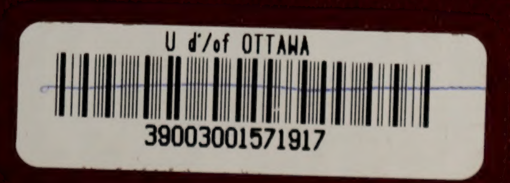
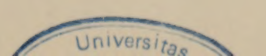


U d'/of OTTAWA
39003001571917

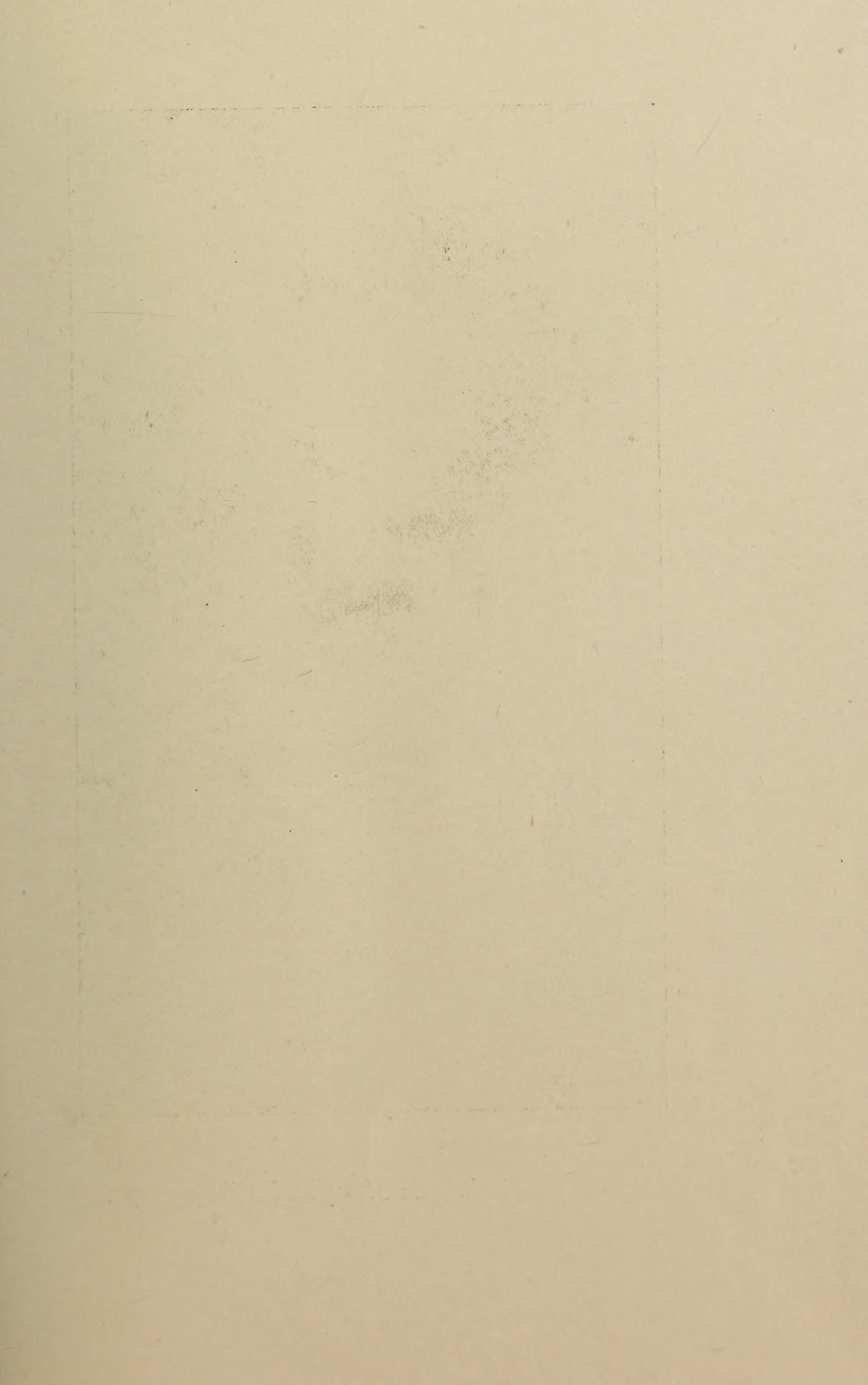

Universitas

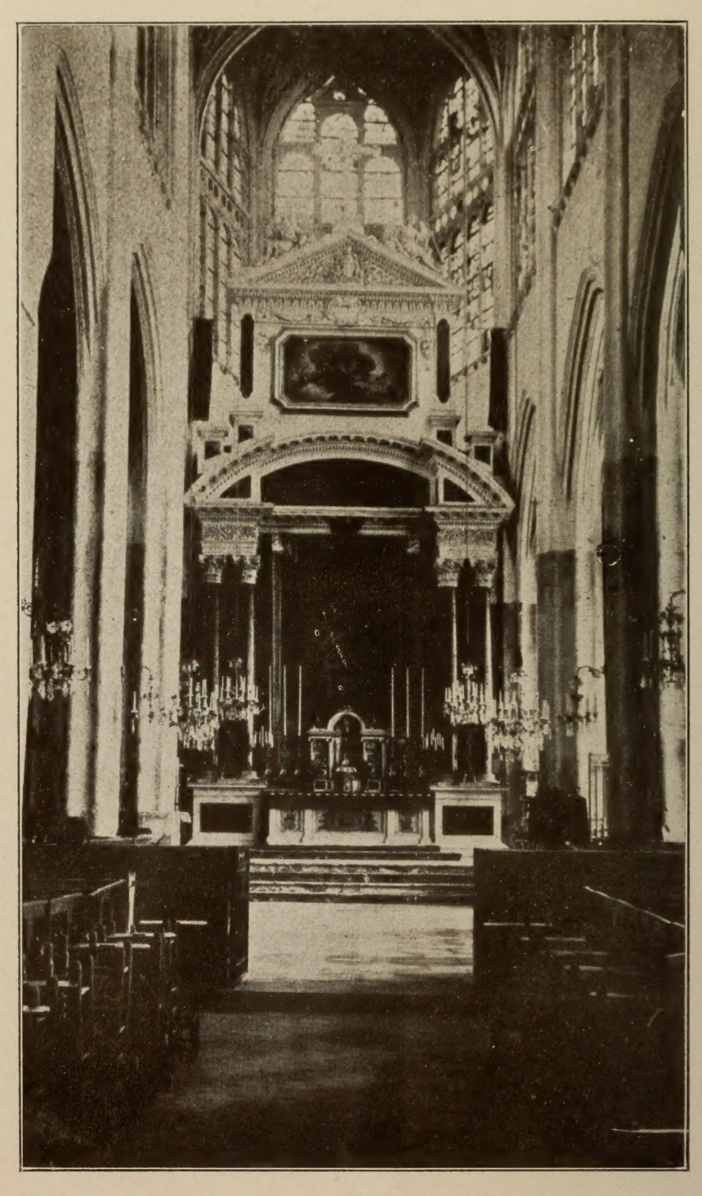
HISTOIRE

DE LA

CONGREGATION NOTRE-DAME

DE MONTREAL.





Saint-Jean de Troyes (France).

Eglise paroissiale de Marguerite Bourgeoys.

HISTOIRE

DE LA

CONGREGATION DE NOTRE-DAME

DE MONTREAL

PREMIERE PARTIE

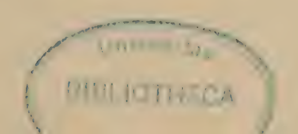
1620 — 1700

I VOLUME



MONTREAL

1910



HOMMAGE A LA CROIX

DE

NOTRE DIVIN REDEMPTEUR

Vendredi Saint, 1910.

MES BIEN CHÈRES SŒURS,

Monseigneur Persico, avant d'être créé Cardinal, et pendant son séjour à Québec, entra chez nos sœurs de Bellevue au moment où elles faisaient leur lecture spirituelle dans les conférences de notre Mère Saint-Victor. Après leur avoir demandé ce qu'elles lisaient, Sa Grandeur prit connaissance du cahier, et dit: "Mes sœurs, c'est une mine d'or que vous avez là!" Eh bien! ces conférences n'étaient pourtant qu'un riche lingot de la mine entière qu'il m'est donné de vous offrir au grand jour de notre Rédemption.

Notre Vénérable Fondatrice, née le vendredi-saint, était une telle amante de la Croix qu'elle a mérité d'être comparée à saint François d'Assise; et c'est surtout en cela qu'elle nous veut ses imitatrices. Quand elle priait que toutes ses filles fussent du nombre des élus, elle demandait pour nous la force de marcher courageusement dans le chemin de la Croix, unique route des prédestinés. Il est à croire que sa prière a été exaucée; car après beaucoup d'études et d'observations, on constate que toutes les sœurs de la Congrégation ont eu leur Calvaire, tôt ou tard.

Cette histoire de notre Institut a été commencée sous la bienfaisante égide de notre vénérée Mère Saint-Victor. Après elle, l'entreprise, con-

sidérée presque impossible, eu égard à deux incendies, fut néanmoins encouragée par notre très honoré Père Colin, supérieur du Séminaire Saint-Sulpice et de notre Congrégation. En 1893, nous avions réalisé dix-huit cahiers de rédaction, qui furent sauvés de notre troisième incendie par une merveilleuse protection de la divine Providence. Ces cahiers avaient été écrits pour l'intimité de la famille, et il ne nous était jamais venu en pensée qu'ils pussent être publiés. Mais, après notre désastre, il fut décidé par ordonnance épiscopale que ces cahiers dussent être reproduits et répandus dans les missions, afin de nous prémunir contre d'autres malheurs. Il fallait pour cela faire une seconde édition, la première n'ayant été qu'un jet rapide qui ne pouvait être mis au jour. Nous nous mîmes à l'œuvre avec toute la dextérité possible; et en 1900, nous avions un siècle préparé, lequel fut soumis à plusieurs messieurs de Saint-Sulpice: M. Colin, supérieur; M. Rouxel, du Séminaire de Théologie; MM. Delavigne et de Foville, du Séminaire de Philosophie. Ces éminents prêtres nous accordèrent de puissants encouragements. Mais pour diverses raisons, l'impression a dû être différée jusqu'à cette année.

Daignent nos pères et nos mères du ciel nous continuer leur bienveillant patronage, et implorer de la Bonté divine la rosée des grâces célestes sur cet ouvrage, destiné à faire revivre le glorieux passé d'un institut si riche en vertus ignorées; pour la plus grande gloire de Celui qui a fait chez nous de grandes choses.

H.

L'OUVRAGE COMPREND :

1° : — Une notice biographique sur chaque supérieure, et les principaux événements qui ont eu lieu pendant sa supériorité.

2° : — La fondation des missions.

3° : — Les nécrologies des sœurs.

4° : — Notices sur les bienfaiteurs.

CHAPITRE I.

BIOGRAPHIE DE NOTRE VENERABLE FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE,

MARGUERITE BOURGEOYS,

dite

SŒUR DU SAINT-SACREMENT.

Tu honorificentia populi nostri.
(JUDITH, XV, 10.)

La France en 1620.

Dix ans s'étaient écoulés depuis que Henri IV était tombé sous les coups d'un fanatique assassin, et son sang n'avait pas été suffisamment vengé par l'exécution de Ravaillac; le ciel demandait d'autres expiations. Louis XIII, successeur de son père, régnait par ses ministres et gémissait de ses malheurs personnels. On l'avait marié à une princesse de la branche espagnole d'Autriche, dans le but de détruire la prépondérance de ce royaume; le mariage n'avait pas été heureux, et Anne, sacrifiée à l'ambition jalouse

de certains courtisans, avait été reléguée au Val-de-grâce. Dans un même but de politique, éloignant de la sœur du roi ceux qui auraient pu faire son bonheur, on projetait de l'exiler, de la donner en mariage à un protestant, le prince de Galles. Marie de Médicis, en inimitié avec son fils, s'était vue expulsée du royaume. Les reines étaient malheureuses! les princesses, duchesses et autres grandes dames, partageaient les peines de leurs parentes ou amies; toutes ne trouvaient de consolation et de force que dans les sympathiques prières des épouses du Christ: Carmélites, Visitandines et autres. L'ordre de la Visitation, fondé depuis dix ans seulement, était déjà prospère, et prenait chaque jour de nouveaux accroissements par la bénédiction qu'y attiraient le grand évêque de Genève et sa fervente coopératrice. L'Eglise procédait à la canonisation de Thérèse d'Avila; et cet événement occasionnait des vocations nombreuses, parmi lesquelles la Providence suscita des personnes d'élite qui se dévouèrent spécialement pour la famille royale.

Une fleur du Carmel.

Entre toutes, on remarque Sœur Marguerite du Saint-Sacrement, née en 1619, et entrée chez les Carmélites de Beaune le jour de la Présentation, 1632. En la fête de Noël qui suivit sa profession, le saint Enfant Jésus se mit entre ses bras, petit comme Il était au moment qu'Il vint au monde; elle le pria instamment d'accorder un

dauphin à la France, et Il lui répondit qu'elle serait exaucée. Le jour de la naissance de Louis XIV, de ce roi attendu et sollicité depuis vingt-trois ans, elle eut une extase au "Te Deum" de l'office, pendant laquelle on l'entendit prononcer ces paroles: "Saint Enfant Jésus! votre promesse est maintenant accomplie; donnez à ce prince tout ce qui lui est nécessaire pour procurer votre gloire." Sœur du Saint-Sacrement propagea la dévotion à la Sainte Enfance de Notre-Seigneur; et plusieurs personnes remarquables se joignirent à elle pour cela, entre autres, le baron de Renty, qui lui était très uni de prières. Sur la demande du baron de Renty, Monsieur Olier visita Sœur Marguerite du Saint-Sacrement, et conçut une très haute idée de sa vertu. Par l'influence de ces pieuses personnes réunies, Louis XIII consacra son royaume à la très Sainte Vierge; et Anne d'Autriche fit construire une église au Val-de-grâce, sous le vocable de Notre-Dame de la Crèche.

Vers le même temps que naissait en Bourgogne Marguerite du Saint-Sacrement, Dieu enrichissait la Champagne (Campania,) d'une autre MARGUERITE, non fleur destinée à répandre un nouveau parfum dans les cloîtres du Carmel, mais perle, diamant précieux, qui devait enrichir tout un monde. La province de Champagne, tenant par sa partie méridionale à la Bourgo- **Troyes, en Champagne.**

gne, avait pour ville principale Troyes, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Aube. Cette ville, très ancienne, nommée *Trecœ* sous les Tricasses, anciens Gaulois, et *Aristobona* sous les Romains, était à l'époque dont nous parlons le centre d'un commerce actif et florissant, grâce à sa position sur la Seine, trente-deux lieues de Paris. On y voyait des manufactures de toute espèce; il s'y faisait un grand négoce de cire, blanc de baleine, résine, enfin de tout ce qui entre dans la composition des chandelles ou cierges. Ce mode d'éclairage, inventé par les Arabes à une époque très reculée, fut un des avantages matériels procurés aux nations européennes par les croisades. La dernière de ces expéditions, entreprise par saint Louis, eut lieu à la fin du XIIIe siècle; et, au commencement du XIVe, on fit en France quelques essais de chandelle. Plus tard, une colonie d'Arabes s'étant fixée à Bougie, en Algérie, s'engagea dans des spéculations avec les marchands de Troyes, et les initia à son mode de chandelles, que dès lors on nomma bougies. Bientôt, les bougies de Troyes furent estimées, recherchées, et la vente de cet article prit beaucoup d'extension; les commerçants en cette branche furent nommés chandeliers, de même qu'on a donné le nom de chandeleur à la fête de la Purification, parce qu'on y brûle des cierges.

Parmi les maîtres-chandeliers de cette ville, on

remarquait **Monsieur Abraham Bourgeoys**, distingué par sa foi ferme et pratique, sa parfaite honnêteté, ainsi que par d'éminentes qualités morales et sociales. Il avait épousé **Dame Guillemette Garnier**, personne modeste, solidement vertueuse, et douée de tout ce qui constitue la vraie femme chrétienne.

Naissance de Marguerite.

De cet heureux couple naquit, 17 avril 1620, la MARGUERITE qui devait entrer pour une large part dans les merveilles du Nouveau-Monde, merveilles révélées à Monsieur Olier par ces paroles: "*lumen ad revelationem gentium.*" C'était le vendredi saint; et elle fut baptisée ce jour-là même. La cérémonie eut lieu à l'église Saint-Jean, sans cloches ni solennité quelconque, vu le deuil suprême de l'Eglise. Mais, c'est dans le silence que l'Esprit Saint se communique avec plus de facilité; aussi, il nous est bien permis de croire que, dans cette église Saint-Jean, en ce jour solennel, le ciel proclama des décrets particuliers et organisa des plans spéciaux sur l'avenir de cette enfant.

Pourra-t-elle boire le calice? le boire avec toute son amertume? l'épuiser jusqu'à la lie? Consentira-t-elle à être une victime de la croix, pour devenir un prodige de la grâce? Missionnaire... Apôtre... Fondatrice... Gloire de la France... Lumière du Canada... Sainte au ciel?... Marie répondit, au nom de l'enfant qu'Elle prenait

sous sa protection spéciale: **Ecce ancilla Domini! Fiat ! ! !**

Premières années. Signes de vocation.

Marguerite fut élevée avec le plus grand soin et envoyée de bonne heure à l'école, où elle se montra bientôt supérieure à toutes les petites filles de son âge en fait de piété, de science, de sagesse, et de maturité de jugement. Ces heureuses dispositions, rehaussées par une modestie naturelle, et une aimable simplicité, lui concilièrent l'affection de ses compagnes, et lui donnèrent un certain ascendant sur elles; ascendant qu'elle sut utiliser, sans jamais songer à s'en prévaloir. Aux heures de loisir, elle les attirait dans quelque endroit écarté, pour les entretenir de l'amour de Dieu, des maximes de la piété, du bonheur que l'on éprouve à faire son devoir; ainsi que pour leur aplanir les difficultés de l'étude, et les initier aux petits travaux manuels de leur état. Puis, on en venait à former des projets d'avenir. C'était: de vivre en commun, loin du monde, appliquées au travail et à des exercices de piété. Jeu d'enfants en apparence, mais renfermant, au fond, tout un plan de vie religieuse. "Dieu m'avait donné cette inclination, a-t-elle écrit plus tard, car je ne connaissais pas encore de communauté qui eût pu faire naître en moi cette idée. Nous accommodions cela comme pouvaient le faire des enfants." C'est ainsi qu'elle préludait à sa sublime vocation d'institutrice;

et ce fut dans l'exercice de ces pieux essais de zèle, qu'elle se disposa à sa première communion.

Notre-Seigneur se plaît à faire des échanges avec ses âmes choisies. Il leur communique de grandes grâces, puis Il leur impose des sacrifices pénibles, afin d'éprouver leur fidélité; c'est ainsi qu'Il en usa avec MARGUERITE. Elle avait reçu le pain des forts; grâce à son intelligence d'élite, elle avait pu calculer un peu l'étendue de ce don immense, et dans l'ardeur de sa reconnaissance, elle s'était écriée: Mon Dieu! Mon Dieu! que vous rendre? Quelques semaines plus tard, elle revenait à la même table sainte, gémissante, mais résignée, faire à son Dieu le sacrifice de ce qu'elle avait de plus cher au monde: sa mère, son excellente mère, venait de rendre le dernier soupir, laissant sept orphelins, dont elle, âgée de dix ans, était la troisième. En communion avec Jésus crucifié, Marguerite obtint le courage de porter sa propre croix, et l'onction d'une grâce particulière pour adoucir celles des autres. Son affection filiale, fortifiée par une sympathie de sacrifice mutuel, prit un caractère de vigueur qui l'éleva au-dessus de son âge, et la rendit parfaitement capable de conduire la maison paternelle. Ceci n'échappa point à l'œil vigilant de Monsieur Bourgeoys, qui ne crut pouvoir confier à de meilleures mains l'éducation de ses jeunes enfants. On n'en mentionne que deux, un garçon et une

Première épreuve.

fille; ce qui donne à croire que les aînés avaient été placés en pension, et que, des quatre jeunes, deux ne survécurent pas longtemps à leur mère.

Dévoûment filial.

Jusque alors, Marguerite s'était livrée à son attrait pour l'étude; et sa bonne mère, favorisant cette louable inclination, ne l'avait assujettie à aucun travail domestique. Des devoirs d'un nouveau genre se présentant à elle, elle ne recula point devant leur accomplissement, et accepta avec générosité une charge qui devait absorber toute son énergie et réclamer chaque instant de ses journées. Pendant les fréquents voyages que nécessitaient à M. Bourgeoys ses affaires commerciales, elle le remplaçait au logis; puis, vaquait au soin du ménage avec un ordre parfait, et employait tous ses moments libres à l'instruction de son jeune frère et de sa petite sœur.

Léger nuage.

Une conduite si édifiante et si admirable lui attira l'estime de tous ceux qui eurent occasion de la connaître; elle ne fut pas insensible à cette estime, et il paraît, comme elle s'en est accusée plus tard avec de vifs sentiments de douleur, qu'il se glissa dans son esprit quelques pensées de vanité. "J'étais fort légère, dit-elle dans l'amertume de son âme, et la bienvenue avec les autres jeunes filles." Ce qu'elle appelle *légèreté*, par délicatesse de conscience, n'en était point sans doute, puisque ceux qui l'ont connue intimement, en particulier Monsieur Glandelet, disent

qu'il n'y a pas lieu de croire qu'elle ait jamais perdu l'innocence de son baptême.

Ce fut dans un entier dévoûment à sa famille que Marguerite atteignit ses vingt ans. Elle allait être majeure; et la Reine du ciel revendiquait son droit de propriété sur la petite baptisée du vendredi saint. Nous allons voir comment se fit l'appel divin, et comment Mademoiselle Bourgeoys y répondit:

7 octobre 1640. Grâce extraordinaire.

C'était le premier dimanche d'octobre 1640; il y avait solennité chez les Dominicains, et Notre-Dame du Rosaire s'y préparait une conquête. A deux heures, les cloches sonnant à toute volée convoquèrent les fidèles au couvent ; et Mlle Bourgeoys, inspirée de s'y rendre, fut docile à la grâce. La procession s'était organisée et mise en marche. Marguerite prit place au milieu des jeunes filles, et on arriva bientôt devant l'abbaye des religieuses de Notre-Dame. C'était là que Marie avait tendu ses filets maternels. — Approchez, Marguerite! laissez-vous prendre! laissez-vous enlacer pour jamais! combien d'autres jeunes filles seront attirées à votre suite! et quel ne sera pas leur bonheur! Marguerite avance, son cœur bat violemment; elle ne sait quel pressentiment l'agite. Comme pour se distraire de cette émotion dont elle ne se rend point compte, elle lève les yeux vers la sainte Vierge qui domine le portail de l'église, et qu'elle a déjà considérée bien des fois.

O merveille! ce n'est plus une statue de bronze, mais une gracieuse madone, à la figure animée, à l'expression céleste. Marie regarde Marguerite de ce regard ravissant qui faillit faire tomber en adoration Denis l'Aréopagite. Marguerite comprend sa mère; elle est touchée, subjuguée, convertie, "si toutefois, dit M. Glandelet, on peut appeler du nom de conversion le passage d'une vie innocente à une vie pleine de ferveur."

Adieu au monde. Entrée dans la Congrégation externe.

Les religieuses de Notre-Dame, du Père Fourier, établies à Troyes en 1628, avaient donné commencement à leur Congrégation externe. C'était une association de jeunes filles qui, sans contracter aucun engagement de conscience, s'assemblaient au monastère les jours de fêtes et de dimanches, pour vaquer à certaines pratiques de religion, et s'employaient, sous la direction de l'une des religieuses, à diverses fonctions de charité. Ces congréganistes, d'un genre nouveau, passaient pour singulières, et même bigotes; aussi, Mlle Bourgeoys, sollicitée de se joindre à elles, s'y était-elle longtemps opposée. Tenant à être bien mise, elle ne pouvait se résoudre à adopter l'austérité de leur costume; d'un autre côté, elle ne voulait point passer pour bigote, ni sacrifier les conversations de ses parents et amis. Mais, après la faveur céleste que nous venons de raconter, tous ces prétextes tombèrent d'eux-mêmes; elle renonça à toute parure, à tout amuse-

ment, à toute compagnie, ne voulant plus plaire qu'à Celui de l'amour duquel elle se sentait tout embrasée. Pour se donner plus parfaitement à Notre-Seigneur, elle alla consulter un prêtre éclairé, M. Dégorais, de la cathédrale, qui lui conseilla de se présenter pour être congréganiste; elle obéit aussitôt, mais non sans se faire beaucoup de violence, parce qu'elle appréhendait extrêmement de se faire remarquer, et de passer pour dévote. La préfète la reçut avec joie, sans la remettre à une autre fois, comme cela se pratiquait ordinairement; et toutes les congréganistes manifestèrent une grande satisfaction de la posséder parmi elles. Mais elles ne tardèrent pas à s'apercevoir que, dans la réception d'une telle compagne, tout l'avantage était de leur côté; aussi, aux premières élections qui eurent lieu depuis son entrée, fut-elle choisie, à l'unanimité, pour remplir la charge de préfète. Ce fut alors qu'elle se mit sous la direction de Monsieur Jendret, ecclésiastique très éclairé dans les voies de Dieu, qui était chargé des religieuses Carmélites.

Carmélites et Clarisses.

Par l'entremise de ce saint prêtre, elle demanda son entrée chez les Carmélites, et y fut refusée. L'ordre de sainte Claire fut le second objet de ses désirs; mais, de là aussi elle fut congédiée. Nous ne voudrions pas faire à ces illustres maisons l'injure de penser un instant que leurs supérieures

purent méconnaître un mérite tel que celui-là. Nous aimons mieux croire que, douées d'un véritable discernement, elles reconnurent dans la réclamante une de ces personnes exceptionnelles pouvant se livrer avec avantage aux deux vies, active, contemplative, et qu'elles craignirent que sa capacité d'action rare ne fût trop restreinte dans les murs de leur petit monastère. Quant à Marguerite, elle accepta l'humiliation de ces deux refus avec une résignation parfaite, résolue d'attendre en paix le moment de la Providence.

1643. Vœux de chasteté et de pauvreté. Vie parfaite.

Mais en attendant, et pour mieux pratiquer la vie parfaite à laquelle elle se sentait attirée, elle eut le désir de se lier à Dieu par les vœux perpétuels de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. M. Jendret lui répondit qu'elle ne devait pas penser à contracter de pareils engagements avant d'avoir atteint l'âge de trente ans. Elle n'en avait alors que vingt-deux, et ce délai lui sembla bien long; néanmoins, elle s'y soumit aveuglément, et cette obéissance si parfaite fut pour lui un trait de lumière. Touché de l'humilité de sa pénitente, et admirant les merveilleuses opérations de Dieu en elle, il lui permit de prononcer le vœu de chasteté perpétuelle le jour de saint Thomas, apôtre, 21 décembre 1643. "J'ai fait mon vœu de chasteté, écrivait-elle plus tard, par l'avis de mon confesseur, avec intention de faire les deux autres quand j'en aurais la permission.

Peu après, j'ai fait aussi le vœu de pauvreté; et j'ai prononcé ces deux vœux avec toute la perfection qui m'était possible, avec résolution de les garder toute ma vie."

Depuis le moment où elle s'était sentie si vivement touchée à la vue de l'image de Marie, son occupation habituelle avait été de s'unir aux dispositions très saintes dont cette divine Mère avait animé ses actions lorsqu'elle était sur la terre. Après l'émission de ses vœux, sa ferveur à s'acquitter de cette pratique sanctifiante prit un nouvel accroissement, et elle sembla voler plutôt que marcher dans les voies de la perfection; ce qui fait dire à M. Glandelet, "qu'elle s'était donnée à Dieu de la bonne manière." Et, dans une lettre écrite de Troyes par la mère Paule de Blaigny, supérieure de Notre-Dame, nous lisons en rapport avec cette époque : "La chère sœur Marguerite Bourgeoys avait, dès ce temps là, un air de sainteté qui la faisait aimer et respecter de tout le monde. Ses manières humbles, charitables, bienfaisantes, lui attiraient les cœurs de tous ceux qui la connaissaient. Sa piété était édifiante, et son zèle à servir les pauvres faisait sa grande occupation, ce qui lui a causé quelques désagréments de la part de ses parents; cependant, comme ils étaient vertueux, elle savait les gagner, et ils lui permettaient de continuer."

Projet d'un institut nouveau.

Monsieur Jendret, qui connaissait la vertu et les talents de sœur Marguerite, voyant que Dieu n'avait pas permis son admission en communauté, comprit que sa providence avait des desseins particuliers sur cette âme, et il s'étudia à découvrir quels ils pouvaient être. L'attrait qu'il lui savait pour l'instruction des personnes de son sexe, lui fit penser que ce serait une excellente chose s'il pouvait la fixer à cet emploi, en lui associant quelques jeunes personnes de vertu qu'on pourrait trouver aisément dans la congrégation externe dont elle était préfète. "Ce bon père, rapporte-t-elle, me parla un jour du dessein de faire une communauté pour honorer la sainte Vierge. Des trois états de filles que Notre-Seigneur a laissés après sa résurrection pour suivre et servir l'Eglise, me dit-il, je ne trouve que celui de sainte Madeleine et celui de sainte Marthe qui soient remplis. L'état de sainte Madeleine est rempli par les Carmélites et les autres recluses; celui de sainte Marthe par les religieuses cloîtrées qui servent le prochain; mais celui de la sainte Vierge ne l'est pas, et c'est celui qu'il faut honorer. Il ajouta que, sans voile ni guimpe, on serait vraiment religieuse, ce qui m'était bien agréable; car, j'avais pitié des filles qui, faute de biens, ne pouvaient s'établir au service de Dieu. Mon père me donna au bon M. Jendret pour disposer de moi hors de notre maison."

Les religieuses cloîtrées de Notre-Dame applaudirent à ce dessein, dans l'espérance qu'il contribuerait à assurer la persévérance de leurs élèves dans le monde. Une pieuse veuve, Madame de Chuly, offrit pour commencer cet essai un appartement dans sa maison. Deux vertueuses filles furent associées à sœur Marguerite; et toutes trois commencèrent le nouveau genre de vie, se proposant pour modèle la charité que la très sainte Vierge avait montrée pour le salut des âmes, en aidant les apôtres par la ferveur de ses prières, la perfection de ses exemples, et la sainteté de ses conversations, dans le temps qu'Elle passa sur la terre après l'ascension du Sauveur. M. Jendret, de concert avec M. le Théologal de la cathédrale de Troyes, posa pour ce nouvel institut des règles d'une grande perfection, qu'il fit présenter à plusieurs docteurs de Sorbonne par M. le Théologal de Notre-Dame de Paris. Mais la suite prouva que le plan conçu par M. Jendret n'avait été qu'un simple moyen ménagé par la Providence pour faire discerner dans la suite sa volonté sur Mlle Marguerite Bourgeoys, et donner plus de confiance aux personnes qui seraient chargées de prononcer sur sa vocation si extraordinaire. Car, l'une des trois compagnes étant venue à mourir, et l'autre ayant pris parti ailleurs, M. Jendret se vit contraint d'abandonner son projet, et de conseiller à sœur Marguerite de reprendre ses pre-

mières occupations de simple congréganiste, en attendant qu'il plût à Dieu de leur manifester plus clairement ses desseins.

1647. Maladie et mort de M. Bourgeoys.

En 1647, son père étant tombé dangereusement malade, sœur Marguerite se rendit auprès de lui, et l'assista avec tout le dévoûment qu'on peut imaginer de la part d'une telle fille. Après lui avoir prodigué tous les soins en son pouvoir, et l'avoir disposé à la mort, elle eut le courage de l'ensevelir de ses propres mains; et comme si cette action de piété filiale eût augmenté sa charité pour le prochain, elle commença dès ce jour à joindre aux autres bonnes œuvres dont elle avait fait profession jusque alors, la pratique chrétienne d'ensevelir les morts; pratique qu'elle exerça le reste de sa vie, sans qu'elle se refusât jamais à cette œuvre de miséricorde.

Zèle magnanime.

Après la mort de son père, sœur Marguerite retourna chez Madame de Chuly, et son zèle pour le salut des âmes sembla prendre une nouvelle extension; car, non contente de veiller sur les jeunes filles qui lui étaient confiées, elle exerça sa vigilance sur tous ceux qui pouvaient avoir besoin de secours. La supérieure du monastère de Notre-Dame de Troyes raconte qu'un jour, elle eut le courage de braver plusieurs hommes armés qui voulaient entraîner de force une honnête fille. — "Malheureux! leur dit-elle en montrant le crucifix; c'est Jésus-Christ que vous attaquez dans ses

membres. Sachez que, tôt ou tard, Il se vengera de votre sacrilège témérité." Effrayés de ces menaces, ils se retirèrent confus, et laissèrent en liberté la jeune personne, qui courut à l'instant se précipiter avec transport dans les bras de sa libératrice.

Grâces sensibles.

Notre-Seigneur, content sans doute des sacrifices que cette âme généreuse s'imposait sans cesse pour son amour, voulut lui donner un avant-goût des délices du ciel en lui accordant plusieurs faveurs particulières, et en la comblant d'ineffables consolations intérieures. Pendant plusieurs mois, après la sainte communion, elle sentit un feu sacré qui l'embrasait, qui lui communiquait une joie inexprimable, et qui rejaillissait même sur sa personne.

1650. Fête de l'Assomption.

Mais une faveur qui surpassa toutes les autres fut une apparition de Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie, sous la forme d'un enfant, paraissant âgé de tıois ans, et d'une beauté incomparable. L'année 1650, jour de l'Assomption de la très sainte Vierge, fête principale de la Congrégation externe, le très saint Sacrement étant exposé selon l'usage, elle fut désignée pour rester en adoration en sa présence pendant la procession. Après être restée quelque temps humblement prosternée, elle se sentit portée à lever les yeux vers la sainte hostie; et, dans ce moment, elle aperçut la merveille dont nous parlons. La vue de la

beauté ravissante de l'Enfant Jésus, en lui faisant éprouver les douces impressions du saint amour, lui inspira un souverain mépris pour toutes les jouissances terrestres; et comme ferait un ange du ciel, s'il venait sur la terre habiter dans un corps mortel, elle n'usa plus qu'avec contrainte des choses nécessaires à la vie. C'était la disposition où Dieu voulait faire entrer cette grande âme, pour la rendre capable d'exécuter les desseins qu'Il allait lui manifester en l'appelant au Canada.

1653. M. de Maisonneuve. Le trente-troisième anniversaire de Marguerite allait sonner. On ne parlait dans toute la France que du Canada; et à Troyes, on s'entretenait surtout de Ville-Marie, — car, dans cette ville résidaient les deux sœurs de M. de Maisonneuve: Madame veuve de Chuly, et Madame de Chomedey, religieuse à Notre-Dame. Celle-ci, depuis la nomination de son frère au gouvernement de Montréal, en 1641, avait constamment formé le vœu de l'y rejoindre avec quelques-unes de ses compagnes, pour s'y dévouer à l'instruction des petites filles; dans ce dessein, elle lui avait donné une image de la très sainte Vierge, autour de laquelle était écrit en lettres d'or:

Sainte Mère de Dieu, pure vierge au cœur royal,
Gardez-nous une place en votre Montréal.

M. de Maisonneuve avait accepté cette image comme gage de promesse mutuelle; et, rendu au

Canada, il l'avait placée dans le montant de la croix plantée pour lieu de pèlerinage sur la montagne. Mais, tout en donnant à sa sœur des espérances pour l'avenir, il n'avait encore pu trouver aucun moyen de les réaliser quand, lors de son second voyage en France, il visita Troyes, l'année 1653. Les religieuses ne manquèrent pas de réitérer leurs instances; et, pour le rendre plus facile à emmener des personnes cloîtrées, elles lui parlèrent de sœur Marguerite, préfète de la Congrégation externe, qui était disposée à les accompagner. Elles racontèrent sa vie extraordinaire, et n'omirent rien pour représenter les avantages inappréciables qu'on pourrait retirer d'une fille de ce caractère dans un pareil établissement. En entendant ce récit, M. de Maisonneuve conçut le désir de la connaître; et on l'envoya chercher, comme pour venir prendre part à une conversation qui ne pouvait manquer de lui être agréable.

Sœur Marguerite, entrant au parloir, jetant les yeux sur le visiteur, ne put retenir un geste de surprise, et dit à Madame de Chomedey : "Voici mon prêtre !" Ceci amena la relation d'un songe qu'elle avait eu peu auparavant, et qu'elle avait raconté à quelques-unes des religieuses. Il lui avait semblé voir un gentilhomme grave et vénérable, dont l'habit simple et de couleur brune, moitié ecclésiastique, moitié laïque, ressemblait assez à celui que prenaient alors les

prêtres lorsqu'ils étaient à la campagne. Les traits de ce visage s'imprimèrent vivement dans son imagination, et elle comprit qu'elle aurait avec lui des rapports très particuliers, que Dieu ferait naître pour sa gloire. En compagnie de ce gentilhomme se trouvait un enfant d'une beauté ravissante, et saint François. — On commenta ce songe, et on en badina un peu; mais bientôt, la chose devint sérieuse. M. de Maisonneuve, pénétré d'estime et de confiance pour sœur Marguerite, désira procurer à la colonie naissante un si riche trésor de grâces et de mérites, et lui demanda si elle serait disposée à passer à Ville-Marie pour y instruire chrétiennement les enfants. Elle répondit que, si ses supérieurs ecclésiastiques l'approuvaient, elle irait avec bonheur se consacrer au service et à la gloire de Dieu dans ce pays. Entendant ceci, les religieuses craignirent d'être déçues pour toujours de leurs premières espérances, et commencèrent à penser que sœur Marguerite, qu'elles avaient mise en avant dans le but de hâter leur départ, pourrait bien, comme un autre Jacob, leur ravir la bénédiction. C'est pourquoi, prises d'une sainte jalousie, elles lui dirent qu'il fallait qu'elle leur fût fidèle. A quoi sœur Marguerite répondit: "Mes sœurs, j'ai bien promis d'être de la partie, si vous alliez à Montréal; mais je n'ai point promis, si vous tardiez trop, de n'y point aller sans vous." — Après cette entrevue,

M. de Maisonneuve n'eut rien de plus pressé que d'aller trouver M. Jendret, pour obtenir son assentiment. Celui-ci le donna volontiers, disant que, d'après la connaissance qu'il avait de toute la vie de Mlle Bourgeoys, il était convaincu que le dessein de ce voyage venait de Dieu. Plein de joie et de reconnaissance, M. de Maisonneuve se disposa à aller tout préparer pour l'embarquement. Il était encore à Troyes quand Mademoiselle Crolo, une des congréganistes externes, fut inspirée d'aller aussi à Ville-Marie, et elle alla lui offrir ses services; mais il la refusa, disant qu'une seule maîtresse suffirait pendant plusieurs années.

Sage prudence. Voix du ciel.

Ce refus jeta Mlle Bourgeoys dans une extrême perplexité. "Pensant, dit-elle, que la prudence chrétienne ne me permettait pas d'aller seule avec ce gentilhomme, j'exposai mes craintes à mon confesseur. Il me demanda trois jours pour y penser, puis il me dit que Dieu voulait sans doute effectuer à Montréal la formation de la Communauté qu'on avait essayé d'établir à Troyes pour honorer la très sainte Vierge, et qui n'avait pas réussi. — Je répondis à cela, que j'étais seule pour partir; et que, toute seule, je ne serais pas une communauté. A quoi il répliqua que mon bon ange, le sien, et moi, serions trois. Je lui demandai comment cela se ferait que j'allasse seule avec un gentilhomme que je ne connaissais pas. Il me

dit de me mettre entre les mains de M. de Maisonneuve comme entre celles d'un des premiers chevaliers de la Reine des Anges, et d'aller avec confiance à Ville-Marie. Après m'avoir répondu de la sorte, il m'envoya consulter M. Profit, à qui j'allais me confesser quand je ne pouvais m'adresser à M. Jendret. M. Profit me demanda aussi trois jours pour y penser; et au bout de ce temps, il me dit d'aller en Canada. Ensuite, on m'envoya au grand vicaire de Troyes, M. Rose, qui me fit la même réponse que les autres, après avoir aussi pris trois jours pour y penser. Notre évêque, M. François Malier de Houssay, était absent; sans quoi, j'aurais eu encore son avis." Toutes ces réponses étaient bien propres à encourager sœur Marguerite; mais elle éprouvait encore quelque sentiment de crainte, et la prudence semblait l'autoriser à désirer que Dieu lui donnât quelque autre marque de sa volonté. Il ne la priva point de ce signe manifeste; et Il voulut que la très sainte Vierge l'assurât, de sa propre bouche, que ce dessein était vraiment son ouvrage. Comme elle s'occupait de toute autre chose que de son voyage, "Un matin, étant bien éveillée, dit-elle, je vois devant moi une grande dame, vêtue d'une robe comme de serge blanche, qui me dit : "*Va, je ne t'abandonnerai pas.*" Et je connus que c'était la sainte Vierge; ce qui me rassura pour ce voyage, et me donna beaucoup de confiance."

"Après cette apparition, continue-t-elle, comme je craignais les illusions, je pensai que si cela était de Dieu, je n'avais que faire de rien porter pour ce voyage. Je dis en moi-même: Si c'est la volonté de Dieu que j'aille à Ville-Marie, je n'ai besoin d'aucune chose; et je partis sans denier ni maille, n'ayant qu'un petit paquet que je pouvais porter sous mon bras." **Foi héroïque.**

Ce fut dans ces saintes dispositions que sœur Marguerite fit ses préparatifs de voyage; elle les fit d'une étrange manière, c'est-à-dire, en se dépouillant de tout. Considérons un peu les circonstances de son départ, et voyons s'il y eut jamais vocation de fille semblable à la sienne. Avant elle, on avait vu des femmes célèbres entreprendre des fondations ou des réformes, au prix de grandes difficultés sans doute; mais elles étaient dans leur pays, et appuyées sur des bras puissants. Quelle différence de position entre la leur,et celle de Marguerite Bourgeoys! Jusqu'à son départ pour le Canada, M. Jendret avait eu toute sa confiance; elle le quitte, et on ne voit nulle part qu'elle ait jamais correspondu avec *ce bon père*, comme elle s'était plu à l'appeler dans sa jeunesse. On ne voit pas non plus qu'elle ait témoigné rien de particulier à qui que ce fût pendant les quarante-sept années de son séjour à Ville-Marie: la foi, l'obéissance, sous quelque forme que se manifestât l'autorité réelle, tels **Vocation incomparable.**

étaient ses guides invariables. Après elle, on a vu des jeunes filles distinguées quitter le sol natal pour obéir à la voix de Dieu qui les conviait au-delà des mers; mais elles allaient dans un pays civilisé, illustre même. Celle-ci laisse un pays à la fois illustre et aimé pour venir dans une contrée inconnue et barbare. Celles-là allaient consacrer leur existence dans des ordres bien établis; celle-ci vient fonder un institut sans aucun moyen extérieur, sans aucune espérance humaine. — Celles-là quittaient des parents, des amis; mais elles emportaient leur amitié, leur sympathie, leur admiration; celle-ci, dont le dessein éminemment surnaturel ne saurait être compris de personnes ordinaires, se verra poursuivie de reproches, de contradictions, d'oppositions de toute espèce.

De Troyes à Paris. Ce fut le 6 février 1653 que Mlle Marguerite Bourgeoys prit la voiture publique, en compagnie de Madame de Chuly, qui allait faire ses adieux à M. de Maisonneuve, et de M. Cossard, son oncle et tuteur, qui se rendait à Paris pour quelque affaire. Tous trois eurent occasion de converser ensemble pendant leur long trajet; car la distance qui sépare Troyes de Paris est de plus de trente lieues. Mlle Bourgeoys ne fit pas mystère de son départ pour la Nouvelle-France; mais comme on ne lui voyait ni effets, ni provisions d'aucune sorte, on ne put croire qu'elle fût sérieuse, et la conversation tomba sur d'autres sujets, probable-

ment sur les événements de l'époque; ou, mieux encore, sur les souvenirs historiques attachés aux endroits que l'on parcourait. La première ville qui s'offrit à leur vue après avoir quitté Troyes fut *Méry,* où la Seine devient navigable. — Puis, ils passèrent successivement devant *Romilly,* où se trouvait l'abbaye de Scellières; *Pont-le-Roy,* ainsi nommée de son beau pont de pierre, ville importante sous les Romains; *Nogent,* avec ses riches prairies, non loin de laquelle se trouvaient les ruines du Paraclet, monastère supprimé; *Montereau,* où fut assassiné le duc de Bourgogne, Jean-sans-peur; *Moret,* jadis possédée par les Anglais, et reprise par Charles VII en 1431. — Non loin de Moret, *Fontainebleau,* lieu de naissance de Louis XIII. Ils purent apercevoir *Melun,* Melodunum, ville très ancienne, conquise par Clovis en 494, prise ensuite par les Normands, puis par les Anglais en 1419, et reprise par Charles VII en 1430. Le nom de Charles VII rappelait tout naturellement celui de Jeanne d'Arc. Non loin de Melun, *Corbeil,* fondée vers le IX[e] siècle, où saint Louis conclut un traité avec Jacques d'Aragon. Cette ville, plusieurs fois assiégée, avait été reconquise par Henri IV l'année 1590. Laissant Corbeil, ils virent: d'un côté, la fameuse tour du château de *Montlhéry,* qui servit un jour d'asile à saint Louis, poursuivi par les barons, et de l'autre, la colline *Villeneuve-Saint-*

Georges, d'où on a vue sur toute la capitale. Bientôt, ils purent saluer de loin: Sceaux, Versailles, Saint-Cloud, et ils arrivèrent à Paris. Les monuments et les palais de la capitale n'attirèrent pas un instant l'attention de Mlle Bourgeoys; car des pensées d'un ordre supérieur l'absorbaient totalement. Après avoir salué les anges gardiens de la cité, et adoré Notre-Seigneur sous les voûtes de ses temples sacrés, elle pria son oncle de vouloir bien l'accompagner chez un notaire; et là, elle fit un abandon de sa part d'héritage en faveur de son jeune frère et de sa jeune sœur. Ceci déplut extraordinairement à Monsieur Cossard, ainsi qu'à Madame de Chuly; et ils firent tout en leur pouvoir pour la dissuader de son projet, qui leur semblait impraticable. Parlant des assauts qu'elle eut à soutenir de leur part, elle s'exprime ainsi: "Mon oncle et cette dame furent obligés de s'en retourner à Troyes; et par leur départ, je fus hors de peine de ce côté-là."

Séjour chez Mde de Bellevue. Mlle Bourgeoys ayant été obligée de demeurer quelques jours à Paris, pour régler certaines affaires qui lui avait été confiées, M. de Maisonneuve logea pendant ce temps chez Madame de Bellevue, sœur de M. Delbos, chanoine de la Sainte-Chapelle, ainsi que du révérend Père Provincial des Carmes en la province de Paris. "C'était, dit M. Montgolfier, une personne de mérite, à la vérité, mais chez laquelle on parlait

peut-être un peu trop.'' Dès que M. Cossard eut annoncé dans Troyes la démarche de sa nièce, qu'il qualifiait d'extravagance, toute la famille, et presque toute la ville, en murmura; de sorte qu'elle se vit accablée d'une multitude de lettres qu'on lui écrivit de toutes parts pour la décourager de son entreprise. Ces lettres excitèrent la curiosité de ceux qui en eurent connaissance à Paris; on voulut savoir de Madame de Bellevue les aventures de cette étrangère, et bientôt tout le monde sut qu'elle était sur le point de partir pour le Canada, seule de son sexe, avec M. de Maisonneuve. La médisance et la calomnie se mirent alors en jeu. On lui représenta M. de Maisonneuve comme un homme bien capable d'abuser de sa confiance et de sa bonne foi; on témoigna tout appréhender pour elle, et on lui dit qu'elle aurait certainement à se repentir d'avoir pris un parti si téméraire. Finalement, le révérend Père provincial, plein d'estime et de bonne volonté à son égard, apprenant qu'elle avait autrefois désiré être carmélite, lui promit qu'il la ferait recevoir dans tel couvent de cet ordre qu'elle choisirait. Cette offre la jeta dans une grande perplexité; sa place était déjà arrêtée dans le coche qui devait partir le lendemain pour Orléans; et elle craignait, en refusant le parti qu'on lui proposait, de s'opposer à la volonté de Dieu. Dans son embarras, elle courut chez les

Pères Jésuites de la rue Saint-Antoine, priant le Seigneur d'éclairer celui à qui elle s'adresserait; et, sans le savoir, elle se présenta à l'un de ces Pères qui connaissait le Canada : c'était l'ange que Dieu avait destiné pour lui rendre le calme par une réponse nette et précise. Ce Père, à peine informé des merveilles de sa vocation, la confirma dans le dessein de continuer son voyage, et l'assura de la manière la plus expresse qu'elle faisait en cela la volonté de Dieu. Remplie de confiance, elle alla promptement remercier le révérend Père provincial, ainsi que Madame de Bellevue, et se hâta de partir.

De Paris à Orléans.

De Paris à Orléans, il y a à peu près vingt-huit lieues, que Mlle Bourgeoys parcourut en coche. Cette route dut lui paraître d'autant plus longue et plus pénible, qu'elle se trouvait en compagnie de personnes appartenant à la lie du peuple. Les villes célèbres sur cette ligne sont: *Etampes*, (Stampœ) où se trouve la tour de Guinette, dans laquelle fut enfermée la reine de France Ingelburge, épouse de Philippe-Auguste; et *Pithiviers*, (Pituerium,) très ancienne, prise par les Anglais en 1428, par le prince de Condé en 1562, et par Henri IV en 1589. — On parvint vers le soir à Orléans, (Aureliani) ville ancienne et célèbre. Attaquée par Attila en 450, elle fut sauvée par son évêque saint Aignan. Clovis s'en empara en 486. Assiégée par les Anglais en 1428, elle

dut sa délivrance à Jeanne d'Arc. Ce qui frappe en entrant dans Orléans, c'est une magnifique église érigée en honneur de saint Aignan, son libérateur; et, à l'entrée du pont, une belle statue en bronze représentant Jeanne d'Arc, sa libératrice. A la vue de ces monuments, le voyageur est tout naturellement porté à se dire: Ici Dieu a montré la force de son bras, et ici on n'a point affaire à des ingrats. Mademoiselle Bourgeoys dut comprendre cela mieux que bien d'autres; et le souvenir des merveilles que le Dieu fort avait daigné opérer dans la personne d'une faible fille, sa compatriote, était bien de nature à alimenter sa confiance. Elle en avait besoin, car un terrible danger se dressait devant elle; Satan, qui la poursuivait partout, allait lui tendre dans Orléans un de ses plus abominables pièges.—

"A Orléans, (lisons-nous dans ses mémoires,) nous débarquâmes en une hôtellerie où il n'y avait que des hommes, avec une femme fort vieille qui refusa de me recevoir. Il fallait pourtant loger près du coche, pour être en état de partir de bonne heure le lendemain; je m'offris à payer et à passer la nuit auprès du feu. Mais cela ne me fut pas accordé. Cependant, un charretier ayant pris mon parti, disant qu'il paierait tout, on me conduit dans une chambre éloignée, dont j'avais horreur. Je ferme la porte, je la barricade de tout ce que je puis trouver; et, tout ha-

billée, je me mets sur un lit. Quelque temps après, on frappe à ma porte, on tâche de l'ouvrir, on m'appelle. Après m'être approchée de la porte pour m'assurer si elle était bien fermée, je parlai à cet homme comme si j'eusse été une personne de grande considération, lui disant que je ferais mes plaintes, et que je saurais bien le trouver. Enfin, il se retira; mais j'entendis bien du bruit autour de ma chambre. Le lendemain matin, je levai la tapisserie; et une porte ouverte, qui se trouvait là, m'avertit du danger dont Dieu m'avait préservée. On disait que depuis la guerre, tous ces gens étaient méchants et furieux." Echappée à ce péril, Mlle Bourgeoys partit de grand matin, et s'embarqua sur la Loire pour Nantes.

D'Orléans à Nantes. 72 lieues.

La Loire, le plus grand fleuve de la France, a parcouru un long cours nord ouest avant de passer à Orléans; depuis cette ville, elle suit un cours sud-ouest et ouest, baignant les provinces de l'Orléanais, de la Touraine, de l'Anjou, de la Bretagne. Ses rives sont agréables et bordées de riantes campagnes. On y rencontre des villes importantes. *Beaugency*, où est une ancienne tour, dite de César, reprise sur les Anglais par Jeanne d'Arc et le duc d'Alençon en 1429; *Blois*, où le duc de Guise fut assassiné en 1588, et où Marie de Médicis fut détenue en 1619; *Amboise*, où naquit et mourut Charles VIII; *Tours*, située dans

une plaine fertile, au confluent de la Loire et du Cher; et enfin Saumur, qui possède une célèbre école militaire de cavalerie. Là le bateau fut obligé d'arrêter, et les passagers durent passer la nuit. Ils étaient au nombre de douze : Mlle Bourgeoys, une femme avec son enfant, un jeune homme qui allait rencontrer M. de Maisonneuve à Nantes pour le suivre ensuite jusqu'au Canada, et huit chirurgiens. Tous ces hommes, quoiqu'ils eussent témoigné une grande estime à Mlle Bourgeoys pendant le voyage, se rendant même au désir qu'elle leur avait exprimé de faire en commun les exercices de piété, n'eurent pas plus tôt mis pied à terre qu'ils la méconnurent, et la laissèrent seule, dans cet endroit qu'elle ne connaissait pas, se chercher un gîte. Ils la devancèrent à l'hôtel; et quand elle s'y présenta, on lui dit qu'il n'y avait plus de place. Elle accepta ce refus avec reconnaissance, s'estimant heureuse de participer aux humiliations que la très sainte Vierge avait reçues dans Bethléem. Cependant, un citoyen de la ville, touché de sa position, et admirant son maintien grave et modeste, lui offrit le couvert, qu'elle accepta. Le lendemain, on se rembarqua sur la Loire; et, comme le contretemps de la veille n'avait ni refroidi sa charité, ni altéré son dévoûment, l'estime de tous les passagers augmenta à son égard, en sorte qu'on continua le voyage aussi saintement qu'on l'avait commencé.

Après avoir salué *Ponts de Cé, Angers, Ancenis,* on arriva enfin à Nantes, où quinze ans auparavant, Monsieur Olier avait opéré des merveilles de grâce chez les Visitandines et les Bénédictines.

Autres épreuves.

En débarquant dans cette ville, Mlle Bourgeoys demanda la maison de M. Lecoq; c'était l'adresse que M. de Maisonneuve lui avait donnée. Ce négociant était peu connu sous le nom de M. Lecoq; on le nommait ordinairement Sieur de la Beaussonnière; elle avait donc beau s'informer de la demeure de M. Lecoq, personne ne savait la lui indiquer. Enfin, l'ayant rencontré lui-même dans une rue sans le connaître, et s'étant adressée à lui: C'est moi-même, lui répondit-il. Et il ajouta aussitôt: Ne seriez-vous pas la personne au sujet de laquelle je viens de recevoir une lettre de M. de Maisonneuve, qui me prie de la recevoir chez moi comme je le recevrais lui-même? — C'est moi, Monsieur, répondit-elle à son tour en lui remettant une lettre de recommandation dont M. de Maisonneuve l'avait chargée. Sur le champ, M. Lecoq lui indique sa maison, et l'invite à l'y devancer, en attendant qu'il ait terminé quelques affaires pour lesquelles il était sorti. Cependant madame Lecoq, en apercevant cette étrangère si pauvrement habillée, conçut d'elle une opinion tout à fait défavorable, et refusa absolument de la recevoir. On sait que Mlle

Bourgeoys, depuis son adieu au monde, et surtout depuis l'émission de son vœu de pauvreté, s'était imposé pour règle stricte et invariable de porter sur elle ce qu'il y avait de plus commun; ceci lui valut plus d'une humiliation, et la fit souvent passer pour toute autre que ce qu'elle était. Mais ces humiliations n'étaient pas de nature à la déconcerter, puisqu'elle les avait prévues et acceptées de bon cœur en embrassant ce genre de vie. Cete fois, elle profita du procédé pénible dont elle était l'objet pour aller répandre son cœur au pied du très saint Sacrement dans l'église voisine. C'était celle des Dominicains, et on y faisait en ce moment une procession en honneur du saint Rosaire. Elle assiste dévotement à la cérémonie, et retourne ensuite chez Madame Lecoq, qui persiste à lui refuser l'entrée de sa maison, et lui adresse même des paroles injurieuses. Elle allait se retirer de nouveau quand M. Lecoq, rentrant au logis, fit changer la scène: sa femme demanda pardon à Mlle Bourgeoys, s'empressant de lui faire le meilleur accueil qu'elle put; et pendant tout le temps qu'elle demeura dans cette maison, elle y fut constamment traitée avec les égards dus à son mérite.

Encore le Carmel. Vocation fixée pour toujours.

M. de Maisonneuve, qui avait promis à Mlle Bourgeoys de la rencontrer à Nantes, ne s'y rendit que plusieurs semaines après elle; et, pendant ce temps, elle s'adressa pour la confession à un

religieux carme. Celui-ci, de concert avec le père provincial de Paris, qui lui avait écrit à ce sujet, fit tous ses efforts pour la faire renoncer au projet de Ville-Marie. "Ce bon religieux, écrit-elle, me pressait fort là-dessus; il me fit scrupule de n'être point Carmélite, en ayant l'occasion." De son côté, M. de Maisonneuve, quand il fut arrivé à Nantes, reçut une lettre anonyme dans laquelle on lui disait. que cette fille ayant une vocation marquée pour être carmélite, il ne pouvait pas contrarier les desseins de Dieu en la transportant ainsi au-delà des mers; et que, puisque la Providence lui offrait l'entrée de cet ordre, il était de son devoir de ne pas s'opposer à ce qu'elle y fût reçue. Cette lettre, que M. de Maisonneuve montra à Mlle Bourgeoys, jointe aux craintes que lui inspirait son nouveau confesseur de résister à la volonté de Dieu en quittant la France, la jetèrent dans une désolation intérieure qu'il serait difficile d'exprimer. Tout éplorée, elle se rend à l'église des Capucins, où le très Saint Sacrement était exposé. Là, prosternée, elle répand son cœur avec une grande abondance de larmes en la présence de Notre-Seigneur, et Lui proteste de nouveau que son unique désir est de connaître sa sainte volonté pour l'accomplir, aux dépens même de sa vie. Dieu, qui n'avait permis cette épreuve que pour purifier de plus en plus le dévoûment de sa servante, ne différa pas

de l'exaucer; car à l'instant même, le cœur inondé d'une joie toute céleste, et l'esprit éclairé d'une vive lumière, elle connaît sans ambiguïté le dessein de Dieu sur elle, et se trouve toute résolue de persévérer jusqu'à la mort dans le dessein de servir Dieu à Ville-Marie. "En un moment, écrit-elle, toutes mes peines furent changées; je reçus là une très forte impression et une très grande assurance qu'il fallait faire le voyage, et je revins de l'église avec une entière conviction que Dieu voulait que j'allasse en Canada."

Quant à M. de Maisonneuve, il n'était pas homme à se laisser intimider par des terreurs ou des remontrances. Après toutes les précautions qu'on avait prises à Troyes pour s'assurer de la volonté de Dieu à cet égard, il lui suffisait de connaître les dispositions de Mlle Bourgeoys elle-même; et, ayant appris de sa propre bouche qu'elle était plus résolue que jamais de suivre sa vocation pour Ville-Marie, il mit tout en œuvre pour presser l'embarquement.

Rade Saint-Nazaire.

Les places étaient retenues sur le vaisseau "Saint-Nicolas," rade de Saint-Nazaire, à quinze lieues de Nantes. M. de Maisonneuve s'y rendit avec sa recrue de cent huit hommes, tous gens de cœur, choisis avec beaucoup de soin principalement dans les provinces du Maine et de l'Anjou. Parmi eux se trouvaient : le chirurgien Etienne Bouchard, le procureur fiscal Jean Gervaise, et le

sieur Claude Lanoue de Robutel, qui donnèrent plus tard des filles et des petites-filles à notre institut. Quand tout fut prêt, M. de Maisonneuve fit prier M. Lecoq de faire conduire à bord Mlle Bourgeoys. Ce dernier, ainsi que son épouse, ne la vit partir qu'avec beaucoup de regret; par estime pour sa vertu, et par reconnaissance pour le bien qu'elle avait procuré à sa maison, il ne voulut rien recevoir, ni pour sa pension, ni pour son passage sur le "Saint-Nicolas," qu'il avait eu la charge d'équiper. Bien plus, il eut l'attention de lui procurer les commodités ordinaires du voyage, dont elle s'occupait bien peu elle-même; dans ce dessein, il fit embarquer un lit complet qu'il lui donna, et, sachant qu'elle s'était interdit l'usage du vin, il y suppléa par une provision d'eau douce, dont le défaut fait beaucoup souffrir en mer.

Mademoiselle Bourgeoys, qui avait pensé être seule de son sexe sur le navire, fut agréablement surprise d'y trouver plusieurs compagnes destinées pour Ville-Marie. "Monsieur de la Dauversière, dit-elle, envoya pour l'embarquement la femme Milot, (Marie-Marthe Pinson), Marie du Mans, une autre femme avec son mari, et quelques filles." Parmi ces dernières se trouvait une enfant d'environ dix ans, nommée Marie du Mesnil, de la Flèche, que M. de la Dauversière recom-

mandait tout particulièrement à M. de Maisonneuve. On mit à la voile le 20 juin.

Pendant que M. de Maisonneuve fait l'appel de ses hommes, que le capitaine Pierre le Besson vérifie le contenu du bâtiment, Mlle Bourgeoys, restée seule en dehors, jette un dernier regard sur les rives aimées de sa belle patrie; elle contemple une dernière fois la terre de sa naissance, le pays où elle a reçu tant de bienfaits célestes, le sol qui possède les tombeaux de son père et de sa mère. "Adieu! dit-elle, tout ce que j'ai aimé!" Ses yeux se voilent de larmes, elle renouvelle son sacrifice total, parfait, sublime; puis, se dispose à commencer promptement l'exercice de son apostolat. Miracle! elle qui, il y a quelques jours, avait crainte d'un gentilhomme du premier rang, se voit aujourd'hui au milieu de plus de cent hommes, la plupart militaires, et elle n'a point de crainte. Tel est le pouvoir de la grâce! L'ange avait dit à Marie: "Ne craignez point! le Saint-Esprit surviendra en vous." Marie dit à Marguerite: "Ne crains pas! je serai avec toi." Marguerite Bourgeoys ne fit qu'une avec la Vierge Immaculée: de là le succès de ses œuvres.

Sur le vaisseau, elle avait à exercer une véritable mission. Or, la contradiction est le cachet des œuvres de Dieu: donc, elle devait être contrariée, elle, l'enfant de la croix par excellence, la régénérée du Vendredi saint. D'abord, elle

Epreuves diverses.

perdit un paquet précieux qui lui avait été confié pour le gouverneur. Ensuite, on refusa de lui donner l'eau qui avait été mise à bord pour elle, et il lui fallut boire du breuvage des matelots; ceci fut peut-être la moindre de ses épreuves, habutuée qu'elle était de ne point suivre les instincts de sa nature. Enfin, après avoir fait trois cent cinquante lieues en mer, on s'aperçut que le navire faisait eau de toutes parts, et on fut contraint de revenir à Saint-Nazaire. "Nous périssions, dit-elle, sans le secours que, par la grâce de Dieu, nous reçûmes des habitants de ce lieu-là. J'étais fort en peine de nous voir dans ce danger; car nous étions près de cent vingt passagers, sans prêtre, et nos cent huit soldats étaient mal préparés pour mourir. Il fallut bien du temps pour trouver et préparer un autre navire, en sorte que l'on ne fit voile que le jour de Sainte-Marguerite, 20 juillet, après avoir entendu la sainte messe à l'église."

Le vaisseau ayant été réparé, on se remit en route; mais bientôt la maladie se déclara parmi les voyageurs. Il y eut un grand nombre de malades; et Mlle Bourgeoys, non contente de leur procurer tous les secours spirituels en son pouvoir: prières, lectures, instructions, voulut bien encore leur tenir lieu d'infirmière. Jour et nuit, elle était auprès d'eux, les consolant dans leurs maux, et leur distribuant tout ce qu'elle recevait du ca-

pitaine ou de M. de Maisonneuve. Des cent huit soldats conduits par M. le Gouverneur, il en mourut huit sur mer; et, grâce au dévoûment de l'inimitable aumônière, leur mort fut un sujet d'édification et une cause de renouvellement pour toute la recrue. "Ces cent hommes devinrent doux comme des religieux, dit-elle, et changés comme le linge qu'on a mis à la lessive."

Inquiétudes et prières.

Pendant que la recrue était en mer, les habitants de Ville-Marie se trouvaient en proie aux plus vives inquiétudes, sans défense, exposés à toute la fureur des Iroquois; et on apprit enfin, par un navire venu de France, que M. de Maisonneuve était en route avec plus de cent hommes. Mais, comme on ignorait qu'il avait été obligé de retourner à Saint-Nazaire, on s'alarma du retard, et on fit des prières publiques pour hâter la venue de ce secours si ardemment désiré. Mlle Mance prit le parti de descendre à Québec, dans l'espoir d'avoir des nouvelles par les vaisseaux qui pouvaient venir d'Europe; et quelques soldats de Ville-Marie l'accompagnèrent, songeant à retourner en France. "Il vient du secours de France, écrivait le 12 août de cette année la Vénérable Marie de l'Incarnation, ce qui console tout le pays; car, c'eût été une chose déplorable s'il eût fallu venir à cette extrémité que de quitter. Mais enfin, nous attendons le secours que M. de Maison-

neuve, gouverneur de Montréal, amène de France, où il est allé exprès."

Prières exaucées. Actions de grâces.

Après une navigation de près de trois mois, on arriva heureusement à Québec, le 22 septembre. "Nous arrivâmes le jour de Saint-Maurice, dit la sœur Bourgeoys, mais on ne prit point garde à une arête qui s'enfonça tellement dans le navire que les grandes marées ne purent le relever, et qu'il fallut le brûler sur la place. Notre arrivée donna de la joie à tout le monde." On rendit en effet des actions de grâces solennelles à Dieu, en chantant le *Te Deum* dans l'église de Québec. La relation de cette année exprimait ainsi la satisfaction publique : "Le secours extraordinaire qu'on a envoyé par le dernier embarquement a donné de la joie à tout le pays. Quelques personnes de mérite et de vertu, qui aiment mieux être connues de Dieu que des hommes, ayant donné de quoi lever une bonne escouade d'ouvriers semblables à ceux qui rebâtissaient jadis le temple de Jérusalem, maniant la truelle d'une main, et l'épée de l'autre, ils sont plus d'une centaine de braves artisans, tous savants dans les métiers qu'ils professent, et tous gens de cœur pour la guerre. Dieu bénisse au centuple ceux qui ont commencé cet ouvrage, et leur donne la gloire d'une sainte persévérance pour le mettre à chef !"

Séjour à Québec.

Sœur Bourgeoys alla loger au magasin de la compagnie de Montréal, et s'empressa de donner

ses soins à ceux des passagers qui n'étaient pas encore entièrement guéris de la maladie qui s'était déclarée dans la traversée. Ce fut alors qu'elle eut l'avantage de connaître Mlle Mance; et que ces deux saintes âmes, destinées par la divine Providence à travailler de concert, quoique d'une manière différente, à la formation de Ville-Marie, se lièrent d'une amitié spirituelle et divine. Elles n'eurent pas cependant la consolation de se communiquer aussitôt leurs pensées et leurs vues aussi librement qu'elles l'auraient désiré, Mlle Mance devant retourner promptement à Montréal afin d'annoncer l'arrivée de M. de Maisonneuve, pendant que Sœur Bourgeoys restait à Québec, où sa présence était nécessaire. Son séjour en cette ville fut plus prolongé qu'elle ne l'aurait désiré, à cause du refus qu'on faisait de donner des barques pour conduire la recrue. M. de Lauzon espérait par là la retenir à Québec; mais M. de Maisonneuve déclara que ces hommes avaient trop coûté à la Compagnie de Montréal pour qu'il en laissât un seul... et enfin, étant venu à bout de se procurer des barques, il remonta le Saint-Laurent, faisant passer tout son monde devant lui, et marchant le dernier pour ne laisser personne. Dans le cas où la recrue serait restée à Québec, on offrait à Mlle Bourgeoys son entrée dans un monastère de l'endroit. "Les Ursulines, dit-elle,

me firent la grâce de m'offrir leur maison; mais ce n'était pas là, où je désirais demeurer."

Arrivée à Montréal. Ce qu'il était alors.

Ce fut le 16 novembre que cette fille, tout à la fois humble et intrépide, modeste et magnanime, salua pour la première fois ce Mont-Royal, cette Ville-Marie, dont le nom excitait un zèle ardent dans tous les cœurs français, et allumait une sainte jalousie dans les plus nobles âmes. "Je sais bien, écrivait Monsieur Olier, que je ne suis pas digne de servir les saintes âmes qui doivent y avoir part. Je ne suis que comme spectateur et admirateur de ces divines merveilles." Montréal, à l'arrivée des cent hommes, ne possédait que cinquante-cinq Français, avec les femmes et les enfants; plus, les femmes et les enfants des dix-sept tués par les sauvages pendant les années précédentes. Cela donnait une population de 196 âmes. Toutes ces personnes étaient logées dans le fort, bâti à l'endroit où est aujourd'hui la maison de douane. Cette fortification mesurait cinquante toises de front et deux toises de haut. L'intérieur contenait une chapelle, avec résidence pour le père Pijard, missionnaire jésuite; un hôpital, des logements pour les colons et la garnison. Près du fort était un cimetière. Il y avait bien quelques maisons construites en dehors du fort, par MM. Jean de Saint-Père, Urbain Tessier-Lavigne, et Jacques Archambault; il y avait aussi le nouvel hôpital,—mais jusque-là, on n'avait osé y résider,

par crainte des sauvages. Ce ne fut qu'en 1654 que Mlle Mance et les citoyens nommés ci-dessus se décidèrent à aller prendre possession de leurs logis. D'autres, suivant leur exemple, se mirent à bâtir; et, à mesure que leurs maisons étaient finies, ils laissaient le fort. Ces habitations, qui s'étendaient du fleuve au ruisseau Saint-Martin, et de la rue Saint-Pierre jusqu'à Bon-Secours, étaient reliées par des sentiers de huit à douze pieds de largeur. Le premier sentier allait du fort à l'Hôtel-Dieu; le second, du fort à la Place d'Armes.

Les principaux habitants du fort en 1653 étaient: Monsieur de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, chez qui Mlle Bourgeoys alla loger avec la petite protégée de M. de la Dauversière, Marie du Mesnil.

Charles-Joseph d'Ailleboust des Musseaux, juge.

Catherine Le Gardeur, son épouse.

Louis d'Ailleboust de Coulonges, qui fut 3e Gouverneur du Canada.

Barbe de Boulogne, son épouse.

Mademoiselle Philippine de Boulogne, sœur de madame Louis d'Ailleboust.

Mademoiselle Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôpital.

Parmi les magistrats, on remarque l'avocat Migeon de Bransac, le Major Lambert Closse, le

notaire Bénigne Basset, l'Honorable Louis Prud'homme, liés avec l'histoire de notre institut; de même que Pierre Gadois, Nicolas Godé, Charles Lemoine, Gilbert Barbier, Antoine Primot, Jean Desroches, Pierre Tessier, Gilles Trottier, Jean Sicotte, André Charly, Eloi Jarry.

Femme forte. Croix de la Montagne.

Dans l'état où était la colonie, sœur Bourgeoys ne put avoir occasion d'exercer son zèle pour l'éducation des enfants; car il y avait eu jusque-là peu de mariages, et presque tous les enfants étaient morts en bas âge. "On a été environ huit ans, dit-elle, sans pouvoir garder d'enfants à Montréal; ce qui donnait bonne espérance, puisque Dieu prenait les prémices." En attendant qu'elle pût se rendre utile aux enfants, elle assistait le gouverneur en tout, le remplaçant avec avantage dans beaucoup d'occasions. La voyant à la tête des braves défenseurs du pays, on se demande si ce n'est pas là une seconde Jeanne d'Arc; ou, comme le dit M. Souart, une autre sainte Geneviève. Sa première œuvre de piété fut d'organiser une croisade pour rétablir le signe sacré de notre religion sur la montagne. M. de Maisonneuve avait érigé ce monument précieux dès son arrivée en Canada, et les sauvages venaient de le faire disparaître. "Quand je fus arrivée, dit-elle, M. de Maisonneuve, pour s'acquitter de la promesse qu'il m'avait faite de me mener sur la montagne, détacha trente hommes qui m'y accom-

pagnèrent. Mais les sauvages avaient ôté la croix! Et je trouvai là, en pauvre état, l'image donnée à M. de Maisonneuve par sa sœur, religieuse de la Congrégation Notre-Dame à Troyes.

Ça été le premier lieu où les sauvages sont venus pour être instruits, et même les filles, par les sœurs de Notre-Dame; ce qui a rapport à l'image.'' Animée d'une sainte ferveur, sœur Marguerite prend la résolution de rétablir le monument regretté. De retour à Ville-Marie, elle excite le zèle des ouvriers; et, de l'avis de M. de Maisonneuve, il est résolu qu'on ira de nouveau sur la montagne pour y planter une croix, selon les vues et sous la direction de la sœur. Cette résolution prouve la grande considération dont elle jouissait déjà dans la colonie, et l'ascendant que sa vertu lui donnait sur tous les esprits. — Il eût été difficile qu'il en fût autrement: sa charité, qui semblait la multiplier elle-même, la faisait être toute à tous pour les gagner à Jésus-Christ, et l'on était sûr de la trouver partout où il y avait quelque bien à faire. On la voyait visiter et servir les malades, consoler les affligés, instruire les ignorants, blanchir le linge et raccommoder les hardes des soldats, ensevelir les morts, et se dépouiller en faveur des nécessiteux des choses qui lui étaient le plus nécessaires. Enfin, elle était à l'égard de tous comme une mère commune, la consolation de l'affligé, le soutien du faible et de

l'indigent. Le zèle apostolique dont elle était animée la portait à se considérer comme une victime chargée d'expier les péchés des autres, et lui inspirait un amour continuel pour la souffrance, en sorte *qu'elle portait toujours dans son corps la mortification de Jésus-Christ, et qu'elle accomplissait sans cesse dans sa chair ce qui manquait à la passion du Sauveur pour la sanctification de cette église naissante.* A ces austérités, elle joignait des prières ardentes en faveur des justes et des pécheurs; et on pouvait dire d'elle, comme du grand saint Martin de Tours, qu'elle s'immolait sans cesse pour cette nouvelle église.

Malgré sa vie si austère, Mlle Bourgeoys n'avait rien dans son extérieur qui ne fût propre à attirer les âmes et à les gagner au service de Dieu. "L'extérieur de la très sainte Vierge, dit M. Olier, était couvert d'une modestie éclatante qui rejaillissait de la majesté de Dieu habitant en son âme; cette beauté ravissait les esprits et embaumait les cœurs de ceux qui l'approchaient, tellement qu'ils se sentaient portés vers Dieu et tout remplis de son amour. Sa bouche parlait si prudemment, ses yeux regardaient si chastement, son maintien était si modeste, son marcher si grave, son entretien si doux, sa familiarité si agréable, qu'elle gagnait à Dieu tous les cœurs par son extérieur plein d'attraits et de charmes." C'était, par proportion, ce qu'opérait la présence

de Mlle Bourgeoys sur les colons de Ville-Marie: la vue seule de sa présence portait saintement à Dieu, comme l'expérimentaient heureusement les personnes de tous les états.

Marie du Mesnil.

Nous avons dit que, lors du départ de Saint-Nazaire, M. de la Dauversière, envoyant quelques filles à M. de Maisonneuve, lui recommandait spécialement Marie du Mesnil. Sur cela, M. de Maisonneuve l'avait mise entre les mains de Mlle Bourgeoys, jugeant avec raison qu'elle ne pouvait être en de meilleures. Pendant la traversée, notre petite Marie servit comme d'assistante à sa mère adoptive, qu'elle secondait et aidait dans tous ses exercices de charité; intelligente et pieuse, elle ne se lassait point d'admirer sa vertu et tâchait de l'imiter selon son pouvoir. Elle fut témoin de sa douce résignation quand l'eau lui fut refusée, et qu'elle eut à boire du breuvage des matelots; quand le paquet précieux qui lui avait été donné pour M. de Maisonneuve fut perdu; elle vit son dévoûment magnanime lorsque le navire fut près de faire naufrage, et qu'elle mit tout en œuvre pour calmer les cent huit soldats qui, n'étant point prêts à mourir, se débattaient comme des furieux; lorsque la maladie s'étant mise sur le vaisseau, elle en prépara huit à la mort, et instruisit si bien les autres qu'ils se convertirent parfaitement; elle eut connaissance du dénûment total auquel cette âme généreuse se réduisit plusieurs fois en fa-

veur des pauvres; et non seulement elle en eut connaissance, mais elle y participa. Rendue à Montréal, Marie du Mesnil alla demeurer avec Mlle Bourgeoys dans l'appartement qui lui fut assigné chez le Gouverneur, au dedans du fort, où toutes deux furent mises en possession du lit donné par M. Lecoq, et qui n'avait point servi pendant le voyage. Bientôt l'hiver fit sentir ses rigueurs; et un soldat, tout transi, vint demander la charité disant qu'il n'avait pas sur quoi se coucher pour se garantir du froid pendant la nuit. Sœur Bourgeoys ne balance pas un instant; elle va chercher son matelas et le lui donne. Peu de temps après, un autre soldat, désireux de partager la bonne fortune de son camarade, vint trouver la sœur pour lui exposer aussi sa misère; celui-ci obtint la paillasse. Deux autres, sans savoir qu'elle se dépouillait ainsi, étant venus à leur tour pour implorer sa charité, elle leur donna les deux couvertures. Marie du Mesnil, voyant qu'il ne restait plus que l'oreiller, s'écria: Mère, vous donnez tout notre lit; qu'aurons-nous donc ce soir pour nous coucher? — Ne vous mettez pas en peine, ma fille, lui dit-elle, nous dormirons bien. Quand le soir fut venu, elle étendit son tablier par terre, se coucha dessus, et invita la petite à faire de même. C'est ainsi que Marie du Mesnil, destinée à donner à l'Eglise quatre vierges, mem-

bres de notre institut, s'initiait dès le bas âge à la vie austère qui conserve l'innocence.

On mariait alors les filles fort jeunes, parce qu'elles étaient rares, et qu'on désirait peupler la colonie aussi rapidement que possible. Aussi, Marie du Mesnil n'avait-elle que onze ans quand M. de Maisonneuve la promit à un jeune militaire, André Charly, dit Saint-Ange, originaire de Saint-Gervais de Paris et venu à Montréal en 1651. "Cette année, (1651,) écrit M. Dollier de Casson, M. d'Ailleboust fut remplacé par M. Jean de Lauzon, conseiller du roi, qui avait été intendant du Dauphiné et de la Nouvelle-France. Ce nouveau gouverneur, ayant promis à M. de Maisonneuve dix soldats dont il lui avait fait passer les armes par avance, envoya ces dix hommes au Montréal, comme il le lui avait promis; mais il les fit partir si tard, et les mit si peu habillés dans une chaloupe, qu'ils y pensèrent geler. C'était une chose assez surprenante de les voir venir en cet équipage en ce temps-là, le 10 décembre ; cela fit douter que ce fussent des hommes, on les prenait pour des spectres. Deux de ces dix étaient encore jeunes, lesquels sont devenus de fort bons habitants, dont l'un s'appelle André Charly, dit Saint-Ange."

Le mariage de ce M. Charly avec Marie du Mesnil eut lieu le 9 novembre 1654. Mais à peine la jeune mariée était-elle rendue chez son époux, 1654. Mariages.

qu'elle fut tentée de lui faire ce que saint Alexis fit à son épouse. Dès le lendemain de ses noces, elle alla trouver sœur Bourgeoys tout en larmes, et pouvant à peine comprimer ses sanglots: "On m'a trompée, disait-elle, ou bien je n'ai pas compris. Je ne savais pas ce que c'était, car je n'aurais jamais consenti.,Je ne puis rester avec cet homme; je ne l'aime point, il ne me verra plus." Sœur Bourgeoys fit tout ce qu'elle put pour la persuader de retourner avec son mari, mais en vain; elle protestait toujours qu'elle ne pouvait le supporter, et qu'il ne la reverrait jamais. Enfin, voyant que les paroles ne pouvaient rien sur cet esprit, elle entre dans son petit cabinet, et se met en prières. Sa prière faite, elle retourne auprès de Madame Saint-Ange, qu'elle trouve toute changée, et prête à faire ce qu'on lui dirait.

Il y eut douze autres mariages cette année, parmi lesquels ceux de Charles Lemoine, Jean Gervais, Eloi Jarry, dit La Haye. Ces deux derniers, venus de France en 1653, eurent chacun une Marguerite, dont Marguerite Bourgeoys fut la marraine. M. Lemoine était dans le pays depuis 1646.

La petite Loysel. Jean et Jeanne.

Après le mariage de Marie du Mesnil, M. de Maisonneuve donna pour élève à sœur Bourgeoys la petite Loysel, première enfant canadienne qu'on ait pu élever. "La première qui est restée,

lisons-nous dans ses mémoires, est Jeanne Loysel, que l'on me donna à quatre ans et demi, et qui est demeurée avec moi jusqu'à son mariage avec Jean Beauchamp." Une chose assez remarquable, c'est que les trois personnages devant représenter la Sainte Famille dans le Nouveau-Monde, se trouvèrent dès leur naissance placés sous la protection du disciple bien-aimé: Monsieur Olier se nommait Jean, Mademoiselle Mance Jeanne, notre Mère Bourgeoys fut baptisée dans l'église Saint-Jean. Et, singulière coïncidence! le premier petit garçon qu'on ait pu élever à Montréal se nommait Jean, la première petite fille Jeanne, et elle épousa un Jean.

1655 -- 1656. Maladie de M. Olier. MM. de Maisonneuve et d'Ailleboust en France.

Depuis longtemps on désirait les Messieurs de Saint-Sulpice à Montréal, quand on apprit la fâcheuse nouvelle que M. Olier venait d'être frappé de paralysie. Dans la crainte que ce vénérable Fondateur ne mourût avant d'avoir donné à ce pays des prêtres formés de sa main, M. de Maisonneuve résolut de passer en France pour le presser de réaliser ses beaux projets; il fut accompagné des MM. d'Ailleboust. Arrivés à Paris, ils déclarèrent aux associés que le temps du départ des ecclésisastiques était venu, et que c'était pour les conduire eux-mêmes qu'ils avaient entrepris ce voyage. De leur côté, les associés jugèrent qu'il fallait insister auprès de M. Olier... et celui-ci, qui avait beaucoup prié pour connaître

la volonté de Dieu, jugea aussi que le moment était arrivé. Il choisit donc parmi les membres de sa Compagnie ceux qu'il crut les plus propres à cette œuvre apostolique; ce furent Messieurs de Queylus, Souart, Galinier, d'Allet. A cette occasion, la Compagnie se démit de ses droits, et Monsieur Olier consentit à ce que le séminaire se chargeât seul de l'île de Montréal.

Arrivée des MM. de S. Sulpice

Les colons, s'éloignant du fort, avaient conçu le dessein de bâtir une église devant appartenir plus tard à l'hôpital, et que, pour cet effet, ils mirent sous le vocable de Saint-Joseph. En même temps, sœur Bourgeoys avait été inspirée de bâtir une chapelle en honneur de la Mère de Dieu; et M. de Maisonneuve lui avait donné toute liberté de choisir pour cela l'endroit et telle étendue de terrain qu'elle jugerait à propos. Les deux constructions furent mises en marche pendant l'absence de M. de Maisonneuve et des MM. d'Ailleboust, sous la protection du sieur Lambert Closse, suppléant-gouverneur. Il n'y avait pas alors de prêtres résidant à Ville-Marie; mais le père Pijart, jésuite, chargé de desservir cet endroit, s'y tenait fréquemment. Ce zélé missionnaire approuvait beaucoup le zèle actif et efficace de la pieuse Troyenne; il admirait son influence sur tous les esprits, notamment sur M. le Gouverneur, qu'elle poussait rapidement dans les sentiers de la plus haute perfection, et à qui elle avait persuadé de pronon-

cer le vœu de chasteté perpétuelle. Aussi, quand elle lui demanda permission d'ériger une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Secours, n'hésita-t-il point à lui accorder sa demande. Elle s'était mise à l'œuvre avec un zèle proportionné à sa grande dévotion envers la très Sainte Vierge, quand on apprit la prochaine arrivée des Messieurs de Saint-Sulpice. Cette nouvelle fit concevoir à tous les plus belles espérances; et sœur Bourgeoys en particulier ne pouvait que bien augurer pour son entreprise d'un si heureux événement. Sans doute, son église allait être bientôt complétée avec le concours de ces généreux ecclésiastiques.

Vain espoir! Nous le savons, il faut que les œuvres de Dieu soient sanctifiées par la croix; et ici, plus qu'ailleurs, il fallait ce cachet précieux. M. de Queylus, premier supérieur d'un séminaire auquel notre institut devait être si redevable, se présente à notre Fondatrice la croix en main: il lui ordonne de suspendre la bâtisse de l'église.... elle s'incline avec respect et soumission devant un ordre qui contrariait, non seulement sa nature, mais encore le plus cher vœu de son âme. Dieu le permit ainsi parce que, dans les décrets éternels, le temps était venu de fonder l'église de Ville-Marie sur le modèle de l'église primitive; et que, dans cette fondation, Marguerite Bourgeoys devait honorer la très Sainte Vierge, non tant par la construction d'un édifice matériel, que par les fonctions d'institutrice.

CHAPITRE II.

ETABLISSEMENT de la CONGREGATION NOTRE-DAME de VILLE-MARIE. SES PROGRES JUSQU'A 1693.

Voilà que je mets dans Sion la première pierre, une pierre choisie, d'un grand prix.

1er *Epitre de S. Pierre, II*, 6.

30 Avril 1657, Fête de Ste Catherine de Sienne. Notre Fondatrice ouvre ses classes.

NOTRE Mère Bourgeoys ouvrit ses classes le 30 avril 1657, vingt-huit jours après la mort de Monsieur Olier. On eût dit que Dieu, pour glorifier son fidèle disciple, voulait réaliser à son égard cette parole du Sauveur: "Quand je serai élevé de terre, j'attirerai tout à moi." En effet, Monsieur Olier, après s'être vu, à cause de son œuvre, mésestimé, méprisé, bafoué, n'a pas plus tôt quitté la terre que cette même œuvre s'édifie comme par enchantement; les trois communautés se fondent à l'envi, au milieu de difficultés sans doute, mais avec un plein succès.

Une étable fut le berceau de notre Congrégation; et cette circonstance, qui fait notre gloire, combla de délices l'âme si fervente de notre Mère. Mais noblesse oblige! C'est pourquoi elle se sen-

tit, plus que personne, tenue de pratiquer étroitement les vertus de Bethléem : pauvreté, humilité, simplicité. "Il lui eût été facile d'obtenir des honneurs et des richesses pour son institut, dit un de ses historiens, mais elle n'en voulut jamais accepter. Noble fille ! elle avait peur des richesses, comme les autres ont peur du dénûment."

Tout porte à croire que notre Fondatrice ouvrit son école le 30 avril, afin de pouvoir faire avec ses élèves l'ouverture solennelle du mois de Marie, et, inaugurer son œuvre sous les auspices de la Vierge immaculée, Notre-Dame et Souveraine, notre chère institutrice, notre perpétuelle supérieure, notre tout, après Dieu.

Monsieur de Queylus, après une courte visite à Montréal, était allé à Québec, exercer ses fonctions de Vicaire général ; et il s'était fait accompagner de M. D'Allet, diacre, son secrétaire. Le 12 août, M. Souart prit possession de la cure de Ville-Marie ; et le 21 novembre suivant, il réunit les habitants pour procéder à l'élection de marguilliers. 1er curé d'office. 1ers marguilliers.

Un des premiers actes de cette corporation fut de poser des bases solides à l'établissement de l'œuvre de notre Mère ; dans ce but, ils résolurent de lui donner, d'une manière sûre et stable, l'habitation dont Monsieur de Maisonneuve lui avait procuré la jouissance. C'était une maison en pierre, — étable dans le principe, mais qu'elle 22 janvier 1658. Base matérielle de notre Institut.

avait fait réparer — de trente-six pieds de long sur dix-huit de large, située près de l'hôpital, avec un terrain contigu de quarante-huit perches, pour servir aux récréations des maîtresses et des enfants. Comme on ne doutait point que l'œuvre commencée ne se perpétuât, on mit dans le contrat cette clause expresse: "La présente concession faite pour servir à l'instruction des filles de Montréal, au dit Ville-Marie, tant du vivant de la dite Marguerite Bourgeoys qu'après son décès, à perpétuité." Cet acte est du 22 janvier 1658. Le même jour, sœur Bourgeoys, alors âgée de trente-huit ans, accepta la donation par devant Bénigne Basset, greffier de la justice des Seigneurs, et en présence de tous les officiers de la colonie, qui confirmèrent l'acceptation en y apposant leurs signatures.

Gabriel Souart, P. S. S., Curé.
Dominique Galinier, P. S. S., Vicaire.
Marin Jannot, Syndic des habitants.
Lambert Closse, Major de l'Ile.
Jeanne Mance, Administratrice de l'hôpital.
Louis Prud'homme, marguiller
Jean Gervaise, "
Gilbert Barbier. "
Charles Lemoyne.

Dans cette maison, notre Mère rassembla tous les enfants de Ville-Marie, à mesure qu'ils deve-

naient en âge d'apprendre. La première petite fille fut Jeanne Loysel, que Monsieur de Maisonneuve lui avait donnée à quatre ans et demi, et qui avait, lors de l'ouverture des écoles, près de huit ans. Le premier petit garçon fut Jean Desroches, plus jeune que Jeanne de quelques mois. Pour l'aider dans ses fonctions assez compliquées de maîtresse d'école, sacristine de la paroisse, etc., elle avait Marguerite Picaud, qui fut plus tard Madame Lamontagne.

2 juillet 1658. Congrégation externe.

Il y avait à Ville-Marie quelques filles qui n'étaient plus en âge d'aller à l'école; notre Mère Bourgeoys voulut étendre aussi sur elles sa charité, en les réunissant dans le même local où elle faisait l'école, pour les animer à la piété et les exciter à la ferveur. Dans ce dessein, elle établit, sur le modèle de ce qu'elle avait vu pratiquer à Troyes, la Congrégation externe, qu'elle commença le jour de la Visitation, 2 juillet 1658; ce qui insensiblement fit appeler du nom de *Congrégation* la maison où ces filles se réunissaient.

Marie des Neiges.

"Dans le temps où je commençai la congrégation séculière, rapporte notre Fondatrice, une femme iroquoise avait une petite fille d'environ neuf mois, qu'elle négligeait assez. Marguerite Picaud me pressait de la demander, ce qui paraissait impossible d'obtenir; mais Monsieur Souart ayant offert à la mère un collier de porcelaine de trente francs et quelques autres objets, elle con-

sentit à céder sa fille. M. de Maisonneuve voulut être son parrain; sa marraine fut Elisabeth Moyen, femme du major Closse... et on lui donna le nom de Marie des Neiges, à cause de la fête de Notre-Dame des Neiges, jour où elle fut baptisée. Le Père Lemoyne a assuré que c'était la première baptisée des Iroquois; elle mourut à l'âge de six ans." Monsieur Dollier de Casson fait à son sujet les réflexions suivantes: "La petite sauvagesse, nommée Marie des Neiges, qui promettait beaucoup, mourut à la Congrégation, chez la sœur Bourgeoys, qui l'avait élevée avec des soins et des peines bien considérables, dont elle a été payée par la satisfaction que l'enfant lui donna. A cause de l'amitié qu'on lui portait, on a voulu ressusciter son nom par une autre petite sauvagesse, à laquelle on a donné le même nom au baptême. Cette deuxième étant aussi décédée, on en a pris une troisième, à laquelle on a encore donné le nom de Marie des Neiges. Si celle-ci ne meurt pas plus criminelle que les deux autres, toutes trois, après avoir demeuré ici-bas dans la Congrégation de Montréal, auront le bonheur, j'espère, d'être au ciel pour toute l'éternité, dans cette Congrégation qui suit l'Agneau immaculé, avec des prérogatives toutes spéciales."

M. de Queylus laisse Québec pour Montréal.

L'arrivée d'un nouveau gouverneur, M. d'Argenson, annonçant la prochaine venue du vicaire apostolique, occasionna l'éloignement de M. de

Queylus. Il partit de Québec le 21 août, accompagné de M. d'Ailleboust, qui avait remplacé M. de Lauzon depuis quelque temps; de M. Vignal, chapelain des Ursulines, qui désirait s'attacher au séminaire de Ville-Marie; et d'une soixantaine de personnes qui remplissaient trois chaloupes. "Il alla, dit M. Dollier de Casson, consoler le Montréal par sa présence, et y demeurer, au grand contentement de tous, surtout à la vive satisfaction de MM. Souart et Galinier, qui ne craignirent pas de s'avancer bien avant dans les bois, sans appréhender les Iroquois, afin d'aller au-devant de sa barque, pour lui témoigner la joie qu'ils avaient de son retour."

Lorsque M. de Queylus arriva à Ville-Marie, derniers jours d'août, notre Mère Bourgeoys se disposait à passer en France pour y chercher des compagnes, avec Mademoiselle Mance qui, tout en allant se faire traiter pour un mal de bras, espérait ramener avec elle des religieuses de La Flèche pour la conduite de son hôpital. M. de Queylus approuva leur voyage, et profita de la circonstance pour appeler à Ville-Marie deux hospitalières de Québec, qui avaient besoin de changer d'air: Sœur de la Nativité, et Sœur Saint-Paul. Mademoiselle Mance, ne jugeant pas à propos de leur confier l'administration de son établissement, notre Mère les pria de vouloir bien la remplacer, ce qu'elles acceptèrent de grand cœur. Après

leur avoir donné tous les renseignements qui pouvaient leur être utiles, elle alla faire ses adieux à M. Galinier, chargé du matériel de l'église, et le pria de vouloir bien lui conserver sa charge de sacristine; ce qu'il promit, pourvu qu'elle ne fût pas absente plus d'une année.

1er voyage de M. B. en France, 1658 - 1659.

Elle partit de Ville-Marie ce jour-là même, qui était le 29 septembre 1658, fête de saint Michel, et s'embarqua à Québec le 14 du mois suivant, qui était un lundi. "Le navire sur lequel nous nous embarquâmes, écrit-elle, était tout rempli de huguenots; il n'y avait que cinq ou six catholiques, outre Mlle Mance et moi. Nous ne sortions presque pas de la chambre aux canons, appelée Sainte-Barbe. Ces huguenots chantaient leurs prières soir et matin, et dans d'autres temps, contre les ordonnances du roi. Mais quand nous fûmes sous la ligne, Mlle Mance les pria de ne point chanter à leur coutume, leur représentant qu'elle était obligée de rendre compte de tout ce qui se faisait sur le navire, et ils cessèrent leurs chants. Nous n'avions point de prêtre avec nous."

De la Rochelle,notre Mère accompagna Mlle Mance à La Flèche ,pour y rencontrer M. de la Dauversière; elles y arrivèrent le jour des Rois, 1659. Peu après, elles partirent pour Paris, où Mlle Mance désirait aller demander sa guérison sur le tombeau du vénérable Fondateur de Saint-

Sulpice. "Elle demanda, dit notre Mère, à voir la chapelle où était le corps de M. Olier; mais on nous remit au dimanche suivant. Je la laissai à Paris, où elle avait une sœur, et je partis pour aller à Troyes. Le dimanche suivant, Mlle Mance fut guérie par la faveur de M. Olier. Je reçus d'elle à Troyes une lettre où elle me mandait qu'elle était guérie, et qu'elle m'écrivait de sa propre main. Je montrai cette lettre à un médecin, et à d'autres, en leur racontant la manière dont son bras avait été rompu, et, chacun me dit que cette guérison ne se pouvait faire sans miracle."

Pendant que Mlle Mance faisait les préparatifs nécessaires pour emmener avec elle les religieuses de Saint-Joseph, notre Fondatrice s'associait, à Troyes, de ferventes et généreuses compagnes. Ce furent : Mlle Catherine Crolo, une de ses plus attachées congréganistes d'autrefois; Mlle Marie Raisin, fille d'un avocat employé au parlement de Paris; et Mlle Aimée Châtel. "J'ai admiré, dit-elle, comme M. Châtel, qui était notaire apostolique, m'a confié sa fille, qu'il aimait beaucoup. M'ayant demandé comment nous vivrions à Ville-Marie, je lui montrai le contrat qui me mettait en possession de l'étable. — Eh bien ! me dit-il, voilà pour loger; mais pour le reste, de quoi vivrez-vous? — Je lui dis que nous travaillerions pour gagner notre vie, et que je leur promettais, à toutes *du pain et du potage;* ce qui lui tira les larmes des

yeux et le fit pleurer. Il aimait beaucoup sa fille, mais ne voulait pas s'opposer aux desseins de Dieu sur elle. Il prend conseil de l'évêque de Troyes, M. Malier du Houssay, car il était bon serviteur de Dieu; et sur la réponse affirmative du prélat, il accède aux désirs de sa fille. On passa en son étude le contrat d'engagement, ainsi que celui de ma sœur Crolo, qui avait eu désir de venir avec moi dès mon premier voyage. Par ces contrats, elles s'engagèrent pour demeurer ensemble et faire l'école à Ville-Marie. Sœur Châtel fit de plus une donation de tous ses biens en faveur de ses filleuls et de ses filleules, si elle ne retournait pas après un certain temps limité. Ensuite, M. Châtel voulut accommoder un coffre pour les hardes de sa fille et une cassette pour son linge; il fit coudre proche la baleine de son corset cent cinquante livres en écus d'or, avec défense de m'en parler, ni à personne, afin que s'il fallait revenir, ou aller seule, elle pût s'en retourner. Enfin il écrivit dans tous les lieux les plus considérables de la route par où l'on devait passer, que si sa fille avait besoin de service en allant, on lui donnât tout ce qui lui serait nécessaire, ou ce qu'elle demanderait pour s'en retourner à Troyes."

"Outre mes trois compagnes, j'emmenai encore une petite fille, Marguerite Mâclin, qui a été ensuite la femme de Nicolas Boyer. Il se présenta

aussi un jeune homme studieux, pour servir notre maison et se donner au service de Dieu toute sa vie. Il nous suivait et prenait ses gîtes proche des nôtres; mais dans le navire il fut attaqué d'une maladie dont il est mort dans notre maison, deux ans après être arrivé à Ville-Marie. — De Troyes à Paris, nous étions quinze ou seize personnes. Nous n'avions pas fait une lieue que la charrette fut arrêtée, parce qu'il n'était pas permis à des particuliers de nous conduire au préjudice des voitures publiques. Il fallut donc retourner à Troyes, où M. Châtel obtint la permission de continuer la route. — A Paris, M. Blondel nous donna sa nièce, pour la conduire à Montréal. C'est la sœur Hyoux, qui a été la première reçue en forme à la Communauté.''

Pendant que notre Mère Bourgeoys était encore à Paris, un homme riche, membre de la Compagnie de Montréal, lui offrit un fonds considérable pour assurer un revenu à sa Communauté; mais elle refusa absolument de l'accepter, dans l'appréhension que cette aisance ne nuisît à l'esprit de pauvreté qu'elle voulait léguer à ses filles comme le plus riche des trésors.

L'embarquement se fit à La Rochelle; il y avait environ deux cents personnes sur le navire, dont cent dix étaient destinées pour Ville-Marie. ''Nous avions, dit Mère Bourgeoys, sept ménages pour Montréal; c'étaient les familles Charbon-

neau, Goguet, Leroy, Tibierge, Beaujan, Cardinal et Thibodeau, — M. Lemaître et M. Vignal, prêtres de Saint-Sulpice, — Mlle Mance et ses religieuses.''

La recrue, qui s'était embarquée le jour de la Saint-Pierre, leva l'ancre le 2 juillet, fête de la Visitation. La traversée, qui dura deux mois, fut des plus orageuses; plusieurs fois, les passagers se croyant perdus sans ressource se mirent en état de paraître devant Dieu par la réception du sacrement de Pénitence. La maladie se déclara aussi parmi les passagers; il mourut huit à dix personnes, parmi lesquelles deux huguenots, qui eurent le bonheur d'abjurer l'hérésie avant de mourir. M. Lemaître, après avoir assisté les mourants, ensevelissait leurs corps et les jetait à la mer. M. Vignal fut atteint de la maladie de telle manière qu'il pouvait à peine soulager son confrère. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu furent aussi malades, de même que notre Fondatrice; mais elles conservèrent assez de forces pour se dévouer au service des autres. ''Nous pouvons dire, observe M. Dollier de Casson, que la sœur Marguerite Bourgeoys fut bien celle qui travailla autant que toutes les autres pendant toute la traversée, et, que Dieu pourvut de plus de santé pour suffire à tant de fatigues.''

Enfin, après une navigation si pénible, on arriva devant Québec le 7 septembre, et on y débarqua

le lendemain, fête de la Nativité. M. de Queylus était alors en cette ville, où il s'était rendu le 7 août pour saluer le Vicaire apostolique, aussi bien que pour assister à l'ordination de M. d'Allet, son secrétaire, 15 août; le 28 août, il avait été invité de prêcher à la messe pontificale; et le huit septembre, ce lui fut une grande consolation de voir arriver ses deux confrères, MM. Vignal et Lemaître. Tous trois, ainsi que M. d'Allet, dînèrent au réfectoire des RR. PP. Jésuites, le 11 septembre; après quoi, ils s'embarquèrent pour Ville-Marie. Les prêtres du séminaire quittèrent l'hôpital avant l'arrivée des religieuses, et allèrent loger dans la maison que M. de Maisonneuve s'était fait bâtir en dehors du fort.

Fête de S.-Michel. Retour à Montréal.

Notre Mère Bourgeoys, qui était restée à Québec pour y soigner ces malades logés au magasin de Montréal, n'arriva à Ville-Marie que le 29 septembre, jour de la Saint-Michel; "en quoi, dit-elle, j'admirai l'attention de la divine Providence, car, à mon départ, ayant prié M. Galinier de ne me pas ôter la sacristie, il m'avait dit que je n'en aurais plus le soin si je mettais plus d'un an à mon voyage; et nous arrivâmes le propre jour où nous étions parties l'année précédente, à peu près heure pour heure. Le soin de la sacristie, et de tout ce qui en dépend, dont une fille peut s'occuper, me fut donc remis selon mes désirs."

Départ de M. de Queylus pour la France.

L'arrivée du dernier renfort, le plus considérable depuis 1653, avait causé une grande joie dans Montréal. Mais cette joie se changea bientôt en deuil par le départ de M. de Queylus, départ accompagné de circonstance tout à fait pénibles. Il s'embarqua pour la France le 22 octobre 1659, sur le *Saint-André*, conduit par le capitaine Poulet, qui avait amené la dernière recrue pour Ville-Marie. Ses compagnons de voyage furent: le R. P. Vimont, MM. de Bécancour, de Villeray, Chartier de Lotbinière. M. d'Allet, son secrétaire, l'avait suivi jusqu'à Québec; mais il ne put partir de cette ville, où il demeura malade tout l'hiver. "Ensuite de l'arrivée des hospitalières pour Ville-Marie, dit M. Dollier de Casson, nous voyons le retour de M. l'abbé de Queylus en France, qui affligea beaucoup ce lieu. Ainsi en cette vie, les douceurs sont mélangées d'amertumes." M. de Maisonneuve et M. d'Ailleboust des Musseaux, qui étaient descendus à Québec pour dire adieu à M. de Queylus, revinrent à Montréal le 1er novembre.

Autres épreuves.

Notre Mère avait ajourné, mais non point perdu de vue, son plan de faire construire une église en l'honneur de Notre-Dame de Bon-Secours; aussi, éprouva-t-elle une grande peine, à son retour de France, de voir que presque tous les matériaux amassés pour cette église avaient été dissipés. Elle en fit recueillir les débris; et sur

les fondements, qui subsistaient encore, elle fit élever une espèce d'appentis, qui devait servir de salle et d'oratoire pour les assemblées de jeunes filles, en attendant qu'il fût possible de faire quelque chose de mieux. "Etant en communauté, dit-elle, je n'avais plus la même liberté qu'auparavant.... mais, dans mes besoins, je promettais à la sainte Vierge de bâtir sa chapelle, et tout aussitôt, je trouvais du soulagement."

Un autre motif d'anxiété pour notre Mère, c'était le projet que quelques personnes poursuivaient de fonder à Montréal un couvent d'Ursulines; depuis son arrivée au Canada, il avait sans cesse été question de cette affaire. "On nous propose de nous établir à Montréal, écrivait Mère de l'Incarnation en 1654, mais nous n'y pouvons entendre si nous n'y voyons une fondation, car on ne trouve rien de fait en ce pays, et l'on n'y peut rien faire qu'avec des frais immenses." En 1659, on fit aux Ursulines de nouvelles instances; sur quoi, Mère de l'Incarnation écrivait : "On nous presse de nous établir à Montréal; mais nous ne sommes pas en état de le faire. Mgr notre prélat aura l'inspection sur tout cela."

Si une autre communauté venait s'établir à Montréal, pensait notre Mère, les services de la Congrégation deviendraient inutiles, et il lui faudrait retourner en France. Se déciderait-elle à entrer dans une institution cloîtrée, comme on le

lui proposait? Evidemment non; car, d'après des indications surnaturelles, son œuvre devait être essentiellement apostolique. Or, Notre-Seigneur n'avait pas dit à ses apôtres: Cloîtrez-vous! Mais: "Allez de ville en ville, enseignez les nations," Après cette réflexion, elle résolut de s'abandonner à la Providence, qui ne lui avait jamais fait défaut, et de poursuivre son œuvre.

Premières compagnes de notre Fondatrice.

Monseigneur de Laval avait béni notre Mère Fondatrice et reçu ses trois premières compagnes dans l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris, aussitôt après son sacre et avant de venir prendre possession de son siège; de sorte que, bien que nous soyons plus jeunes dans l'Eglise que nos Mères Ursulines et Hospitalières de Québec, nous pouvons nous considérer comme filles aînées de ce prélat, chef de l'épiscopat canadien. Sa Grandeur bénit plus tard une quatrième compagne de notre Mère, Anne Hyoux, qui lui avait été donnée au départ de Paris, après sa visite à Monseigneur. Ces quatre héroïnes chrétiennes, arrivées à Montréal le 29 septembre, se réfugièrent avec leur supérieure dans l'étable, plus heureuses que si elles eussent été logées dans un palais.... elles approprièrent cet humble réduit du mieux qu'il leur fut possible, et l'ornèrent dans leur pauvreté d'une façon capable d'inspirer l'amour de cette vertu aux plus délicats et aux plus orgueilleux. Du grenier, où l'on avait précédemment élevé des

pigeons, elles firent leur dortoir et leur salle de communauté; le reste du bâtiment fut consacré aux élèves. Dès 1659, on se prêta aux missions ambulantes, dont la première fut à la croix de la montagne. Même avant l'ouverture de l'école de la ville, notre Mère avait fait l'instruction en cet endroit, lorsqu'il y avait des pèlerinages, ce qui lui fait dire: "Ca été le premier lieu où les sauvages sont venus pour être instruits, et aussi le premier endroit où les Sœurs de la Congrégation ont donné l'instruction aux filles." Il paraît que ces missions ambulantes furent le partage de ma sœur Raisin; ma sœur Crolo fut chargée du temporel de la maison; mes sœurs Hyoux et Châtel eurent le soin des élèves de la ville, pensionnaires et externes. Notre Fondatrice, qui voyait à tout, eut alors occasion d'expérimenter ce que lui avait dit M. Jendret: "que, sans voile ni guimpe, on pourrait être vraiment religieuse" —; car, le costume de sa Congrégation ne fut adopté que douze ou treize ans après l'installation de ses premières compagnes, — et, dès le principe, les vertus religieuses se pratiquèrent parmi elles avec toute la perfection possible, quoiqu'il n'y eût point encore de règle établie. "Les commandements de Dieu, disait-elle, sont les premières règles qu'il faut observer; toutes les autres ne sont que des dépendances, qui ne peuvent rien produire si elles ne prennent racine de celles-là. Je crois

que si on veut conserver les grâces de Dieu sur cette communauté, il faut se résoudre à détruire tout ce qui est contraire à la charité, et faire passer la sagesse divine avant la prudence humaine."

"Dans tout institut, disait-elle encore, il y a le statut et les constitutions. Notre Statut, c'est Dieu, à qui nous devons nous attacher inséparablement; hors de ce Statut, nul ne peut être sauvé. Nos constitutions, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est fait homme pour faire connaître au genre humain, par exemples et par paroles, jusqu'à mourir sur une croix, les moyens d'accomplir les commandements de Dieu, qui portent: "Tu aimeras Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes puissances; à Lui seul tu rendras tes adorations. — Tu aimeras ton prochain comme toi-même; tu ne feras à personne ce que tu ne voudrais pas t'être fait, et tu lui feras ce que tu voudrais t'être fait."

Frayeur occasionnée par les Iroquois.

Depuis longtemps les Iroquois attaquaient les Français de Ville-Marie, allant se cacher auprès des maisons pendant la nuit, pour fondre sur ceux qui viendraient à en sortir; c'est ce qu'ils firent à l'égard de nos mères en particulier, s'introduisant dans leur cour, et se cachant dans de grandes herbes appelées moutardes. Mais par un soin tout particulier de la Providence, aucune d'elles ne tomba jamais entre les mains de ces bar-

bares, malgré les tentatives qu'ils firent pour exercer sur elles leur cruauté. Jusqu'à 1660, les Français s'étaient contentés de se tenir sur la défensive; mais, après l'arrivée du renfort, dix-sept braves résolurent d'aller attaquer l'ennemi. Leur chef était le célèbre Dollard des Ormeaux, venu en Canada avec les MM. de Saint-Sulpice, en 1657, et il y avait parmi eux huit hommes de 1653, qui avaient fait la traversée avec notre Fondatrice. L'affaire du Long Sault eut lieu le 21 mai, vendredi, dans l'octave de la Pentcôte. Après une longue et vigoureuse résistance, nos héros furent tués, et leur perte sauva le pays. M. Faillon, après avoir rapporté les détails de cette action périlleuse, dit qu'on ne voit rien chez les Romains, ni chez les Grecs, de plus maganime, ni de plus audacieux, que le dévoûment de ces généreux athlètes, qui, au nombre de dix-sept, firent tête d'abord à trois cents, puis à huit cents Iroquois, pendant huit jours, et inspirèrent tant de terreur pour le nom de Montréal que, par leur mort, ils sauvèrent tout le Canada. Les Iroquois, humiliés de ce qu'il leur avait fallu des centaines de guerriers pour réduire dix-sept Français, se retirèrent dans leur pays; et chacun commença à respirer. Mais au commencement de l'année suivante, ils recommencèrent leurs hostilités, comme on le voit dans la relation de 1661: "Après la prise de treize Français, au mois de février, dix

autres, du même Montréal, tombèrent dans la même captivité. Puis, d'autres encore; et, encore d'autres... de sorte que, pendant tout l'été, cette île s'est toujours vue molestée par ces lutins, qui, tantôt paraissaient à la lisière du bois, se contentant de nous charger d'injures, tantôt se glissaient jusqu'au milieu de nos champs pour y surprendre les laboureurs, tantôt s'approchaient de nos maisons, ne cessant de nous vexer; et, comme des harpies importunes, ou comme des oiseaux de proie, fondaient sur nous quand ils pouvaient nous surprendre sans crainte d'être pris."

Août-octobre 1661. M. de Queylus à Montréal. Martyre de M. Lemaître.

Les associés de Montréal s'étant adressés au Souverain Pontife pour demander que la cure de Ville-Marie fût érigée selon les formes canoniques, et administrée par M. de Queylus, Sa Sainteté voulut bien y consentir; et, le Nonce du Pape écrivait en cette occasion: "Les bulles pour l'érection de cette cure furent expédiées en faveur de M. l'abbé de Queylus, très digne prêtre du séminaire Saint-Sulpice, qui, outre l'emploi de ses fatigues dans cette sainte œuvre, y appliquait les revenus dont il était pourvu abondamment." C'est dans ce but qu'il arriva à Québec le 3 août 1661. Mais on s'opposa fortement à ce qu'il prît possession de la cure; on voulait même l'empêcher d'aller visiter à Montréal ses confrères et les hommes envoyés de France dont il était le soutien. Il y alla néanmoins et y demeura depuis le 6 août jus-

qu'au 22 octobre. C'est pendant cet intervalle qu'eut lieu le massacre de M. Lemaître par les Iroquois. Ce digne missionnaire avait été l'un des plus fervents disciples de M. Olier, surtout l'un de ceux qui étaient parfaitement entrés dans ses vues concernant le Canada; il s'était offert à y venir l'un des premiers, assurant qu'il serait prêt à aller chercher les sauvages jusque dans leurs cantons les plus reculés. A quoi M. Olier avait répondu: "Vous irez en Canada; mais vous ne vous mettrez point en peine d'aller chercher les sauvages, ils viendront à vous, et un jour vous vous trouverez tellement entouré par eux que vous ne pourrez vous échapper."

Entendant ces paroles, M. Lemaître s'imagina que les sauvages courraient après lui pour se faire instruire des vérités de la foi; et cette pensée le consola beaucoup quand, au second départ d'ecclésiastiques pour Ville-Marie, il fut désigné pour être de la partie. Cependant, il ne fut pas peu désappointé lorsque, rendu à Ville-Marie, on lui donna la charge d'économe, qui semblait peu favoriser son zèle pour la conversion des sauvages. Il accepta cette position par pure obéissance, et il en profita pour donner largement l'aumône à tous les sauvages qui se présentaient au séminaire. Ne pouvant les assister spirituellement, il tâchait de le faire matériellement. Le 29 août 1661, décollation de saint Jean-Baptiste, après avoir célé-

bré la sainte messe, il sortit de Ville-Marie, et s'achemina vers "Saint-Gabriel" pour donner ses ordres aux ouvriers; là, il entra dans un champ avec ses quatorze ou quinze travailleurs. Pendant que ceux-ci tournaient du blé mouillé, M. Lemaître, qui s'était posé en sentinelle, regardait de côté et d'autre dans les buissons, pour s'assurer s'il n'y avait pas quelque Iroquois caché. Il récitait alors les petites Heures de la fête du jour; et, obligé de tenir fréquemment la vue sur son bréviaire, il ne vit les ennemis que quand, après s'être approchés à petit bruit, ils sortirent tous du bois et commencèrent à l'entourer pour le prendre vivant. M. Lemaître, au lieu de pourvoir à sa propre sûreté, se dirigea vers les travailleurs en leur criant d'avoir bon courage, et de prendre leurs armes pour garantir leur vie. Pendant qu'il parlait, les Iroquois le tuèrent à coups d'arquebuse; puis, lui tranchèrent la tête qu'ils mirent dans un mouchoir blanc. La face de ce serviteur de Dieu et tous les traits de son visage demeurèrent emprunts sur la toile de ce mouchoir, en sorte que ceux qui avaient eu l'avantage de le connaître pendant sa vie, le reconnaissaient parfaitement. "J'eus la pensée de m'assurer de ce fait, écrit notre Fondatrice, afin que si on me demandait si cela était véritable, je susse ce que je pouvais en dire. Je fus donc trouver Lavigne, que l'on avait ramené du pays des Iroquois, car il avait été pris,

et les sauvages lui avaient même arraché un doigt. Il m'a dit que cela était bien véritable, qu'il en était assuré, non pour l'avoir entendu dire, mais pour l'avoir vu; qu'il avait promis tout ce qu'il avait pu aux sauvages pour avoir ce mouchoir, les assurant que quand il serait à Montréal, il ne manquerait pas de les satisfaire... ce que cependant ils ne voulurent pas accepter, disant que ce mouchoir était pour eux un pavillon pour aller en guerre, et qu'il les rendrait invincibles."

"On a rapporté bien d'autres particularités assez extraordinaires touchant M. Lemaître, écrit M. Dollier, dont je serais assez autorisé à parler, si je voulais en dire quelque chose. Mais je laisse le tout entre les mains de Celui qui est le Maître des temps, des événements, des cœurs, et qui en donne la connaissance anticipée à qui il lui plaît."

M. Jacques Lemaître, natif de Normandie, était âgé de quarante-quatre ans, et n'était dans le pays que depuis deux ans. "Il avait, dit M. Dollier, de très beaux talents que, pour l'amour de Dieu, il était venu ensevelir ici, bénéficiant le premier du droit de sépulture que feu M. Olier avait acquis à son séminaire dès l'année 1640. La Providence avait choisi ce lieu pour inhumer à ce monde plusieurs des enfants de ce digne Fondateur, et les faire mourir aux douceurs de l'Europe. Ce bonheur de mourir aux vains appâts de la terre est très grand; il ne faut pas s'étonner que

Dieu n'ait pas voulu donner gratis le lieu où cette mort se devait opérer.'' Deux mois après le massacre de M. Lemaître, 22 octobre, M. de Queylus se voyait arraché à l'affection de la colonie, et expulsé du Canada pour la seconde fois, portant en son âme l'empreinte d'un nouveau trait de ressemblance avec le divin Maître, qui, étant venu parmi les siens, n'y fut point reçu. M. Dollier, parlant de ce court séjour de M. de Queylus à Ville-Marie, s'exprime avec sa réserve ordinaire: ''Je me contenterai de dire que, venant de Rome, il était passé ici à l'italienne: *incognito,* mais qu'on jugea qu'il ne devait pas ainsi se servir des maximes étrangères, qu'il était plus convenable pour lui de faire le trajet *à la française.* C'est pourquoi on l'obligea de repasser la mer cette même année.''

25 octobre, martyre de M. Vignal, P. S. S.

M. Guillaume Vignal ayant été désigné pour succéder à M. Lemaître dans l'emploi d'économe, son premier soin fut de poursuivre activement la bâtisse du séminaire; pour cela, il résolut d'aller, avec un certain nombre d'hommes, tirer des pierres dans une petite île du Saint-Laurent, non loin de Montréal. C'était le 25 octobre, quatre ans, jour pour jour, depuis que deux citoyens distingués, MM. Godé et de Saint-Père, avaient été tués par les sauvages. M. Vignal étant arrivé avec ses treize hommes à l'île à la Pierre, chacun alla de son côté pour se délasser un instant

avant de se mettre au travail; et M. Vignal se dirigea, sans s'en douter, vers une embuscade d'Iroquois; ce qu'il ne reconnut que quand il se sentit percé d'un coup d'épée.

Prenant aussitôt la fuite, il fut poursuivi, percé d'outre en outre, et fait prisonnier avec ses hommes, dont quelques-uns, qui montraient de la résistance, furent cruellement traînés sur les rochers tout autour de l'île, la tête en bas. Percé et tout couvert de sang, M. Vignal, qu'on avait jeté rudement dans un canot, se levait de temps en temps avec beaucoup de peine, et adressait aux autres prisonniers, qui étaient dans des canots proches du sien, des paroles de consolation: "Mes amis, prenez courage, endurez pour l'amour de Dieu, tout mon regret est d'être cause de l'état où vous êtes." Ces paroles, prononcées par un homme aussi digne de compassion que l'était alors M. Vignal, perçaient le cœur de tous ses compagnons d'infortune. Les Iroquois débarquèrent leurs prisonniers à Laprairie; là, ils construisirent un réduit à la hâte, où ils médicamentèrent leurs victimes, afin de les mettre en état de se rendre à leur bourgade. Mais, voyant que M. Vignal était trop grièvement blessé pour être guéri, ils firent rôtir son corps sur un bûcher et le mangèrent. Il paraît qu'ils brûlèrent ses os.... du moins, les Français, malgré toutes leurs recher-

ches, ne purent rien trouver de ses restes après cette cruelle boucherie.

Furent aussi tués: Jean-Baptiste Moyen, Jacques Duchesne, Jacques Leprêtre. Et faits prisonniers: Jacques Dufresne, René Cuillerier qui, parvint à s'échapper après une longue captivité; et le sieur Claude de Brigeac, secrétaire de M. de Maisonneuve, qui avait été envoyé avec M. Vignal, pour commander les hommes en cas d'attaque et à qui les sauvages firent souffrir les plus cruels tourments, sans pouvoir lasser sa patience. Son supplice dura vingt-quatre heures; pendant la nuit, on le fit griller depuis les pieds jusqu'à la ceinture; le lendemain, on lui arracha les ongles, puis le bout des doigts, on lui coupa des morceaux de chair, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, le chargeant de coups de bâton, et appliquant des fers rougis au feu sur sa chair ainsi dépouillée. Durant ce long martyre, on ne l'entendit pas proférer une seule plainte; mais il fit plusieurs fois cette prière: "Mon Dieu, convertissez-les."

1662. Maison Saint-Ange. Filles à marier.

Le nombre des élèves croissant, nos sœurs se trouvèrent trop étroitement logées; et notre Mère acheta de M. André Charly Saint-Ange une petite maison voisine, bâtie sur un arpent de terre, à lui, concédé par M. de Maisonneuve le 31 août 1655, en vertu de pouvoirs et commissions donnés par Messieurs de Montréal. Le contrat de vente à la

Congrégation par André Charly et Marie du Mesnil, sa femme, fut fait et passé le 16 juillet 1662. C'est dans cette maison que furent recueillies, par notre charitable Mère, les filles venues de France qui n'avaient point de chez elles; c'est là qu'elles étaient entretenues, logées, nourries, et instruites, jusqu'à leur mariage. On dit même que les sœurs qui se contentaient alors de simples couvertures à leurs lits, employaient à l'usage de ces filles les draps qu'elles avaient dans la maison. Mais cette œuvre, qui n'était pas du goût de tout le monde, fut pour elle la source de beaucoup de chagrins. "Dans le voyage avec Mlle Mance, écrit-elle, outre les filles qui étaient pour notre Communauté, nous en avions amené plusieurs autres, qui étaient filles du Roi. Quelques années plus tard, et pendant que nous étions à faire réparer la petite maison que nous avions achetée de Saint-Ange, il arriva encore à Montréal, pour la même fin, une nouvelle recrue de dix-sept ou dix-huit filles. Comme elles étaient destinées à devenir dans peu des mères de famille, je pensai qu'il était à propos de les assembler toutes en lieu de sûreté, et que la maison de la sainte Vierge devait être ouverte à toutes ces filles. Pleine de cette pensée, sans avoir trop consulté nos sœurs, je courus au bord de l'eau au-devant d'elles, pour les emmener dans notre maison, qui se trouva trop petite pour les loger; il fallut donc

les conduire dans la petite maison de Saint-Ange, et là je demeurai avec elles.... J'étais obligée d'y demeurer, à cause que c'était pour former des familles." — Dans un recensement qui fut fait vers cette époque, on désigne de jeunes personnes résidant à la Congrégation, sous le titre de *filles à marier*. Et M. Dollier de Casson, parlant des grands services qu'elle rendit à plusieurs d'entre elles, ajoute: "C'est ce qui nous fait dire qu'elles ont été bien heureuses d'être tombées dans de si bonnes mains que les siennes."

Marguerite Mâclin, mariée 1° à Jean Cicot, 2° à Nicolas Boyer.

La première qu'elle maria fut Marguerite, fille de Nicolas Mâclin et de Suzanne Larose, de Sézanne en Brie, ville incendiée peu avant la fondation de Montréal. Marguerite avait onze ans lorsque notre Mère alla en France chercher ses premières compagnes, l'année 1659; elle faisait partie des trente-deux filles destinées pour Montréal, mais semble avoir été l'objet de quelque recommandations particulières, car notre Mère lui donne une mention spéciale: "J'emmenai donc mes compagnes, dit-elle; j'emmenai aussi une petite fille, qui a été ensuite la femme de Nicolas Boyer." Arrivée à Montréal, Marguerite demeura avec nos Mères jusqu'au 23 octobre 1662, trois ans; alors, étant âgée de quatorze ans, elle épousa Jean Cicot. "Le mariage fut fait par M. Souart, en présence de M. de Maisonneuve, de Gilbert Barbier, et de Marguerite Bourgeoys, supérieure

des filles de la Congrégation,'' Jean Cicot, en 1651, avait été poursuivi par une dizaine d'Iroquois, et s'était défendu avec beaucoup de vigueur, quoiqu'il fût sans armes; il les avait frappés si rudement du pied et du poing que ces barbares n'avaient pu l'entraîner de force avec eux, et s'étaient contentés de lui enlever la chevelure avec un morceau du crâne; ce qui ne l'empêcha pas de vivre longtemps après. Il mourut en 1667, laissant Marguerite Mâclin mère de trois enfants. Elle se remaria bientôt après avec Nicolas Boyer; et, par ce mariage, devint mère de dix autres enfants, dont l'une, Marie, épousa Charles, fils de Jean Gervaise, procureur fiscal, et fut mère de Michel Gervaise, ordonné prêtre en 1741, et décédé en 1787, à Saint-Antoine de Chambly.

1663, 5 février. Epreuve et courage.

La croix ne fit jamais défaut à nos intrépides mères; elles vainquaient par ce signe. Tout ce qui était de nature à affliger la colonie les désolait elles-mêmes; car, dans la foi de Notre-Seigneur, elles s'étaient unies à cette chrétienté naissante d'une manière indissoluble.... et cette année, plus que jamais peut-être, elles eurent occasion d'exercer leur sympathique charité, à l'occasion d'un tremblement de terre qui jeta la frayeur partout. Au milieu de la terreur générale, nos mères demeurèrent calmes, fermes et confiantes. Elles firent comprendre aux personnes avec lesquelles elles étaient en rapport, et aux jeunes filles

dont elles étaient chargées, que Dieu est un bon Père qui ne frappe ses enfants que pour les corriger, et que le meilleur moyen d'apaiser sa colère justement irritée est de se renouveler dans la piété et dans le parfait accomplissement de tous les devoirs de religion. Ces bonnes paroles produisirent leur effet, et préparèrent l'établissement de la confrérie de la Sainte-Famille, qui eut lieu au mois de juillet. "En 1663, dit notre Mère, la "Sainte-Famille" a commencé. J'en ai signé l'acte; ce qu'ont fait aussi la mère Macé, la sœur Crolo, Mlle Mance."

2e curé de Ville-Marie, M. Gilles Perrot.

Le séminaire de Montréal fut réduit à deux membres, après le départ de MM. de Queylus et d'Allet, le massacre de MM. Vignal et Lemaître. C'est pourquoi le R. P. Chaumonot, jésuite, demeura à Ville-Marie pendant quelque temps. "Je vivais en communauté avec les MM. de Saint-Sulpice, rapporte-t-il, nous officions tour à tour; M. Souart était mon directeur... pour tout, nous agissions de concert." En juillet 1663, arriva de France M. Gilles Perrot, qui venait remplir les fonctions curiales à la place de M. Souart, chargé de la supériorité du séminaire depuis le départ de M. de Queylus; et le Père Chaumonot retourna à Québec.

Vers cette époque, les MM. du Séminaire de Saint-Sulpice se sentant accablés des difficultés qu'on leur suscitait de toutes parts, furent sur le

point d'abandonner Ville-Marie. Cependant les membres de la compagnie s'étant assemblés à Paris, après beaucoup de prières on mit l'affaire en délibération; et tous convinrent que, puisque l'œuvre avait été entreprise suivant les desseins de M. Olier, le Séminaire ne devrait la discontinuer que lorsqu'il serait évident que Dieu en demandât la suppression. On écrivit donc à M. Souart de continuer ses travaux comme par le passé; et ce fut alors, 18 août 1663, qu'il prit possession de l'île de Montréal au nom des nouveaux seigneurs, les MM. du Séminaire, qui l'avaient acquise de la Compagnie de Montréal. Bien que cette cession n'ait été effectuée dans les formes qu'en 1663, la résolution en avait été prise dès 1657.

1664. Conseil Souverain. MM. de S. Sulpice.

Le conseil souverain, nouvellement organisé à Québec par M. de Mésy, voulut enlever au Séminaire son droit de justice, et celui de nommer le gouverneur de Ville-Marie, ainsi qu'il avait été réglé par le roi. "C'était bien mal reconnaître six ou sept cent mille livres dépensées par les seigneurs, dit M. Dollier, et la perte de tant de leurs hommes qui s'étaient sacrifiés pour le pays." Surpris d'une telle injustice, M. Souart crut devoir faire des remontrances, et se rendit à Québec pour cela. S'étant présenté devant le conseil, il déclara qu'il savait, de science certaine, que le roi, par des lettres patentes de l'année 1644, leur avait donné le droit de nommer le gouverneur. Le con-

seil, sachant bien qu'il ne pouvait porter atteinte aux privilèges accordés par le roi, ordonna aux intéressés de produire dans huit mois leurs titres de propriété et les lettre patentes; ce que M. Souart s'empressa d'écrire à M. de Bretonvilliers. Celui-ci ayant réuni ses confrères pour examiner avec eux s'il ne serait pas mieux d'abandonner la justice que de la conserver, ces Messieurs demeurèrent convaincus que, pour le plus grand bien du pays, il fallait la conserver. M. Souart, ayant donc reçu les copies collationnées des titres du Séminaire, se rendit de nouveau à Québec, et présenta les pièces en question. Mais le Conseil, sans avoir égard à ces copies, comme si elles eussent été des pièces fabriquées à plaisir, ordonna que M. Souart présentât les originaux. M. de Bretonvilliers, apprenant le mauvais vouloir du conseil de Québec, s'adressa au conseil du roi, qui délégua un commissaire pour s'assurer de l'authenticité des originaux et certifier la vérité des copies. Tout ceci prit beaucoup de temps; et ce fut pendant cet intervalle qu'eut lieu la destitution du gouverneur de Montréal.

M. de Mésy. M. de Maisonneuve.

Depuis l'arrivée de M. de Mésy en Canada, M. de Maisonneuve avait essuyé de sa part bien des sujets d'humiliation, qu'il avait reçus avec la patience, la douceur et l'humilité d'un fervent chrétien. "Il était sans pareil en constance dans l'adversité, dit sœur Morin, s'estimant heureux

dans ses disgrâces, à cause de son grand esprit de foi. Il visitait dans ces circonstances la mère de Bresoles et la sœur Bourgeoys pour se réjouir avec elles de ce qui lui était arrivé; car, de leur côté, ces saintes filles le félicitaient de ses peines, et lui en témoignaient leur satisfaction d'une manière toute chrétienne. Il en faisait de même à l'égard de M. Souart, supérieur du Séminaire. Pendant cette persécution, qui dura deux ans, il ne perdit jamais rien de sa belle humeur, ni ne se plaignit des procédés si durs qu'on employait à son égard, les souffrant toujours avec le silence et l'humilité d'un fervent novice.'' Au mois de juin 1664, M. de Mésy nomma le sieur de la Touche, gouverneur de Montréal à la place de M. de Maisonneuve, ''et fit commandement à celui-ci dit sœur Morin, de retourner en France, comme étant incapable de la place et du rang de gouverneur qu'il tenait ici; ce que j'aurais peine à croire, ajoute-t-elle, si une autre que la sœur Bourgeoys me l'avait assuré. Il prit le commandement de M. de Mésy comme un ordre de la volonté de Dieu et repassa en France, non pour s'y plaindre du mauvais traitement qu'il recevait et revenir triomphant, comme il aurait pu le faire s'il l'eût voulu, mais pour y vivre petit et humble, comme un homme du commun, n'ayant qu'un seul valet qu'il servait plus qu'il n'en était servi.''

Il se retira à Paris, où le Séminaire lui fit une pension jusqu'à sa mort. Son départ causa une affliction générale dans Ville-Marie. Notre Mère Bourgeoys surtout, et les personnes les plus clairvoyantes, ne purent s'empêcher d'éprouver les regrets les plus amers, "en voyant, dit M. Dollier, leur père et leur très cher gouverneur les quitter cette fois pour toujours, et les laisser dans d'autres mains, dont ils ne devaient pas espérer le même concours, ni la même vigueur."

Madame d'Ailleboust. Sœur Châtel.

Madame Louis d'Ailleboust était une personne prévenue de grâces spéciales, et qui y répondit par une très grande fidélité. En France, elle faisait partie de l'illustre compagnie de Montréal avec son mari; et quand celui-ci parla de venir à Ville-Marie, elle y eut d'abord beaucoup de répugnance, mais s'y décida ensuite de l'avis de son confesseur. M. d'Ailleboust demeura à Montréal quatorze ans, c'est-à-dire, depuis son arrivée en 1643 jusqu'à sa mort, moins les trois années de son administration comme gouverneur général, durant lesquelles il dut aller prendre possession du château Saint-Louis, à Québec. Pendant tout ce temps, Mme d'Ailleboust fit l'édification de la colonie par ses héroïques vertus. Sa maison était devenue un oratoire, où elle partageait ses jours entre les exercices de l'oraison et de la charité. Elle s'était rendue familière les langues sauvages, afin de pouvoir catéchiser les néophytes

et les préparer au baptême. Courageuse autant que fervente, elle entreprenait souvent en compagnie de sa sœur, qui se fit plus tard Ursuline, le pèlerinage de la montagne. Après la mort de son mari, en 1660, cette pieuse dame quitta sa demeure pour se mettre en pension à l'hôpital, où elle pouvait visiter le Très Saint Sacrement, et se livrer aux bonnes œuvres sans éclat. En 1663, elle contribua beaucoup à établir la confrérie de la Sainte-Famille; l'année suivante, cette dévotion étant bien répandue dans Montréal, elle fut priée d'aller opérer le même bien dans Québec, ce à quoi elle accéda avec son zèle et sa ferveur ordinaires.

Mme d'Ailleboust était de la Champagne, province de notre Fondatrice, ainsi que de ses trois premières associées; aussi, affectionnait-elle beaucoup notre institut naissant, et surtout ma sœur Châtel, qui lui avait été recommandée par son père à Troyes. Or, dès que l'on put prévoir que cette chère sœur ne pourrait se fixer à la vie laborieuse de notre maison, Mme d'Ailleboust s'estima-t-elle heureuse de la prendre en sa compagnie et de l'associer à ses bonnes œuvres. Il est à remarquer que nos mères étaient encore à l'essai; car elles ne furent véritablement érigées en communauté que l'année 1672, à la réception des lettres patentes. Ma sœur Châtel ne laissa donc point l'institut qu'elle n'avait pas embrassé; mais

après avoir contribué pendant deux ans à en poser les fondements, elle alla répandre au dehors la bonne odeur des vertus héroïques cultivées en compagnie de notre Fondatrice. Si ma sœur Châtel accepta les bienveillantes propositions de Mme d'Ailleboust, ce n'est pas qu'elle fût sans bien. Avant de quitter la France, elle avait fait une donation en faveur de ses filleuls et de ses filleules, *si elle ne retournait pas*. Retournant, elle pouvait réclamer cet héritage; mais elle ne voulut point rebrousser chemin dans la voie de sacrifice où elle s'était engagée en partant pour le Canada, et elle fut bien aise d'aller continuer sa vie de dévoûment en compagnie de Mme d'Ailleboust. Le contrat fut passé dans les termes suivants: "Par-devant le commis au greffe de Ville-Marie, sont comparues: Dame Barbe de Boulogne, veuve de défunt M. Louis d'Ailleboust, d'une part; Et honnête fille Edmée Châtel, d'autre part; Lesquelles ont convenu de ce qui suit: La dite Edmée Châtel s'oblige de demeurer toute sa vie avec la dite dame, pour lui rendre l'obéissance et l'assistance qui lui seront possibles. Et la dite dame s'oblige respectueusement envers la dite Châtel de la nourrir et entretenir toute sa vie, tant saine que malade. Et, en cas de décès de la dite dame avant la dite Châtel, elle lui donne la somme de sept vingt dix livres tournois de pension viagère pour chaque année, sa vie durant. — Fait de l'a-

grément et consentement d'honnête fille Marguerite Bourgeoys, en l'hôpital Saint-Joseph, l'an 1661, 3 avril après-midi."

Barbe de Boulogne, G. Souart, Ptre S. S., curé,
Edmée Châtel, Paul de Chomedey,
Marguerite Bourgeoys,
Basset, notaire.

Sœur Châtel suivit Mme d'Ailleboust partout, à l'Hôtel-Dieu de Montreal, à sa résidence de Québec, et enfin à l'Hôtel-Dieu de Québec. Ce fut en 1664 qu'elles quittèrent Ville-Marie.

1665. Profession de Sr Morin, Hospitalière.

Depuis leur arrivée à Montréal, en 1659, les religieuses hospitalières avaient été plusieurs fois sur le point de partir. Non seulement on les avait menacées de les renvoyer, à diverses reprises, mais elles songeaient quelquefois à partir d'elles-mêmes, tant la position leur semblait insoutenable... et M. de Fancamp leur avait écrit de repasser en France, si les ecclésiastiques du Séminaire venaient à quitter Montreal. Cette crainte, n'était pas un petit sujet d'affliction pour ces bonnes religieuses; et, pour les consoler, M. Olier voulut bien apparaître à l'une d'entre elles, accompagné de M. de la Dauversière. Il l'assura de la part de Dieu que leur œuvre subsisterait... mais que, étant sœurs de Saint-Joseph, et consacrées à imiter la sainte Famille, elles devaient marcher par le chemin des humiliations, des contradictions et des croix. A partir de ce moment,

leur espérance se ranima et les difficultés s'aplanirent. Mgr de Laval, qui s'était d'abord fortement opposé à la profession de sœur Morin, envoya à M. Souart l'autorisation de la recevoir. "Je ne manquerai pas, écrivait-il en donnant cette permission, de demander à toute la sainte Famille de recevoir le sacrifice parfait et entier de cette bonne sœur." A la réception de sœur Morin, les hospitalières ne pouvant chanter, "n'ayant point de voix pour cela," comme elles l'écrivirent alors, notre Mère Bourgeoys et ses compagnes les remplacèrent avec joie dans cette cérémonie; car il y avait une union très étroite entre les unes et les autres, ce qui fait dire à l'annaliste de l'Hôtel-Dieu: "Nos premières Mères lièrent avec la sœur Bourgeoys et ses filles une amitié toute sainte; elles, étant filles de la très sainte Vierge, qu'elles ont choisie pour protectrice et pour mère, et nous, filles de Saint-Joseph, son époux, ce qui nous fait enfants adoptifs de la même Sainte Famille, et unies par une même société."

La profession de sœur Morin eut lieu le 20 mars 1665, et on y déploya toute la pompe que l'on put, relativement au temps et au lieu. M. Souart, dans le discours qu'il fit, exprima à Dieu sa vive reconnaissance et celle des sœurs de Saint-Joseph. Toutes les personnes qui s'intéressaient à elles éprouvèrent aussi une vive satisfaction de cette solennité.

1666. Sr Raisin. Observation erronée. — Replique.

Deux incendies ayant consumé les principaux documents concernant les cent quinze premières années de notre institut, nous laissent dans l'ignorance sur un grand nombre de faits relatifs à nos anciennes mères. Ce que nous avons réussi à recueillir d'une époque si précieuse est peu, mais vrai et authentique. Ainsi, vers 1666, nous voyions, écrit de la propre main de notre Fondatrice, ces mots: "Ma sœur Raisin n'étant plus avec moi." Ceci nous apprenait que cette sœur avait été absente pendant quelque temps, sans nous dire où elle était allée. Mais un ouvrage publié à Québec nous informe du fait dans les termes suivants: "La Sœur Raisin, cette compagne fugitive "de la Sœur Bourgeoys, s'était présentée aux "Ursulines, et sa demande fit grand bruit dans le "temps.

"Pour tout commentaire, nous citerons le mot "à mot de notre vieux récit: Cette année, 1666, "au mois de juillet, sœur Marie Raisin, de la "Congrégation de Notre-Dame, entra dans ce mo-"nastère, dans le dessein d'être religieuse Ursu-"line.

"Madame notre très honorée Fondatrice la do-"tait. Elle était venue de France en l'année 1659, "avec la pieuse sœur Bourgeoys et la sœur Hyoux, "pour fonder la Congrégation pour l'instruction "des jeunes filles à Montréal. Ayant quitté ses "compagnes sept ans plus tard, elle demanda et

"obtint l'entrée de notre maison, ce qui fit grand "bruit à Québec comme à Montréal. Cependant, "on la soumit dans le noviciat aux épreuves ordi-"naires; mais il parut certain que Dieu ne l'ap-"pelait pas ici... car, environ trois mois après, "voyant que notre vie austère ne lui convenait "nullement, sœur Marie Raisin se *déterminna d'el-"le-même* à sortir, avec l'agrément de la Commu-"nauté; et, d'après les conseils qu'on lui donna "à Québec, elle alla rejoindre ses premières com-"pagnes." Qu'on veuille bien nous permettre un mot de réplique à cette annonce.

Il y a certainement des erreurs dans le vieux récit: "*Madame notre très honorée Fondatrice la dotait.*"

Sœur Raisin n'avait pas besoin d'être dotée; elle appartenait à une famille très riche, qui nous a donné beaucoup, et qui nous eût donné bien davantage si notre Fondatrice ne s'y fût opposée. Parlant de M. Raisin, père, qui lui confia sa fille en 1659, elle dit: "Il lui donna pour son voyage 1000 francs, dont je ne voulus prendre que 300, et lui laissai le reste, n'en ayant pas besoin. Mais tous les ans, il nous donnait une rente; et après sa mort, son fils a continué. Enfin, à la mort de ce fils, avocat au parlement de Paris, outre cette rente, nous en avons eu une autre de 300 livres pour 6000 qui revenaient à sa sœur... A la Rochelle, comme on voulait faire payer à chaque

passager 175 livres, ce qui n'était pas en leur pouvoir, on refusa M. de Maisonneuve pour répondant; mais on accepta une promesse sur M. Raisin." Reprenons le vieux récit. "*Ayant quitté ses compagnes sept ans plus tard.*" Ceci peut donner à supposer une défection. Or, nos Mères n'étaient encore qu'à l'essai, et la communauté ne fut réellement fondée qu'en 1672. Il y a un peu de différence entre abandonner un état de vie, et aller s'éprouver ailleurs avant que de l'embrasser définitivement.

"'*Elle demanda et obtint l'entrée de notre maison, ce qui fit grand bruit à Québec comme à Montréal.*" Qu'est-ce que ceci prouve, sinon qu'elle était un personnage assez marquant et assez méritant. Cela dut faire du bruit, en effet, parmi les gens qui s'opposaient à l'érection de notre communauté. "*Voyant que notre vie austère ne lui convenait nullement, sœur Raisin se détermina d'elle-même à sortir.*" La vie austère ne lui convenait nullement. Ceci est incroyable; car, que pouvait-il y avoir de plus austère que la Congrégation à cette époque? Travailler jour et nuit à des œuvres pénibles... voyager à pied dans la neige, dans les glaces, comme ce fut le partage de ma sœur Raisin, qui se rendait d'un endroit à un autre afin de préparer les enfants à la première communion. Nous lisons au recensement de 1666: "La sœur Marie Raisin, fille de la Con-

grégation Notre-Dame, 23 ans, maîtresse d'école aux filles des Trois-Rivières."

L'auteur, tout en protestant que, pour tout commentaire, il citera le mot à mot du vieux récit, se permet d'appliquer à ma sœur Raisin l'épithète de fugitive: *cette compagne fugitive de la Sœur Bourgeoys.* Nous ne pouvons souffrir qu'un tel mot soit adressé à une de nos respectables mères. Notre Fondatrice ne pouvait avoir de fugitives, vu qu'elle ne gardait point d'esclaves; sa volonté formelle était que les portes de sa petite Congrégation demeurassent constamment ouvertes, et qu'on en pût sortir quand on le voudrait: l'unique chaîne qu'elle imposât, mais à laquelle elle voulait que ses filles fussent inviolablement liées, c'était celle du pur amour de Dieu.

Puisque l'auteur nous donne comme fait réel une supposition de sa part, il souffrira bien que nous émettions comme supposition une chose probable : Ma sœur Raisin n'avait que dix-huit ans lorsqu'elle quitta Troyes pour le Canada; depuis sept ans, elle s'était livrée sans interruption aux travaux les plus durs... N'est-il pas naturel de croire qu'elle fût un peu lasse... et que, par noblesse de sentiments, plutôt que de demander du repos quand ses compagnes ne s'en accordaient aucun, travaillant même au-delà de leurs forces, elle voulut s'essayer à un genre de vie moins rude? C'est notre opinion que, non seulement ma sœur

Raisin n'a point agi en fugitive, mais qu'elle a dû s'entendre avec notre Mère; comme appui de cette opinion, nous avons le fait que, peu après son retour de Québec, notre Fondatrice se disposant à partir pour la France, la nomma son assistante, et lui passa tous ses droits pour le temps de son absence. Si c'eût été une personne capable de s'enfuir, au lieu de la charger des autres, on l'eût mise elle-même sous la garde de quelqu'une. Citons maintenant les Mères de l'Hôtel-Dieu de Montréal: "Elles ont été, sœur Raisin et ses compagnes, avec la sœur Bourgeoys, les dignes fondements de la Congrégation, travaillant nuit et jour à coudre et à tailler pour habiller les femmes et pour vêtir les sauvages, tout en faisant les écoles." Et le témoignage de mère Juchereau, de l'Hôtel-Dieu de Québec: "Elles se sont maintenues dans l'estime de tous les gens de bien, et la malignité de la médisance n'a pu avoir aucune prise sur les sujets de cette sainte maison."

MM. de S. Sulpice. L'intendant Talon.

Québec était dans toute sa gloire et Montréal en pleine ferveur. Là-bas, on avait acclamé tour à tour et avec enthousiasme, vice-roi, gouverneur, intendant, colonels, officiers... Ici, on saluait avec bonheur de nouveaux apôtres du Christ, fils de M. Olier... la vigne du Seigneur prenait de l'accroissement et allait bientôt s'étendre des deux côtés du fleuve ainsi que le long des grands lacs. Les Messieurs arrivés dans le cours de 1666

étaient: M. Dollier de Casson, M. Michel Barthélemy, M. Jean Frémont, M. Etienne Guyotte, M. Mathieu Rannuyer, M. Guillaume Bailly, et M. Jean Cavelier de la Salle.

Peu après l'arrivée de ces messieurs, l'intendant Talon écrivait au ministre Colbert: "Il est constant que M. l'évêque de Pétrée ne peut fournir de curés ou de missionnaires à tous les endroits de ce pays qui en ont besoin, s'il n'est assisté ou par le roi, ou par la compagnie des Indes. Le fonds des dîmes, établi avec beaucoup de modération, ne peut suffire, à moins que M. de Bretonvilliers, supérieur de Saint-Sulpice, ne fasse passer cinq ou six prêtres choisis dans son séminaire, et qui ne soient pas plus à charge que ceux qu'il nous a fait donner cette année, pour desservir la cure des Trois-Rivières, et administrer les sacrements aux troupes d'un ou deux de nos forts. Cet expédient me paraît le plus facile et le moins onéreux de tous." Dans une autre lettre, M. Talon disait: "Il y a onze prêtres du séminaire de Saint-Sulpice établis à Montréal et qui s'emploient à y desservir la cure principale avec les habitations adjacentes, du spirituel desquelles ils prennent soin, de même que de l'instruction des sauvages vers lesquels ils ont commencé d'envoyer en mission, et de la jeunesse française. Comme ces ecclésiastiques ne sont à charge ni au roi ni au pays, à cause du bien qu'ils transportent en

Canada; et que, d'ailleurs, ils ne causent pas aux colons la peine d'esprit qu'ils ressentent par la conduite d'autres, j'estime qu'il serait bon d'inviter M. de Bretonvilliers à y en faire passer tous les ans quelques-uns."

M. Talon fit rendre au séminaire la justice de l'île de Montréal ainsi que le droit de nommer le gouverneur; et sur le choix que fit M. de Bretonvilliers de la personne de M. Perrot, le roi expédia des lettres pour ce gouverneur, en déclarant qu'il vaquait alors par la démission de M. de Maisonneuve... ce qui donnait à entendre que la nomination du sieur de la Touche était nulle, comme contraire au droit des Seigneurs.

L'œuvre de notre Fondatrice approuvée par le Gouverneur et l'Intendant.

M. de Courcelles et M. Talon s'étant rendus à Montréal, ce dernier visita chaque maison, jusqu'à celles des plus pauvres, pour savoir si tous étaient traités selon la justice et l'équité. Ces magistrats eurent bientôt occasion de connaître par eux-mêmes le bien que faisait notre vénérable Mère. Désirant lui donner toute facilité pour exercer son zèle et pour l'étendre même hors de Ville-Marie, ils approuvèrent l'un et l'autre l'établissement de la Congrégation. M. Talon fit plus encore: voulant consolider la communauté par l'autorité du Souverain, il permit aux citoyens de Ville-Marie de s'assembler extraordinairement, afin d'en demander au roi l'approbation par des lettres patentes. On s'assembla en effet le

9 du mois d'octobre au séminaire, et il n'y eut qu'une voix en faveur de la requête proposée.

1668 Retour de M. de Queylus. Autres Messieurs.

M. Souart ne désirait rien tant que le retour de M. de Queylus, à qui il voulait remettre la supériorité du séminaire; et ce fut dans le dessein d'obtenir cette faveur qu'il fonda l'entretien d'une lampe qui devait brûler à perpétuité devant le maître-autel de la paroisse de Ville-Marie, ainsi qu'une messe célébrée chaque année en l'honneur le l'Enfant-Jésus, dans l'octave de Noël. Après avoir fait cette fondation, il s'embarqua pour la France, où son vœu fut réalisé. M. de Queylus, "voyant donc que l'océan lui était ouvert," (1) se disposa à partir. Il fit son testament le 12 mars 1668 avant de s'embarquer, et arriva heureusement à Québec, où tous s'empressèrent de le recevoir avec honneur. Il avait amené avec lui trois ecclésiastiques du séminaire de Paris: M. Antoine d'Allet, venu précédemment; M. René de Bréhaut de Galinée, et M. François Saturnin Lascaris d'Urfe, "lesquels, dit mère de l'Incarnation, portaient la piété dépeinte sur le visage."

M. Dollier de C.

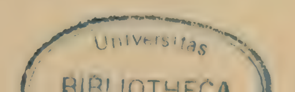
M. François Salignac de la Motte-Fénélon, frère aîné de l'archevêque de Cambrai, et M. Claude Trouvé, venus ecclésiastiques l'année précédente, furent ordonnés à Québec le 10 juin, et envoyés à Kenté, pour y évangéliser les sauvages de l'endroit.

Le 8 juillet de cette même année arrivèrent trois autres prêtres de Saint-Sulpice: M. Joseph Mariet, M. Louis-Armand de Cicé, nommé plus tard évêque de Sabula, vicaire apostolique du Japon... et M. Isidore Mercadier, qui ne demeura qu'un an dans le pays.

1669. Les Mères Ursulines. Mgr de Laval.

Lorsque M. de Queylus était arrivé à Québec en 1668, les Mères Ursulines lui ayant parlé de l'espérance qu'elles conservaient toujours d'aller à Montréal, il avait répondu que l'état actuel des choses ne permettait pas encore d'exécuter ce dessein. C'est ce qui faisait dire à Mère de l'Incarnation: "M. l'abbé de Queylus, qui est supérieur spirituel et temporel à Montréal, pour Messieurs de Saint-Sulpice, nous promet sa protection lorsque les choses seront en état. Nous ne sommes pas marries de ce retardement. Mgr notre prélat, qui ne fait rien qu'avec prudence, est aussi de ce sentiment."

Si Mgr de Laval avait réellement le dessein de placer les Ursulines à Montréal, on pourrait croire que ce fut pour ce motif qu'il ne s'empressa pas d'ériger en communauté la Congrégation, quoique déjà elle eût obtenu les éloges de M. de Courcelles et de M. Talon, et même leur autorisation expresse : Cependant, s'étant rendu dans cette ville au mois de mai 1669, pour se concerter avec les Messieurs du séminaire et avec les fabriciens, sur les moyens de bâtir l'église paroissiale, Sa



Grandeur voulut bien approuver l'œuvre de notre Fondatrice et de ses compagnes, leur donnant par écrit la permission d'instruire les enfants dans l'étendue du diocèse. Cette approbation est du 20 mai.

Bâtisse de la Communauté. Etat du temporel en 1669.

Depuis longtemps les sœurs demandaient à être mieux logées, désirant qu'on fît bâtir sur la hauteur, car elles se trouvaient fort gênées et incommodées dans le premier logis. Notre Fondatrice s'y était toujours opposée, par attachement à sa chère étable, et par esprit de mortification. Mais enfin, sa charité et sa condescendance pour ses sœurs triomphèrent de son amour pour la pauvreté et l'humiliation. "Je me vis contrainte, dit-elle, sur l'instance de mes sœurs, de faire construire, à l'autre bout de la terre qui servait d'emplacement, une bâtisse d'environ cent pieds de long, comprenant le logement des hommes et celui des pensionnaires." Le plan du bâtiment étant donné, on se mit à l'œuvre pour l'exécuter. Tout le monde à Ville-Marie sentait les avantages d'un tel établissement, et chacun s'empressa d'y travailler de son mieux. Jamais la Providence ne se déclara d'une façon plus sensible et plus capable de faire connaître que c'était Dieu même qui inspirait cet ouvrage. — La bâtisse fut divisée en deux corps de logis, dont l'un destiné au logement des sœurs et à leurs exercices réguliers, l'autre pour tenir les écoles et loger les pen-

sionnaires. Cette construction n'était pas achevée quand notre Mère se décida de faire un second voyage en France, pour s'y chercher de nouvelles compagnes, et aussi, d'après les conseils qui lui furent donnés, pour obtenir des lettres patentes confirmant l'érection de sa communauté. Avant de partir, elle fit dresser un papier, par lequel elle reconnaît et déclare "que les acquisitions qu'elle a faites proviennent du labeur et ménage des filles qui sont présentement avec elle."

Voici quels étaient alors les biens de la communauté:

1.—Cinquante perches de terre concédées par M. de Maisonneuve en 1657 au nom des associés, et données à perpétuité par M. Souart en 1658, au nom de M. de Bretonvilliers.

2.—Non loin de là, une maison sur trois quarts d'arpent de terre, achetée de M. André Charly Saint-Ange, et de sa femme Marie du Mesnil, en 1662. (A être payée par la réception de Marie et Catherine Charly).

3.—Une petite maison de 42 pieds de long et 48 de large, provenant de Madame Dupuy.

4.—Une habitation, dite "La Providence," vers la Pointe Saint-Charles, de six arpents de long sur quinze de profondeur, donnée en partie par M. de Maisonneuve au nom des associés.

5.—Soixante arpents à la montagne, donnés par M. de Maisonneuve au nom des associés, qui servirent plus tard pour le village de la montagne,

et furent ensuite échangés pour trente arpents dans la forêt des seigneurs, et quinze arpents sur le terrain des Hospitalières.

6.—Une prairie au lieu dit "Saint-Gabriel," donnée par M. de Maisonneuve, partie le 25 août 1662,et partie le dernier octobre de la même année, au nom de Messieurs les Associés," pour faciliter l'établissement des filles de la Congrégation en ce lieu."

7.—Un terrain non mesuré, acquis de M. François Le Ber et de Jeanne Testard de Montigny, sa femme, au lieu dit la Pointe Saint-Charles, le 21 septembre 1668; le dit terrain acheté par eux de Mathurin Jousset, dit la Loire, le 2 janvier 1667.

"Cette vente faite moyennant la somme de 1258 livres, dont sont dues:

A. M. J. Le Ber, frère du vendeur	200—.
A M. de la Chesnaye	122— 3
A M. Gervaise	83—
A Mlle de la Marque	97— 4
A l'église	50—15
A M. Migeon de Bransac	25—14
A M. Galinier, P. S. S.	25— 8
A M. Banchaud	15—18—6
A M. Tessier Laverdure	49—
(1) Total	669— 2—6

(1) La première colonne des chiffres du tableau indique les livres, la deuxième les sous, la troisième les liards.

Copie d'une quittance donnée par M. l'économe du Séminaire, le 24 septembre 1668.

Je sousssigné, Dominique Galinier, confesse que Marguerite Bourgeoys m'a entièrement satisfait pour les lots et ventes qu'elle pouvait devoir de l'acquisition par elle faite de l'ancien parc.

Galinier, P. S. S., Econome du Séminaire de Montréal.

Avant de partir pour la France, notre Mère voulut se munir de certificats de la part des personnes puissantes du pays. Elle avait déjà l'approbation de Mgr de Laval, celle du gouverneur générale de Courcelles et de l'intendant Talon, ainsi que la délibération de l'assemblée générale du 9 octobre 1667, accompagnée de supplique à sa Majesté; elle sollicita de plus une attestation du gouverneur et du juge de Montréal, MM. Perrot et d'Ailleboust, du Supérieur du Séminaire, du Curé de la paroisse, et de plusieurs autres. Avec cela, et après avoir confié l'administration des affaires de sa communauté à ma sœur Raisin, qui fut alors nommée Assistante, elle se mit en route: "Je partis de Montréal, dit-elle, en compagnie de M. de Fénelon, qui me donna passage dans son bateau, et qui devait aussi passer en France dans le même bâtiment où je devais m'embarquer; le Père Frémin, jésuite, devait aussi s'embarquer avec nous."

1670. Deuxième voyage en France. Départ de Ville-Marie.

De Québec à La Rochelle.

“En revenant à Québec, je fus obligée d'aller à l'hôpital. Comme je ne me portais pas bien, je priai M. de Fénelon de permettre à son domestique de se charger d'une boîte où étaient mes papiers, mes hardes et un peu d'argent. Le maître consentit à ma demande; mais son domestique, qu'il en avait chargé lui-même, m'oublia, et la boîte fut laissée chez Mme Saint-Amand. Au jour marqué pour le départ, je me trouvai en assez bonne santé; j'allai demander la bénédiction à Monseigneur; puis, je me rendis chez les Jésuites pour assister au salut du Très Saint Sacrement, et je m'embarquai. Mais quand je fus dans le navire, je voulus chercher ma boîte, et elle ne se trouva pas. M. de Fénelon fit tout son possible pour obtenir le temps d'aller chercher cette boîte à Québec; mais il ne put pas l'obtenir. Tout ce que je pus faire, car le navire était déjà prêt à mettre à la voile, ce fut d'écrire à la hâte un mot à M. Dupuy, major de la garnison de Montréal, que je savais être à Québec, pour le prier de s'informer de ma boîte; et que, si elle se trouvait, il eût la bonté de m'envoyer, par quelque autre navire, ce qu'il jugerait pouvoir me servir en France, et surtout mes papiers; que, pour le reste, je le priais de renvoyer le tout à nos sœurs de Montréal. Me voilà donc partie, sans hardes, sans provisions, sans avoir seulement dix sous en ma disposition, et seule de mon sexe... Mais il y avait

dans le navire deux bons prêtres, qui faisaient ma sûreté et ma consolation. Je m'arrange donc sur un sac d'étoupe et un rouleau de cordes qui étaient sur le pont; ce fut ma chambre et mon lit pendant toute la traversée. Elle ne fut pas longue; en trente et un jours, nous nous rendîmes à La Rochelle.'' Cette ville, aujourd'hui chef-lieu du département de la Charente Inférieure, était alors capitale de la province d'Aunis. Très ancienne et remarquable sous plusieurs rapports, elle avait récemment acquis une nouvelle célébrité par la bravoure et l'intelligence guerrière d'un de ses citoyens, Jean Guiton. En 1622, il avait soutenu avec gloire une lutte acharnée contre le duc de Guise, après quoi on l'avait élu maire de la cité. En 1627, il reprit les armes pour repousser une nouvelle attaque dirigée par le cardinal de Richelieu en personne, et ne capitula qu'après un vigoureux siège de treize mois. Ce fut alors que le Cardinal fit fermer le port par une digue gigantesque. Pour comprendre cette guerre des Rochelois avec le duc de Guise et le Cardinal Ministre, il faut savoir que la France était alors divisée en trois partis : les protestants, les catholiques modérés, les catholiques ardents; que le duc de Guise représentait cette dernière catégorie; que les catholiques modérés appuyaient les protestants, et que La Rochelle avait été un centre de calvinisme. Notre Mère dut réfléchir sur ce passé

de la ville qu'elle saluait pour la troisième fois... Quant à son avenir, ah! si elle eût pu y pénétrer, que son cœur se serait ému en songeant qu'un essaim de sa ruche, les missionnaires de Louisbourg, après avoir jeté les fondements d'une maison de la très sainte Vierge au Cap Breton, seraient chassées de ce lieu, faites captives des Anglais, et jetées par eux sur les côtes de Rochefort, d'où elles se rendraient à La Rochelle; et que cette ville de La Rochelle serait le tombeau de trois d'entre elles, sans compter une quatrième, morte sur le navire et jetée dans la mer en route.

De La Rochelle à Paris.

"Sans hardes et sans argent, continue notre Mère, à La Rochelle, place inconnue pour moi, je me trouvais fort embarrassée. Il est vrai qu'étant à Québec avant l'embarquement, un prêtre du Séminaire de Montréal, à qui nous avions fait de l'ouvrage et fourni quelque chose, m'avait mandé en quoi je voulais qu'il nous payât; mais comme je croyais avoir ce qui m'était nécessaire dans mon coffre, je lui avais répondu que je serais plus contente de recevoir cette somme à Paris. Il est vrai encore que j'avais prêté cent trente-deux livres à un jeune homme à Montréal, qui m'avait fait son billet payable à Paris, et que j'avais envoyé ce billet à M. Blondel pour qu'il reçut cette somme; mais M. Blondel étant mort depuis ce temps-là, je ne savais où je pourrais trouver ce billet... Et, en attendant, je n'en étais pas moins

sans argent, sans ressources. M. de Fénelon de son côté, n'était pas trop en argent; il me fit cependant prêter cinquante livres, dont il me fallait donner plus de la moitié au cocher pour avoir une place dans sa voiture, et trouver sur le reste de quoi vivre et m'acheter les hardes nécessaires. M. de Fénelon, le père Frémin, et un autre prêtre qui se joignit à eux dans le carosse, me procurèrent une place à meilleur marché; à leur considération, j'étais aussi à meilleur marché dans les hôtels, où je mangeais toute seule. Ils me pressèrent souvent de manger avec eux; mais je les ai toujours refusés. Je ne sortais du carosse que pour passer la nuit à l'hôtel. Nous nous levions de grand matin, pour ne pas retarder le voyage; car ces messieurs ne manquaient jamais de dire la messe chaque jour avant de partir, et j'avais la consolation de les entendre toutes les trois."

C'est ainsi que notre Mère parcourut les quatre-vingt-dix-sept lieues qui séparent La Rochelle de Paris, traversant, après l'*Aunis*, la province du *Poitou*, *Niort*, où se trouve une église de Notre-Dame, remarquable par sa haute flèche, — *Poitiers*, où sainte Radegonde, femme de Clotaire 1er, fonda le monastère de Sainte-Croix, dans lequel elle établit sa retraite. Du *Poitou*, on passa en *Touraine;* à *Tours*, ville illustrée par plusieurs saints évêques: S. Gatien, S. Martin, S. Grégoire. De la *Touraine*, dans l'*Orléanais*,

à *Vendôme, Châteaudun, Chartres.* De *l'Orléanais,* dans l'*Ile-de-France,* à *Versailles;* puis enfin, à Paris, où on arriva le soir fort tard; de sorte que notre Mère se réfugia pour la nuit chez une femme près Saint-Sulpice; et le lendemain, de grand matin, elle était à l'église. "Son premier et principal soin, dit M. Mongolfier, fut d'aller à l'église Notre-Dame, comme pour renouveler à la très sainte Vierge l'ancienne consécration que lui avaient faite dans cette église, les premiers associés de la Compagnie de Montréal, qui l'avaient reconnue solennellement pour Reine et Maîtresse de toute l'île, et qui en avaient dédié la capitale en son nom. Elle la supplia de ne pas abandonner son héritage, surtout pour le spirituel, et pour l'éducation des vierges chrétiennes qu'elle se proposait de préparer à sa suite."

Messages : au Séminaire. Comme on portait le Saint Sacrement à un malade après la messe, elle suivit cette procession, qui la conduisit au séminaire, où la Providence se manifesta en sa faveur; car, comme elle paraissait à la porte, elle entendit un prêtre qui disait à un de ses confrères : "Je viens de recevoir une lettre du Canada, par laquelle on me marque de donner cent livres à une personnes que je ne connais pas; elle se nomme Marguerite Bourgeoys." —"C'est mon nom, dit-elle; mais si cet argent est à moi, je ne sais d'où il me peut venir." — Ce Monsieur lui ayant nommé la personne qui lui

avait écrit, elle vit que c'était le prêtre du séminaire qui avait voulu la payer avant son embarquement, et qui s'était ensuite chargé de lui faire tenir cette somme à Paris. L'argent lui fut compté, et elle en laissa la moitié entre les mains de M. de Fénelon, pour le remboursement des cinquante livres qu'il lui avait prêtées à La Rochelle pour faire son voyage. Elle comprit par cet événement que ses papiers pourraient bien être arrivés par un autre navire; et, en effet, ils lui furent remis quelques moments après. Ayant ouvert sa cassette et en ayant retiré toutes les lettres de recommandation dont elle était munie, elle en laissa quelques-unes au séminaire et se rendit chez M. Perrot."

"L'état pauvre et défait où elle se trouvait alors ne prévenait pas beaucoup en sa faveur, et on la reçut d'abord très indifféremment; mais lorsqu'on eut fait la lecture des lettres qu'elle portait, et dont elle ignorait le contenu, on commença à penser bien différemment sur son compte. M. Perrot, curé de Montréal, mandait à sa famille, à Paris, de la recevoir du mieux qu'il lui serait possible, et mieux qu'elle ne le recevrait lui-même s'il paraissait en personne, parce qu'elle était universellement regardée en ce pays comme une sainte. On l'invita donc d'abord à dîner, ce qu'elle accepta volontiers, parce qu'elle était alors dans un très grand besoin; mais les honneurs Chez M. Perrot.

qu'on lui rendit, et les attentions qu'on eut pour elle pendant tout le repas, s'accordaient bien peu avec sa mortification et son humilité ,et elle refusa absolument d'accepter un logement dans cette maison, quelques instances qu'on lui en fît."

"En sortant de chez M. Perrot, elle se rendit chez M. de Maisonneuve, qui était logé au fossé Saint-Victor, proche les Pères de la doctrine chrétienne. On ne saurait exprimer la joie que ressentit ce grand serviteur de Dieu en la voyant. Il n'y avait que quelques jours qu'il avait fait construire et meubler, à la façon du Canada, dans un coin de son jardin, une petite chambre ou cabane pour loger, disait-il, quelques personnes qui pourraient lui venir de Montréal; il offrit à sœur Bourgeoys cette retraite, qu'elle accepta avec joie et reconnaissance, et où elle logea pendant tout le temps qu'elle demeura à Paris."

Trait de Providence. "A quelques jours de là, comme il lui montrait quelque chose en son cabinet, il mit la main sur une planche, et y trouva le billet de 132 livres qu'elle avait envoyé à M. Blondel pour qu'il en retirât la somme. Elle le croyait perdu depuis la mort du dit M. Blondel, et il avait été remis entre les mains de M. de Maisonneuve. Cependant la sœur, avec son billet, n'en paraissait pas plus avancée, car elle ne savait où prendre ce jeune homme, mais il se présenta de lui-même. La sœur raconte que, marchant un jour à pied dans

une rue de Paris, elle entendit un cavalier qui courait après elle, et qui, l'ayant atteinte, lui demanda si elle ne connaissait pas une fille venue du Canada, nommée Marguerite Bourgeoys. Ayant appris par sa réponse que c'était elle-même, il voulut lui remettre en main une somme d'argent, qu'elle refusait absolument de recevoir, ne sachant pas le motif d'une pareille générosité. Mais elle fut bientôt rassurée lorsqu'elle connut, et son débiteur, et le remboursement du prêt qu'elle avait fait à Ville-Marie."

Notre Mère, partie du Canada dans l'automne de 1670, consacra le reste de cette année, et le commencement de 1671, à l'affaire de ses Lettres patentes. Ce n'était pas elle qui avait conçu l'idée de solliciter cette faveur; elle n'avait été pour rien dans la convocation de l'assemblée qui se tint le 9 octobre 1667, et il paraît que, d'abord, elle n'avait pas paru faire grand cas de la délibération de l'assemblée, non plus que de la supplique pour le roi. Mais aussitôt que ceux qui la dirigeaient lui eurent dit qu'il ne fallait pas différer davantage, elle avait pris le parti de mettre tout en œuvre pour réussir. On sait que l'humilité véritable n'exclut point la magnanimité, et ç'est ce qui s'est vu d'une manière frappante en notre Mère; elle ne se croyait capable de rien, et il n'est rien dont elle ne soit venue à bout; elle eût voulu vivre cachée sous terre, et quand il y allait

Lettres patentes.

de la gloire de Dieu, elle savait gravir les montagnes, aussi bien que franchir les mers.

"Quel spectacle! dit M. Montgolfier, de voir une fille pauvre, sans appui, traverser toute seule de vastes mers pour aller, dans un appareil simple et modeste, traîter à la cour d'un des plus grands rois! Pour cela, que de démarches sages et prudentes, mais souvent pénibles, humiliantes, et d'autant plus contraires à son caractère qu'elles l'exposaient à une grande dissipation. Confiante en la bonté de Dieu et en la protection de Marie, pour une entreprise qui intéressait la gloire du Fils et de la Mère, elle fit connaissance avec plusieurs des anciens associés. Ces messieurs, d'une destination singulière et d'une piété exemplaire, pour ne pas dire d'une sainteté connue, pouvaient, par le crédit qu'ils avaient à la cour, lui être d'une grande utilité; ils avaient des recommandations en sa faveur, ils savaient tout le bien qu'elle était capable de faire, ils se firent un devoir et un plaisir de lui rendre service. Le roi fut informé, et parut disposé à écouter favorablement la requête; mais l'affaire traîna en longueur. Au mois de mai 1671, il y avait plus de six mois que les négociations étaient commencées, il ne paraissait pas encore de réponse précise; et, vu l'absence du roi, on ne savait jusqu'à quand il faudrait encore attendre." — Sa Majesté était à Dunkerque. La ville de ce nom, qui signifie

"église des Dunes, Düne Kerke", située dans la province de Flandre, après avoir tour-à-tour appartenu à la France, à l'Espagne et à l'Angleterre, était redevenue possession française; et Louis XIV, en préparatifs pour la grande guerre de Hollande, y avait donné rendez-vous à ses cent dix mille soldats. Notre Mère résolut d'aller l'y rencontrer: c'était un voyage d'à peu près 70 lieues, à travers l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, l'Artois et la Flandre. Elle ne nous dit rien de ce voyage; et, chose étrange! on ne trouve pas un mot non plus, dans tous ses écrits, concernant son admission chez le roi. Il semble qu'elle ait honte de cet honneur, et qu'elle veuille le laisser en oubli, afin que rien dans son existence ne démente ce principe de son cœur: "*Nous*, les Sœurs de la Congrégation, ne devons recevoir aucun honneur, aucune distinction." L'on sait néanmoins qu'elle fut parfaitement accueillie ; qu'elle reçut, non seulement des marques de bienveillance, mais encore des témoignages d'estime de la part des ministres en général, et en particulier de M. de Sérancourt, secrétaire du roi, du grand Colbert, de Louis XIV lui-même, comme la teneur des Lettres patentes en fait foi.

"Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, a tous, présents et à venir, Salut!

Notre bien-aimée Marguerite Bourgeoys, originaire de notre ville de Troyes, en Champagne,

nous a très humblement fait exposer qu'il y a longtemps qu'il a plu à Dieu lui inspirer le désir de l'avancement de la foi catholique par la bonne instruction des personnes de son sexe, tant des sauvages que des français naturels de la Nouvelle France, où elle s'est retirée pour ce sujet dès l'année 1653; s'y étant établie dans l'île de Montréal avec quelques autres filles vivant en communauté; elle y a fait l'exercice de maîtresse d'école, en montrant gratuitement aux jeunes filles tous les métiers qui les rendent capables de gagner leur vie, et avec un si heureux progrès, par les grâces continuelles de la divine Providence, que la dite exposante ni ses associées ne sont aucunement à charge au pays, ayant fait bâtir à leurs dépens, dans l'île de Montréal, deux corps de logis propres à leur dessein, et fait défricher plusieurs concessions de terre, bâtir une métairie garnie de toutes les choses nécessaires. Cet établissement ainsi fait a été depuis approuvé, tant par le sieur évêque de Pétrée, vicaire apostolique, par le sieur de Courcelles, notre lieutenant général en Canada, par le sieur Talon, intendant de justice, police et finances, que par un résultat d'assemblée des habitants du lieu. Au moyen de quoi la dite exposante a été conseillée, pour le bien général de l'île, de venir nous requérir de lui accorder nos lettres de confirmation de cet établissement, sous le titre de Congrégation de Notre-Dame. A ces

causes, de l'avis de notre conseil, sous le contre-scel de notre chancellerie, et voulant contribuer de notre part, comme nous le ferons toujours autant qu'il nous sera possible, aux bonnes intentions de la dite exposante, de ses associées, et de celles qui leur succéderont au dit établissement, en leur donnant moyen de l'étendre et fortifier dans tous les lieux où il sera jugé plus à propos pour la gloire de Dieu et le bien du dit pays : de notre certaine science, grâce spéciale, pleine puissance, propre mouvement, et autorité royale... Nous avons approuvé, confirmé, autorisé, approuvons, confirmons, et autorisons par ces présentes, signées de notre main, l'établissement de la dite Congrégation de Notre-Dame dans la dite île de Montréal en la Nouvelle France, pour l'instruction des jeunes filles dans la piété, pour les rendre capables de la pratique et exercice des vertus chrétiennes et morales, selon leur état; sous la juridiction de l'ordinaire, sans qu'elles y puissent être troublées, sous quelque prétexte que ce soit.

Donné à Dunkerque, au mois de mai, l'an de grâce mil six cent soixante-onze, et de notre règne le vingt-huitième.

Louis,

Par Mgr

Colbert.

Ces lettres furent enregistrées à Paris, en Parlement, le 20 juin suivant.

Six nouvelles compagnes.

Notre Mère ayant obtenu ses lettres patentes, songea à s'associer de nouvelles compagnes. Elle ne voulait point de demi perfection; aussi, fallait-il être bien généreuse pour s'attacher à sa suite. Ecoutons sur cela M. Montgolfier: "Il faudrait, dit-il, pouvoir la suivre dans différentes villes du royaume, mais surtout à Troyes et à Paris; nous la verrions souvent à pied, ou dans des voitures publiques, toujours plus désagréables pour elle que les chemins les plus rudes et les plus fatigants, à cause des compagnies indiscrètes qu'on s'expose à y rencontrer. Chacun de ces voyages, qui aurait pu être si périlleux pour une vertu commune, devenait, grâce à ses pieuses industries, comme autant de missions utiles au prochain et sanctifiantes pour elle-même. Le Seigneur prévenait ses pas par l'onction de sa grâce et lui préparait des cœurs fidèles; en sorte qu'elle eût bientôt formé une compagnie de filles capables, par leurs vertus et leurs talents, de soutenir son œuvre. Issues pour la plupart de maisons assez distinguées, elles voulurent toutes, en entrant dans cette association, sacrifier leur nom de famille, et n'être plus connues que par celui de leur baptême: pratique d'humilité et de religion qui s'est conservée, au moins en substance, dans toute la Congrégation, où les sœurs ne sont connues que par un nom de religion, sous la protection de quelque saint ou de quelque mystère." Les six apôtres de

Marie qui suivirent notre Mère en 1672 sont: Elisabeth de la Bertache, de la ville de Dijon, en Bourgogne; Geneviève du Rosoy, Madeleine Constantin, Claude Durand, Marie-Anne-Perret Laurent de Beaune, toutes quatre de Paris, et Marguerite Sommillard, sa nièce, de Troyes. Monseigneur de Laval se trouvait alors à Paris pour les affaires de son diocèse; il venait à peine de changer son titre d'évêque de Pétrée, vicaire apostolique au Canada, en celui de premier évêque de Québec, quand notre Mère se rendit au séminaire des Missions étrangères pour lui présenter ses compagnes. "Le prélat loua et approuva les travaux de la sœur, dit M. Montgolfier; il la combla, elle et ses nouvelles filles, des plus amples bénédictions; et ce fut peut-être le premier exercice qu'il fit de son autorité en qualité d'évêque titulaire de Québec. Sans mettre de bornes à ses faveurs, il leur donna de nouveau une permission générale de tenir leurs écoles et de former des établissements dans tous les endroits de son diocèse qu'elles jugeraient à propos. Tout réussissait à la Sœur Bourgeoys; et l'on attribuait, avec raison ses succès à la protection spéciale de la très sainte Vierge, car elle avait une confiance sans bornes en cette bonne Mère, et se faisait un devoir essentiel de dépendre d'Elle en toutes choses."

Sa reconnaissance envers les anciens associés.

"Il paraissait que la sœur n'avait plus rien à désirer dans l'ancienne France. Mais, en attendant la saison et le moment propres pour l'embarquement, elle jugea qu'il était de son devoir d'aller prendre congé des personnes de considération qui l'avaient si utilement servie dans la poursuite de ses Lettres patentes. Car, avec toute son humilité, elle était sensible plus que personne aux devoirs de la reconnaissance; et elle n'ignorait pas les bienséances que la charité approuve, et que la religion ne condamne pas." Nous avons les noms de trois de ces anciens associés de Montréal, à qui notre Mère alla rendre visite: M. Denis Leprêtre, prêtre, M. Louis Leprêtre, son frère, seigneur de Fleury, et M. Chevrier, baron de Fancamp, prêtre, tous trois grands dévots de la très sainte Vierge et bienfaiteurs de sa chapelle "Bon-Secours" à Montréal, comme nous le raconterons plus tard.

Départ de Paris. Cinq autres filles.

Notre Mère partit de Paris immédiatement après Pâques. Outre ses six associées comme institutrices, elle amenait cinq autres jeunes filles, dont la vocation n'était pas encore fixée. C'étaient : Catherine Sommillard, qui entra dans l'institut un peu après sa sœur Marguerite, Louise Sommillard, troisième nièce de notre Fondatrice, qui se maria à Montréal, Madeleine Sénécal, que M. Montgolfier nomme comme étant celle qui avait soin de la bourse commune. Les deux au-

tres étaient, tout probablement: Anne Meyrand, de Besançon, en Franche-Comté, âgée de treize ans, et Louise Richard de Langres, en Champagne, douze ans. Du moins, voyons-nous que toutes deux faisaient partie de la Congrégation du temps de notre Fondatrice, et nous ne voyons pas qu'elles aient pu venir à une autre époque, notre Mère n'ayant amené personne à son troisième voyage.

On descendit en barque jusqu'à Rouen, distance d'environ trente lieues par la route, mais le cours de la Seine en ces endroits est très sinueux. Les villes que l'on passe sont: *Saint-Denis*, où se trouve la célèbre abbaye fondée par Dagobert, et qui renferme les tombeaux des rois de France; *Saint-Germain-en-Laye*, lieu de naissance de Louis XIV; *Poissy*, où fut baptisé saint Louis; *Meulan*, ville forte; *Nantes*, dite la jolie; *Vernon*, renommée par sa forêt et son parc, appartenant à la famille d'Orléans; Les *Andelis*, où se trouvait un couvent fondé par sainte Clotilde; *Louviers*, où fut établie la première manufacture de drap; *Pont de l'Arche*, ainsi nommée de son pont de vingt-deux arches, construit du temps de Charles le Chauve; et *Rouen*, où nos voyageuses durent séjourner plus d'un mois, le navire sur lequel elles devaient s'embarquer n'étant pas encore prêt. Stationnons un peu avec elles. Rouen, (Rotomagus), est une des plus anciennes villes de Fran-

De Paris à Rouen.

ce; le christianisme y fut introduit dès le III[e] siècle. Le premier évêque fut saint Nicaise, apôtre de la Neustrie, qui fut martyrisé avec saint Mellon. Au VI[e] siècle, l'évêque saint Prétextat fut assassiné dans la cathédrale sur les marches de l'autel par ordre de Frédégonde. Le siège archiépiscopal de Rouen fut plus tard successivement occupé par d'éminents personnages, entre autres saint Romain, issu des rois de France, saint Onen, qui a donné son nom à une belle église attenante à l'Hôtel de Ville, — le Cardinal d'Amboise, qui fit fondre pour la cathédrale une cloche de 20,000 kilogrammes, dite "George d'Amboise," le Cardinal Charles de Bourbon, oncle de Henri IV, le Cardinal François de Joyeuse qui sacra Louis XIII et Marie de Médicis à Reims, Mgr François de Harlay, qui prit une part très importante aux affaires ecclésiastiques du Canada. Ce prélat fut plus tard archevêque de Paris, et contribua beaucoup à la révocation de l'édit de Nantes.

C'est à Rouen qu'eut lieu le procès, puis la mort de la Pucelle d'Orléans, que les Anglais brûlèrent vive. Une des plus belles rues de Rouen est la rue "Jeanne d'Arc."

Vivaient à Rouen lors du passage de Notre Mère, plusieurs membres de l'Académie française fondée par Richelieu: Pierre Corneille, père de la tragédie française; Thomas Corneille, nommé

cadet de Normandie, et qui aurait joui d'une plus haute réputation sans son frère; Fontenelle, neveu des Corneille, esprit le plus universel que le siècle de Louis XIV ait produits; on le nommait le Nestor de la littérature. Cette ville célèbre a fourni à notre pays plusieurs personnages remarquables. Nous avons, parmi nos anciennes Mères, une sœur native de Rouen, nommée Catherine Boni; il est à présumer qu'elle s'attacha à notre Fondatrice pendant ce voyage, car, M. Montgolfier dit qu'en partant de Paris elles étaient onze, et M. Dollier nous apprend qu'arrivées au Canada il y en avait douze ou treize.

Un mois passé dans une grande ville comme Rouen eut bientôt épuisé les modiques ressources de la petite compagnie. Celle qui avait été chargée de la bourse, nommée Madeleine Sénécal, voyant qu'elles étaient à la veille de manquer de tout, dit à notre mère Bourgeoys: "Ma sœur, nous n'avons plus d'argent que pour cette semaine; que ferons-nous après? — Vous vous défiez donc de la Providence, lui répondit notre Mère: elle ne nous a jamais manqué dans nos besoins."

"Mais en attendant, répliqua l'autre, il faut que nous vivions." — "C'est assez, ma sœur, lui dit-elle. Dieu y pourvoira." Dieu y pourvut en effet, car, avant la fin de la semaine, Louis Frin, qui demeurait chez M. de Maisonneuve, apporta pour chacune un mandat de 200 livres,

et une rétribution journalière de 11 sols 6 deniers jusqu'à leur arrivée à Québec, secours qui, selon toutes les apparences, leur était procuré par M. Colbert, si dévoué à l'œuvre de Montréal. Bien que les travaux que l'on faisait pour équiper le vaisseau ne fussent point encore terminés, notre Mère partit avec ses filles pour le lieu de l'embarquement, au Hâvre-de-Grâce, port de mer de la Normandie, à l'embouchure de la Seine, dix-huit lieues de Rouen.

Quinze jours au Hâvre.

Cette ville, beaucoup plus moderne que Rouen, avait bien aussi son importance. D'un aspect pittoresque, dominée par le cap de la Hève et par le côteau d'Ingouville, qui s'élève au-dessus d'elle en amphithéâtre, elle devint sous Louis XIV le siège de la Compagnie des Indes. Madame la comtesse de la Fayette, alors renommée par ses écrits et belle-sœur de Louise la Fayette, Visitandine, était fille du gouverneur du Hâvre, M. Pioche de la Vergue. Cette ville possédait aussi les Scudéry; Madeleine, sœur du poète Georges de Scudéry, venant de remporter le prix d'éloquence à l'Académie Française.

Mais ce qui dut réjouir et charmer par-dessus tout les missionnaires de Marie pendant leur séjour au Hâvre, ce fut sans doute de voir combien la dévotion à cette divine Mère y était vive.

Cette ville avait d'abord été nommée Ville française, (Franciscopolis) en l'honneur de son fon-

dateur, François 1er; mais ce nom fut bientôt oublié pour faire prévaloir celui de Hâvre-de-Grâce, en honneur d'une antique chapelle de Notre-Dame de Grâce, située près de là. A environ deux lieues de Notre-Dame de Grâce était une autre chapelle, dédiée à Notre-Dame des Neiges. Notre Fondatrice avait une grande dévotion à la pureté de Marie, si bien exprimée par ce titre "des Neiges". C'est à Notre-Dame des Neiges qu'elle recommandait tout spécialement ses enfants des bois: aussi, proposa-t-elle à ses compagnes de se rendre au sanctuaire de ce nom, afin d'obtenir un temps favorable pour la traversée, et aussi, pour se renouveler dans le désir de pratiquer toute leur vie les maximes les plus pures de la perfection chrétienne.—"Dans les deux voyages où j'ai emmené des filles, écrit-elle, lorsqu'il s'est trouvé des lieux de dévotion sur la route, nous avons toujours renouvelé la résolution de suivre la perfection." Toutes ses filles agréant fort sa proposition, il fut décidé qu'on ferait ce pèlerinage à pied, à jeun, et que toutes y communieraient. Le trajet était long; quoiqu'elles fussent parties de très grand matin, elles n'arrivèrent qu'un peu tard dans la matinée, en sorte que, de deux prêtres qui résidaient dans ce lieu, l'un avait déjà dit la sainte Messe, et l'autre, malade depuis plus de six semaines, n'était pas en état de la célébrer. Mais notre Mère ayant raconté au premier la promesse

qu'elle avait faite avec ses filles, celui-ci alla en rendre compte à son confrère, qui était encore à jeun, et qui se trouva sur-le-champ en état de se lever. Ces deux prêtres se rendent à l'église; ils se mettent, chacun de son côté, à confesser toute cette troupe, et le malade, qui n'avait pu descendre qu'à l'aide d'un bâton, célébra sans incommodité la sainte messe, où elles eurent toutes le bonheur de communier.

En Mer.

Deux ou trois jours après, le navire étant équipé et le temps favorable, on mit à la voile; c'était le 2 juillet, fête de la Visitation. Monsieur Jean-Baptiste Lefebvre, prêtre de Saint-Sulpice, plus tard supérieur du Séminaire de Ville-Marie, était à bord. Il y avait en tout quarante-cinq passagers. On comprend assez à quoi devaient s'occuper durant ce voyage notre Mère et ses pieuses compagnes. "C'était, dit M. Montgolfier, une espèce de communauté ambulante, dont la sœur Bourgeoys était la supérieure. Elle faisait faire à ses filles de fréquents exercices de piété devant la statue de Notre-Dame de Bon-Secours, dont elle avait fait acquisition dans ce voyage. On était en effet à la garde de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère; car, quoiqu'il y eût guerre alors entre la France et l'Angleterre, le vaisseau ne contenait aucune artillerie, ni autre défense humaine. Il paraît que Dieu voulut un peu éprouver la foi de cette innocente troupe; car, à

peine était-on au milieu de la traversée que le capitaine découvrit quatre navires anglais, dont il estimait le moindre de trente-six pièces de canon. Sur le champ il se mit à crier: ‘‘Ma sœur Bourgeoys, nous sommes perdus; mettez-vous en prières avec toutes vos filles.’’ Mais la plupart de ces filles, éplorées, n'en avaient pas la force; dans leur désolation, elles se réfugient auprès de sœur Bourgeoys, lui disant: ‘‘Ma Sœur! ma sœur! nous allons être prises, qu'allons-nous devenir?’’ La Sœur, sans s'émouvoir, leur dit l'un air riant: ‘‘Si nous sommes prises, nous irons en Angleterre, ou en Hollande; et là, nous trouverons Dieu comme partout ailleurs.’’ Cet air de tranquillité rassura tout le monde; on se mit en prières, et, comme ce jour-là était un dimanche, monsieur Lefebvre ne laissa pas de se préparer à dire la sainte Messe, quoiqu'on vît ces vaisseaux s'approcher avec un bon vent. Mais bientôt on les perdit de vue; et, en finissant la messe, on chanta le ‘‘Te Deum’’, ne doutant point que ce ne fût à la protection de Notre-Dame de Bon-Secours qu'on était redevable de cette délivrance.

Notre Mère désirait se trouver en Canada avant le 15 août, afin qu'on pût faire l'inauguration de la statue miraculeuse pour la fête de l'Assomption de la très sainte Vierge. Avant de partir du Hâvre, voyant l'embarquement si longtemps différé, elle avait engagé ses filles à faire une neuvaine

Arrivée à Québec.

pour demander à Dieu cette grâce. Elles avaient promis, dans ce cas, d'entendre chacune trois messes le jour de l'Assomption, et autant les deux jours suivants. Il plut à Dieu d'exaucer leurs désirs, car elles arrivèrent à Québec l'avant-veille de cette fête. "Sœur Bourgeoys, dit M. Montgolfier, envoya sur-le-champ à Ville-Marie ses compagnes qui soupiraient depuis longtemps après le terme de leur pèlerinage, et à qui le seul nom de la nouvelle ville inspirait à chaque instant de nouveaux mouvements de zèle et de ferveur. Pour elle, il lui fallut rester encore quelque temps à Québec; il était question d'y faire enregistrer au conseil supérieur ses Lettres patentes, afin de se mettre en règle de toutes parts et de pouvoir, librement les mettre en exécution, à la première occasion que la Providence ferait naître. Attentive à tout, dans sa simplicité, elle n'oublia pas cette formalité nécessaire. Elle présenta sa requête, qui fut favorablement reçue, et qui fut bientôt suivie de l'acte d'enregistrement, en date du 17 octobre 1672; après quoi, elle partit sur-le-champ pour se rendre à Ville-Marie, où l'empressement de se rejoindre à ses filles, et les intérêts de la gloire de Dieu, l'appelaient depuis longtemps."

Retour à Ville-Marie.

Comme notre Mère débarquait à Québec, une personne étant venue lui annoncer que sa Congrégation était en décadence et prête à tomber, elle

avait répondu : "Dieu soit béni ! mais Celui qui la fera tomber pourra bien la relever quand il lui plaira." En arrivant à Montréal, elle put se convaincre qu'en effet les sœurs étaient dans un très grand dénûment, ce qui ne l'effraya point. Malgré le grand désir qu'on avait de la bien recevoir, on ne put lui présenter à son premier dîner qu'un petit morceau de lard et du pain. Pleine de confiance, elle ne laissa pas de charger la sœur Geneviève de préparer à souper pour la Communauté. — Mais, que voulez-vous que je prépare? lui dit-elle, je ne vois rien dans la maison. — "Pourquoi vous défiez-vous ainsi de la Providence? Allez toujours à votre office; Dieu y pourvoira." En effet, dès cette après-midi, plusieurs personnes étant venues les visiter, leur apportèrent en présent diverses espèces de provisions, en sorte que le jour même, il y eut abondance de tout.

Deux événements pendant le voyage de notre Mère : 1o mort de M. Galinier.

Pendant l'absence de notre Mère, le Séminaire et tout Montréal, avait fait une grande perte spirituelle par la mort de M. Dominique Galinier, décédé le 19 octobre 1671, en odeur de grande vertu. Pendant quatorze à quinze années, il s'était exposé mille fois à la mort en secourant les colons dans les attaques journalières que leur livraient les Iroquois, bravant les périls avec d'autant plus de résolution qu'il ambitionnait avec plus d'ardeur de verser son sang pour l'établissement de la colonie.

2° M. Dollier de Casson, supérieur du Sém.

Monsieur de Queylus, ayant résolu de passer en France, afin de retirer ses revenus pour les employer au bien de la colonie, Monsieur Dollier fut élu supérieur dans l'automne de 1671. MM. d'Allet et de Galinée ayant suivi M. de Queylus, il ne restait plus à Montréal, des quatre missionnaires désignés par Monsieur Olier, que M. Souart. Celui-ci dirigeait l'enseignement des garçons depuis 1668; on dit qu'il tint toute sa vie au titre de premier maître d'école de Ville-Marie. En 1672, Monsieur Rémy, ecclesiastique venu de Paris, lui fut donné pour aide.

"Ce que j'admire, disait le nouveau supérieur, M. Dollier, à l'arrivée de notre Mère, ce que j'admire est que cette bonne Sœur Bourgeoys vienne de faire, comme elle a fait, un voyage de France de deux ans, dans lequel, sans amis ni argent, elle a subsisté, elle a obtenu ses expéditions de la Cour, et est revenue avec douze ou treize filles, dont il y en avait bien peu qui eussent de quoi payer leur passage. Tout cela est admirable, et fait voir la main de Dieu sur cette bonne fille et sur son institut."

Consolations et sacrifice.

L'année 1672 avait procuré de grandes consolations à Montréal, notamment la mise en construction de l'église Notre-Dame, sous le titre de Purification de la très sainte Vierge, le don d'une statue miraculeuse destinée à Notre-Dame de Bon-Secours, dont la bâtisse depuis quinze années en

suspens, promettait d'être bientôt réalisée; l'arrivée de nouvelles institutrices, les Lettres patentes du roi autorisant l'établissement de la Congrégation, si cher à tous. Il fallait qu'elle eût aussi ses sacrifices; et c'en fut un grand que le départ de MM. Talon et de Courcelles, amis généreux, vrais, dévoués, du Séminaire, par là même de tout Montréal, qui était la propriété de Saint-Sulpice, tant au matériel qu'au spirituel.

1673. **Saint Habit de la Congrégation**

La maison que notre Mère avait fait commencer, avant son départ pour la France, se trouva à peu près finie lors de son retour; cette maison était vers la hauteur, contiguë à l'étable. Au printemps de 1673, elle s'y transporta avec ses filles; puis, voulant donner une forme régulière à sa Communauté, elle commença par y établir l'uniformité de costume, après avoir médité les rapports qu'il pouvait avoir avec celui de notre céleste modèle. "La très sainte Vierge, dit-elle à ce sujet, portait une longue robe, simplement mise, une ceinture et un voile. Sa robe était blanche, pour marque de sa conception immaculée ; les sœurs ont une robe noire, pour qu'elles se souviennent qu'elles sont venues au monde noircies du péché originel. La ceinture de la très sainte Vierge marquait sa vigilance continuelle pour n'échapper aucune occasion de pratiquer la charité parfaite; la ceinture des sœurs doit leur rappeler qu'elles sont obligées de réprimer sans cesse

leurs mauvaises inclinations. Le voile de la très sainte Vierge la dérobait aux regards du monde; la coiffe de laine que portent les sœurs signifie qu'elles ont quitté tout ce qu'elles pouvaient le plus légitimement aimer dans le monde.'' Notre Fondatrice a voulu que la plus grande partie de notre vêtement fut noire, et de laine, qui est la dépouille des animaux, afin que nous nous souvenions souvent de notre coupable origine et de la pente que nous avons sans cesse vers le mal; deux pensées bien propres à nous maintenir dans une profonde humilité. Mais, pour couvrir la partie supérieure de notre corps, elle nous a donné une cornette et un mouchoir blancs: ceci est pour nous faire comprendre que nous pouvons et devons, au moyen des grâces abondantes mises à notre disposition, nous élever au-dessus de notre nature, et marcher du plus près possible à la suite de Celle qui est tout à la fois notre reine, notre mère, et notre modèle.

Esprit de la Congrégation Notre-Dame.

Les Sœurs de cette époque primitive, sans règle écrite, vivaient dans la pratique des plus saintes observances, unies entre elles par les liens de la plus pure charité, du zèle pour la plus grande gloire de Dieu, du désir sincère de leur propre perfection, et s'inspirant de la Fondatrice pour se bien pénétrer du vrai esprit de l'institut. C'étaient comme autant de racines formant le tronc d'un même arbre, et se nourrissant d'une

riche sève pour la répandre ensuite avec profusion dans beaucoup de rameaux. L'esprit de la Congrégation, c'est l'imitation de la très sainte Vierge; par conséquent, l'essence de toute perfection; c'est cet esprit que nos mères s'infiltraient avec avidité pour qu'il distillât perpétuellement dans les générations futures. Ecoutons notre Fondatrice elle-même: "La très sainte Vierge, par un esprit prophétique, dès le commencement du christianisme, connaissait que Dieu établirait dans la suite des communautés dans son Eglise, afin d'engager par ce moyen quelques-uns de ses plus fidèles à garder non seulement ses commandements, mais encore ses conseils, et leur en fournir les moyens. Il a paru que cette Mère de bonté a manifesté sa protection et ses desseins d'une façon toute particulière en faveur de cette petite, et la plus chétive de toutes les communautés, qui devait être établie à Ville-Marie; laquelle, pour soutenir l'excellence de son origine, doit s'efforcer de recueillir et d'imiter ce qu'il y a de plus parfait dans toutes les autres."

"L'esprit d'un institut, dit M. Montgolfier, c'est celui dans lequel il a été conçu, avec lequel il est né, et qui l'a conduit jusqu'à sa dernière perfection. Dans les uns, c'est l'amour de la solitude et du silence, comme chez les Chartreux; dans les autres, c'est l'amour de la pauvreté, comme dans l'ordre de saint François d'Assise;

dans ceux-ci, l'amour de l'humilité, comme dans saint François de Paule, fondateur des Minimes; dans ceux-là, la pénitence et les austérités, comme chez les Carmélites; tantôt, c'est la douceur, comme chez les religieuses de la Visitation, fondées par saint François de Sales; tantôt, la charité pour les pauvres et les malades, comme chez les religieuses hospitalières; ou le zèle pour le salut des âmes, comme dans la Compagnie de Jésus, fondée par saint Ignace. Mais quant aux filles séculières de la Congrégation Notre-Dame comme elles reconnaissent la très sainte Vierge pour leur institutrice, toutes les vertus doivent être de leur ressort; et il n'en est aucune dans laquelle elles ne doivent s'efforcer d'exceller. S'il est nécessaire de caractériser leur institut par quelque vertu particulière, attachons-nous à celle qui est la plus excellente de toutes, parce qu'en effet elle les renferme, ou au moins, elle les suppose toutes. L'esprit de leur vocation, on le sait, est spécialement un esprit de charité et de zèle; c'est l'esprit du clergé, qui est le plus excellent de tous les ordres, dont Jésus-Christ Lui-même est le véritable instituteur, et avec qui elles doivent coopérer, en leur manière dans les fonctions de zèle; esprit apostolique, qui doit faire leur gloire et leur bonheur, et qu'elles doivent faire renaître chacune en leur propre personne; esprit de la sainte Vierge, à laquelle elles sont dévouées, et

qu'elles doivent imiter ; en un mot, c'est une participation abondante de l'esprit de Jésus-Christ, qui les a en quelque façon substituées pour continuer son ouvrage, en travaillant à l'instruction des filles. Si, par la dignité de l'état, et par l'excellence des fonctions qui y sont essentiellement attachées, le clergé l'emporte infiniment au-dessus de la sœur et de son institut, elle l'emportera à son tour sur un grand nombre, par l'étendue et la vivacité de son zèle, qui, à bien des égards, a été comparable à celui des Apôtres : même vocation marquée et surnaturelle, même promptitude à obéir, même générosité dans son sacrifice, même fidélité et même persévérance dans sa vocation, même succès et même récompense dans ses travaux.

1674. Absence de M. Dollier. M. de Bernières.

Des dix compagnes de notre Mère, huit avaient été reçues par Mgr de Laval, à Paris : sœurs Crolo et Raisin, en 1659, les six autres en 1672 ; et deux étaient encore à l'état de probation. C'étaient Anne Hyoux et Catherine Boni. Elles désiraient jouir du même avantage que les autres ; mais Mgr de Laval était encore en France, et il n'y avait pas dans le temps de Vicaire Général à Ville-Marie, M. Dollier s'étant vu obligé de faire un voyage en France pour cause de santé. Monsieur de Bernières, Vicaire-Général à Québec, ayant été consulté à ce sujet, répondit le 4 novembre : "Ma chère Sœur, j'ai reçu votre lettre, où vous

me demandez s'il est à propos de recevoir maintenant en votre Congrégation les filles qui vous étaient venues de France, ou s'il faudra attendre le retour de Monseigneur. Quoique l'un et l'autre se puissent faire, je pense néanmoins qu'il sera plus à propos de différer jusqu'à son arrivée. Comme il m'a écrit de vous et de votre Congrégation, pour laquelle il témoigne bien de l'affection, il sera bon que lui-même règle toutes choses, et qu'il vous fasse connaître ses intentions. J'espère que le tout réussira pour la gloire de Dieu, le bien des âmes et votre consolation; j'y contribuerai de ma part en tout ce qui me sera possible. Je salue vos chères filles, et me recommande à leurs prières et aux vôtres."

1675. Pose de la 1re pierre de N.-D. de B. Secours.

Depuis le retour de France en 1672, notre Mère et ses compagnes avaient déployé un zèle infatigable pour réunir les fonds nécessaires à la bâtisse du temple depuis si longtemps désiré. Enfin, le 29 juin 1675, Monsieur Souart planta la croix de l'édifice; et comme il devait être une fois plus grand que la chapelle commencée en 1657, on releva la première pierre qu'on avait posée alors, et on la remplaça par une autre plus grande, sous laquelle on mit une médaille de la très sainte Vierge. Un procès-verbal de cette cérémonie fut signé par les Messieurs du Séminaire, les Marguilliers de la paroisse, et les principales officiè-

res de la Congrégation : Sœur Bourgeoys, Sœur Hyoux, Sœur de la Bertache.

Mgr de Laval étant revenu de son long voyage en Europe, fit sa visite à Montréal au printemps de 1676. Le 31 mai, Sa Grandeur ordonna à l'Hôtel-Dieu M. Pierre Rémy, arrivé au Canada en 1672, et chargé de l'instruction des petits garçons jusqu'à sa promotion aux saints ordres. Au commencement de juin, Monseigneur visita la Congrégation, reçut deux sœurs associées à l'œuvre, Anne Hyoux, Catherine Boni, et admit quelques prétendantes, Catherine Sommillard, Anne Meyrand, Louise Richard. De retour à Québec, Sa Grandeur adressa aux fidèles le mandement qui suit :

1676. Visite pastorale.

François, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, premier évêque de Québec, à tous les fidèles de la Nouvelle-France, salut en Notre-Seigneur. Notre très chère fille Marguerite Bourgeoys, et les filles qui se sont unies avec elle, vivant en communauté dans l'île de Montréal, nous ayant représenté qu'elles se sont employées gratuitement depuis plusieurs années, sous notre bon plaisir, à faire les fonctions de Maîtresses d'école, élevant les petites filles dans la crainte de Dieu et l'exercice des vertus chrétiennes, leur apprenant à lire, à écrire, et les autres choses dont elles sont capables ; que, pour rendre leur établissement ferme et stable, il nous plût l'approuver et confir-

mer. Nous, après avoir mûrement considéré toutes choses, sachant qu'un des plus grands biens que nous puissions procurer à notre église, et le moyen le plus efficace pour conserver et augmenter la piété dans les familles chrétiennes, est l'instruction et la bonne éducation des enfants; connaissant d'ailleurs la bénédiction que Notre-Seigneur a donnée jusqu'à présent à la dite sœur Bourgeoys et à ses compagnes, voulant favoriser leur zèle et contribuer de tout notre pouvoir à leur pieux dessein, Nous avons agréé l'établissement de la dite sœur Bourgeoys et des filles qui se sont unies avec elle, ou qui y seront admises à l'avenir, leur permettant de vivre en communauté en qualité de filles séculières de la Congrégation Notre-Dame, observant les règlements que nous leur prescrirons ci-après, et de continuer les fonctions de Maîtresses d'école, tant dans l'île de Montréal qu'aux autres lieux où Nous et nos successeurs jugerons à propos de les envoyer, sans qu'elles puissent néanmoins à l'avenir prétendre de passer à la vie religieuse, c'est-à-dire cloîtrée, ce qui serait contre notre intention et la fin que nous nous sommes proposée, de subvenir par ce moyen à l'instruction des enfants des paroisses de la campagne, conformément aux patentes à elles accordées par Sa Majesté.

Donné à Québec le 6 août 1676.

François, évêque de Québec. Francheville.

Cette année eut lieu la mort de Monsieur de Maisonneuve, en France. Monsieur Lefebvre, P. S. S., vint en Canada pour la seconde fois, avec des pouvoirs de supérieur pour jusqu'au retour de Monsieur Dollier. La mission de Kenté fut abandonnée, et celle de la Montagne commencée.

C'est à cette époque que notre Mère commença des établissements fixes dans les paroisses, les missions ayant été jusque-là ambulantes. Les plus anciens sont : dans l'île de Montréal, Pointe-aux-Trembles, Lachine, la Montagne ; aux Trois-Rivières, Champlain. Les fondatrices de l'école des sauvages exposèrent leur vie en allant se fixer auprès de ces barbares ; elles furent d'abord logées dans des cabanes d'écorce, et endurèrent dans ces réduits des misères extrêmes : ce furent sœur Boni et sœur Meyrand. Sœur Raisin, nommée missionnaire résidante à Champlain, fut remplacée dans la charge d'assistante par sœur Anne Hyoux, qui était en même temps maîtresse de probation. Sœur de la Bertache fut nommée dépositaire, tout en demeurant Préfète des classes. Sœur du Rosoy fut établie maîtresse des pensionnaires et des externes. La haute direction de la Communauté, après avoir été successivement confiée à MM. Souart, Lefebvre, Bailly, passa à M. Pierre Rémy.

1676. Premiers établissements fixes dans les paroisses.

1678,24 juin. Déclaration et supplique au sujet de N.-D. de B. Secours.

La chapelle "Notre-Dame de Bon-Secours" étant terminée, nos Mères firent officiellement la déclaration suivante :

"Par devant le greffier et tabellion de l'île de Montréal en la Nouvelle-France, sont comparues : Marguerite Bourgeoys, supérieure des filles de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, Anne Hyoux, son assistante, maîtresse des filles postulantes et prétendantes en la dite Congrégation, Geneviève du Rosoy, maîtresse des pensionnaires et des écolières, lesquelles représentant leur Communauté, en la présence et autorisées de Monsieur Pierre Rémy, prêtre, leur Supérieur, de MM. François Bailly et Jean Petit, huissiers, ont dit et déclaré ce qui suit, savoir : qu'en l'année 1672, la dite Sœur Marguerite Bourgeoys apporta une image miraculeuse de la sainte Vierge, du bois de Montaigu, de la grandeur d'un demi-pied, montée sur un piedestal d'un autre bois où est enchâssée une relique de saint Blaise, que M. de Fancamp, ci-devant co-seigneur du dit Montréal, lui mit en dépôt l'année 1671, à dessein qu'elle fût placée dans une chapelle en l'honneur de la très sainte Vierge, cette statue ayant été donnée à M. de Fancamp par M. Leprêtre, à dessein de l'envoyer au Montréal, après avoir conservé la dite image dans leur famille, de père en fils, depuis un siècle, et en avoir reçu plusieurs secours miraculeux. Etant arrivée au Montréal en la

dite année 1672, au mois d'août, les dites sœurs, avec la permission des Supérieurs ecclésisatiques MM. Dudonyt et de Bernières, en l'absence de Monseigneur,firent bâtir une petite chapelle de charpente, qui sert à présent de sacristie à la dite chapelle, sur des fondements anciens de pierre qui avaient été jetés par la dite Sœur Marguerite Bourgeoys, il y avait dix-sept ans, dans laquelle elle plaça la dite image, où elle a été honorée l'espace de trois ans, par concours et affluence de peuple de plusieurs lieux de ce pays, pendant lequel temps la dite sœur Marguerite Bourgeoys obtint la permission de faire bâtir une chapelle de maçonne où est présentement la dite image; ce qu'elle fit employant pour cet effet dès le commencement la somme de trois cents livres données par le sieur de Fancamp, et quelques aumônes recueillies de plusieurs personnes en plusieurs endroits à ce dessein; ce qui, ne suffisant pas, elle prit du fonds de la Congrégation, du consentement de ses sœurs et de l'agrément de M. Souart, leur supérieur, la somme de 2,400 livres tournois, pour mettre la chapelle dans l'état où elle est à présent.''

''Les dites Sœurs de la Congrégation, désirant que la dévotion qu'elles ont toujours eue pour la très sainte Vierge, leur Mère, fondatrice, et protectrice, s'augmente de jour en jour, devienne encore plus publique au Montréal qu'elle n'a été jusqu'à présent, et se perpétue à la postérité,

supplient très humblement Mgr l'évêque, leur prélat et supérieur, de vouloir ordonner que la dite chapelle soit et demeure à perpétuité une annexe et dépendance de la paroisse de Notre-Dame, sous le titre de Notre-Dame de Bon-Secours, ayant pour fête titulaire celle de la triomphante Assomption de la très sainte Vierge, et d'agréer la dévotion qu'elles ont de continuer le soin qu'elles ont toujours eu de la dite chapelle, la parer, l'orner, et recueillir des aumônes pour en faire achever l'intérieur. Pour faciliter le dessein ci-dessus spécifié, elles donnent et cèdent à la fabrique de la dite paroisse la somme déboursée par elles de 2,400 livres tournois.

Marguerite Bourgeoys, Sup[re]
Anne Hyoux, assistante
Geneviève du Rosoy, M. des pens[res] et externes.

huissiers { Frs Bailly
Jean Petit

Rémy, Ptre, Supérieur
C. Mangue, notaire.

L'objet de cette requête fut accordée par Mgr de Laval le 6 novembre 1678.

1res Sœurs canadiennes.

En 1678, vingt et un ans après l'ouverture des écoles, notre Mère commença à recevoir, comme membres de son institut, quelques jeunes demoiselles nées au Canada de parents français, et formées à la Congrégation depuis leur bas âge. Dans

l'espace de deux ans, on compte neuf entrées, dont une seule française de naissance, qui fut Thérèse Rémy, sœur de M. Rémy, P. S. S. Les huit canadiennes étaient : Ursule et Marguerite Gariépy, Marie Barbier, Marie Denis, Madeleine Bourbeault, Marie et Catherine Charly, Françoise Lemoyne.

Ce que notre Mère demandait de ses novices.

"Il ne lui fut pas difficile d'assembler des sœurs, dit M. Montgolfier, il s'en présentait à elle de toutes parts, attirées, non par des intérêts temporels, ou des motifs peu épurés,, mais par l'odeur de ses vertus et de celles de ses premières compagnes. Mais, bien éloignée de recevoir indifféremment toutes celles qui se présentaient, insensible à tout les avantages d'une naissance illustre, aussi bien qu'à l'abondance et à l'éclat des richesses, ou même au brillant de certains talents naturels, souvent plus dangereux qu'utiles, elle n'avait égard dans la réception de ses filles qu'à la bonté de leur caractère et à la solidité de leur vertu.

Si elle n'exigeait pas de toutes, en les recevant, une sublime perfection acquise, elle exigeait au moins que toutes eussent la volonté de l'acquérir et qu'elles en fussent capables. Ecoutons-la s'expliquer elle-même dans un écrit qu'elle a laissé à ce sujet. Elle s'adresse d'abord à la très sainte Vierge, et, dans sa religieuse simplicité, elle lui

dit: "Ma bonne Mère, je ne vous demande ni biens, ni honneurs, ni plaisirs, en cette vie pour notre Communauté; je vous prie seulement de m'obtenir que Dieu y soit bien servi, aimé, obéi, et qu'on y fasse sa sainte volonté dans l'observance de ses saints commandements. Ne permettez pas que l'on y reçoive des filles d'un esprit superbe, orgueilleux et présomptueux, des filles médisantes, railleuses, qui ont le monde dans le cœur, qui font gloire de picoter et de médire du prochain, ni de ces esprits mous et relâchés, qui ne veulent point avancer dans le chemin de la perfection, non pas même étudier la pratique des maximes, et des autres enseignements, que notre bon Maître Jésus nous a enseignées, qui ont été enregistrées dans les évangiles, et que vous, ô très sainte Vierge, avez pratiquées si exactement."

Puis, adressant la parole à celles qui se présentaient pour être reçues, elle ajoute: "Oui, toute fille qui demande à être reçue dans cette communauté doit se résoudre à quitter, non seulement tous les principes et toutes les maximes du monde, mais encore à se quitter elle-même, à rompre son humeur, ses habitudes et ses inclinations. Elle doit se défaire de l'attachement à ses parents, à ses amis, et à tout ce qui peut lui occuper inutilement l'esprit. Je lui déclare qu'on pourra l'employer aux offices les plus bas et aux travaux les

plus durs de la Communauté; qu'on lui fera porter des habits de vile étoffe, rapiécés, le reste des autres; que, si on l'envoie en mission, on pourra lui donner une compagne d'une humeur et d'un caractère tout opposés au sien, qu'on chargera peut-être de la contrarier en tout, de la faire taire pour faire parler une petite fille, en un mot, de l'humilier et de la mortifier sans aucun ménagement. Elle doit embrasser la croix toute pure, pour s'attacher à Jésus-Christ, qu'elle se propose et s'engage de suivre sur le Calvaire, et dans le chemin de la perfection." Notre Mère imposait à ses novices ce qu'il y a de plus pénible et de plus crucifiant pour la nature, afin de les bien éprouver; car, comme un membre déplacé souffre lui-même, et fait souffrir tout le corps, elle ne voulait exposer ni les particulières ni sa chère Congrégation. Au reste, nous savons, par ce qu'elle a écrit sur la charité, combien elle était délicate sous ce rapport; et nous sommes bien convaincues qu'elle n'aurait jamais chargé une sœur d'en contrarier une autre, encore moins de la faire taire pour faire parler une petite fille. Néanmoins, pour être admise dans sa communauté, il fallait être dans la disposition de supporter ces choses en silence, au cas qu'elles se présentassent.

"Lorsqu'une fois elle sera reçue, continue notre Mère, qu'elle se garde bien de se rendre infidèle à Dieu et à sa vocation; mais qu'elle obéisse promp-

tement, en toutes choses, sans plainte, sans murmure, à toutes les personnes qui auront quelque droit de lui commander; qu'elle estime l'abjection, la pauvreté d'esprit et de cœur, et qu'elle en pratique les actes dans toutes les occasions; qu'en ses paroles, ses gestes, ses démarches, que dans tous les mouvements de son corps, on ne voie jamais rien qui sente la légèreté ou la dissipation. Mais qu'au contraire tout respire la retenue, la modestie, la dévotion; qu'elle mortifie ses sens, s'abstenant de toute sorte de délicatesse, dans le boire, dans le manger, dans le vêtement, dans le coucher, et dans toutes les autres nécessités de la vie; qu'elle évite les entretiens frivoles et inutiles; et qu'autant que cela lui sera raisonnablement possible, elle observe un silence rigoureux, tâchant de conserver en tout la présence de Dieu."

"Malgré cette sévérité et cette exactitude dont la sœur Bourgeoys ne se départit jamais, observe M. Montgolfier, elle eut bientôt réuni une communauté de filles de ce caractère." Puis il ajoute: "Donnez-en souvent, Seigneur, donnez à votre Congrégation des filles comme celles que nous venons de dépeindre. Elles porteront avec elles leur recommandation et leur dot; elles seront du nombre de celles que la sœur Bourgeoys assurait que, quelque pauvre que fût une fille, qui aurait une véritable vocation, elle irait elle-même la cher-

cher sur ses épaules, pour lui procurer l'entrée de sa communauté."

Un mot sur les pauvres filles de notre Communauté primitive.

Notre Mère, dont toute la vie ne respire qu'humilité, et qui tenait tant à ce que ses filles fussent profondément impressionnées du sentiment de leur petitesse, qualifie souvent les Sœurs de la Congrégation de *pauvres filles;* ce qui a donné à croire qu'elles étaient de basse extraction. C'est une erreur. La fortune des Canadiens d'alors était bientôt faite par ceux qui s'entendaient à l'agriculture, ou qui étaient habitués aux gros travaux; car les terrains se vendaient à très bas prix. Les pauvres de ce temps étaient les nobles, les personnes le plus délicatement élevées; on voyait leurs demoiselles aller s'agenouiller auprès de personnes puissantes, pour solliciter l'argent nécessaire à leur admission dans quelque communauté; celles qui se présentaient à la Congrégation n'avaient pas besoin de ces démarches préliminaires; elles étaient reçues *gratis,* pourvu qu'elles possédassent toutes les qualitése requises; de là, cette expression si fréquente dans les écrits de notre Mère: pauvres filles, filles sans bien. Nous verrons, par les biographies, que les personnes de familles distinguées n'étaient point exclues de sa maison; et nous pouvons le voir dès à présent, par ces lignes de M. Montgolfier: "On reçut à la Congrégation, dès ce premier commencement, des filles de tout état et de toute condition:

nobles et roturières, riches et pauvres. La charité et l'humilité rendaient tout égal; et toutes étaient également reçues, sans aucune distinction. C'était une école de vertu et de sainteté à laquelle chacune voulait avoir part, et où toutes venaient pour se former."

3e voyage en France.

Plusieurs raisons déterminèrent notre Fondatrice à entreprendre ce troisième et dernier voyage: les peines d'esprit qui la fatiguaient alors, le besoin de nouvelles coopératrices françaises, et surtout l'affaire des Règles, qui était en suspens depuis plusieurs années. Mgr de Laval se trouvait alors en France, et elle espérait, après avoir consulté des personnes d'expérience, faire sanctionner leur décision par l'autorité épiscopale. Avant de descendre à Québec pour s'embarquer, elle prit les arrangements nécessaires au bon gouvernement de la maison pendant son absence; et, ayant assemblée ses sœurs, elle leur proposa de faire parmi elles l'élection d'une autre supérieure en sa place. A peine leur eut-elle fait cette proposition que toutes, comme d'une seule voix, déclarèrent qu'elles choisissaient la très sainte Vierge pour leur première Supérieure, leur institutrice, leur fondatrice, leur bonne Mère, pour le temps et pour l'éternité, mais spécialement en l'absence de leur Supérieure. On fit alors l'élection des officières. Sœur Geneviève du Rosoy, maîtresse des pensionnaires et écolières, fut nom-

mée assistante; sœur Anne Hyoux fut continuée maîtresse de probation; sœur Elisabeth de la Bertache quitta la procure pour être maîtresse des classes; et sœur Marguerite Sommillard fut nommée économe. Après quoi, notre Mère Bourgeoys se prosternant, avec toute la Communauté devant l'image de Marie, adressa la prière suivante: "O très sainte Vierge! voici la plus petite troupe de vos servantes, qui se sont consacrées au service de Dieu sous votre conduite. Elles souhaitent de vous suivre comme des filles bien nées suivent leur mère et leur maîtresse; elles vous regardent comme leur chère institutrice et leur première Supérieure, dans l'espérance que notre bon Dieu agréera notre élection, et vous donnera le domaine de cette petite Communauté, qui est votre ouvrage. Nous n'avons rien qui soit digne d'être présenté à Dieu; mais nous espérons obtenir, par votre moyen, les grâces nécessaires pour notre salut et la perfection de notre état. Vous savez mieux nos besoins, et ce que nous devons vous demander, que nous ne le connaissons nous-mêmes; ne nous refusez pas votre assistance. Aidez-nous par vos puissantes intercessions à recevoir les lumières et les grâces du Saint-Esprit, afin de pouvoir travailler à la bonne éducation des filles dont nous sommes chargées par notre profession. Sur toutes choses, nous vous demandons, ô notre Dame et Mère, que toutes les filles qui seront à l'avenir

Notre Fondatrice confie sa communauté à la T. Sainte Vierge.

dans cette Communauté, aussi bien que toutes les personnes qui contribueront à leur avancement spirituel, soient du nombre de vos élus, afin qu'en votre compagnie nous puissions louer notre bon Dieu dans l'éternité bienheureuse.''

Départ. Règlements.

Notre Mère partit de Montréal pour Québec plusieurs jours avant l'embarquement, afin d'accommoder Mme Perrot, Madeleine La Guide, nièce de l'intendant Talon, qui désirait passer quelques jours à Québec. Pendant qu'elle était en cette ville, Monsieur Rémy, supérieur de la Communauté, lui envoya les règlements qu'on avait achevé d'écrire depuis son départ. Ces règlements étaient en partie tels que M. Jendret les avait dressés, de concert avec M. le Théologal de la cathédrale de Troyes, et qu'ils avaient été soumis à plusieurs docteurs de la Sorbonne. Ayant pour fondement principal la règle de saint Augustin, ils étaient éclaircis par les maximes tirées de saint Ambroise et autres pères de l'Eglise, et renfermaient tout ce qu'il peut y avoir de plus juste et de plus raisonnable. Aux trois vœux ordinaires de pauvreté, chasteté, obéissance, cette règle ajoutait celui de l'instruction des personnes du sexe. Elle prescrivait de plus la cordialité avec ses sœurs, l'amour du silence et de la retraite, l'assiduite au travail, à la lecture, à la prière, et à la fréquentation des sacrements, sous la direction des ecclésiastiques, et des pasteurs de parois-

ses, les sœurs institutrices partageant avec eux le mérite de l'édification et de la sanctification des peuples.

Dévoûment de M. Dollier de Casson et de ses prêtres.

M. Dollier de Casson, supérieur du Séminaire, après avoir été absent du Canada pendant quatre ans, y était revenu en 1678. Notre Mère étant rendue à Québec, il eut la bonté de lui écrire, pour lui donner des conseils et lui faire certaines recommandations. En même temps, Monsieur Rémy, supérieur d'office à la Congrégation, lui envoyait des documents relatifs à sa grande affaire des Règles; et elle répondit à ce dernier:

Québec, 5 novembre 1679.

Monsieur et très cher Père,

J'ai reçu le paquet que vous avez donné à Madame Soumende, où sont les lettres, règlements, et le reste. Pour les certificats, j'ai eu celui de M. de Bernières, celui de M. le Procureur général. Monsieur de Cicé les a tous, afin de les porter à M. l'Intendant. Je vous remercie de tout le soin que vous prenez et prendrez d'offrir et de faire offrir à Dieu toutes nos petites entreprises. Je vous prie aussi de me permettre de remercier ici M. Bailly, M. Frémont, M. Barthélemy et M. Séguenot, de la charité qu'ils ont eue pour nous; je les prie de nous la continuer à la sainte messe. Je n'ai point écrit à Monsieur Dollier, quoiqu'il m'ait fait l'honneur de m'envoyer une lettre; la

sienne ne demandait point de réponse.... mais je ferai autant que je pourrai ce qu'il m'a ordonné. J'ai fait embarquer le petit paquet des religieuses de l'Hôpital; j'ai donné une pièce de vingt sous, qu'elles rendront à ma sœur Marguerite. Je suis allée ce matin avec Madame Perrot au navire, pour le transport de nos effets, croyant que l'on devait s'embarquer demain; mais on nous a dit que ce ne serait que mardi. On pourrait bien encore reculer, en sorte que je ne puis pas vous dire le jour du départ; ce sera quand il plaira à Dieu. C'est en Lui, mon cher Père, que je demeure avec tout le respect qui m'est possible,

Votre fille et plus obéissante servante,

MARGUERITE BOURGEOYS.

Comme elle l'avait prévu, le départ fut encore différé, ce qui lui donna occasion d'écrire à M. Rémy le 11 novembre:

Monsieur, mon très cher Père,

Celle-ci est pour vous remercier de toutes les lettres que vous avez eu la charité de m'écrire, et que je conserve pour me servir d'instruction. Je ne sais s'il se trouvera encore quelqu'un cet automne pour porter la présente. Je crois que M. de Cicé vous a écrit tout ce que vous désiriez savoir touchant Mme Bourdon. Depuis quelque temps, les Ursulines de Québec trouvent que la sortie de leurs pensionnaires apporte bien de la

perte de temps, des entretiens, des rapports, qui nuisent à l'instruction. Elles ont fait en sorte qu'elles ne sortent plus, et ont résisté pour cela jusqu'à M. le comte de Frontenac, qui voulait faire sortir une fille dont il paie la pension, pour qu'elle allât voir Madame de Bécancour, sa tante, qui était à Québec. Je crois que ce serait fort bien de faire de même; je vais en faire dire un petit mot à ma sœur Elisabeth, et, quand cela n'aurait pas son effet dès à présent, cela disposera à son entière exécution à l'arrivée des règles. Pour la réception des novices, vous pourrez faire comme vous le jugerez à propos et attendre l'arrivée des Règles si vous le voulez; mais je crois qu'il ne faudrait pas tant retarder Françoise Lemoyne, car ce sera un bon sujet. Thérèse Rémy fera bien pour ma sœur Elisabeth. Je vous supplie, mon très cher Père, d'avoir encore un peu de patience, comme vous l'avez eue depuis tant de temps. Je ne doute point que tout ne soit selon la sainte volonté de Dieu, et que la sainte Vierge ne nous accorde son secours. Je vous remercie de toutes les bénédictions que vous me souhaitez, et que vous demandez pour moi. C'est dans cette reconnaissance que je suis,

Mon très cher Père,

Votre très humble et très obéissante fille et servante,

MARGUERITE BOURGEOYS.

Arrivée en France.

Notre Mère avait à peine expédié cette dernière lettre que le navire s'était mis en route; et, après une traversée favorable, on débarqua heureusement à La Rochelle. "Là, dit-elle, je quittai Mme Perrot, et je parlai de mes peines à un Capucin, qui remit mon esprit en peu de temps. On me conseilla de prendre le carosse jusqu'à Paris; mais, pour ménager la dépense, je louai une place en charrette. Nous avions quatre-vingt-dix-sept lieues à parcourir. La fatigue de ce voyage me dérangea de telle sorte que j'en tombai malade, et que je fus obligée en arrivant d'aller coucher chez Mme de Bellevue. Le lendemain, Frère Louis, que j'avais emmené en 1672, et qui était retourné à Paris, vint me voir, et voulait que j'allasse loger en sa famille; mais M.de Turménie, qui était chargé de nos affaires, ayant appris mon arrivée, m'envoya une chaise à porteur, avec deux bons hommes, pour me transporter dans sa maison. Il m'avait fait préparer une bonne chambre, où je fus traitée, pendant plus de quinze jours que dura encore ma maladie, comme si j'eusse été sa propre sœur. Etant ensuite parfaitement rétablie, j'allai loger chez les Filles de la Croix, rue Saint-Antoine."

Un mot sur cette communauté de "La Croix."

Les Filles de la Croix, dont notre Mère Bourgeoys parle ici, dirigeaient les écoles dans les campagnes et les hameaux. Elles avaient été établies d'abord à Vaugirard, près Paris, par Marie

Luillier, dame de Villeneuve, d'après les conseils que lui avaient donnés autrefois saint François de Sales; et elles furent appelées "Filles de la Croix", à cause des traverses sans nombre qu'elles eurent à essuyer pour s'établir. Comme M Olier avait eu des rapports avec cette Communauté, il est naturel de penser que les MM. du Séminaire engagèrent notre Fondatrice à prendre son logement chez elles, afin d'avoir leur avis sur ses règlements. M. Olier estimait beaucoup la première supérieure de cette institution, non seulement pour sa haute vertu, mais parce qu'il trouvait en elle beaucoup de l'esprit de saint François de Sales. Madame de Villeneuve suivait en effet les principes de ce saint évêque, disant de lui qu'il coupait le cou au vieil homme avec un couteau de sucre, c'est-à-dire que ses avis, tout pleins de douceur, produisaient la mort à soi-même.

M. Olier, ayant converti une jeune demoiselle qui avait de grandes dispositions à la sainteté, l'avait fait entrer chez les Filles de la Croix. Notre Mère Bourgeoys sut tirer bon parti pour sa Congrégation de son séjour à la rue Saint-Antoine, "car, comme une abeille industrieuse, dit M. Montgolfier, elle recueillait tout ce qu'il y avait de mieux dans les différentes règles qui lui étaient mises en main."

Visite à Mgr de Laval.

Une des premières sorties de notre Mère pendant qu'elle était chez les sœurs de la Croix, fut

pour se rendre au Séminaire des Missions Etrangères, afin de recevoir la bénédiction de Mgr son évêque, et lui rendre compte des projets de son voyage. "J'avais confiance en lui, écrit-elle, mais il n'approuva pas du tout mes démarches, et me dit nettement que j'avais mal fait d'entreprendre ce voyage, qu'il ne trouvait pas à propos que j'emmenasse des filles pour nous aider à Montréal."

Sœurs de Sainte-Geneviève ou Sœurs Miramiones.

Tout en désapprouvant le voyage de notre Mère, Mgr de Laval ne lui avait pas défendu de s'occuper de ses règles; c'est pourquoi, munie du règlement tracé par M. Jendret, ainsi que d'un extrait pris chez les Sœurs de la Croix, elle se rendit chez les Sœurs de Sainte-Geneviève, et se présenta à leur supérieure, pour lui faire part des difficultés qu'elle éprouvait. Comme les Filles de Sainte-Geneviève ne faisaient point de vœux, et se livraient gratuitement à l'instruction des jeunes filles, Mme de Miramion était capable d'apprécier le genre de vie qui convenait aux Sœurs de la Congrégation; et le grand crédit dont elle jouissait, joint à son expérience, pouvait être une puissante recommandation auprès de Mgr de Laval. Elle lui confia donc ses règlements, la priant d'y joindre ses observations, et de soumettre le tout à Mgr l'évêque.

"Je vais trouver Mme de Miramion, écrit notre Mère, pour la prier de me servir en cette occasion. Elle en demanda la permission à son supérieur, et ensuite à Mgr de Laval, pour retrancher et ajouter à nos règles ce qu'elle trouverait à propos; mais elle ne pouvait donner de mécontentement à Monseigneur."

Cependant, Mgr de Laval prit lui-même connaissance des règles des Sœurs de la Croix, et de celles des Filles de Sainte-Geneviève; il paraît même qu'il pria Mme de Miramion de lui donner par écrit ses observations sur les règles que la sœur lui avait soumises.

Mme de Miramion et notre Fondatrice.

Il semble y avoir eu beaucoup de rapports entre la vie de ces deux personnes, et l'esprit qui les animait. Mme de Miramion, née en 1629, perdit sa mère jeune, ce qui la porta à avoir toujours une grande compassion des orphelines: même chose pour notre Fondatrice. Mme de Miramion fut un peu vaine dans sa jeunesse; mais, après une grâce extraordinare de Notre-Seigneur, elle mit de côté tout ajustement. Malgré les blâmes et les railleries qu'elle eut à supporter au sujet de la simplicité monastique de son costume, elle ne changea jamais rien à sa résolution: il en fut ainsi de notre Mère. Mme de Miramion avait une grâce particulière qui la portait à secourir le prochain; et, jusqu'à ce que la volonté de Dieu

se manifestât spécialement, elle fut de toutes les bonnes œuvres. C'est ce que nous avons vu dans notre Fondatrice. Mme de Miramion établit l'association de la Sainte-Famille en France; notre Mère donna l'élan de cette dévotion parmi les femmes et filles du Canada. Mme de Miramion réunit son association de la Sainte-Famille à une autre ayant pour patronne sainte Geneviève; notre Mère a été nommée la petite sainte Geneviève du Canada.

Les Filles de Sainte-Geneviève, chargées premièrement de l'instruction, se prêtaient à toutes les œuvres de charité dans l'occasion; c'est pourquoi elles ne voulurent jamais être cloîtrées. Leur premier soin était d'instruire les enfants pauvres, ce qui ne les empêchait pas de se prodiguer à toutes les classes de la société, et de prendre des pensionnaires, dont les annuités pouvaient aider la subsistance de la maison: même chose pour nous, dans l'esprit de notre Fondatrice.

Les Filles de Sainte-Geneviève donnèrent commencement aux ouvroirs en France; notre Mère les introduisit en Canada.

Le costume des Filles de Sainte-Geneviève ressemblait beaucoup au nôtre; nous avons même un article de notre habillement d'hiver qui se nomme Miramion. Comme nous, les sœurs de Sainte-Geneviève avaient l'exercice de la coulpe une fois

la semaine, une retraite de huit jours chaque année, et l'élection de leur Supérieure tous les trois ans. Mme de Miramion eut pu procurer de grands biens à sa Communauté; mais elle en fit un établissement modeste, subsistant par le travail, persuadée que les richesses conduisent au relâchement, et que, pour attirer les bénédictions de Dieu, il faut laisser beaucoup à faire à la Providence; c'est ce qui s'est vu d'une manière frappante dans notre Mère. La communauté des Filles de Sainte-Geneviève étant bien établie et avantageusement connue, Mme de Miramion voulut se démettre de la supériorité; Mgr de Harlay, archevêque de Paris, ci-devant archevêque de Rouen, lui ayant demandé pourquoi, elle répondit: "Je crains des difficultés pour la supérieure élue après ma mort; j'accommoderais cela de mon vivant" : nous verrons quelque chose d'analogue à la fin du gouvernement de notre Mère. Enfin, dans les constitutions des Filles de Sainte-Geneviève, rédigées par saint Vincent de Paul, nous trouvons beaucoup de l'esprit qui animait notre Fondatrice. En voici quelques extraits: "Cette Communauté n'a point d'autre règle que le saint évangile et les lois de l'Eglise; mais elle a ses constitutions et des règlements suivant lesquels elle se gouverne, et qui lui servent de moyens pour pratiquer avec plus de facilité les vertus chrétiennes et les maximes évangéliques.

Les sœurs ne sont point unies, ou retenues ensemble, par une clôture régulière, ni par des vœux solennels, mais par les liens très forts de la charité. Parce que les sœurs ne sont engagées dans cette communauté que par le désir de leur perfection, et que la perfection n'a point d'autre mesure que celle de la charité, elles doivent être persuadées qu'elles sont tenues d'aspirer à une charité d'autant plus haute qu'elles veulent s'élever davantage dans la perfection du christianisme.

Leur charité doit avoir pour fondement une foi pure et solide, qui les convainque de la bonté et de la perfection infinie de Dieu, et qui la leur fasse concevoir comme le terme où elles doivent tendre continuellement, n'y ayant de véritable repos dans le temps et dans l'éternité que dans le sein de cette bonté souveraine et infinie. Si cet amour est sincère, il se fera reconnaître par l'action, en exécutant les commandements de Dieu et de son Eglise, se conformant à la volonté divine dans tous les événements et souffrances de leur vie, faisant tout le bien dont elles auront le pouvoir, et procurant à Dieu toute la gloire qu'elles pourront. Elles doivent aimer par la même charité leur prochain, se portant avec zèle à l'éducation des enfants, et maintenant, autant qu'il leur sera possible, l'union entre les sœurs. Cet amour du prochain, qui doit être surnaturel, ne permet pas les petites amitiés, les liaisons particulières

ou secrètes; beaucoup moins, cette charité peut-elle souffrir aucune envie, jalousie, aversion, dégoût, mépris, rebut, dureté. Mais au contraire, elle veut que les sœurs s'entr'aiment sincèrement et cordialement, qu'elles soient affables et respectueuses les unes envers les autres, qu'elles se préviennent d'honneur et de déférence, qu'elles s'entre-supportent dans leurs imperfections, infirmités, et fautes journalières, qu'elles évitent les soupçons, jugements téméraires ou censures; lorsqu'elles ne peuvent excuser l'action, qu'elles excusent l'intention, ou, du moins, qu'elles en laissent le jugement à Dieu, et qu'elles ne s'en entretiennent point ensemble."

Visite à S.-Sulpice. M. Louis Tronson.

Ce fut dans ce troisième voyage en France que notre Mère eut l'avantage de faire connaissance avec M. Tronson, successeur de M. de Bretonvilliers dans la charge du Séminaire, et fervent disciple de Monsieur Olier. Ce saint Fondateur, ayant connu par une lumière surnaturelle quels grands biens M. Tronson procurerait à Saint-Sulpice, conçut une si grande joie lors de son entrée dans la Compagnie, qu'il fit assembler ses confrères pour chanter le *Te Deum*. Monsieur Olier, pendant les derniers jours de son pèlerinage ici-bas, eut de longs entretiens avec M. de Bretonvilliers; et celui-ci communiqua tout ce que lui avait dit le Fondateur, à M. Tronson, alors secrétaire... tous deux mirent ces choses en écrit,

pour le bien du Séminaire et l'utilité de l'Eglise, de sorte que M. Tronson était un canal bien précieux, dispensant les eaux pures de la source primitive. M. Faillon dit que ce très digne supérieur *conçut dès lors une estime singulière pour la Sœur Bourgeoys.* Jamais peut-être l'estime d'un grand homme et d'un grand saint n'avait été plus nécessaire; car il survint plus tard à notre Fondatrice des difficultés inextricables, tant au sujet de ses peines intimes qu'à l'égard des règles de sa Communauté. Dans tout cela, M. Tronson fut son secours, sa lumière, le sauveur et le libérateur de notre communauté. Ce n'est pas de nous seulement que M. Tronson fut la lumière; il en éclaira beaucoup d'autres, et nous en avons un exemple dans Mgr de Fénelon. "Je me glorifie, écrivait-il au pape Clément XI, d'avoir été nourri par M. Tronson des paroles de la foi, d'avoir été formé par ses soins à la vie cléricale, d'avoir crû à l'ombre de ses ailes; et certes, il n'y eut personne qui lui fût supérieur pour l'amour de la discipline, l'habileté, la prudence, la piété, la sagacité de jugement." Cette visite de notre Mère à Saint-Sulpice coincide avec l'envoi à M. Tronson d'un grand cœur, composé de petites pierres taillées en forme de cœur, et offert de la part des sauvages chrétiens de Ville-Marie à la Reine des Cœurs, Patronne de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à Issy.

Notre Mère, obéissante à son évêque qui lui avait défendu d'emmener avec elle des coopératrices, ne se rendit point à Troyes. Mais, avant de laisser Paris, elle engagea au service de la Congrégation le nommé Louis Frin, qui était resté avec M. de Maisonneuve jusqu'à sa mort, en 1676. Les sœurs, qui avaient déjà connu cet homme à Montréal, désiraient l'attacher à leur maison; et, dans ce dessein, elles avaient donné par écrit une déclaration pour autoriser notre Mère à faire un contrat d'engagement avec lui. C'était sans doute pour témoigner, dans la personne du serviteur, leur reconnaissance envers M. de Maisonneuve. Ce fut le dernier des voyages que notre Mère Bourgeoys fit en France.

Départ de France. Louis Frin.

Ses compagnes, lasses d'un travail au-dessus de leurs forces, attendaient son retour avec impatience; et grande fut sans doute leur déception de la voir arriver seule. Mais, ayant été à haute école, l'esprit de sacrifice était passé chez elles en seconde nature, et elles se soumirent généreusement à leurs nouvelles épreuves.

Retour à Ville-Marie.

Quant aux novices canadiennes reçues avant le départ de notre Mère, et qui attendaient les règles pour faire profession, leur peine fut très vive. On les admit néanmoins, de la même manière que nos Mères Françaises l'avaient été, "pour faire l'école;" et elles promirent d'observer les règles

telles qu'elles seraient adoptées par la Communauté.

Vie intime. La Congrégation Notre-Dame. Parterre de Marie.

Afin de maintenir les unes et les autres dans la ferveur, notre vénérée Mère leur adressait de touchants avis et d'aimables instructions: "Représentez-vous, disait-elle, l'Eglise chrétienne sous la figure d'un vaste et beau jardin, que Dieu lui-même a créé, sur le modèle du paradis terrestre. Il l'a divisé en une infinité de carrés ou compartiments, qui nous sont représentés par les différents instituts. Notre Communauté, toute petite qu'elle est, ne laisse pas que d'être un de ces compartiments que le Jardinier s'est réservé, pour en faire un parterre distingué et de préférence, parce qu'il doit être le jardin des délices de Marie, orné de toutes les plus belles fleurs; c'est-à-dire, des vertus qui lui sont les plus agréables. Et c'est nous, mes chères sœurs, qui, sous l'influence de la grâce de Dieu, sommes chargées, chacune en son endroit, de cultiver ce beau parterre, par l'usage des moyens de salut et de perfection que nous avons entre les mains, ou à notre portée. Et, comme un habile jardinier a grand soin de préparer la terre qu'il cultive, qu'il en arrache exactement les mauvaises herbes, qu'il choisit des graines de bonne espèce, et qu'après les avoir jetées en terre, il a soin de les arroser à propos. De même, les sœurs de la Congrégation, avant d'être admises dans la communauté, doivent être

choisies et approuvées. Reçues au noviciat, elles doivent être purifiées par une bonne confession générale, et par les autres soins qu'on prend pour les détacher de tout ce qui pourrait les empêcher de croître en toutes sortes de vertus. Chaque semaine, et quelquefois plus souvent, elles sont à même de sarcler et d'arracher les mauvaises herbes par le moyen de la confession, la terre de leur cœur étant broyée et travaillée quelquefois par le feu de la tribulation, par le mépris, les contradictions et autres épreuves.

La sainte communion, dont on peut s'approcher les dimanches, et quelquefois plus souvent, est un engrais admirable pour les nourrir et faire croître en toutes sortes de vertus, étant d'ailleurs sans cesse arrosées par les grâces célestes, fruit ordinaire des bonnes lectures, des instructions familières et des différents exercices de piété, auxquels elles doivent être continuellement appliquées. Si, après tous ces soins, elles ne s'avancent pas dans la vertu, si elles se laissent surmonter par les mauvaises habitudes, quelle affliction pour Marie lorsqu'Elle vient dans son jardin de plaisance! ! ! Travaillons donc, mes chères sœurs, à cultiver des fleurs, et à produire des fruits qui soient dignes d'être présentés au grand Maître du Jardin, par les mains de la très sainte Vierge, Notre digne Institutrice et première Supérieure.

Comparaisons diverses.

A l'exemple de Notre-Seigneur, qui s'est souvent servi de paraboles pour mieux instruire ses disciples, notre Mère a fait des comparaisons heureuses et établi de très beaux contrastes, dans lesquels, après avoir montré la perfection dans son vrai jour, elle attaque adroitement les bizarreries de caractère et les dévotions non éclairées, afin d'en préserver ses sœurs. Tantôt, c'est sous les noms de "Règle de la nature et Règle de la grâce"; puis, de "Règle intérieure et Règle extérieure"; tantôt, c'est la "*Sagesse divine*" qu'elle oppose à la "*prudence humaine*"; puis, la "*règle de perfection*" à la "*règle de nécessité*".

Règle de grâce et Règle de nature.

"La règle de la nature, c'est l'amour-propre qui rapporte tout à soi-même; c'est l'orgueil, c'est l'hypocrisie. Quand on est animé de cet esprit, on obéit extérieurement à la cloche et à la supérieure, mais on est bien aise de n'entendre ni l'une ni l'autre. Si l'on se mortifie, ce n'est que par ostentation; et lorsqu'on n'est pas aperçu, on cherche ses aises, on trouve toujours mille raisons pour obtenir ce qu'on désire. On témoigne quelquefois de l'empressement à servir tout le monde, mais c'est quand on n'a pas besoin de nous; et, dans l'occasion de rendre en effet service à la maison, ou aux particulières, on laisse apercevoir une grande répugnance.

On recherche la propreté à l'excès, et on ne croit jamais avec cela avoir de l'amour-propre.

On ne sait ce que c'est que d'agir avec simplicité, et il paraît une affectation marquée dans toutes les démarches. Pourvu que, dans ses relâchements, on n'aperçoive pas de péché considérable, on n'aspire pas plus haut. On aime à paraître, à être considérée et applaudie lorsqu'on croit avoir réussi en quelque chose, on s'en attribue tout le mérite; et dans les fautes, on craint plus le mépris qui en revient que l'offense de Dieu.

On embrasse volontiers toutes les dévotions, mais on ne s'en acquitte que par humeur et sans attention. On ne craint pas d'exposer sa santé lorsqu'il est question de contenter son amour-propre; mais, s'il s'agit du service de Dieu, ou du soulagement du prochain, tout arrête, tout rebute. — On craint le froid ,les boues, et toutes les petites difficultés qui se présentent. On préfère les avantages temporels à la vertu, et le succès dans ses emplois au soin de les sanctifier. On s'ennuie aisément d'entendre parler de Dieu, et on ne se lasse point des entretiens séculiers. On pardonne en apparence, mais on garde toujours quelque ressentiment dans le cœur; si on rend service à quelqu'un, ce n'est que par pure inclination naturelle, sans se mettre en peine d'animer ses actions par quelque vue de foi.

La règle de la grâce, au contraire, obéit à tout ce qui lui est commandé; elle obéit, non seulement de corps et par nécessité, mais encore d'es-

prit, de jugement, de volonté, avec joie, sans murmurer et sans raisonner sur les commandements qu'on lui fait. Elle tâche de faire ses mortifications et ses bonnes œuvres en secret, lorsqu'elle ne les doit pas à l'édification, et toujours en vue de Dieu seul. Elle refuse à la nature tout ce qui ne lui est pas nécessaire. Et ainsi de toutes les autres choses, qu'il est aisé de se représenter, par opposition à ce qui est dit de la règle de nature."

Règle extérieure et Règle intérieure.

"La règle extérieure nous est marquée par le son de la cloche et par la voix de la supérieure; mais pour la règle intérieure, c'est le Seigneur qui doit parler dans le fond de notre cœur.

On se lève, par exemple, au premier coup de la cloche; mais l'esprit doit être encore plus prompt à s'élever à Dieu, à L'adorer et à penser à ce qu'Il demande de nous.

On s'habille promptement et modestement, c'est la règle extérieure; mais l'intérieure veut qu'on se souvienne qu'il faut renoncer aux vanités du monde, qui se glissent partout; prévenir les occasions où nous pourrions tomber en ce jour, et prendre une bonne résolution pour nous en garantir.

On doit obéir au premier coup de la cloche pour se rendre à la prière; et la voix de Dieu nous dit que la prière sans attention ne sert de rien, ou

de bien peu de chose; qu'il faut être attentif à ce que l'on demande, à ce que l'on promet, et à ce que l'on doit faire pour Dieu; qu'il faut rapporter de l'oraison quelque bonne pensée, qui puisse servir le long du jour; qu'il ne faut pas parler après l'oraison, ni s'épancher au dehors, mais qu'il faut, autant qu'on peut, demeurer dans la pensée qui nous est restée de notre méditation, et ne parler que par nécessité, ou pour l'édification du prochain.

On sonne le "Veni Sancte" et l'"Ave Maria" pour le travail, et il faut y être fidèle; mais la règle intérieure dit qu'il est bon de faire son travail avec la très sainte Vierge, pour s'en acquitter fidèlement, sans choix et sans murmure.

On se rend au son de la cloche à l'examen, il ne faut pas y manquer; mais la règle intérieure veut qu'on se souvienne de la fidélité ou infidélité qu'on a eue à garder ses promesses et ses résolutions de l'oraison du matin, et du progrès qu'on a fait dans la vertu qu'on avait dû se proposer de pratiquer.

La cloche appelle au réfectoire, et on va prendre sa nourriture; la règle intérieure nous avertit qu'il faut manger avec sobriété et mortification, se contenter de ce qui est servi, s'appliquer à la lecture de table, afin d'en tirer quelque profit; et lorsqu'on dit les grâces, faire attention que

ce n'est pas assez que la langue parle, mais que le cœur doit remercier Dieu de nous avoir nourries.

La règle extérieure permet qu'on parle en récréation: et la règle intérieure veut qu'on prenne garde à ne rien dire, ni rien faire, qui puisse malédifier ou mécontenter le prochain, mais qu'on doit se récréer avec modestie et retenue, comme étant en la présence de Dieu.

Le chapelet est le temps pour remercier Dieu des faveurs qu'Il a faites à la très sainte Vierge, et pour la reconnaître pour notre Mère, notre Supérieure, notre Tout après Dieu. Ce temps est bien précieux dans l'esprit de la règle intérieure; il faut surtout alors faire réflexion à la prière que nous lui faisons, de nous assister dans tous les besoins de la vie, mais principalement à l'heure de notre mort."

Sagesse divine. Prudence humaine.

"La voie de la perfection est indiquée par la Sagesse divine, et la voie de la perdition par la prudence humaine; l'une et l'autre a ses règles, qu'il nous importe de bien connaître. *La Sagesse divine* veut qu'on quitte tout, qu'on se détache de tout, qu'on renonce à tout, mais principalement à son propre jugement et à sa propre volonté; qu'on mortifie ses sens; qu'on souffre volontiers les mépris et les humiliations; qu'on aime, ou qu'au moins on supporte patiemment, la pau-

vreté et les incommodités qui en sont les suites ordinaires. *La prudence humaine,* au contraire, se cherche partout elle-même, et s'applaudit en toutes choses; elle aime ses aises, et donne tout à ses sens; elle craint les humiliations, et, si on la blâme, elle s'excuse avec chaleur, souvent aux dépens de la vérité; elle dit qu'il faut servir Dieu, mais se réserver quelque chose; qu'une vie dure peut engendrer bien des infirmités, qu'il est juste qu'on se précautionne pour avoir toujours son nécessaire; et que, de souffrir les injures et les mépris, c'est se manquer à soi-même.

La Sagesse divine veut qu'on s'applique à chercher la dévotion; mais que pour cela, on se contente des livres qui sont conseillés, qu'on les lise avec attention, qu'on en savoure le sens; qu'on estime toutes les pratiques pieuses approuvées, mais qu'on s'attache sur toutes choses à la principale, qui est d'aimer Dieu de tout son cœur, et son prochain comme soi-même; qu'on tâche de conserver en tout la présence de Dieu et le souvenir de ses bienfaits; qu'on cherche les moyens de rendre service à son prochain dans les occasions qui se rencontrent, mais qu'on évite tout entretien inutile.

La prudence humaine se met volontiers de toutes les dévotions extérieures ; elle veut avoir toutes sortes de livres, et elle les lit sans réflexion, sans en retirer aucun fruit; elle porte des marques

extérieures de piété, mais c'est plus pour l'apparence que par religion; elle veut bien aimer le bon Dieu, mais ne rien souffrir pour lui, et le prochain, mais ne point se gêner pour lui rendre service; elle fréquente toutes sortes de compagnies, et regarde cette oisiveté comme un amusement innocent, quoique la réputation du prochain y soit souvent compromise.

La Sagesse divine veut qu'on ne se mêle point des affaires d'autrui, quand on n'en est pas chargé; que, dans les fautes qui se commettent et qui ne peuvent pas s'excuser, on excuse au moins les intentions, et qu'on n'en parle jamais, si la charité n'y oblige indispensablement; elle veut qu'on prie pour la conversion des pécheurs, et pour sa propre correction.

La prudence humaine se mêle de tout; elle veut savoir tout ce qui se passe et parle de tout indiscrètement; elle veut que tout le monde soit saint et fasse son devoir, mais ne se met pas du nombre, et ne donne jamais bon exemple.

La Sagesse divine veut qu'on s'applique à considérer la vie et les actions de la très sainte Vierge lorsqu'elle était sur la terre, afin de l'imiter au règlement et à l'obéissance, jusqu'à laisser le point sans tirer l'aiguille; qu'on suive aveuglément l'avis des supérieurs; qu'on souffre en esprit de pénitence et sans se plaindre les peines et les

maux de cette vie, se tenant continuellement prête et soumise à la mort.

La prudence humaine se livre à la dissipation; elle n'obéit que par caprice, et veut savoir les raisons de tout ce qu'on lui commande. Son esprit étant rempli de bagatelles, elle ne se donne pas le temps de penser sérieusement à la solide vertu et de se préparer à la mort."

"La règle de nécessité est commune à tous les chrétiens; elle consiste dans l'observance des commandements de Dieu. Il faut, par devoir, par justice, par nécessité, aimer Dieu par-dessus toutes choses, plus que nous-mêmes, et rendre à lui seul nos adorations et nos vœux; il faut, de plus, aimer notre prochain comme nous-mêmes, et ne lui faire que ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes. Cette règle, qui est commune à tous les chrétiens, et qui pourrait leur suffire, ne peut jamais être suffisante pour des personnes de communauté, qui, favorisées de grâces bien plus abondantes, ont aussi des obligations bien plus grandes et plus étendues; par amour et par reconnaissance, elles doivent viser à la règle de perfection. Elle consiste, cette règle de perfection, dans la pratique des conseils évangéliques: tout quitter pour se mettre à la suite de Notre-Seigneur, ce qui, selon sa parole, est nécessaire pour pouvoir être compté au nombre de ses chers

Règle de nécessité.
Règle de perfection.

disciples. La très sainte Vierge, notre chère Institutrice, est la première et la seule qui ait pratique cette règle de perfection dans toute son étendue, ainsi qu'Elle l'avait puisée dans les exemples de son Fils adorable, dont elle a été pendant toute sa vie une très fidèle copie. Les fondateurs des différents ordres qui sont dans l'Eglise se sont fait un devoir d'en imiter, chacun en sa manière, et selon l'étendue de sa grâce, quelques traits particuliers.

Cette petite communauté établie pour imiter en tout notre première Institutrice, ne se fera-t-elle pas un devoir indispensable de ne rien négliger pour cela? Et Marie ne se fera-t-elle pas un vrai plaisir de voir que ses filles ne se contentent pas d'observer les règles de la nécessité, mais qu'elles embrassent encore avec ferveur la règle de la perfection? Il faut donc que chacune de nous s'efforce de pratiquer toutes les vertus et tout ce qui peut contribuer à la perfection."

1681. Ordination de M. de Belmont.

M. François Vachon de Belmont, qui devait être le cinquième supérieur de Ville-Marie, naquit à Grenoble en Dauphiné. Arrivé en ce pays diacre, juin 1680, il fut ordonné à Montréal le 14 septembre 1681, et se dévoua sans réserve pour la Mission de la Montagne. C'est lui qui fit construire le fort en pierre, dont l'enceinte avait été faite par M. Galinier; et c'est sous lui que nos sœurs missionnaires de cet endroit quittèrent

leur cabane d'écorce pour aller loger dans une petite tour qui se trouvait à main droite en entrant dans le fort; la tour qui était de l'autre côté de la chapelle servait d'école et de boulangerie.

Etat temporel de la Communauté en 1681.

Un recencement fait par ordre de l'intendant Duhcesneau, et signé de sa main, nous donne l'état exact de la communauté à cette époque:

1. Marguerite Bourgeoys, supérieure,	62	ans.
2. Catherine Crolo,	63	"
3. Anne Hyoux	42	"
4. Elisabeth de la Bertache	43	"
5. Geneviève Du Rosoy	38	"
6. Marie Laurent de Beaune	44	"
7. Claude Durand	39	"
8. Marguerite Sommillard	29	"
9. Catherine Sommillard	26	"
10. Thérèse Rémy	22	"
11. Ursule Gariépy	24	"
12. Marguerite Gariépy	22	"
13. Marie Barbier	17	"
14. Marie Denis	27	"
15. Madeleine Bourbault	18	"
16. Marie Charly	19	"
17. Françoise Lemoyne	18	"
18. Catherine Charly	16	"
19. Catherine Boni	39	"

PENSIONNAIRES

1.	Louise Migeon de Bransac........	12	"
2.	M. Madeleine Soumende.........	10	"
3.	Jeanne Carion du Fresnoy.......	9	"
4.	Marie du Hautmesnil............	7	"
5.	Christine du Hautmesnil.........	6	"
6.	Madeleine de Varennes..........	7	"
7.	Marie Lenoir..................	8	"

DOMESTIQUES

1.	Thomas Mosnier................	40	"
2.	Louis Frin....................	40	"
3.	Philippe......................	35	"
4.	Louis Doguet..................	50	"
5.	Frs Lefebvre..................	30	"
6.	Mathurin Martin...............	50	"
7.	Pierre Villeneuve..............	45	"
8.	Jacques Meseau................	30	"
9.	Pierre Gogue..................	16	"
10.	Michel Roger..................	17	"
11.	Martin	30	"
12.	Pierre Sabourin................	14	"
13.	Nicolas Lemaître...............	34	"

22 bêtes à cornes, 5 chevaux, 20 brebis, 150 arpents en valeur.

Nous avons été curieuses de savoir à qui appartenaient nos sept petites pensionnaires de 1681, et ce qu'elles étaient devenues; voici le résultat de nos recherches.

1° Louise Migeon de Brausac.

Le père de notre petite Louise était Jean- Baptiste Migeon de Bransac, avocat, venu de Saint-Pierre de Moulins, en Bourbonnais, nommé juge de Ville-Marie, et qui, en cette qualité, rendit de très importants services. Cette fonction de juge l'exposa plus d'une fois au ressentiment des coupables; et comme M. Perrot, alors chargé du gouvernement de Ville-Marie, ne se faisait pas scrupule d'appuyer ceux qui violaient les ordonnances du roi, quelques-uns des plus honorables citoyens s'assemblèrent un jour pour aller lui faire de respectueuses remontrances. M. Migeon ayant été prié de porter la parole, le gouverneur se fâcha contre lui et le fit mettre en prison; ce qu'ayant appris M. Dollier de Casson, il se rendit, au nom des seigneurs de l'île, chez M. Perrot, et fit rendre justice à M. Migeon, non sans avoir beaucoup à souffrir lui-même. Le 26 novembre 1665, M. Migeon de Bransac avait épousé Mlle Catherine Gauchet de Belleville, venue de Saint-Sulpice, Paris, en 1659. Issue d'une famille noble de Seulis, elle était sur le point de contracter une alliance honorable selon le monde, quoiqu'elle y éprouvât une grande répugnance naturelle, quand Mlle Mance et notre Fondatrice fi-

rent leur voyage de 1658-1659. Elle prit alors la généreuse résolution de passer en Canada pour se dévouer au service des malades dans l'établissement que les sœurs de Saint-Joseph allaient y fonder; et M. Souart, qui était son cousin, obtint le consentement de ses parents. Elle entra donc au noviciat de l'Hôtel-Dieu de Montréal; mais, après quelques temps d'épreuve, ne ressentant aucun attrait pour ce genre de vie, elle se vit contrainte, malgré sa piété et sa ferveur, de rentrer dans le monde. De son mariage avec Monsieur de Bransac naquirent:

1. Gabrielle-Jeanne, religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

2. Louise-Suzanne, notre petite pensionnaire de 1681;

3. Daniel, sieur de la Gauchetière, qui a donné son nom à une rue de Montréal;

4. Catherine, décédée à 15 ans;

5. Denise, Mme Charles Juchereau de Beaumarchais Saint-Denis, dont une des filles, Louise-Anne-Thérèse, fut la mère Saint-Antoine, Ursuline de Québec;

6. Jean, sieur de Belleville;

7. Marie-Anne, Ursuline, dite "La Nativité", et quatre autres morts en bas âge.

Peu à peu, Madame Migeon, se vit enlever tous les objets de son affection. Plusieurs de ses en-

fants ne vécurent pas plus d'une année. En 1685, Jeanne-Gabrielle, l'aînée, quitta sa mère pour se faire religieuse de l'Hôtel-Dieu. Notre petite Louise-Suzanne décéda le 22 juillet 1687, et fut enterrée dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Catherine décéda le 4 février 1689. En 1690, Denise, Mme Juchereau, alla demeurer à Québec. Le 21 août 1693, M. Migeon lui-même décéda, dans l'emploi de juge, et remplissant la fonction de préfet de la Congrégation des hommes, âgé de cinquante-quatre ans. Il ne restait de fille à Madame Migeon que Marie-Anne, alors âgée de huit ans; en 1702 elle entra au noviciat des Ursulines où elle fut qualifiée, "Mère au cœur de reine", son nom de religion était "La Nativité". Deux ans après la profession de sa chère Marie-Anne, Mme de Bransac, âgée de soixante-trois ans, se présenta comme postulante à l'Hôtel-Dieu de Montréal, où sa fille aînée, Gabrielle, était morte depuis huit ans. Pour la seconde fois, sœur Gauchet subit toutes les épreuves du noviciat; et, quoique sa maîtresse fût assez jeune, elle lui était parfaitement soumise. Pour être à Dieu sans partage, elle était extrêmement attentive à mortifier ses inclinations les plus légitimes, jusqu'à se priver de répondre aux lettres de ses enfants. Comme on lui disait un jour d'écrire à sa fille Ursuline, elle répondit: "Pourquoi mettre du bois sur un feu que l'on veut éteindre?"

Par ses sacrifices continuels, elle s'éleva à une union très intime avec Dieu, et ses supérieurs ne craignaient pas de dire qu'ils voyaient en elle tout ce qu'on lit des opérations divines dans les plus grands saints. Pour la purifier de plus en plus, Dieu se plut à la conduire par la voie royale de la Croix: outre des peines intérieures et les combats de sa nature, elle eut à souffrir des maux corporels inexprimables. Il lui vint à la tête un mal des plus douloureux, qu'elle porta plusieurs années; et pendant qu'on la pansait, elle ne disait autre chose que ces paroles: "Mon Dieu, ayez pitié de moi ! recevez mes souffrances en expiation de mon orgueil." Son esprit était naturellement vif et pénétrant; mais elle cachait avec soin tout ce qui aurait pu lui attirer l'estime, et elle avait coutume de dire: "Il faut que je m'abîme dans mon néant ; le néant, c'est ma place !" Pour comble d'épreuve, Dieu voulut qu'elle devînt aveugle; alors elle se livra à toute la tendresse de sa piété envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, résidant au très Saint Sacrement de l'autel. Elle passait tout son temps devant lui dans des colloques amoureux et dans une oraison sublime. Ce fut ainsi qu'elle termina sa vie le 14 mars 1721, âgée de 77 ans, dont 21 demoiselle, 28 en ménage, 13 veuve, 15 religieuse.

2° Madeleine Soumende.

Cette enfant était la douzième et dernière de M. Pierre Soumende, capitaine de navire, et de

dame Simone Côté. Le fils aîné de cette famille, nommé Louis, ordonné prêtre en 1677, fut bienfaiteur du Séminaire de Québec. Il y eut d'autres garçons, qui furent officiers de marine; on les désigne sous les noms de Soumende de l'Orme, Soumende de Canauville. Les filles précédant notre petite pensionnaire étaient: Mme Joseph Mignot, Mme François Hazeur, et la révérende Mère Louise de Saint-Augustin, première supérieure de l'Hôpital-Général. En 1681, notre petite Madeleine était âgée de dix ans. Nous n'avons pas la date de son entrée au pensionnat, mais il paraît qu'elle y était depuis à peu près deux ans; car en 1679, lors de la rentrée des élèves, Mme Soumende, de Québec, se trouvait à Montréal, et M. Rémy envoya par elle un paquet à notre Mère Bourgeoys: "J'ai reçu le paquet que vous avez donné à Madame Soumende, lui écrivait-elle en le remerciant, où sont les lettres, règlement, etc." Nous ignorons également à quelle époque Madeleine Soumende retourna à Québec; mais les relations de cette ville nous informent que lorsqu'elle y fut rendue, elle se conduisait d'une manière exemplaire, et faisait tous les ans une retraite de quelques jours. Le 8 décembre 1687, elle entra au noviciat de l'Hôtel-Dieu, étant dans sa seizième année; l'année suivante, on lui donna l'habit religieux et le nom "de la Conception"; en 1689, elle fit profession. En 1693, sa sœur,

mère Louise de Saint-Augustin, fut désignée pour être l'une des fondatrices de l'Hôpital-Général; bientôt après, elle fut élue supérieure de l'établissement, et, sur la demande des sœurs de l'Hôpital, Mère de la Conception alla les joindre. Après avoir rempli les emplois de sacristine et de dépositaire, elle décéda, victime de la petite vérole, le 17 février 1703. Mgr de Saint-Vallier, écrivant de Paris après cela, disait: "Quoi! est-il possible que je ne verrai plus cette chère dépositaire! Je ne puis vous dire comiben j'ai été sensible à sa mort, et combien j'ai pris part à votre peine. C'était un sujet sur lequel je comptais beaucoup." En 1727, vingt-quatre ans après la mort de notre chère Marie-Madeleine, les corps des religieuses ayant été exhumés, on retrouva le sien presque entier. Celui de Marie-Anne Trottier, dite Sainte-Thérèse, cousine de nos sœurs Trottier, morte aussi en 1703, était tout entier, ayant le visage frais et vermeil, les mains et les pieds aussi souples que ceux d'une personne vivante. Le Père de la Chasse, confesseur de l'Hôpital, dit à ce sujet: "Personne de ceux qui ont connu ces religieuses ne disconvient qu'elles n'aient été dignes que Dieu fît quelques miracles en leur faveur."

3° Jeanne Carion du Fresnoy.

Cette petite Jeanne était l'unique enfant de Philippe de Carion, sieur du Fresnoy, lieutenant de M. de la Mothe, et de Pétronille Maurel des

Hèves. Baptisée le 19 septembre 1672, elle fut de bonne heure envoyée à la Congrégation, puisqu'elle y était en 1681, âgée de 9 ans. Le 3 août 1682, elle perdit sa mère, qui fut enterrée dans l'église de Montréal. Le 7 février 1684, n'ayant pas encore douze ans accomplis, elle fut mariée à Jacques Lemoyne de Sainte-Hélène, frère du baron de Longueil. Mgr de Québec écrivit une très belle lettre à l'occasion du mariage de Jeanne Carion.

Six ans après, 1690, M. Lemoyne, à peine remis de son expédition glorieuse vers New-York, fut obligé de repartir à la suite de Frontenac pour aller défendre Québec contre les Anglais. Le pavillon de Phipps fut promptement abattu, grâce aux ferventes prières faites à la très sainte Vierge; et c'est à cette occasion que la petite église de la Basse Ville de Québec fut nommée "Notre-Dame de la Victoire." Mais M. Jacques Lemoyne mourut des blessures reçues dans ce combat; il fut inhumé le 4 décembre 1690 au cimetière de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Le troisième enfant de M. Lemoyne naquit trois mois après le décès de son père; ses deux premiers étaient: Marie-Jeanne, qui épousa plus tard René, fils de René Gauthier, seigneur de Varennes, et Jacques, qui fut seigneur de Châteauguay.

Le 13 décembre 1691, Jeanne Philippe de Carion, veuve Jacques Lemoyne de Sainte-Hélène, épousa Joseph de Monic, capitaine et major des troupes à Montréal, venu d'Oléron en Bearn.

4e et 5e M. Gabrielle de Hautmesnil, Christine de Hautmesnil.

Ces enfants, petites-nièces de M. Souart, deuxième supérieur du Séminaire, étaient nées de Jean-Vincent Philippes de Hautmesnil et de Marie-Catherine Lambert de Baussy.

M. de Hautmesnil avait été chercher son épouse en France; leur mariage eut lieu pendant que notre Mère voyageait dans ce royaume au sujet de ses Lettres patentes.

Pour se conformer aux intentions du roi, l'heureux couple ne fut pas plus tôt uni qu'il se hâta de partir pour la Nouvelle-France, ainsi que le rapportent des mémoires canadiens. "En 1671, Jean-Vincent Philippes de Hautmesnil étant repassé en France pour s'y marier, demanda la confirmation de la noblesse déjà accordée à son père, Pierre Philippe de Marigny. Il lui fut répondu que le roi confirmerait sa noblesse lorsqu'il serait repassé en Canada avec sa famille ; et en effet, les lettres spécifièrent sa présence dans ce pays comme condition rigoureuse de la continuité de cette grâce." L'aînée des enfants Hautmesnil fut nommée Gabrielle, d'après son grand-oncle Souart; elle ne vécut qu'un an. Une autre, baptisée le 14 mai 1674, reçut le même

nom, et fut la quatrième petite pensionnaire de 1681. Plus tard, elle devint Mme Charles-Joseph Amyot-Vincelette. Quant à sa sœur Chrétienne, ou Christine, notre cinquième pensionnaire, elle se fit sœur de la Congrégation, et y vécut jusqu'à l'âge de 70 ans. C'est notre première sœur de la Visitation; nous donnerons sa biographie en temps et lieu.

6e Madeleine de Varennes.

Cette enfant était la quatrième de René Gauthier, chevalier, seigneur de Varennes, et de Marie-Jeanne Boucher. La seigneurie de Varennes, d'environ deux lieues, fut concédée à M. le chevalier Gauthier par l'intendant Talon, en 1672. Ce Monsieur ne résida point à sa seigneurie, ayant été chargé du gouvernement des Trois-Rivières en remplacement de son beau-père, M. de Boucherville. Des onze chevaux, les premiers vus en Canada, qui furent envoyés par Louis XIV en 1665, l'un fut donné à M. de Varennes. Après avoir rendu des services importants au pays, qui l'ont fait qualifier, ''gentilhomme prêt à tous les dévouements,'' M. Gauthier de Varennes décéda le 4 juin 1689, et fut enterré dans l'église des Trois-Rivières.

Notre petite Madeleine avait alors quinze ans. Cinq ans plus tard, 29 août 1694 ,elle épousa à Montréal M. Charles Petit de Villiers, natif de Marigny, évêché de Soissons, capitaine d'un détachement de la marine. De cette union naquirent

six enfants, dont une fille, nommée Marguerite, épousa Louis-Joseph Rocbert de la Morandière, allié de MM. de Beauharnois et Bégon, le sixième et le huitième intendant du pays.

7e Marie Lenoir.

La septième pensionnaire de la Congrégation en 1681 était Marie Lenoir. Son père, nommé François, était fils de Rolland-Lenoir, bourgeois, de Vienne en Dauphiné, et cousin de M. de la Salle. Venu au Canada avec ce dernier, il s'établit à Lachine, où il se livra au commerce et rendit de très grands services à son cousin au sujet du fort Cataracoui. "M. de la Barre ayant rappelé la garnison, disent les mémoires du pays, personne ne serait demeuré pour préserver ce poste sans la dépense que s'imposa l'un des associés de La Salle, François Lenoir, dit Rollard, marchand de Lachine, en envoyant des hommes et des marchandises dans ce lieu." En 1670, un ordre fut lancé par l'intendant Talon défendant à tout homme non marié de faire la pêche, la chasse, de traiter avec les sauvages, ou de fréquenter les bois sous aucun prétexte. Le ministre Colbert approuvant cette défense ajoutait: "On devrait les priver de tout honneur." Et le roi, sanctionnant le tout, ordonna qu'il fût payé, par les ordres de M. l'intendant de justice, à tous les garçons qui se marieraient à vingt ans et au-dessous, et aux filles à seize ans et au-dessous, vingt livres

pour chacun le jour de leurs noces: ce qui serait appelé le présent du roi.

Cette même année, en décembre, François Lenoir, célibataire, habitant de Lachine, fut appelé devant le juge pour avoir trafiqué avec les sauvages dans sa maison; il promit de se marier l'année suivante, dans les trois semaines après l'arrivée des navires de France; à défaut de ce faire, il devait payer cent cinquante livres à l'église de Montréal, et pareille somme à l'hôpital. Moyennant ces conditions, il put continuer son commerce.

Le 2 janvier 1673, il épousa à Montréal Madeleine Charbonnier, native de Meudon, évêché de Paris. Leur première enfant fut notre petite Marie, baptisée le 29 octobre 1673; en 1681, elle avait huit ans. Quand Mgr de Saint-Vallier fit sa visite à Montréal en 1688, elle comptait quinze années, et attira l'attention de Sa Grandeur.

En 1699, elle entra comme postulante à l'Hôpital-Général de Québec, où elle fut accueillie très favorablement. "Le 14 mai, disent les annales de cette Communauté, nous eûmes le plaisir de saluer l'arrivée d'une compagne, Marie Lenoir-Rolland, de Lachine, près Montréal. L'acte de sa réception nous apprend que cette jeune fille se présenta à nos mères de la part de notre illustre fondateur. Plusieurs personnes qui la con-

naissaient en avaient rendu au prélat un témoignage très avantageux; il se chargeait de pourvoir à sa dot. Mgr de Saint-Vallier ne céda pas à un autre le plaisir de lui donner l'habit; la cérémonie eut lieu le 30 juillet. M. l'abbé Charles Glaudelet, théologal du chapitre et M. de la Colombière, chapelain des religieuses, assistaient Sa Grandeur; et la postulante reçut, avec le saint habit, le nom de Louise-Madeleine de Saint-Ignace."

C'était la septième religieuse de l'Hôpital, et la deuxième reçue postulante dans cette maison, les cinq premières étant sorties de l'Hôtel-Dieu. Notre petite Marie Lenoir, devenue Mère Saint-Ignace de Loyola, décéda en 1741, ayant 41 ans de religion.

1682. M. Trouvé, sup. de la Congrégation.

L'année précédente, M. Rémy avait été remplacé comme supérieur de notre communauté par M. Trouvé. Celui-ci se vit bientôt obligé de faire un voyage en France, et fut remplacé provisoirement par M. Bailly, confesseur. Précédemment, il avait réuni ces deux fonctions, remplaçant pour la supériorité, soit M. Souart, soit M. Lefebvre, et notre Mère Bourgeoys désirait vivement le retour de M. Trouvé. Elle en écrivit à M. Tronson, qui lui répondit le 22 juin 1682: "Je ne sais, ma chère sœur en Notre-Seigneur, si cette année vous pourrez avoir M. Trouvé; il est arrêté ici par des

affaires de famille, et par des engagements de charité qu'il ne pourra pas rompre facilement. Je souhaiterais qu'il pût être en état de repasser la mer et d'aller continuer de rendre ses services à votre communauté; car je sais combien elle est utile à Montréal et le bien qu'elle fait dans le pays. Mais il faut suivre les ordres de la Providence, et ne vouloir que ce que Dieu veut; c'est le moyen d'attirer sa grâce et son secours, qui ne manquent jamais à ceux qui se confient en Lui. Vous l'éprouvez assez sensiblement dans les soins qu'Il prend de l'œuvre dont vous êtes chargée; et je ne doute point qu'Il continue à vous donner des marques de sa protection très spéciale, si vous êtes fidèle à recourir à Lui dans vos besoins. Je suis persuadé que M. Dollier ne manquera pas de vous donner de sa part toutes les assistances qu'il pourra; et vous devez être assurée que, de la mienne, je serai ravi de vous témoigner, dans toutes les occasions qui se présenteront, l'estime que je fais de votre communauté, et combien je vous suis entièrement acquis.'' Une telle lettre, de la part d'un Père tel que M. Tronson, était bien propre à encourager notre Mère, et à la fortifier dans les embarras que semble lui avoir causés l'absence du supérieur. Sous l'impression de sa reconnaissance, elle écrivit de nouveau à M. le Supérieur Général, qui lui répondit en ces termes: ''Je suis bien aise que vous ayez trouvé dans le

secours que vous donne M. Bailly de quoi suppléer à l'absence de Monsieur Trouvé, qui ne retournera pas sitôt à Montréal. C'est l'avantage des fidèles servantes de Notre-Seigneur, dont vous avez envie d'être du nombre, qu'Il ne les laisse jamais sans pourvoir suffisamment à leurs besoins. Comme je sais combien votre communauté peut être utile à la gloire de Dieu dans le pays, vous devez être persuadée que je contribuerai de ma part en tout ce qui me sera possible pour un si saint établissement. Mme la Procureuse générale m'a envoyé quelques lettres pour vous, que je mets avec celles de nos Messieurs. Priez, je vous supplie, pour les besoins de celui qui est,

Tout à vous en Notre-Seigneur.

LOUIS TRONSON.

Cette même année, 21 juillet, arriva au Séminaire de Ville-Marie M. Joseph Séré de la Colombière, frère du célèbre jésuite de ce nom. Peu après l'arrivée de ce Monsieur, M. Dollier eut affaire à Québec, et pendant qu'il s'y trouvait, notre Mère eut recours à sa protection pour quelques petites négociations temporelles. Dans ce but, elle lui écrivit la lettre suivante, datée du 23 octobre :

A Monsieur François Dollier de Casson,
Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice,

Lettre de notre Mère à M. Dollier de Casson.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous écrire pour vous dire que ma sœur Geneviève vous prie de recevoir pour nous la charité que l'on nous fait de 58 livres sur les boissons. M. Souart a reçu l'envoi, et distribué le tout. Frère Thomas, à qui nous avions donné congé, a bien de la peine de sa sortie; il croit qu'il pourra rentrer, mais il faudrait qu'il parût manifestement que ce serait la volonté de Dieu, et nous ne demandons pas de miracles. Monsieur, nous aurions besoin de deux barriques d'anguilles; frère Thomas nous promet de nous en acheter. Je vous prie très humblement que, s'il en achète, vous veuillez nous faire la grâce de les payer, et nous vous en tiendrons compte à Montréal; ou bien, en en prenant pour votre Séminaire, en prendre deux de plus qu'il ne vous en faut, et vous nous obligerez beaucoup. Toutes nos sœurs vous présentent leurs très humbles respects, et moi tout particulièrement, qui suis avec soumission,

Votre très humble et très obéissante servante,

MARGUERITE BOURGEOYS.

Frères ou hommes donnés.

Le frère Thomas, mentionné ci-dessus, était un homme de piété qui, pour se retirer du monde, s'était donné au service de la Congrégation. Notre Mère en eut plusieurs de ce genre; chaque fois qu'elle alla en France, elle en emmena un; et ces trois Français portèrent tous le nom de Frère Louis. C'étaient des jeunes gens instruits. Le premier, venu en 1659, mourut deux ans après son arrivée à Ville-Marie, d'un mal pris sur le navire. Le deuxième, venu en 1672, retourna en France au bout de quelques années. Le troisième, venu en 1680, était Louis Frin, homme de confiance de M. de Maisonneuve. Il y eut plusieurs autres frères, ou hommes donnés, à la Congrégation; et leurs contrats de donation sont des plus édifiants. Nous en citerons quelques extraits.

"Thomas Mosnier, ayant, depuis dix-huit ans qu'il demeura pour la première fois au service des sœurs, le désir de se donner et consacrer à Dieu et à la sainte Vierge, en qualité de frère donné, au service de la Congrégation de Notre-Dame, afin que, se retirant tout à fait du monde, il puisse vaquer plus facilement et plus efficacement à l'affaire de son salut, il les prie d'agréer le don de sa personne, et s'engage à travailler pour elles tout le reste de sa vie, dans tel endroit et à tels ouvrages qu'elles jugeront à propos. Il leur donne la somme de 300 livres, qui lui est due par elles pour trois années de service, et quelques marchandises;

laquelle somme devra servir à la réception d'une pauvre fille, qui sera choisie par les dites sœurs de la Congrégation, et jugée par elles et les Supérieurs avoir les qualités requises." Cet acte est du 13 août 1679. Cinq ans plus tard, M. Mosnier, ou frère Thomas, fit don à la communauté de la moitié de ses biens; l'autre moitié devant être partagée entre la Fabrique de Montréal, les pauvres de l'hôpital, et les indigents de la ville, à la réserve sur la dernière moitié de cent livres, pour cent messes basses.

Autre Frère ou homme donné.

Louis Fontaine, par l'avis de M. Gabriel Souart, P. S. S., de sieur Jacques LeBer, marchand, et Charles Lemoyne, Ecr, sieur de Longueuil, ses amis, voulant se retirer et séparer autant que faire se peut du monde, a supplié et supplie les sœurs de la Congrégation de vouloir accepter et agréer le don perpétuel et irrévocable qu'il leur fait de sa personne, et de tous les biens, meubles et immeubles, qu'il peut posséder en ce pays: une habitation vers le Sault Saint-Louis avec maison, bestiaux, etc. Cet acte, du 13 février 1681, est signé par : Marguerite Bourgeoys, supérieure; Anne Hyoux, maîtresse de probation; Marguerite Sommillard, économe; Elisabeth de la Bertache, maîtresse des pensionnaires; C. Trouvé, P. S. S., supérieur de la Congrégation; Jacques LeBer, marchand; Chs Lemoyne, seigneur de Longueuil.

Maugue, Notaire.

1683. Epreuves diverses. Peines intérieures ; causes de ces peines.

"Ce fut, dit M. Montgolfier, principalement pour aller chercher du remède à ses peines qu'elle entreprit son troisième voyage. En arrivant à La Rochelle, elle s'adressa à un Père de Saint-François, capucin, *qui remit son esprit en peu de temps.* Mais il faut avouer que, dans peu de temps aussi, ses peines reprirent le dessus, et que, de retour à Ville-Marie, elle se trouva replongée dans les mêmes chagrins." L'origine de ces peines date de 1673, depuis l'entrée des sœurs dans la maison neuve. "Elle se reprochait sans cesse, continue M. Montgolfier, comme une faute énorme aux yeux de Dieu, le consentement qu'elle avait donné, malgré elle, à la bâtisse de la grande maison, dont elle regardait l'entreprise comme entièrement contraire à l'esprit de pauvreté, de mortification, et d'humilité, qu'on avait si bien pratiqué dans la pauvre étable, qui avait été le berceau de la communauté. A partir de cette époque, nous ne trouvons dans ses écrits que les expressions les plus vives de son affliction, et des tristes jours qu'elle coulait au milieu de sa communauté."

Une autre cause de grande peine pour notre chère Fondatrice, fut la divergence d'opinion entre elle et quelques-unes de ses sœurs au sujet de l'admission des novices. Nous savons combien elle était peu difficile sous le rapport des richesses; elle en faisait si peu de cas, qu'elle disait qu'elle

irait prendre sur ses épaules une fille qui, n'ayant pas même de quoi se vêtir, aurait d'ailleurs une bonne volonté et une vraie vocation, bien assurée que tant que sa communauté serait fidèle à Dieu, rien ne lui manquerait. Mais autant elle était facile de ce côté-là, autant elle se montrait sévère et inflexible, pour éloigner de sa congrégation celles qui ne possédaient point les qualités requises pour procurer la gloire de Dieu. Ecoutons le récit qu'elle nous fait au sujet d'une personne qu'elle n'avait pas jugé à propos de recevoir au nombre de ses sœurs, contre le sentiment de quelques-unes d'entre elles : "Etant en France, le père Charles m'avait parlé de la sœur Chanson (ou Janson,) qu'il me donnait pour une fille de rare vertu; je l'acceptai, pensant la conduire comme les autres filles, pour se marier. Je dis au père Charles qu'il fallait qu'elle quittât son habit d'hôpital, ses sabots et sa cornette, ce qu'il trouva bon; mais, au lieu d'un habit simple, elle s'acheta un habit de soie, avec la suite. Voyant qu'à La Rochelle, elle augmentait toujours son ajustement, j'avertis son confesseur, lequel n'y put mettre remède, non plus que moi. Rendue à Montréal, il fut besoin d'une fille sur une terre, et je l'y envoyai. M. notre Supérieur, M. Bailly, dit : "Cette fille que vous envoyez, je ne l'enverrais pas." Je ne réponds point; mais je dis à nos sœurs qu'on ne pouvait faire autrement, et je pas-

se outre. Nos sœurs souhaitaient de la recevoir sœur, mais cela ne se pouvait pas: j'en avais dit la raison à Monseigneur et à M. Souart. Cela fit bien du trouble parmi nous; je crois que, dès ce temps-là, nos sœurs avaient perdu confiance en moi, et moi la liberté de leur parler.''

Un autre sujet de peine pour notre vénérable Mère fut la crainte que le retard si prolongé des règles ne causât de la diminution de ferveur parmi ses filles, ou quelque brèche dans sa Congrégation. ''On parlait d'adoucissements, dit M. Montgolfier; les tempéraments n'étaient pas tous de la même force, les santés les plus robustes s'affaiblissaient considérablement; on jugea qu'il était nécessaire de se fixer à un genre de vie moins austère, plus proportionné aux forces et à la qualité d'un grand nombre. La sœur, toute charitable et soumise qu'elle était, avait bien de la peine à goûter ce langage; parce qu'elle craignait d'ouvrir, sous ce prétexte, la porte au relâchement.'' Voici ce qu'elle disait à ce propos:

''Comme le diable est fort soigneux de se trouver au commencement de toutes les œuvres de Dieu; qu'il sait qu'une communauté fervente est capable de faire de grands biens, et d'arrêter souvent la colère de Dieu armée contre les pécheurs,— craignons que cet ennemi, par ses ruses et ses subtilités, ne cherche à dissiper celle-ci, en la retirant

de son esprit de petitesse, de simplicité, de pauvreté, de recueillement, de mortification intérieure et extérieure, pour la faire entrer sous différents prétextes dans le train d'une vie molle et relâchée." Pour éviter ce malheur, un des moyens que cette bonne Mère présentait à ses filles était l'application qu'elle faisait des devoirs de leur état aux diverses circonstances de la vie de la très sainte Vierge.

Application de la vie des Sœurs à celle de la T. Sainte Vierge.

"La très sainte Vierge est née de parents craignant Dieu;" nous ne devons recevoir que des filles sages et d'honnêtes familles.

"Elle est conduite au Temple à l'âge de trois ans, comme à une école de vertu." Les sœurs de la Congrégation, pour se mettre en état d'instruire, doivent se regarder comme écolières de Marie, surtout pendant leur noviciat.

"Ce n'est qu'après avoir été reconnue la plus savante, que la très sainte Vierge est devenue la maîtresse des autres filles."

Les sœurs doivent donc prendre peine à se rendre savantes et habiles en toutes sortes d'ouvrages, pour se rendre utiles, et apprendre aux autres à éviter l'oisiveté.

"La très sainte Vierge était sobre dans ses repas, et dans tous les autres besoins de la vie."

Les sœurs doivent, à son exemple, garder la sobriété au boire, au manger, au vêtement, au som-

meil, en la conversation, n'usant de toutes choses que dans le cas de nécessité, chacune selon son tempérament et ses forces.

"La très sainte Vierge donnait toute sorte d'édification; en la voyant, on était porté à la piété, et Elle était prête à servir tout le monde."

Il faut que les sœurs soient de bonne édification, et obligeantes en toutes choses.

"L'ange salua Marie "pleine de grâces", pendant qu'Elle était en prière."

Les sœurs doivent demander, par de ferventes prières, les grâces nécessaires pour réussir dans leurs emplois.

"Après que la très sainte Vierge eut donné son "consentement à l'Ange, Elle devint Mère de "Dieu par l'opération du Saint-Esprit. Aussi-"tôt, pour témoigner sa reconnaissance au Père "éternel, et correspondre à ses desseins pour le "prompt rachat du genre humain, Elle se pro-"posa d'aller rendre visite à sainte Elisabeth, sa "cousine, pour porter la grâce dans la famille de "Zacharie, et devenir l'instrument de la sancti-"fication de Jean-Baptiste."

Il faut que, dans leurs missions, les sœurs se proposent de travailler à la sanctification des enfants; et qu'elles donnent si bonne édification, principalement aux personnes de leur sexe, qu'el-

les fassent connaître à tout le monde qu'elles sont véritablement les filles de la très sainte Vierge.

"Le temps de la naissance de Notre-Seigneur "étant arrivé, les anges l'ont annoncée aux ber-"gers. Ensuite les rois furent inspirés de cher-"cher l'enfant nouveau-né pour l'adorer, et re-"connaître leur dépendance à son égard; la très "sainte Vierge a reçu avec une égale affection les "rois et les bergers, Elle ne s'est attribué aucun "des honneurs rendus à son Fils."

Les sœurs ne doivent point avoir plus de considération pour les riches que pour les pauvres, soit entre elles, soit à l'égard des écolières; elles ne doivent rien s'attribuer du succès que peuvent avoir leurs travaux.

"La très sainte Vierge ayant perdu son Fils "à l'âge de douze ans, Le trouva dans le temple "enseignant les docteurs, et leur expliquant les "divines écritures; voilà les premiers enseigne-"ments visibles qu'Il a faits sur la terre. C'est "ainsi qu'Il a bien voulu que la très sainte Vierge "fut témoin de sa doctrine, pour s'en servir dans "les instructions qu'Elle ferait elle-même après "Lui, car Elle conservait toutes ses paroles en son "cœur."

Lorsque les sœurs sont dans le cas d'entreprendre quelque chose pour la gloire de Dieu, ou de donner quelque instruction au prochain, elles doi-

vent s'élever au-dessus de toutes les critiques du monde, et ne se laisser ébranler par aucune difficulté.

"La très sainte Vierge a demeuré dans sa mai-
"son jusqu'au temps où le Sauveur a appelé ses
"apôtres. Il est à croire qu'alors, et lorsque l'oc-
"casion s'en présentait, Elle leur servait comme
"de maîtresse des novices par le charme de sa
"vertu."

Les sœurs, avant d'être employées aux instructions et aux écoles, doivent s'y préparer par la prière et l'oraison, par la mortification des sens, et par l'exercice de toutes les vertus propres à leur état.

"A mesure que les chrétiens augmentaient, les
"apôtres ne suffisaient pas pour les instruire ;
"alors, la très sainte Vierge, avec les autres sain-
"tes femmes, les aidait pour l'instruction des
"personnes de leur sexe. Et quand quelqu'un se
"détournait de ses promesses, la sainte Vierge
"faisait tout pour le remettre au bon chemin."

Les sœurs, à cette imitation, doivent recevoir les filles et les femmes pour des retraites, et faire leur possible pour les aider à réformer leurs mœurs.

"La très sainte Vierge s'est trouvée, avec son
"Divin Fils, aux noces de Cana, parce que c'é-
"taient des pauvres, et qu'il y avait la charité à
"faire."

Quand les sœurs sont en voyage, où il faut coucher à l'étranger, elles doivent choisir les maisons des pauvres, où elles doivent être d'un grand exemple, et y faire toujours quelque instruction familière par une conversation édifiante.

"La très sainte Vierge a ressenti toutes les pei-
"nes et souffrances que son divin Fils a endurées
"dans sa Passion, à laquelle Elle avait consenti,
"pour la rédemption des hommes et la plus grande
"gloire de Dieu."

Les sœurs ne doivent point faire de plus fréquentes méditations que sur l'obéissance à la volonté de Dieu et sur les douleurs du Sauveur dans sa Passion.

"La très sainte Vierge a suivi son Fils jusqu'au
"pied de la croix, s'étant comportée comme une
"bonne mère qui, saintement attachée à son Fils,
"ne Le perdait pas de vue."

Il faut qu'à son exemple, les sœurs conservent toujours, autant qu'il est possible, la présence de Dieu.

"A la prise de Notre-Seigneur au jardin des
"Oliviers, tous les apôtres s'étaient enfuis et L'a-
"vaient abandonné, quoiqu'ils eussent assisté à
"la Cène et participé à la sainte Communion avec
"leur Divin Maître: c'est pour cela que Marie
"se tint avec eux dans le cénacle depuis l'Ascen-
"sion jusqu'au jour de la Pentecôte, afin de

"les engager à attendre la venue du Saint-Esprit, "qui leur avait été promis. Alors, elle reçut une "surabondance de grâces inexprimable, qu'Elle "répand sur toutes les personnes qui La suivent "dans l'observance des commandements de Dieu "et des conseils de Notre-Seigneur."

Nous espérons qu'en qualité de filles de Marie, renfermées dans notre communauté, nous participerons très abondamment à la plénitude de notre bonne Mère.

"Mais quand les apôtres eurent reçu le pouvoir "de remettre les péchés, Marie les regarda com- "me ses pères et ses seigneurs; Elle se soumit "humblement à leur conduite."

C'est pour cela qu'à son imitation nous prenons notre conduite des Séminaires, qui nous représentent le Collège des apôtres. Et, comme c'est dans le cénacle que le Saint-Esprit se communiqua aux disciples assemblés, nous avons lieu d'espérer que nous aurons une part abondante aux grâces du Seigneur, en qualité de filles de paroisse: les paroisses nous représentant sensiblement le cénacle, puisque ce sont les lieux sacrés où le Saint-Esprit est communiqué aux fidèles par l'administration des sacrements et la prédication de la parole de Dieu.

Etat de la Communauté en 1683. Incendie.

A l'aide de si sages principes, et manifestement bénie du ciel, la Congrégation se maintenait admirablement. Depuis vingt-quatre ans que les

premières compagnes de notre Fondatrice étaient venues en Canada, il n'y avait eu qu'un seul décès dans l'institut; et, malgré les dures austérités, les pénibles travaux, les privations de toute espèce, toutes les Françaises survivantes se portaient bien. D'un autre côté, les premières élèves canadiennes instruites par leurs soins avaient grandi; quelques-unes faisaient partie de la communauté, et plusieurs autres manifestaient le désir d'y entrer; en un mot, il y avait lieu de concevoir les plus belles espérances pour un avenir prochain.

Mais, dans ce monde où rien n'est stable, on ne peut compter sur rien. Vers le déclin de 1683, un événement des plus désastreux vint ruiner la maison de fond en comble.

"Dans la nuit du 6 au 7 décembre, disent les mémoires, l'incendie éclata tout à coup, et anéantit en peu de temps non seulement la maison entière, mais encore tous les meubles et tous les effets qui y étaient. L'embrasement fut même si soudain et si violent que deux d'entre les sœurs, l'une et l'autre très utiles à la communauté, savoir, sœur Du Rosoy, assistante, et sœur Marguerite Sommillard, nièce de la sœur Bourgeoys, dépositaire, périrent au milieu des flammes; même, peu s'en fallut que toutes les autres n'y fussent enveloppées. La sœur Bourgeoys sentit plus vivement que personne tout ce qu'il y avait d'affligeant

dans cet événement si lamentable: un esprit moins fort et un cœur moins résigné que le sien y auraient infailliblement succombé. Elle regrettait surtout la perte de ses sœurs, non tant par l'affection qu'elle leur portait, qu'à cause de sa communauté, à laquelle elles étaient si utiles, et du bien qu'elles auraient pu opérer dans l'exercice de leurs fonctions; elle les pleurait avec des larmes d'autant plus amères qu'elle se regardait comme la cause de ce triste accident. C'est, disait-elle, une juste punition de la faiblesse que j'ai eue lorsque j'ai consenti, sans avoir trop consulté le Supérieur, que par un esprit peu conforme à la pauvreté, humilité, mortification, dans lesquelles nous devions toujours vivre, on ait bâti cette grande maison pour nous mettre à l'abri de quelques légères incommodités que nous avions à supporter dans notre premier logis de l'étable qui nous avait été donnée, et dont nous aurions dû nous contenter."

"C'est le propre des bonnes âmes, observe M. Glaudelet, de se reconnaître coupables dans les choses mêmes où elles n'ont commis aucune faute. Il est difficile de se persuader que la sœur Bourgeoys eût pu être infidèle à Dieu, en acquiesçant au désir de ses sœurs, lequel n'avait en soi rien de blâmable. D'ailleurs, elle n'avait entrepris cette maison que sous les auspices de la très sainte Vierge; le secours de la Providence s'était fait sentir

d'une manière comme miraculeuse pendant qu'on la construisait; et, bien loin d'être trop magnifique ou trop grande, elle était au contraire bien médiocre, de bois, et trop petite pour satisfaire aux besoins de la communauté. Le regret qu'elle a témoigné en cette occasion fait voir jusqu'où allait l'amour qu'elle a toujours eu pour la petitesse, la pauvreté, et le grand désir qu'elle avait pour sa Congrégation qu'on ne sortît point de cet état."

Notre Mère et l'autorité ecclésiastique.

Quant à la circonstance aggravante qu'elle s'attribue, de n'avoir pas assez consulté le Supérieur, cela s'explique par le fait que, lors de cette bâtisse, M. de Queylus venait d'arriver à Montréal, qu'il ne connaissait guère, ayant été pendant son précédent séjour en Canada plus occupé des intérêts généraux de la Nouvelle-France que des affaires locales de Ville-Marie. Encore à l'époque de la bâtisse, vers 1668, ayant été nommé Vicaire-général de Mgr de Québec, il se trouvait assailli d'affaires, de sorte que notre Fondatrice devait consulter plus naturellement M. Souart, l'ex-supérieur, qui connaissait parfaitement sa Congrégation, et tout ce qui pouvait intéresser Montréal. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que notre Mère n'était pas une personne qui voulût agir à l'insu, ou contre l'intention, des supérieurs ecclésiastiques: sa vie nous en offre beaucoup de preuves. Si, dans une occasion, elle se vit obligée d'a-

gir contre le gré de l'un d'eux, au sujet de la sœur Chanson (ou Janson), il faut remarquer que ce supérieur, qui était M. Bailly, ne remplissait cette fonction que provisoirement; qu'elle avait consulté pour cette affaire M. Souart, supérieur du Séminaire, par là même premier supérieur de la Congrégation, ainsi que Mgr de Laval. Dans les remarques qu'elle nous a laissées sur les devoirs d'une supérieure de la Congrégation, nous trouvons ce qui suit: "Qu'elle ne se rende pas trop réservée avec ses sœurs, dans ce qu'elles peuvent savoir; et spécialement à l'égard du Supérieur, qui doit savoir tout ce qui se passe dans toute la maison."

1684. Lettre de Mgr de Laval. Sympathie de M. Tronson.

M. Dollier de Casson, ayant informé Mgr de Québec du terrible accident survenu à la Congrégation, reçut de Sa Grandeur la réponse suivante:

12 janvier 1684.

Nous sommes sensiblement touchés de l'incendie arrivé à nos bonnes Filles de la Congrégation, mais particulièrement de la perte des sœurs Geneviève et Marguerite, consumées dans l'incendie. C'étaient des fruits mûrs pour le ciel, mais qui étaient bien nécessaires à cette communauté. Les jugements des hommes sont bien différents de ceux de Dieu; c'est pourquoi il faut adorer les secrets de sa Providence et s'y soumettre. J'écris un mot bien à la hâte à la bonne sœur Marguerite

Bourgeoys. M. le Général m'ayant ôté le peu de temps qui me restait, je n'ai que celui de vous assurer, et tous vos chers Messieurs, que je serai cette année et toutes celles qui la suivront, de cœur et d'affection,

Tout à vous,

✠ Frs Evêque de Québec.

En France, comme en Canada, tous les amis de notre Mère furent vivement touchés du malheur qui venait de frapper sa communauté. "L'incendie de la Congrégation de Notre-Dame, écrivait M. Tronson, et surtout la perte des deux sœurs, nous ont fait compassion."

Une circonstance qui frappa tout le monde, c'est que peu de jours avant l'incendie, sur la demande de notre Mère, on avait songé à élire une supérieure en sa place; et on avait pour cela jeté les yeux sur les sœurs Marguerite Sommillard et Geneviève Du Rosoy, sans trop savoir laquelle des deux choisir. Le décès de ces deux sœurs fit que, pour le moment, on ne songea plus à élire une Supérieure, et l'élection consista à remplacer les deux défuntes: sœur de la Bertache fut nommée assistante, et sœur Marguerte Gariépy, dépositaire.

Nonobstant la grande épreuve que notre Mère venait d'essuyer, "son courage, dit Monsieur Glaudelet, ne fut point abattu; elle l'avait grand,

généreux, à l'épreuve de tout. Si quelquefois elle paraissait craintive, ce n'était que lorsque, ne connaissant pas assez la volonté de Dieu, elle appréhendait de faire quelque chose qui lui déplût; mais dès que cette divine volonté lui était manifestée, rien ne lui coûtait; elle était intrépide pour tout entreprendre et pour tout souffrir."

"Elle n'avait aucune ressource temporelle, observe à son tour M. Montgolfier; mais, voyant qu'il y allait de la gloire de Dieu, elle entreprit de réparer toutes choses. Les obstacles ne servaient qu'à augmenter sa foi et à relever son courage; elle espérait alors contre toute espérance. Plaçant donc, plus que jamais, sa confiance en la très sainte Vierge, à qui elle avait son recours ordinaire, comme à sa bonne Mère, elle se mit à l'œuvre."

Biens temporels de la Communauté en 1684.

On comprend que notre Mère n'eût aucune ressource pour bâtir lorsque sa communauté se trouvait dans un absolu dénûment en fait de hardes, de vivres, de logement et de meubles; mais ce n'est pas à dire que la Congrégation fût dépourvue de tout bien. En appelant notre Mère à jeter les fondements de son institut, Dieu lui avait inspiré le dépouillement parfait des apôtres; mais comme à eux, ce n'était que pour un temps, afin d'éprouver sa foi, et de lui donner une assurance de la protection du ciel. "Le détachement intérieur

est de tous les temps, observe M. Faillon, après saint Jean Chysostôme, mais le précepte fait aux apôtres de n'avoir ni or ni argent, et de se contenter d'un seul vêtement, n'était que pour un temps, ainsi que nous le voyons par cet extrait de saint Luc: "Quand je vous ai envoyés, sans bourse, sans besace, sans ceinture, sans souliers, avez-vous manqué de quelque chose? — De rien, lui répondent-ils. — Maintenant donc, reprend le Sauveur, que celui qui a une bourse la prenne avec lui, et que celui qui a une besace en fasse de même." Il est donc manifeste qu'en leur parlant de la sorte, Il leur disait équivalemment: "Désormais, procurez-vous toutes ces choses."

Notre Fondatrice, tout en comptant sur la Providence, n'était point téméraire; elle savait tirer parti de tout. Nous avons donné le détail de ce qu'elle avait acquis depuis son arrivée au pays jusqu'à 1669, époque de la première bâtisse; voici maintenant la suite des acquisitions faites depuis lors jusqu'à 1684, époque de la seconde bâtisse.

1. Deux tiers d'arpent, au haut des trois quarts où est la communauté des sœurs, obtenus des Messieurs du Séminaire, en échange pour trois arpents sur le domaine des seigneurs, provenant de Monsieur Dupuy;

2. Quinze arpents, près de là, provenant d'un échange fait avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu,

contre partie d'une habitation de soixante arpents, donnée par M. de Maisonneuve;

3. Trente arpents de bois dans la forêt des seigneurs, échangés avec les Messieurs de Saint-Sulpice, pour vingt-quatre arpents qui restaient d'une habitation de soixante arpents, ci-dessus mentionnée, qui a servi pour le village des sauvages de la Montagne;

4. Une maison sur un arpent de terre, au village des sauvages de la Montagne, pour faire l'école des petites filles; et un autre arpent pour pouvoir nourrir une vache, autant de temps qu'on y fera l'école. Ces deux arpents donnés par M. Dollier, avec cette clause que, l'école quittée, les dits deux arpents retourneraient aux seigneurs;

5. Six arpents, ou environ, de prairie, achetés de M. Thibodeau;

6. Une habitation à la côte Saint-François, de cinq arpents de front sur quarante de profondeur;

7. Quatre arpents de terre, partie achetée du sieur Rouiller, et partie donnée par M. Dollier, procureur des seigneurs;

8. L'île aux hérons; et la terre du Bon-Pasteur, dans l'île Jésus, données par M. Zacharie Dupuy.

Ferveur toujours croissante.

Pour attirer plus sûrement les bénédictions du ciel sur sa nouvelle bâtisse, notre Mère fit signer

à toutes ses filles un acte bien digne de sa religion et de sa ferveur. "Nous avons fait un écrit, rapporte-t-elle, par lequel nous avons promis à Dieu que si nous demandions ce rétablissement, c'était pour être plus fidèles que nous ne l'avions été par le passé, à pratiquer la perfection évangélique." Mère Juchereau, mentionnant cet événement dans ses annales, s'exprime ainsi: "Elles étaient si remplies de confiance en Dieu qu'elles commencèrent à bâtir n'ayant que 40 sols, et leur espérance ne fut pas trompée." En effet, la divine Providence suscita des personnes charitables qui fournirent le moyen de bâtir en pierre une maison plus solide et plus régulière que ne l'était l'autre, non plus sur l'emplacement de l'étable, qui donnait sur la rue Saint-Paul, mais à l'endroit même que nous occupons encore aujourd'hui.

1685. Visite de M. de Saint Vallier, successeur présumé de M. de Laval. Sa visite à Montréal.

Nous trouvons un récit fidèle de cette visite dans l'histoire de l'Hôpital-Général de Québec:

"A Montréal, la cité de Notre-Dame, dit l'auteur de cette histaire, M. de Saint-Vallier reçut un accueil digne de ses hautes fonctions ecclésiastiques: le gouverneur de la place, M. le chevalier de Callières, le clergé et le peuple, lui donnèrent des marques sensibles de leur respect et de leur allégresse; pour sa part, il eut lieu d'être satisfait de l'état de la religion dans cette partie de son diocèse. Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice suffisaient amplement aux besoins d'une

population qui, en ce temps, ne dépassait pas sept cent vingt-quatre individus. Ils desservaient en outre les paroisses environnantes, fournissaient des missionnaires aux sauvages, et prenaient un soin paternel des deux communautés de filles qui s'étaient formées et développées sous leurs auspices et leur direction. La vertueuse fondatrice de l'Hôtel-Dieu, Mlle Mance, s'était depuis plusieurs années endormie du sommeil des justes. Marguerite Bourgeoys, au contraire, présidait encore avec vigueur aux destinées de sa famille religieuse."

M. de Saint-Vallier ayant visité nos Mères, fut frappé de la facilité et de la promptitude avec laquelle elles réparaient les désastres de leur incendie; et, dans la relation de son voyage, qu'il publia peu après, il en témoigna son étonnement: "C'est une merveille, dit-il, qu'elles aient pu subsister après l'accident qui leur arriva, il y a trois ou quatre ans; toute leur maison fut brûlée en une nuit, elles ne sauvèrent ni leurs meubles, ni leurs habits, trop heureuses de se sauver elles-mêmes; encore, y en eut-il deux d'entre elles qui furent enveloppées dans les flammes. Le courage de celles qui échappèrent les soutint dans leur extrême pauvreté; et, quoiqu'elles fussent plus de trente, la divine Providence pourvut à leurs pressantes nécessités. Il semble même que cette calamité n'ait servi qu'à les rendre plus vertueuses et plus utiles

au prochain; car il n'y a point de bien qu'elles n'aient entrepris depuis ce temps-là, et dont elles ne soient venues à bout. De cette maison sont sorties plusieurs maîtresses d'école qui se sont répandues en divers endroits de la colonie, où elles font des catéchismes aux enfants, et des conférences très touchantes et très utiles aux autres personnes de leur sexe qui sont plus avancées en âge. Outre les petites écoles qu'elles tiennent chez elles pour les jeunes filles de Montréal, outre les pensionnaires françaises et sauvages qu'elles élèvent dans une grande piété, elles ont établi une maison qu'elles appellent "La Providence", dont elles ont la conduite, et où elles instruisent plus de vingt grandes filles qu'elles forment à tous les ouvrages de leur sexe, pour les mettre en état de gagner leur vie dans le service."

Fondation de la Sainte-Famille, Ile d'Orléans.

Ce fut cette même année qu'eut lieu la fondation de notre mission de l'île d'Orléans, Sainte-Famille, à la prière de M. Lamy, curé de l'endroit. Les premières missionnaires de ce lieu furent sœurs Meyrand et Barbier. Leur départ de Ville-Marie occasionna des élections nouvelles: sœur Raisin, revenue de Champlain depuis deux ans, fut nommée assistante de la Communauté en remplacement de sœur de la Bertache; Celle-ci retourna du côté des pensionnaires. Sœur Marguerite Gariépy fut réélue dépositaire.

1686. Mission à Port-Royal.

Quelques extraits d'une relation de Mgr de Saint-Vallier nous apprennent que nos Mères faisaient alors des missions jusqu'à Port-Royal, en Acadie, et nous donnent une idée des misères qu'elles éprouvaient à s'y rendre: "Le voyage le plus long et le plus fatigant que j'aie fait est celui de Port-Royal, deux cents lieues de Québec. Je partis le 2 avril 1686; j'avais avec moi cinq hommes destinés à conduire les canots sur l'eau, et à les porter sur leurs épaules quand il fallait passer à pied d'un lac à un autre. En un endroit, près l'île Saint-Jean, (Prince-Edouard,) nous mîmes trois jours à faire dix-huit lieues, partie en côtoyant la mer, partie en marchant sur le rivage, non seulement le jour, mais aussi la nuit, par la pluie et le mauvais temps.

Des *Mines*, la dernière de nos onze ou douze stations, nous nous dirigeâmes vers Port-Royal, terme de notre voyage. Après neuf jours d'une fâcheuse navigation, où nous ne dormîmes presque point, et où nous pensâmes périr, enfin, le jour de Saint-Jacques, manquant de vivres, et ne pouvant nous résoudre à relâcher de dix lieues, nous fûmes contraints de débarquer pour prendre le chemin des bois qui nous conduisit au terme. M. de Villebon, qui commandait dans la place en l'absence du gouverneur, me reçut avec ses gens sous les armes, et me fit en son particulier toutes les honnêtetés possibles. Mais ma prin-

cipale joie fut de voir, le jour de Sainte-Anne, la ferveur avec laquelle la plupart reçurent les Sacrements. J'ai reconnu avec plaisir qu'une bonne sœur de la Congrégation de Notre-Dame, que j'avais envoyée devant moi de Québec en ce lieu-là, y avait fait beaucoup de bien pour les femmes et pour les filles."

Maison de Providence à Québec.

Pendant sa longue excursion de sept mois, M. de Saint-Vallier n'avait pas perdu de vue un plan projeté l'année précédente : frappé du bien qui s'opérait dans la maison de Providence, à Montréal, il avait désiré procurer un semblable établissement à la ville épiscopale, et, revenu de l'Acadie, il se hâta de mettre ce projet à exécution. Le 13 novembre, il acheta pour cet effet une maison, avec cour et jardin, dans la Haute-ville, près la grande place Notre-Dame. Sœur Barbier fut rappelée de la Sainte-Famille pour diriger cet établissement, et on lui donna pour compagne sœur Charly Saint-Ange, envoyée de Ville-Marie à ce dessein. Cette affaire était à peine conclue que M. de Saint-Vallier s'embarqua pour l'Europe, 18 novembre.

1687. Nos règles et M. de S.-Vallier.

M. de Saint-Vallier honora toujours notre Mère d'une très grande estime ; il la citait aux religieuses de Québec comme un modèle accompli de confiance en Dieu, d'énergie et de constance dans les plus insurmontables difficultés.

"Si vous aviez la foi de la sœur Bourgeoys!" leur disait-il. Quant à ses constitutions, il refusa de les approuver, ayant d'autres vues. A juger des choses selon les règles d'une prudence ordinaire, il avait vu cette communauté après son incendie dans un état à ne pouvoir espérer qu'elle se relevât jamais, et il avait formé le dessein d'unir cette communauté naissante avec les Ursulines de Québec. Mais l'incendie de 1686, qui réduisait ces religieuses au même dénûment qu'avaient expérimenté nos Mères trois ans auparavant, fit abandonner le projet de fusion entre ces deux communautés. M. de Saint-Vallier songea alors à faire venir pour Montréal les religieuses de la Visitation, dans le but de les confondre avec celles de la Congrégation. Ainsi, notre Mère n'avait pas plus tôt surmonté un embarras qu'il lui en survenait un autre: tel le soldat vaillant et généreux marche de combat en combat, de victoire en victoire. Depuis vingt-six ans, Mgr de Laval avait toujours remis l'approbation des règles; il venait d'en saisir parfaitement l'esprit, et il était sur le point de s'en occuper d'une manière efficace, quand l'arrivée de M. de Saint-Vallier vint occasionner un nouveau délai de treize ans. Quelle série de luttes crucifiantes devait s'ensuivre pour notre Mère! On ne sait pas, à moins d'être passé par ce creuset, tout ce qu'il en coûte à une âme religieuse, soumise, reconnaissante, de

se trouver en lutte avec une autorité ecclésiastique, paternelle, bienfaisante sous beaucoup de rapports. Pour ne pas faillir dans ces circonstances, il faut une foi très grande, il faut sentir Dieu pour soi: c'était bien le cas pour notre vénérée Mère; aussi, n'a-t-elle point failli, mais combien elle a souffert!

Les Visitandines et M. Tronson.

Pendant son séjour en France, M. de Saint-Vallier se rendit chez les religieuses de la Visitation à Annecy. Après avoir visité le tombeau de saint François de Sales et avoir recommandé à ce grand saint les affaires de son diocèse, il célébra la sainte messe dans la chapelle des religieuses, demeura plusieurs heures en profonde méditation, et vit les sœurs réunies en communauté. Il les entretint longtemps des merveilles que Dieu opérait pour la conversion des sauvages du Canada, et excita leur zèle en faveur de cette œuvre. C'était le 27 septembre 1687. D'Annecy, M. de Saint-Vallier se rendit au Séminaire de Saint-Sulpice pour y être préparé, dans la solitude, à sa consécration épiscopale. Mais, avant de se plonger en retraite, il désira conférer, avec M. le Supérieur, des affaires du Canada, et en particulier de ce qui concernait l'établissement des Visitandines à Montréal. M. Tronson ne goûta pas du tout ce projet. "Convaincu, dit M. Faillon, que Dieu seul peut créer de nouveaux établissements dans son église, et les y conserver tous les jours de

leur existence, il avait pour maxime particulière de n'en former aucun qu'après des signes évidents de sa volonté, et il ne crut pas en voir d'assez manifestes dans cette circonstance. Il jugea plutôt, et avec raison, qu'après l'établissement de ce nouveau pensionnat à Ville-Marie, les sœurs de la Congrégation auraient peine à y subsister; celles-ci, par un rare désintéressement, donnant gratuitement l'instruction à toutes les petites filles de la ville et des *côtes*, sans avoir d'autre ressource pour vivre que le travail de leurs mains, et la très modique rétribution qu'elles recevaient de leurs pensionnaires. Comme donc il était assuré que la sœur Bourgeoys et ses filles avaient reçu une mission spéciale pour Ville-Marie, il jugea qu'il devait s'opposer au projet des Visitandines pour seconder la volonté de Dieu, qui ne pouvait en effet être contraire à ses propres desseins, et il s'empressa d'écrire aux Messieurs de Montréal pour leur marquer la ligne de conduite qu'ils devaient suivre dans cette affaire importante. "Je crains fort, disait-il à M. Dollier, que pour vouloir faire trop de bien avec trop d'empressement, on ne gâte bien des choses. Je dis ceci au sujet de l'établissement des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, qu'on propose de faire dans l'île de Montréal; car je ne sais si cette nouvelle comunauté ne ferait point tort à celle de la Congrégation, qui y est déjà établie, et qui fait bien. Ce

nouvel établissement affaiblirait assurément celui de la sœur Bourgeoys; aussi, bien loin que je puisse entrer dans ce dessein, je suis très convaincu qu'on ne doit point y penser. Il ne faut rien faire sur cela sans consulter Mgr l'évêque de Québec l'ancien, et je m'assure que vous le trouverez dans ces mêmes sentiments; il repasse en Canada, et ses vues feront connaître ce que Dieu demande de nous en cette occasion. Vous connaissez sa piété, son désintéressement, sa prudence et ses lumières; il sait ce que c'est que le pays; il connaît mieux que personne l'état de son église. Nous ne cherchons tous que la volonté de Dieu, et c'est là le moyen de la connaître. J'estime extrêmement le zèle; mais je le crains extraordinairement, quand il est trop ardent." M. Tronson ajoutait à sa lettre: "Depuis que j'ai écrit l'article ci-dessus, j'ai parlé à Mgr l'évêque de Québec, et à M. de Saint-Vallier, de l'établissement des religieuses de la Visitation dans Montréal, et ils conviennent tous deux qu'il ne faut point y penser. Les inconvénients m'y paraissent si grands, que je m'étonne que l'on ait pu y songer."

M. de Saint-Vallier, ayant été sacré le 25 janvier 1688 dans l'église du séminaire à Paris, et Mgr de Laval ayant donné sa résignation, tous deux revinrent au Canada l'été suivant. Le nouvel évêque titulaire s'étant hâté de visiter Montréal à son retour, demanda des sœurs de la Con-

1688. Retour de Nos Seigneurs les évêques.

grégation pour tenir les écoles gratuites dans Québec, comme on le faisait à Montréal. Notre Fondatrice se rendit immédiatement à son désir, et les classes furent ouvertes cette même année, dans la bâtisse où s'était tenue depuis près de trois ans, la maison de Providence, à laquelle fut substitué l'Hôpital-Général. Sœur Barbier, qui avait fondé la maison de Providence, retourna à l'île d'Orléans; et sœur Meyrand fut rappelée de la Sainte-Famille pour diriger les classes.

A cette occasion, Mgr de Saint-Vallier fit don à nos Mères de l'endroit qu'elles occupaient depuis leur arrivée à Québec.

Acte de donation. 1689.

"Par-devant François Genaple, notaire garde-note du roi à Québec en la Nouvelle-France, fut présent Mgr l'illustrissime et révérendissime Père en Dieu, Messire J.-Bte de la Croix de Saint-Vallier, évêque de Québec; lequel a dit que, voulant aider et seconder le louable dessein et charitable zèle que les Filles de la Congrégation de la ville de Montréal ont, d'avoir une maison en cette ville, où elles pourront envoyer des filles de leur communauté, Icelui seigneur évêque aurait à ce dessein acheté, le 13 novembre 1686, de ses propres deniers et revenus, une maison, cour et jardin, situés en cette Haute-Ville, proche la grande place Notre-Dame, vis-à-vis la clôture des Révérends Pères Jésuites, qu'il leur donne dès à pré-

sent, et toujours, en propriété, pour en jouir tant que leur établissement subsistera en cette ville. Si le dit établissement se faisait dans une autre place de Québec, la dite maison, cour, jardin, susdonnés, seraient vendus au profit des sœurs. Mais, si les sœurs venaient à laisser Québec, le tout retournerait à l'évêque.

Fait au palais épiscopal le 19 janvier 1689."

L'acceptation de ce don fut faite à Ville-Marie, par devant Adhémar, le 12 mars de la même année, et signée par:

M. Etienne Guyotte, supérieur de la Congrégation, sœur Marguerite Bourgeoys, sœur Anne Hyoux, assistante, sœur Marguerite Gariépy, dépositaire.

Témoins: { Jean Delamare
Vincent Lenoir

Martyre moral de notre Mère.

Notre-Seigneur avait dit à ses apôtres, et en leur personne, à toutes les âmes apostoliques: "*Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive; car je suis venu diviser l'homme d'avec son père, la fille d'avec sa mère.*" Il n'y a rien de douloureux à une mère comme les croix qui lui viennent de ses enfants, ou à cause d'eux; c'est ce que devait expérimenter notre Fondatrice pendant vingt-cinq ans. "Tant que ses filles n'avaient été qu'en petit nombre, dit M. Montgolfier, il ne lui avait pas été difficile d'introduire et d'entre-

tenir parmi elles l'esprit primitif de son institut; mais le nombre en étant augmenté, les difficultés augmentèrent aussi.'' Au milieu de toutes ses peines, notre Mère n'avait jamais perdu la confiance qu'elle aimait Dieu, et qu'elle en était aimée; cette considération, si douce et si consolante, l'avait soutenue jusque alors. Mais il lui fallait passer par toutes les épreuves; et la plus terrible de toutes, celle que ressentit Notre-Seigneur quand Il fit entendre ces paroles: *Mon Dieu! mon Dieu! pourquoi m'avez-vous abandonné?* ne devait pas lui être inconnue.

''En 1689 et 1690, dit-elle, j'ai été avertie de mon état de damnation éternelle, ce qui m'a mise beaucoup en peine, plus que je ne saurais dire; j'en suis devenue plus triste, moins sociable, et, ce qui a mis le comble à mon affliction, c'est que je n'avais personne que je pusse consulter.'' Voici le fait, tel que rapporté par M. Montgolfier:

''La nuit du trois au quatre novembre 1689, une sœur de la communauté étant restée auprès du feu pendant que toutes les autres s'étaient retirées pour se coucher, dit qu'une autre sœur, morte depuis plus de seize mois, s'apparut sensiblement à elle et lui tint ce discours: ''Je suis envoyée de la part de Dieu, pour avertir la supérieure de la Congrégation qu'elle est en état de péché mortel.''

''Il paraît que la sœur Bourgeoys avertie, ne fit pas d'abord grand état de ce rapport, qu'elle

dut regarder avec raison comme l'effet d'une imagination frivole. Mais deux mois après, jour pour jour, c'est-à-dire, la nuit du trois au quatre janvier 1690, la même sœur dit que la même morte s'apparut de rechef à elle et lui dit: Cette supérieure n'a pas encore fait ce qu'elle doit faire; c'est la dernière fois que je l'avertis, car je vas en Paradis. Et en disant cela elle disparut."

"La sœur visionnaire vint encore rendre compte de ce qui s'était passé; et, à ce coup, la pauvre supérieure ne put plus tenir contre une telle annonce. Lui déclarer qu'elle était dans la disgrâce de son Dieu, c'était la prendre par l'endroit le plus sensible de son cœur; et il n'est pas possible de se représenter l'état dans lequel elle se trouva réduite. On m'a fait connaître, écrivait-elle à une personne de confiance, que j'étais dans un état de damnation éternelle; ce que je n'ai pas eu de peine à croire, voyant combien j'ai eu de négligence, surtout dans les devoirs de mon état de supérieure. J'en demande pardon à Dieu de tout mon cœur, et je m'offre à Lui pour qu'Il fasse de moi tout ce qu'il Lui plaira pour le temps et pour l'éternité. Si je dois seule en porter la peine, à la bonne heure! Mais il me semble encore que Dieu veut détruire cette petite communauté, et j'y suis d'autant plus sensible que je ne puis attribuer ce malheur qu'à mes infidélités; aussi, n'approché-je de la sainte communion qu'avec

crainte et tremblement; j'en ai été privée pendant quatre mois entiers. On a voulu depuis ce temps-là que je la fisse tous les dimanches; je n'y manque pas, mais c'est toujours avec beaucoup de crainte. Il me semble quelquefois que je m'occupe plus alors de ma peine que de l'amour de mon Dieu. Je communie cependant, pour obéir à la règle et à mon confesseur. Le comble de ma douleur est que je crois avoir encouru l'indignation de la très sainte Vierge; cependant, au milieu de cet excès de mon accablement, je n'ai jamais douté des bontés de cette bonne Mère, ni de la miséricorde de mon Dieu; et, quand je me verrais un pied dans les enfers, j'espérerais encore en l'Un et en l'Autre."

"Telle fut la situation de la sœur Bourgeoys, continue M. Montgolfier. Elle ne se regarde plus que comme une réprouvée au milieu de ses sœurs; elle n'ose quasi plus leur parler, ni même lever les yeux devant elles; elle sent une répugnance extrême pour s'approcher des sacrements, dont elle craint la profanation par-dessus toutes choses. Dans cet état, un confesseur habile est obligé d'examiner les mouvements de la grâce, et tantôt de lui ordonner la communion, d'autres fois de la lui défendre, quelquefois de les lui régler avec discrétion, ou de les lui permettre suivant son attrait: pour elle, toujours obéissante, elle se

sanctifiait de plus en plus par la soumission de son esprit.''

Il y avait près d'un an que notre Mère languissait dans cet état d'humiliation et de souffrance lorsque Mgr de Saint-Vallier fit sa visite à Montréal. ''Je lui ai dit mon malheur, écrit-elle, et comme depuis bien du temps, nos sœurs avaient perdu la confiance en moi, et moi la liberté de leur parler; comme je n'étais pas capable de gouverner la maison, ma négligence et mon ignorance étant extrêmes. Je l'ai prié en conséquence de mettre une autre supérieure en ma place, et que tout se ferait plus parfaitement.''

Cependant, Mgr de Saint-Vallier ne consentit pas à sa déposition, dans l'espérance que cette peine extrême ne durerait pas longtemps. Avant de quitter Montréal, Sa Grandeur écrivit un mandement concernant les petites filles des écoles; nous le copions ici.

''Jean-Baptiste de la Croix, évêque de Québec, ayant remarqué, dans la visite que nous avons faite des écoles de cette ville, que dans celles des filles, la vanité commence à paraître, en sorte qu'il y en a quelques-unes qui, par leur air affecté, empêchent tout l'effet des instructions qu'on fait aux autres sur la modestie chrétienne, Nous avons cru devoir faire un règlement aux maîtresses d'école, afin qu'elles ne souffrent rien dans les filles dont elles ont le soin qui soit opposé aux

maximes de l'Evangile. Nous ne voulons pas empêcher les filles de qualité d'avoir des habits conformes à leur état, mais nous souhaitons qu'elles n'aient rien d'affecté dans leurs coiffures. Ainsi, nous désirons que les maîtresses d'école tiennent la main à ce que leurs écolières n'aient point plusieurs rangs et plusieurs plis de dentelle à leur tête, et qu'elles ne leur souffrent point d'autres rubans que ceux qui sont nécessaires pour attacher leur coiffe. Enfin, notre intention est qu'on leur fasse éviter toutes les superfluités qui ne servent qu'à les faire paraître mondaines. Nous désirons aussi, pour le soulagement des filles aussi bien que de leurs maîtresses, qu'on leur donne congé le jeudi au lieu du samedi, afin qu'elles aient à cet égard la même règle que les écoliers."

Fait à Ville-Marie, ce 4 octobre 1690.

✠ JEAN, évêque de Québec.

Monseigneur était à peine retourné à Québec, après cette visite, qu'eut lieu l'attaque de Phipps et sa défaite par Frontenac. Quelques mois après cet événement, 20 mai 1691, M. de Turménie, agent de notre communauté en France, écrivait de Paris à notre Mère:

Ma très chère Sœur,

Lettre de M. de Turménie.

Nous avons reçu vos lettres, qui nous ont extrêmement réjouis, en nous tirant de l'inquiétude où nous avons été longtemps à votre sujet, et dans la

crainte qu'il ne vous fût arrivé quelque désastre. Ce qui augmentait notre peine étaient les fausses nouvelles que les protestants de La Rochelle faisaient courir. Néanmoins, je n'y ai jamais ajouté foi; et j'étais fortifié à cela par ce bon M. Souart, qui me disait encore chez moi quelques jours avant sa mort, qu'il avait tant de confiance en Dieu et aux prières de la sœur Bourgeoys, qu'il était sûr qu'il n'arriverait aucun mal considérable au pays, ni à notre sainte religion. Je ne vous dis pas ceci, ma chère sœur, pour vous donner de la vanité, (dont Dieu vous préserve!) mais pour vous faire connaître les dernières paroles, et les sentiments d'estime et d'affection de ce saint homme. Vous avez appris, je crois, sa mort, au commencement de ce carême.

DE TURMÉNIE.

Cette lettre, de quatre grandes pages, contenant des détails d'affaires temporelles très importants, devait être conservée; mais notre Mère avait eu soin de raturer son nom, et tout ce qui pouvait donner à entendre que l'éloge inclus se rapportât à elle; on découvrit cela plus tard. Lorsque les documents pour sa vie furent adressés à M. Glaudelet, sœur Charly du Saint-Sacrement écrivait au sujet de cette lettre: "Nous pensions qu'il n'était pas nécessaire de vous l'envoyer; mais, ayant remarqué qu'elle a effacé, par

humilité, quelques mots, nous la mettons avec tout le reste."

M. Dollier participe aux épreuves de Notre-Mère.

Lors de la réception de cette lettre, notre Mère était au plus fort de ses épreuves; et elle n'était pas la seule à souffrir, car Satan avait résolu de troubler l'église de Ville-Marie; et Notre-Seigneur le laissait faire, afin qu'elle fût criblée. M. Dollier de Casson, ce grand homme qui, après avoir contribué à la gloire des armes de Turenne, se dévouait énergiquement et modestement à l'œuvre du Canada depuis vingt-cinq ans, excitait la rage de l'enfer; le sceptre de l'autorité, qu'il tenait depuis près de vingt ans, ajoutant au prestige de ses dons naturels et de sa haute vertu, il s'agissait de l'ébranler, de l'abattre si faire se pouvait. Pour cela, le malin se servit de deux jeunes prêtres sans expérience, pleins de feu, bouillants d'imagination, doués de toutes sortes de talents, mais dépourvus de l'esprit de communauté; il leur souffla des idées de faux zèle, les aveugla, les rendit confiants en eux-mêmes, défiants de leur supérieur; de la dépréciation du Supérieur s'ensuivit bientôt l'indépendance, l'insubordination, et un déluge de malheurs. Dans leur aveuglement, ils appuyèrent et encouragèrent notre pauvre visionnaire, qui disait recevoir ses inspirations de l'autre monde, et être appelée à former une communauté nouvelle dans Ville-Marie. Cette communauté devait, disait-elle, se composer des

sœurs de la Congrégation, des religieuses de Saint-Joseph, des ecclésiastiques du Séminaire, et d'une certaine communauté de religieux destinés à être maîtres d'école pour les garçons. Tous les biens entre ces sortes de personnes auraient été communs, et toutes auraient suivi la même règle. Sœur Tardy prétendait autoriser un si étrange dessein en assurant qu'elle connaissait l'état intérieur des personnes, et spécialement de celles qui allaient à la sainte Table; elle ajoutait que des âmes revenues de l'autre monde lui apparaissaient pour l'instruire de ce qu'il y avait à faire dans l'établissement de ce nouvel institut; et qu'avant de ne faire des trois anciennes communautés qu'une seule, il fallait ôter de leurs places les personnes qui en avaient la conduite. Le plus dangereux de cette affaire fut que Mgr de Saint-Vallier y donna une espèce d'adhésion implicite, lors de sa visite à Montréal, en favorisant MM. Bailly et de la Colombière dans les préventions qu'ils manifestèrent contre leur Supérieur. Comme le premier de ces Messieurs *à la réforme* était directeur de la Congrégation, et le second confesseur de l'Hôtel-Dieu, ces deux communautés furent à un doigt de leur ruine.

Zèle éclairé et efficace de M. Tronson.

Mais le bon Dieu n'abandonne jamais les siens; et M. Tronson fut le Saint-Michel de cette époque. "*Quis ut Deus?* dit-il aux turbulents. Qui êtes-vous pour vouloir saper les bases d'œuvres éta-

blies par Dieu même? Et la paix se fit, Satan fut vaincu. M. Louis Tronson était bien l'homme qualifié pour ces circonstances difficiles, car il réunissait en sa personne tout ce qu'il peut y avoir d'excellent dans un Supérieur: dignité et humilité, douceur et force, bonté et fermeté, condescendance et inflexibilité, activité et prudence, délicatesse de procédés et absence de tout respect humain, comme nous pouvons le voir dans ses actes et dans ses écrits.

"Les lettres que j'ai reçues cette année, écrivait-il en 1691, m'apprennent les visions imaginaires, les prophéties ridicules, et les desseins extravagants de la sœur Tardy. Je plains MM. Bailly et de la Colombière de s'être ainsi laissés surprendre; je ne les avais jamais crus susceptibles de pareilles illusions, ni capables d'entrer dans de si visibles égarements. Les vues que l'on avait eues sur les trois communautés sont chimériques, et leur union est impraticable. Que chacun, dit saint Paul, demeure dans la vocation où il est appelé; hors de là, toute la perfection qu'on se proposerait ne serait qu'imaginaire. Il vaut mieux que l'hôpital des filles de Saint-Joseph demeure seul, la Congrégation seule, le Séminaire seul, les ermites maîtres d'école seuls, que de faire de toutes ces communautés un agrégat qui ne causerait que de la confusion. Quant à la sœur Tardy, lorsqu'elle assure qu'elle connaît l'état de

ceux qui vont à la communion, je dis que l'on fait très mal de la croire, et qu'à mon avis on ferait bien de la regarder comme une visionnaire; tant de retours d'âmes du purgatoire ne serviront pas à lui donner plus de créance. La vue de l'ordre nouveau est la production d'une tête creuse et d'une imagination échauffée; le mélange des biens et des personnes de divers instituts vient de la même source. Il faut que vous soyez sûrs que lorsque Dieu demandera quelque chose de vous, Il vous le fera connaître, non par visions ou par révélations, mais par les voies ordinaires; c'est-à-dire, par le Séminaire de Saint-Sulpice, sans avoir recours aux gens de l'autre monde. Les règles communes que l'Eglise nous donne nous suffisent; toutes les voies extraordinaires qui nous font quitter les emplois où nous sommes par vocation, et qui nous tirent des conduites communes, n'ont jamais une bonne fin. Monsieur Olier, notre très honoré Fondateur, a reçu durant sa vie des grâces bien extraordinaires, mais jamais il ne les a prises pour règle de conduite; et il nous a laissé pour maxime qu'il ne fallait jamais s'y arrêter qu'elles n'eussent été vérifiées par les voies ordinaires. Ainsi, que M. Dollier confesse à son ordinaire, qu'il continue à faire ce que doit faire un supérieur, qu'il agisse comme étant assuré que c'est Dieu qui l'a appelé à cet emploi, et qu'il ne songe plus à le quitter. Si Mgr de Saint-Vallier

était demeuré plus longtemps à Ville-Marie, il aurait porté de M. Dollier un autre jugement que celui qu'il a fait paraître."

"Il faut aussi que la supérieure de la Congrégation se rassure, que vous travailliez en paix comme autrefois, et que vous mainteniez l'ordre et la subordination. Je crois qu'on devrait ôter de l'esprit des sœurs de la Congrégation et de celles de l'Hôtel-Dieu, à qui on a donné de si grandes idées de cet établissement, la pensée qu'il puisse réussir, de peur que, dans l'attente du succès, et dans l'espérance d'une vie plus sainte, elles ne fassent pas assez d'état de celle où elles ont été appelées."

Pour contribuer plus efficacement à rétablir l'ordre, M. Tronson écrivit à M. Bailly et à M. de la Colombière de repasser incontinent en France. Comme l'un et l'autre étaient toujours persuadés de la vérité des visions de sœur Tardy, ils engagèrent celle-ci à entreprendre elle-même le voyage, dans l'espérance qu'elle en convaincrait aussi M. Tronson, sans le consentement duquel leurs projets de perfection ne pouvaient s'effectuer. Elle traversa donc la mer dans cette folle attente. Mais M. Tronson ne jugea pas à propos d'entrer en discussion avec elle; il envoya de sa part au parloir M. Letellier; et celui-ci fit avouer à sœur Tardy que ce qu'elle prenait pour des lumières divines n'était que l'effet de son imagination.

Quoique notre Mère Bourgeoys eût le plus grand intérêt à l'éloignement de cette sœur, elle fit paraître la pureté de sa charité en écrivant à M. Tronson pour lui demander son retour à Montréal. Il lui répondit le 4 mars 1692: "Je souhaite que les esprits de toutes vos bonnes filles soient calmés, que les sujets le peine que l'on vous a donnés soient dissipés, et que, toutes rentrant dans la voie commune de l'obéissance, vous puissiez voir la sainte paix que Jésus-Christ vous a méritée par sa mort, bien établie dans votre maison. Je ne crois pas que la sœur Tardy y retourne, ni que M. Bailly et M. de la Colombière remontent à Montréal. Quelque saintes que soient ces trois personnes, et quelque service qu'en eût pu retirer votre maison, vous ne devez point regretter leur absence; et vous en saurez mieux les raisons sur les lieux que je ne pourrais vous les mander."

1692. Fermeté de M. Tronson.

Quelques personnes de Ville-Marie écrivirent à Mgr de Saint-Vallier, alors en France, pour qu'il renvoyât sœur Tardy en Canada. De son côté, M. Guyotte, curé de la paroisse et supérieur de la Congrégation, écrivit à M. de Turménie de fournir tout ce qui serait nécessaire à la sœur pour son retour à Ville-Marie; car M. Guyotte était aussi entré dans l'illusion. Dès que M. Tronson eut appris les mouvements qu'on se donnait à ce sujet, il écrivit à M. de Turménie d'em-

Autres tentatives déjouées par M. Tronson.

pêcher le voyage de la sœur, et à M. Guyotte de repasser lui-même en France. Les paroissiens furent très affligés du départ de leur curé, et adressèrent plusieurs requêtes tant à M. Tronson qu'à Mgr de Saint-Vallier et à M. Dollier de Casson pour demander son retour. "Quelque grand désir que tous les paroissiens me témoignent de le ravoir, écrivait M. Tronson, je n'ai garde d'y consentir. J'ai répondu à M. LeBer, dont la lettre est signée d'une quarantaine de citoyens, que je ne vois nulle apparence que M. Guyotte puisse retourner en Canada." En effet, M. Tronson l'envoya au séminaire de Bourges, pour aider M. de la Chétardie dans l'administration de la cure du Séminaire. M. Guyotte demeura ferme dans sa vocation à Saint-Sulpice. MM. Bailly et de la Colombière laissèrent la Compagnie; le premier se retira dans le diocèse de Chartres, le second suivit Mgr de Saint-Vallier à Québec. Après le rétablissement de la paix à Ville-Marie, et l'éloignement de tous ceux qui avaient été l'occasion des troubles, M. Tronson écrivait: "Quelque saintes que soient les personnes, et quelque bien qu'elles puissent faire d'ailleurs par leurs talents, quand elles écoutent trop les visions et qu'elles autorisent trop les voies extraordinaires, elles ne sont pas propres pour des communautés, où l'on a pour règle de suivre les routes communes qui nous ont été tracées par nos pères. Ce n'est

pas par ces conduites singulières que Notre-Seigneur veut faire honorer l'intérieur de sa divine Mère, mais par la pratique des solides vertus, qui ne se trouvent jamais sans l'obéissance."

La maison donnée à nos sœurs par Mgr de Saint-Vallier ne pouvait plus suffire à l'école et à l'hôpital; c'est pourquoi les prêtres du Séminaire de Québec, en l'absence de Monseigneur, mais selon ses intentions, achetèrent une autre propriété près de la cathédrale, pour y tenir les écoles. Sœur Meyrand, décédée l'année précédente, avait été remplacée par sœur Ursule Gariépy, qui demeura avec les pauvres malades pendant que sa compagne, sœur Charly Saint-Ange, se retira à la maison d'école. Comme Monseigneur était prochainement attendu de France, et qu'à son retour les infirmes soignés à la maison de Providence devaient être transportés dans une maison plus commode, les MM. de Québec, en achetant une seconde maison pour nos sœurs, avaient vendu leur première, et le prix de vente de l'une devait acquitter l'achat de l'autre; mais par un malentendu dans l'affaire, nos sœurs se trouvèrent engagées à faire leur dernier paiement avant le temps où leur acquéreur devait faire le sien, de sorte qu'à l'échéance, elles se virent dans l'impuissance de payer. Sœur Charly, se voyant menacée d'être explusée de cette maison, en sortit d'elle-même, et se retira avec ses quelques élèves dans un pau-

Difficultés à Québec. Protection de la T. S. Vierge.

vre réduit, semblable à celui qu'avaient occupé nos Mères lors de l'ouverture des classes à Ville-Marie.

"Je me suis réjouie d'apprendre que vous logiez dans une étable, lui écrivait notre Fondatrice; mais en même temps j'ai de la peine de savoir le mécontentement que les personnes que vous connaissez ont témoigné; car j'ai un grand désir de demeurer unie avec tout le monde, à cause que Dieu nous commande d'aimer notre prochain."

Cette affaire obligea notre Mère de descendre à Québec. "Arrivée là, dit-elle, 8 mai 1692, je trouve nos sœurs bien embarrassées; notre vendeur les avait citées en justice devant l'intendant, et elles faisaient ce qu'elles pouvaient pour lui faire attendre le temps où elles devaient recevoir elles-mêms leur paiement, mais en vain. Ceux qui s'entremettaient dans cette affaire s'avisent que la maison nous avait été vendue franche et quitte, et prétendent que s'agissant de la payer, il fallait auparavant afficher un billet à la porte de l'église, pour savoir si personne ne s'opposerait à cette vente; mais l'affiche ayant été mise, il ne se trouva point d'obstacles. On dit alors qu'on pouvait encore différer le paiement sous quelque autre prétexte. Tout cela était pour gagner du temps; ce qui anima fort notre vendeur contre nous, jusqu'à dire qu'il ne nous pardonnerait jamais le tort que nous lui faisions. Je ne pus en-

durer que nous fussions au prochain une occasion, même innocente, de ressentiment contre nous; et d'ailleurs, je trouvais ce délai injuste. Il est vrai qu'on me dit que je n'en répondrai pas; mais devant Dieu je me trouve coupable, puisqu'il faut que je consente pour mes sœurs. Là-dessus, je parle à M. des Maizerets, et à d'autres, pour emprunter de l'argent; je ne trouve que 300 livres, qu'on veut me prêter pour un mois, ce qui ne peut rien avancer. Enfin, je ne sais plus que faire; je vais à la chapelle de la sainte Vierge des Jésuites, et je me jette à ses pieds, disant: *Ave! je n'en puis plus, sainte Vierge.* En sortant, je trouve à la porte une personne à qui je n'avais nullement pensé, qui me demande comment allait notre affaire. ''Je puis, ajoute-t-il, vous prêter 1,000 livres, argent de France, dont vous ne me paierez point d'intérêt, et qui peut-être vous demeureront. N'en parlez à personne; vous pouvez vous en servir.'' Sans retourner à la maison, je mande mes sœurs Ursule et Saint-Ange chez cette personne, où je me rends; là, nous faisons une promesse payable à sa volonté, et nous recevons les mille livres en louis d'or. En sortant de cette maison, je trouve notre vendeur et sa femme dans la rue, doux comme des agneaux; je leur offre leur paiement, et je les mène de ce pas chez le notaire pour tout acquitter, et satisfaire à la somme qui leur était encore due.''

L'école de Québec est transférée de la Haute à la Basse-ville.

"Nos sœurs, continue notre Mère, avaient eu toutes les peines du monde à consentir à cet achat, la maison destinée aux écoles étant située dans la Haute-Ville, où les Ursulines sont déjà établies pour l'éducation des enfants. J'en étais plus affligée que personne; car, outre qu'il fallait procurer un logement à nos sœurs, mon intention principale, en achetant cet emplacement, était d'avoir un lieu de retraite à Québec, tant pour celles qui y sont en mission, ou qui pourront y être dans les environs par la suite, que pour celles de Montréal qui y vont et viennent. Je parle à M. Glaudelet, vicaire général, et à M. Hazeur, négociant de Québec, pour trouver une place en la Basse-Ville. M. Hazeur m'offre deux logements à choisir; l'un à la plate-forme, qui servait de magasin, et un autre; nous avions vendu la maison de Monseigneur pour 2,510 livres, et nous achetons pour 7,500 le logement de la plate-forme." Ce Monsieur Hazeur marié à Mlle Soumande, était père des deux Messieurs Hazeur, prêtres, ainsi que de Mme Dr Sarrazin; plein de vertu et de religion, il fit une remise considérable sur le prix qu'il aurait pu retirer de cet emplacement en le vendant à d'autres, préférant une union de prières avec la communauté à tous les avantages matériels.

"Quant au paiement dû à M. Hazeur, continue notre Mère, ma sœur Raisin avait signé l'année

d'auparavant une quittance de la gratification de mille livres que le roi nous fait, sans avoir reçu d'argent; ma sœur Raisin étant morte sur ces entrefaites, nous disputions cette somme. Mais ne pouvant pas plaider contre la signature de ma sœur, je tenais cette somme pour perdue, lorsque M. de Turménie entreprit cette affaire, et fit connaître à Monsieur le Trésorier que ces mille livres nous étaient dues. Les voilà donc retrouvées! Je crois que Notre-Seigneur a fait retrouver cet argent pour servir au paiement de Québec; je l'offre à M. Hazeur, croyant que les legs faits à la communauté sont pour nous donner sujet de faire notre emploi, et que les filles qui sont en mission en doivent être assistées aussi bien que celles qui sont à la communauté. Mais nos sœurs n'étaient point de mon avis; et il y eut bien de la peine par suite de cela."

Retour de Monseigneur. Nos Sœurs remplacées dans le soin de l'Hôpital par les Mères de l'Hôtel-Dieu.

Le 15 août de cette année, Mgr revint de France et approuva l'acquisition faite par nos Mères à la Basse-Ville. Le 13 septembre, il conclut l'achat du couvent des Récollets, à Notre-Dame des Anges, pour ses pauvres de l'hôpital, logés jusque-là à l'ancienne maison de Povidence; et le 30 octobre eut lieu le déménagement.

"Quelques voitures, dit l'auteur de la vie de Mgr de Saint-Vallier, portaient les plus infirmes; les autres marchaient en ordre sous la conduite de sœur Ursule Gariépy, de la Congrégation de No-

tre-Dame, assistée de Madame veuve Denis. Le vénérable prélat les attendait dans l'église, pour les offrir à Dieu avant de les mettre en possession de leur nouvelle demeure.'' Sœur Ursule resta chargée du soin des pauvres, aidée de personnes charitables dont elle avait la surveillance, jusqu'au 1er avril 1693, que les Mères de l'Hôtel-Dieu entrèrent en possession de cet établissement.

1693. Visite de Mgr à Montréal. Démission de notre Fondatrice.

Mgr de Saint-Vallier ayant fait sa visite à Montréal, notre Mère obtint enfin d'exécuter le dessein qu'elle méditait depuis si longtemps, de se démettre de la charge de Supérieure. ''Monseigneur, dit-elle, à qui trois ans auparavant j'avais fait la même demande, me demanda quel sujet j'avais de me démettre de la supériorité. Je lui répondis que peut-être Dieu me donnerait quelque temps de vie, et que je pourrais m'entretenir avec la nouvelle supérieure de tout ce que l'expérience m'avait fait connaître depuis environ quarante ans que je travaille dans le Canada. Et il approuva mes raisons.''

En conséqeunce de l'approbation donnée par Mgr de Saint-Vallier, notre vénérable Mère assembla la communauté; et, après avoir fait humblement sa démission en la manière marquée dans les Constitutions qui servaient de règle, quoique non autorisées encore, elle fit à ses sœurs la déclaration suivante: ''Il n'est plus question de parler de moi que comme d'une misérable qui, pour n'a-

voir pas été fidèle dans l'emploi qui m'avait été si amoureusement confié, mérite de très grands châtiments, qui s'augmenteront encore par la peine que mon relâchement vous a fait ressentir. Je vous en demande pardon, et le secours de vos prières. Il faut changer promptement de supérieure, et que celle qui sera élue fasse garder exactement les règles, jusqu'à la plus petite; car sans cela, qu'y a-t-il de plus dans cette communauté que ce que font les personnes du monde qui vivent chrétiennement? Il me semble que notre bon Dieu me fait assez connaître, par les accidents qui nous arrivent de temps en temps, et encore plus par bien des touches intérieures de sa grâce, qu'Il n'est pas content de nous; et je crois devoir reconnaître, avec sincérité, que par ma timidité je me suis égarée de la volonté de mon Dieu dans la part que, sous les auspices de Marie, Il m'avait donnée à la conduite de cette maison. Je ne veux plus abuser de sa patience; mais faire en sorte que sa volonté s'accomplisse, à quelque prix que ce soit. Je ne sais si nous aurons le cœur assez resserré pour ne pas nous rendre aux volontés de notre adorable Sauveur. Rendons-nous promptement! et prenons bien garde de ne pas changer, par notre tiédeur et notre lâcheté, la place qu'Il nous a donnée dans son Eglise. Etudions bien notre institut, nos règles, les promesses que nous avons faites à Dieu, et entretenons-nous dans l'es-

prit que nous devons avoir, qui est la simplicité, la pauvreté, l'humilité, l'obéissance."

La démission ainsi faite, on laissa passer quelques jours pendant lesquels notre vénérée Fondatrice donna le premier exemple de la conduite qu'une supérieure de la Congrégation doit tenir après s'être déposée et jusqu'au temps d'une nouvelle élection. Dans l'intervalle, nos Mères s'entretinrent avec Monseigneur des affaires de Québec; plusieurs d'entre elles n'approuvaient point que notre Fondatrice voulût prendre sur les revenus de la Communauté pour aider les missions, et elles prièrent Sa Grandeur de vouloir bien assigner quelque fonds à cet effet. Leur demande fut bien accueillie, comme nous pouvons le voir par l'acte de fondation qui fut dressé le 7 septembre.

Acte de fondation par Mgr de Saint-Vallier.

Par devant Adhémar, notraire royal, fut présent Mgr J.-Bte de la Croix de Saint-Vallier, évêque de Québec, Lequel, considérant que les sœurs de la Congrégation n'ont pas de quoi soutenir et entretenir autant de missions d'école qu'il en faudrait dans les côtes de ce diocèse, et vu la grande utilité dont ces missions sont pour le temporel et spirituel des filles, Icelui seigneur évêque désire fonder un revenu annuel et perpétuel, à l'effet de quoi il donne 600 livres de France de rente annuelle, par chaque an, à perpétuité, faisant monnaie de ce pays 800 livres; assigné sur l'Hôtel de Ville, ou quelque autre endroit de la ville de Paris que le dit seigneur désignera.

A la charge qu'il sera établi un grand nombre, le plus qu'il se pourra, des dites missions ou écoles dans tous les lieux où il en sera besoin, selon qu'il sera avisé et réglé par le dit seigneur Fondateur, après en avoir conféré avec la supérieure de la Communauté. Bien entendu que le nombre de ces missions ne sera pas moins de huit, si la communauté peut fournir assez de sujets pour cela, ou au moins de six. Bien entendu aussi que l'on ne sera pas dans l'obligation de donner une somme égale à chacune des dites missions, mais selon les besoins de chacune.

Si ce pays venait à tomber entre les mains des ennemis, la destination sera faite du fonds de la rente par le dit seigneur ou ses successeurs, de l'avis du ministre et secrétaire d'état. Fait à Montréal......

✠ JEAN, évêque de Québec. Adhémar, N. R.

Le lendemain de cette fondation, jour de la Nativité, eurent lieu les élections, qui donnèrent le résultat suivant: Elections de la Communauté.

Sœur Marie Barbier, supérieure,

Sœur Catherine Charly, assistante,

Sœur Marguerite Lemoyne, maîtresse des novices,

Sœur Marguerite Gariépy, dépositaire,

Sœur Marguerite Bourgeoys, conseillère-admonitrice.

Dernier Creuset.

Notre Mère avait été mise conseillère, par honneur; mais, pour tranquilliser son esprit, autant que pour ménager ses forces dans un âge si avancé, 73 ans, on jugea qu'il serait à propos de la dispenser des exercices publics de la communauté, et de la mettre à l'infirmerie, où on pourrait lui donner quelque petit ouvrage. Elle obéit sans réplique, mais non sans peine. Voici comment elle parle de cette espèce d'exil: "J'avais pensé pouvoir m'entretenir avec la nouvelle supérieure de ce que l'expérience m'avait fait connaître pendant quarante ans; je l'avais dit à Monseigneur, mais l'élection faite, je me vis dénuée de tout. On m'avait élue admonitrice, mais je n'ai eu aucune occasion d'exercer cet office. J'étais aussi conseillère, mais je ne savais la conclusion d'aucune affaire. Je sus que nos sœurs avaient bien de la peine au sujet de l'achat que j'avais fait à Québec; je demandai que l'on me laissât cette dette à payer, car j'étais bien assurée d'en sortir quitte, cela ne m'a pas été accordé. J'ai appris plus tard que M. Hazeur était payé entièrement, mais je n'ai pas su par qui, comment, ni en quel temps. J'ai voulu me charger de la maison de Providence qu'on quittait; on s'y est opposé. J'aurais voulu être employée aux classes ou à quelque autre office de la maison; je n'ai pu l'obtenir. Je ne sors presque plus de l'infirmerie; j'y couche, et j'y prends mes repas, à cause de

mon grand âge, dit-on, et pour faire compagnie à ma sœur Crolo, qui ne peut pas aller au réfectoire. Je ne parle à aucune de nos sœurs, et ne sors même que rarement pour aller à l'église, pouvant aisément entendre la messe de l'endroit où nous vivons. Je ne sais à quoi me déterminer; car j'ai toujours dans la pensée que Dieu exige de cette communauté plus de perfection que je n'y en vois. En vain, pour me consoler, me dit-on de me tenir tranquille et que je ne répondrai de rien, je ne puis me le persuader, ni me dissimuler à moi-même que ce ne soient ma négligence et ma mauvaise conduite qui sont la seule cause de tous les relâchements que je vois."

"Comme il se trouve partout des âmes indiscrètes, dit M. Montgolfier, il s'en trouva une dans la Congrégation qui osa dire à la sœur Bourgeoys que c'était en vain qu'elle faisait paraître des désirs empressés pour établir une perfection qui semblait n'être faite que pour elle seule; et que, n'étant plus supérieure, elle ne serait pas dans le cas de répondre devant Dieu de ce qu'elle appelait relâchement. La réflexion était piquante; la sœur Bourgeoys ne s'en offensa pas. Cet avis fut pour elle une pierre précieuse; elle la reçut avec humilité, bien déterminée à ne rien dire davantage qui pût déplaire à la moindre de ses sœurs."

Légers adoucissements à d'extrêmes mortifications.

"Ce que la sœur Bourgeoys appelait relâchement, dit encore M. Montgolfier, étaient des adoucissements que l'on avait jugé bon d'apporter aux extrêmes rigueurs qu'elle avait toujours pratiquées pour elle-même, et que ses exemples, encore plus que ses exhortations, avaient propagées parmi ses sœurs. De telles austérités ne pouvant convenir à tous les tempéraments, et détruisant la santé de plusieurs, les supérieurs ecclésiastiques eux-mêmes trouvaient raisonnable qu'on les diminuât, et elle appelait cette tolérance un résultat de ses infidélités.

Il est bon de faire connaître quelques-unes de ses pratiques. Elle ne voulait pour nourriture que les aliments les plus grossiers; et s'il s'en trouvait quelqu'un capable de flatter son goût, elle avait soin d'y mêler de la cendre, ou quelque autre poudre de mauvais goût. Elle ne buvait qu'une fois le jour, même dans les plus grandes chaleurs, jamais assez pour étancher sa soif, mais seulement pour l'irriter davantage. Son lit ordinaire était la plate terre, avec un billot pour chevet; sur ce lit de douleur, elle ne prenait qu'un sommeil très court, qu'elle interrompait toutes les nuits par de longues prières, auxquelles elles n'employait jamais moins de deux heures, qu'elle passait dans les postures les plus humbles et les plus incommodes. Les grands froids le l'hiver ne l'interrompaient jamais dans de semblables prati-

ques; elle en soutenait constamment les rigueurs sans prendre contre les accidents qui auraient pu s'en suivre, que de très légères précautions, et supportait les incommodités de toutes les autres saisons avec la même indifférence pour son propre corps. Ce corps, qu'elle déchirait souvent par de rudes disciplines, était de plus chargé d'instruments de pénitence; et on est saisi d'une sainte horreur à la pensée de ce bonnet hérissé de pointes d'épingles au dedans, qu'elle portait secrètement nuit et jour sur sa tête. Les sœurs l'ayant conjurée de diminuer ses austérités, et en particulier, d'ôter cette couronne d'épines qui ceignait sa tête, elle répondit qu'elle ne lui faisait pas plus de mal qu'un oreiller de plume. Son directeur, qui blâmait sa grande sensibilité au sujet de ce qu'elle appelait relâchement, lui fit des reproches peut-être un peu trop vifs et trop sévères: c'est dans ces occasions qu'elle s'appelait une orgueilleuse, de sentir les humiliations. Son humilité profonde, jointe à une obéissance parfaite, la firent enfin triompher de tout; par sa fidélité à imposer silence à son esprit sur ce qui concernait les affaires de sa communauté, elle mérita la délivrance des peines d'âme qui l'accablaient depuis 1689."

—"J'en fus affranchie, dit-elle, aussi subitement qu'une clarté renfermée à laquelle on ouvre une fenêtre. Je ne puis m'expliquer autre-

ment. Depuis que je n'ai plus les peines que j'ai eues pendant cinquante mois, ajoute-t-elle, notre bon Dieu me fait la grâce que tous les désirs que je sens se terminent doucement; cependant, je n'ai rien fait pour mériter cette miséricorde, elle est toute gratuite. Il me semble que j'ai toute la volonté d'en être reconnaissante, n'ayant plus rien à faire que de m'étudier à accomplir la volonté de Dieu, à laquelle je me suis vouée de tout temps."

Etat de la Communauté quand notre Fondatrice laissa la charge de Supérieure.

Quand notre vénérable Mère laissa la supériorité de la maison, septembre 1693, elle était âgée de 73 ans; il y avait quarante ans qu'elle travaillait dans ce pays, et 36 ans qu'elle avait ouvert ses classes. Pendant ce laps de temps, elle avait établi sept missions, et donné naissance à presque toutes les bonnes œuvres qui existent aujourd'hui dans ce pays. Seize de ses compagnes étaient mortes en réputation de vertu extraordinaire; et la communauté comptait plus de trente membres vivants, "à qui, dit-elle, je n'ai jamais promis autre chose que pauvreté et simplicité."



CHAPITRE III.

MISSIONS EN GENERAL, ET FONDATION, PAR NOTRE MERE BOURGEOYS, DE SEPT MAISONS ENSEIGNANTES, OUTRE LA MAISON MERE.

Ceux qui enseigent les autres brilleront comme des astres pendant l'éternité.

(DAN., XII, 3.)

MISSIONS EN GÉNÉRAL. — MYSTÈRE DE LA VISITATION.

L'esprit de notre vénérable Mère est éminemment apostolique, ou de zèle : sa vie entière en est une preuve bien convaincante. Parlant de son départ pour le Canada, M. Montgolfier dit : "Pour se préparer à un voyage de cette conséquence, tout autre que la sœur Bourgeoys, ou un apôtre, se serait appliqué à faire des provisions d'argent, de hardes, et autres commodités, que les gens de peu de foi jugent nécessaires... mais elle, parfaitement convaincue que pour suivre Jésus-Christ, il faut tout quitter, que quiconque ne renonce pas à tout ce qu'il possède n'est pas digne de Lui, et que rien ne manque à ceux qui se consacrent entièrement aux intérêts de sa gloire,

elle commença par se dépouiller en faveur des pauvres du peu d'argent qu'elle pouvait avoir, de toutes les hardes et petits meubles à son usage, sans se réserver autre chose qu'un petit paquet de linge.''

''Comme les missions devaient entrer essentiellement dans l'exécution de ses projets de zèle, elle prit pour fête patronale de son institut la Visitation de la très sainte Vierge, jugeant que ce titre de Visitation rappellerait sans cesse à l'esprit de ses filles les dispositions de la très sainte Vierge qui, dans la visite qu'elle fit à sa cousine, sainte Elisabeth, se proposait la sanctification de Jean-Baptiste; ou plutôt, les dispositions de Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même sanctifiant son précurseur.''

L'idée de notre Mère conforme aux vues de M. Olier.

''C'est dans le mystère de la Visitation, disait M. Olier, que les missionnaires doivent puiser la grâce de leur état. Marie n'a pas sitôt conçu et formé Notre-Seigneur en elle qu'Elle va Le porter et le former dans le cœur de saint Jean, son précurseur. Elle accomplit sa mission avec amour et vitesse, oubliant sa faiblesse, son âge, sa délicatesse; animée du zèle de son Fils et de l'amour de Le faire connaître, Elle court par les montagnes, annonçant Jésus-Christ dans son admirable apostolat, dont tous les pas portent la paix et l'Evangile. En partant ainsi avec zèle, sans provisions, sans sac, sans bourse, sans com-

pagnie, pour annoncer Jésus-Christ, Elle fit la première ce que firent ensuite les apôtres à son exemple lorsque, après la réception du Saint-Esprit, ils coururent par tout le monde pour faire connaître le Fils de Dieu.''

''La visite que la très sainte Vierge fit à sainte Elisabeth, écrit notre Mère, a été l'occasion du plus grand des miracles en procurant à saint Jean sa purification du péché originel, et sa sanctification, ainsi que celle de sa famille; c'est sur ce modèle que les sœurs doivent faire leurs missions, dans le dessein de contribuer à la sanctification des enfants. La fête de la Visitation me semble bien choisie pour renouveler les promesses que nous avons faites à Dieu, lorsque nous L'avons pris pour notre partage, et que nous nous sommes engagées à son service.''

''Il en doit être alors de chacune de nous comme d'un enfant ou d'un domestique fidèle, qui, pour plaire à ses parents ou à ses maîtres, étudie avec soin leurs inclinations, et cherche soigneusement à s'y conformer. Or, nous savons que de tels enfants ou de tels domestiques sont toujours les bien-aimés de ceux à qui ils s'efforcent de plaire. De même, nous devons nous appliquer à connaître et à suivre les intentions de Jésus et de Marie qui, pendant tout le temps qu'ils ont été sur la terre, semblent avoir recherché, comme avec une espèce de passion les mépris, les humiliations, les

peines et les souffrances : si donc nous voulons leur plaire, il faut que nous entrions dans de pareils sentiments, qui nous sont suggérés par tous les engagements et toutes les pratiques de notre sainte vocation. Car, il me semble que, *dans notre petitesse,* nous ne laissons pas que de prendre en main les intérêts de la maison de Dieu dans l'éducation des personnes de notre sexe; pourvu que, dans l'état de dégagement de toutes choses où nous devons être, nous suivions les inclinations de Notre-Seigneur et de la très sainte Vierge, par l'éloignement des entretiens avec le monde, par le détachement de notre propre volonté, par une obéissance prompte et aveugle, enfin, par la pratique de toutes les vertus, où je souhaite que notre bon Dieu nous fasse la grâce d'arriver."

La T. S. Vierge, 1er modèle d'institutrice.

"Notre-Seigneur, disait-elle encore, a laissé en montant au ciel trois états de filles pour suivre et servir l'Eglise : sainte Madeleine est le modèle des communautés religieuses vouées à la contemplation; et sainte Marthe, de celles qui se consacrent à l'hospitalité. Mais la très sainte Vierge, qui était pour l'instruction, renfermait tout éminemment en sa propre personne. Elle était la Mère et la Maîtresse de l'Eglise naissante, qu'elle formait et instruisait à toute sorte de bien par ses paroles et par ses exemples, l'instruction et l'édification faisant son principal caractère; non pour enseigner avec éclat, c'était la fonction des

apôtres, mais pour instruire les petits, et en particulier, d'une façon d'autant plus profitable à tous que l'humilité et la pauvreté dont elle faisait profession, était plus à la portée de tous. C'est le modèle d'une congréganiste missionnaire."

La T. Ste-Vierge, Patronne de la C. N.-D.

"L'état que nous embrassons, disait encore notre Fondatrice, est l'état même de la très sainte Vierge, notre institutrice, notre Mère, et notre Souveraine. Ayant reçu de Dieu le domaine de ce pays, conformément aux prières qui lui ont été adressées par les personnes qui y sont venues les premières, Elle a eu dessein de faire instruire les petites filles en bonnes chrétiennes, pour qu'elles fussent ensuite de bonnes mères de famille. Pour cela, Elle a choisi les pauvres filles de la Congrégation, sans esprit, sans conduite, sans talents, et sans bien; comme Notre-Seigneur, pour instruire tout le monde de sa doctrine et de son évangile, avait choisi des hommes grossiers et peu estimés du monde. Diverses marques montrent, en effet, que la sainte Vierge a agréé qu'il y eût une troupe de filles qui s'assemblassent dans l'île de Montréal pour honorer la vie qu'Elle a menée dans le monde. La Congrégation est la première communauté qui se soit formée dans ce pays; les autres étaient déjà formées en France avant de venir en Canada. Si donc la sainte Vierge nous favorise tant que de nous donner quelque petit rang au nombre de ses servantes, ne

devons-nous pas employer nos forces, notre industrie, notre vie même, pour contribuer en quelque chose à l'instruction des filles, et continuer ses pieux emplois. Car, après la résurrection de Notre-Seigneur, Elle a contribué par ses soins à établir l'Eglise et à la fortifier; Elle a instruit les premiers chrétiens en tout ce qu'elle a trouvé d'occasions de faire connaître et aimer Notre-Seigneur, n'ayant jamais refusé de se trouver là où la charité réclamait son secours. Quand quelqu'un se détournait du bon chemin, Elle faisait tout, par ses prières et ses exhortations, pour le remettre dans la bonne voie. A son imitation, les sœurs de la Congrégation doivent donc recevoir des filles et des femmes en retraite, et faire tout leur possible pour les aider à réformer leurs mœurs. Il est vrai que sa vie était comme une *eau cristalline, qui, découlant des fontaines du Sauveur,* désaltérait tous ceux qui s'approchaient de sa personne; et que la vie des sœurs de la Congrégation, comparée à la sienne, est semblable à une eau qui reçoit toutes les immondices et ne désaltère point. Néanmoins, comme elles doivent pratiquer ses vertus, et exercer ses emplois, pour servir à l'Eglise, il faut que, selon leur pouvoir et avec la grâce de Dieu, elles fassent comprendre par leurs instructions, et surtout par leurs exemples, aux filles et aux femmes, l'importance d'observer les commandements de Dieu, et de tra-

vailler à la réformation de leurs mœurs. Au Cénacle où Elle présidait, Elle reçut une surabondance de grâces par-dessus toutes celles qu'Elle avait reçues jusque alors; de cette surabondance, Elle répand ses faveurs sur les personnes qui s'exercent aux vertus qu'Elle a pratiquées pour établir et fortifier l'Eglise, et les fait aussi découler sur cette petite troupe de filles qu'Elle a choisies pour former de bonnes chrétiennes dans ce pays qui lui est consacré. Il est donc bien raisonnable que nous nous engagions à suivre la vie qu'Elle a menée, à imiter les vertus qu'Elle a pratiquées, et à nous appliquer aux emplois qu'Elle a exercés."

Pourquoi nous ne sommes pas cloîtrées.

A quelques personnes qui s'étonnaient que nos Mères ne voulussent point être cloîtrées, le cloître étant la conservation des personnes de notre sexe, notre vénérée Fondatrice fit cette réponse: "La sainte Vierge n'a pas été cloîtrée. Elle a bien été retirée dans une solitude intérieure; mais Elle ne s'est jamais exemptée d'aucun voyage où il y eût quelque bien à faire, ou quelque œuvre de charité à exercer. La regardant comme notre institutrice, nous ne sommes point cloîtrées, quoique vivant en communauté, afin d'être employées pour l'instruction des filles dans les lieux où les personnes qui nous conduisent trouvent à propos de nous envoyer. Il est vrai que le cloître est la conservation de notre sexe; mais pou-

vons-nous avoir une plus grande protectrice que Celle qui a été comme une tige de la pureté dans laquelle Dieu avait créé le monde, et qu'Il avait réservée, comme les Prophètes l'avaient annoncé, pour être propre à l'incarnation de son Fils; qui, enfin, a été préservée de la tache originelle, a été par conséquent la première avocate du monde? Pouvons-nous avoir une plus grande protectrice que cette Auguste Vierge, qui a été constituée Fille du Père, Mère du Fils, Epouse du Saint-Esprit, et le temple de la très sainte Trinité en terre; qui a contribué à la formation du corps sacré du Fils de Dieu, que nous recevons en la sainte Communion pour la nourriture de nos âmes, et à qui le Père Eternel a confié la très sainte Humanité de son Verbe pour être nourrie et élevée dans la vie humaine. O sainte Vierge! par le pouvoir que vous avez reçu de Dieu sur toutes les créatures, je vous supplie très humblement de défendre cette petite troupe contre l'attaque des ennemis du salut, et de marquer au frontispice de cette communauté: *Sauvegarde de la Reine du Ciel.*"

Pourquoi nous allons en mission

On s'étonnait que notre Mère Bourgeoys fît faire des missions à ses filles, qui leur donnaient occasion de beaucoup souffrir, et les exposaient même à être prises, tuées, brûlées par les sauvages. Elle répondit à cela:

"Sans craindre les inconvénients qu'on veut leur faire appréhender, les sœurs de la Congrégation vont en mission pour honorer la première mission de la très sainte Vierge chez sainte Elisabeth, aussi bien que les missions de Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même, dans tous les travaux et voyages de sa vie publique, en quoi Il a été fidèlement imité par les apôtres."

Les apôtres ont imité Notre-Seigneur : les Sœurs s'efforcent d'imiter les apôtres.

"Les apôtres sont allés prêcher au nom de Notre-Seigneur, et ils ont fait des merveilles : — Les filles de la Congrégation vont faire l'école sous la protection de la très sainte Vierge, et elles enseignent comme si elles étaient bien savantes."

"Les apôtres sont partis sans bourse, ni double robe : Les filles de la Congrégation vont faire l'école sans aucune assurance de leur vie, et apportent le moins de hardes qu'elles peuvent."

"Les apôtres se sont confiés en Dieu qui les a nourris où il n'y avait point de vivres : Les filles de la Congrégation laissent le soin de leurs besoins à la très sainte Vierge, et elles ne manquent jamais du nécessaire."

"Les apôtres ont été dans tous les quartiers du monde : les filles de la Congrégation sont prêtes à aller dans tous les lieux de ce pays où elles seront envoyées. Sous les auspices de Marie, elles n'ont rien à craindre dans leurs voyages."

"Les apôtres, qui avaient été infidèles à Notre-Seigneur au temps de la Passion, ont eu besoin du Saint-Esprit pour les fortifier; ils l'ont attendu dans la prière et la retraite, en compagnie de la très sainte Vierge: Les filles de la Congrégation sont lentes à se perfectionner ; elles ont besoin des lumières du Saint-Esprit, et doivent aimer leurs chambres après leurs instructions, afin d'attirer ce divin Esprit en elles par le secours de la très sainte Vierge."

"Les apôtres travaillaient, même la nuit, pour n'être à charge à personne: Les filles de la Congrégation travaillent pour la même fin."

"Les apôtres n'ont jamais repris ce qu'ils avaient une fois quitté: Les filles de la Congrégation ne retournent jamais à leurs biens, et en laissent la disposition à leur Supérieure."

"Les apôtres se contentaient de peu: Les filles de la Congrégation vivent pauvrement partout."

"Les apôtres ont prêché l'Evangile: Les filles de la Congrégation le doivent enseigner et en suivre les maximes, se montrant des exemples de modestie, de prudence et d'humilité."

"On demanda aux apôtres s'ils boiraient le calice: on demande aux filles de la Congrégation si elles peuvent embrasser la pauvreté et le mépris."

"Les apôtres ont donné leur vie pour faire connaître Dieu: Les filles de la Congrégation se sacrifient entièrement pour l'instruction des filles *à la vie chrétienne et aux bonnes mœurs.*"

Origine des missions.

Conformément à ces idées, notre vénérable Mère cherchait à répandre ses compagnes de tous côtés; elles n'attendaient pas que les paroisses fussent en état de procurer aux missionnaires un fonds de subsistance honnête, il leur suffisait qu'il y eût du bien à faire; l'esprit d'obéissance qui les animait, la mortification et la pauvreté dont elles faisaient profession, leur tenaient lieu de tout.

On sait par tradition que ce fut au moyen de missions ambulantes que dans plusieurs localités, dès 1660, les enfants eurent l'avantage d'être préparées avec soin à leur première communion.

Les sœurs se prêtaient pour un temps; elles logeaient à l'emprunt, et s'accommodaient de ce qui leur était charitablement fourni par le curé ou les habitants, tâchant de n'être point à charge. Les premiers établissements fixes eurent lieu après la réception des lettres patentes, c'est-à-dire postérieurement à 1672. Ce furent: dans l'île de Montréal, la mission de *la Montagne* pour les sauvagesses, celles de *Lachine* et de la *Pointe-aux-Trembles* pour les françaises; dans le district des Trois-Rivières, *Champlain;* dans l'île d'Orléans, *Sainte-Famille;* dans la ville de *Québec,* l'école de la Haute-Ville, transportée plus tard à la Basse-

Ville; à la côte Beaupré, *Château-Richer*. Notre Fondatrice elle-même nous apprend que, dans ces premières missions, nos Mères n'avaient ni draps, ni lits, ni matelas; qu'elles manquaient de beaucoup d'ustensiles, et ne vivaient pas d'une autre manière que les plus pauvres gens de la campagne. Elle ajoute: "et tout cela réussissait." Ce qui faisait réussir nos premières Mères dans leurs missions, c'étaient les dispositions de foi dont elles étaient animées, et qu'elles puisaient en grande partie dans les conseils de leur supérieure.

Avis de notre Mère à ses missionnaires

"Allez! leur disait cette digne Fondatrice, allez ! mes chères sœurs, recueillir les gouttes précieuses du Sang de Notre-Seigneur, qui se perdent par l'ignorance des peuples. Allez leur apprendre à s'en faire l'application par la pratique des vertus chrétiennes, et par le saint usage des sacrements de l'Eglise, en leur apprenant à les recevoir comme il faut. L'instruction est, de tous les emplois, le plus propre à attirer les grâces de Dieu sur celles qui en sont chargées, et sur toute la communauté ; mais il faut qu'on s'en acquitte avec une grande pureté d'intention, sans aucune acception de personnes, sans distinction des pauvres ou des riches, des parents et amis ou des personnes étrangères, des jolies ou des laides, des douces ou des grondeuses, les regardant toutes dans les vues de la foi comme des gouttes du Sang de Notre-Seigneur. Agir

autrement serait servir la nature, et non pas Dieu; ce serait perdre sa récompense. Si l'on est obligée d'user de correction, ce qui ne doit arriver que très rarement, il faut que ce soit toujours avec prudence et modestie, avec une extrême modération, se ressouvenant qu'on est en la présence de Dieu."

D'autres fois, elle leur parlait en ces termes: "Oh! qu'une sœur qu'on envoie en mission sera contente, si elle fait attention que c'est par l'ordre de Dieu, et en sa compagnie, qu'elle marche et qu'elle agit; que, par ses moindres actions, elle peut Lui donner des marques de son amour et de sa reconnaissance de ce que, par un effet de sa pure bonté et grande miséricorde, elle a été choisie pour un emploi si saint et si sanctifiant. Pénétrée de pareils sentiments, une sœur ne trouvera jamais rien de dur ni de difficile; plus elle aura à souffrir dans l'exercice de son état, plus elle se trouvera heureuse, ayant occasion d'imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de rendre en quelque façon service à son Dieu en la personne de son sexe, et d'exécuter au moins en quelque petite chose les promesses qu'elle Lui a faites au jour de sa profession. C'est principalement alors qu'elle pourra se flatter que son amour pour son divin Epoux n'est pas un amour servile et intéressé; mais un amour pur, et d'une véritable épouse, qui reste toujours amante. Cet amour lui fera

supporter avec soumission, et même désirer ardemment, pour l'amour de Lui, pour avoir avec Lui quelques traits de ressemblance, de manquer de toutes choses, d'être méprisée de tout le monde, de souffrir toutes sortes de tourments, de donner même sa vie, s'il était nécessaire, pour la cause de Dieu et le salut du prochain. La très sainte Vierge ayant bien voulu nous choisir pour ses imitatrices dans les instructions qu'Elle a faites au temps des apôtres, quel bonheur pour nous! Et, que ne devons-nous pas faire pour correspondre à un si grand privilège? Ne devons-nous pas, autant que la fragilité de notre nature peut le permettre, imiter ses vertus? Nous avons sans doute besoin d'un grand secours pour cela; mais nous devons espérer que Dieu accordera à notre chère institutrice les grâces qu'Elle Lui demandera pour ses filles, toutes consacrées à la gloire du Fils et de la Mère: étudions donc sa vie, copions ses vertus. Si nous sommes fidèles, nous éprouverons infailliblement son secours."

Visites de notre Mère à ses missionnaires.

Notre vénérable Mère visitait de temps en temps ses filles missionnaires, afin de ranimer en elles l'esprit de leur vocation et de les renouveler dans l'amour de l'humilité. Ayant remarqué que dans trois églises, Champlain, Sainte-Famille et Québec, on usait de quelque distinction à l'égard des sœurs en leur distribuant le pain bénit, son humilité en fut alarmée, et elle voulut qu'on ces-

sât cette pratique. "Je dis au prêtre qui célébrait la sainte messe, écrit-elle, que, n'étant que de pauvres filles, nous ne devions pas recevoir d'honneurs particuliers dans l'église; que, s'il voulait nous faire la charité d'un morceau de pain bénit, le bedeau pourrait le mettre à la sacristie, et la sœur sacristine le prendrait là. Cet ecclésiastique me répondit que je lui faisais plaisir, et que ce n'était pas son avis qu'on nous le donnât autrement. Un autre, à qui je fis la même observation, me dit qu'il avait permis qu'on nous le donnât en cérémonie, à cause que c'était la coutume. Et le troisième, sans y faire réflexion. Lorsque j'étais à Québec, une personne nous envoya un *coussin* de pain bénit en cérémonie; je le reçus, crainte de lui faire de la peine, et après je priai que cela ne se fît plus; ce que la personne trouva bon. Nous ne devons recevoir aucun honneur, comme une place distinguée, un cierge, un rameau, et toute autre chose singulière. Le caractère de cette communauté doit être la petitesse et l'humilité : comme on en distingue tous les ustensiles et les hardes à la marque de la Congrégation, il faut aussi que, dans tous les emplois, il paraisse des marques de pauvreté, n'y recherchant jamais ce qui a de l'éclat ou quelque marque de hauteur. La très sainte Vierge, notre très

chère Institutrice et Fondatrice, ne s'attribuait aucun des honneurs rendus à son Fils par les rois, les bergers, et les autres."

I.

Mission de la Montagne. — Notre-Dame des Neiges.

Notre vénérable Mère recommandait souvent à ses sœurs de ne point faire de distinction parmi les élèves. "Si nous avons quelque préférence, disait-elle, ce doit être pour les plus pauvres et les plus délaissées." Ce conseil, elle l'a parfaitement mis en pratique dans l'établissement de ses missions, ayant mis en tête de toutes, et au premier rang, celle des petites filles sauvages, parce qu'elles étaient les plus dépourvues, les moins attrayantes. On pourrait dire que cette fondation date de 1653, c'est-à-dire, dès l'arrivée de notre Mère Bourgeoys en Canada; car son but principal, en traversant l'Atlantique, avait été de venir évangéliser les sauvages, et elle ne s'en désista pas un instant.

"Je suis venue apporter le feu sur cette terre nouvelle, disait-elle sans cesse par l'ardeur de sa charité, et que désiré-je sinon qu'il s'allume?" Ce fut elle qui, en 1653, entreprit de rétablir la croix sur la Montagne, autour de laquelle les colons s'assemblaient à dessein d'obtenir la conversion des sauvages.

M. de Maisonneuve avait le premier arboré le signe de notre salut sur cette montagne; mais, pendant qu'il était en France, les sauvages l'avaient renversée.

Voici comment notre Mère parle de la première érection. "La première année de Montréal, l'on fit une croix que M. de Maisonneuve porta sur la Montagne, ce qui n'était pas une petite charge par un chemin escarpé comme il était; d'autres portaient les pièces de bois pour le piédestal. On y fit un autel, devant lequel le Père et les personnes qui pouvaient quitter l'habitation faisaient des neuvaines. Il se rencontra un jour qu'ils étaient quinze ou seize, et pas un ne pouvait servir la sainte messe. Mlle Mance fut obligée de la faire servir par Pierre Gadois, qui était un enfant, et elle lui aida. Ça été le premier lieu où les sauvages sont venus pour être instruits, et même les filles, par les sœurs de la Congrégation; ce qui a rapport à l'image donnée à M. de Maisonneuve, et que je trouvai en pauvre état. Je n'avais encore rien su de cette image quand je la trouvai parmi les débris de la croix, en 1653. M. de Maisonneuve m'apprit qu'elle lui avait été donnée par sa sœur, treize ans auparavant, lors de son premier départ pour Ville-Marie."

M. de Maisonneuve céda une concession de soixante arpents de terre, vers l'endroit de la croix,

à notre Mère Bourgeoys; elle l'échangea plus tard, partie avec les Messieurs du Séminaire, partie avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu, pour donner plus d'étendue à son enclos de ville. C'est ce terrain qui a servi pour le village de la Montagne; il appartenait dès lors aux Messieurs de Saint-Sulpice, qui en mirent deux arpents à la disposition de nos sœurs, pour le temps qu'elles feraient l'école en ce lieu.

La première élève pensionnaire reçue à la Congrégation fut une petite sauvagesse, qu'on nomma Marie des Neiges. "En 1658, dit notre Mère, une jeune femme Iroquoise avait une petite fille d'environ neuf mois, qu'elle négligeait assez; j'entrepris de la retirer des mains de cette mère, pour tâcher d'en faire une chrétienne. M. Souart m'aida beaucoup dans cette bonne œuvre; car ayant donné quelques présents à cette femme, elle consentit à me la confier pour son éducation. Comme je me préparais alors à faire mon premier voyage en France, je chargeai Marguerite Picaud d'en prendre soin pendant mon absence. La mère de cette enfant fit dans la suite bien des démarches pour tâcher de la retirer; mais on eut si bien soin de la cacher, qu'elle fut obligée de renoncer à ses poursuites. L'enfant fut baptisée à l'âge de trois ans, le jour de Notre-Dame des Neiges, et nommée Marie. M. de Maisonneuve voulut bien être son parrain, et sa marraine fut Mme Lambert Closse.

Elle mourut quelques années après, dans notre maison, âgée de six ans. C'est la première Iroquoise baptisée. J'eus ensuite une petite Algonquine, et une petite Illinoise, qui moururent âgées d'environ huit à neuf ans. J'eus encore une autre jeune fille, de la même nation, âgée d'environ dix-huit à dix-neuf ans; celle-ci avait grande envie de demeurer avec nous. Pendant longtemps, elle fut fidèle à toutes les pratiques de piété en usage parmi nous, quelque contraires qu'elles fussent à ses inclinations et aux maximes de sa première éducation; elle fut baptisée et nommée aussi Marie. Peu de temps après, elle mourut très chrétiennement et avec beaucoup d'édification. J'eus une autre Algonquine, nommée Marie-Barbe, qui mourut peu de temps après son baptême."

Pendant plus de vingt ans, le zèle de notre Mère pour l'éducation des sauvages s'était borné à recevoir quelques petites filles données ou vendues par leurs parents; ce ne fut qu'en 1676 qu'il se fit un établissement de sauvages à la Montagne, et notre Mère se hâta d'y envoyer des missionnaires. Elles furent d'abord très mal logées; leur cabane, faite d'écorce comme celle des sauvages, était ce qu'il peut y avoir de plus pauvre et de plus rustique. On faisait le feu au milieu de la cabane, et la fumée s'échappait par une ouverture pratiquée au toit, qu'on avait soin de bou-

cher avec un morceau d'écorce quand le temps était mauvais; mais M. de Belmont, chargé de l'école des garçons, améliora beaucoup la position de nos sœurs. Dès son arrivée, en 1680, n'étant que diacre, il fit construire à ses dépens une chapelle sous le titre de Notre-Dame des Neiges. De cent soixante sauvages qui composaient alors la mission, il n'y en avait guère que la moitié qui eussent reçu le baptême; c'était pour les sœurs, aussi bien que pour les missionnaires, un motif puissant de redoubler leurs prières, afin d'obtenir la conversion des autres; ce que Dieu daigna leur accorder peu après. L'école de M. de Belmont était composée de vingt-trois garçons, dont tous ceux qui étaient baptisés portaient le surplis à l'église, y chantaient, faisaient la fonction d'acolytes et de thuriféraires. M. Tronson, écrivant à M. de Belmont pour le féliciter de ces heureux commencements, s'exprimait ainsi: "Il n'y a rien de plus beau que le récit que vous me faites de la magnificence de votre église et de ses ornements. J'en ai fait lecture à plusieurs qui souhaiteraient surtout entendre le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*, et les vêpres en sauvage. Puisque la Providence vous a fait trouver un luth à Montréal, vous pouvez en jouer à l'église, et vous en servir comme d'un moyen pour porter à la dévotion; vous pourrez avoir les orgues que vous avez demandées. Ce vous est d'un

grand secours d'avoir les sœurs de la Congrégation pour instruire les petites sauvagesses."

Les gouverneurs généraux et les intendants ne manquaient pas, dans le séjour qu'ils faisaient chaque année à Ville-Marie, de visiter la mission de la Montagne; et toujours, dans leurs dépêches au ministre, ils faisaient l'éloge du zèle et de l'application des sœurs à instruire les filles de cette mission. D'après leurs rapports, le roi daigna favoriser cette institution en lui accordant une gratification de 2,000 livres; dont 1,000 pour acheter de la laine et du fil, afin de faire travailler les enfants, et 1,000 pour l'entretien des ouvrières chargées de les faire filer, tricoter, faire du point, et autres ouvrages. Ces sommes devaient être remises à notre Mère Bourgeoys, pour qu'elle les employât selon sa sagesse. M. Tronson ayant été consulté au sujet de l'emploi de cet argent, répondit à M. de Belmont: "Pour les 1,000 livres que le roi leur donne, elles peuvent les employer à l'entretien de leurs pensionnaires, soit que ces enfants demeurent à la Montagne, soit qu'elles restent à Montréal; cette gratification leur étant accordée en général pour leur donner moyen de travailler à l'éducation des filles sauvages, sans qu'il y ait aucune condition dans le don que Sa Majesté leur en fait. Ainsi, comme elles peuvent travailler dans l'un et dans l'autre de ces lieux à l'éducation de ces petites sauvagesses, elles

peuvent aussi, ou partager cette somme, ou l'appliquer tout entière au lieu où elles verront que les besoins sont plus grands. On ne serait pas ici de l'avis de M. LeBer, (qui voulait dissuader notre Mère de se charger d'un tel fardeau,) et sa proposition ne serait pas approuvée à la Cour; car on veut qu'on francise, autant qu'on pourra, les sauvagesses aussi bien que les sauvages; et cela ne se peut qu'en les faisant aller à l'école, ou en les mettant en pension. Il me semble qu'en ne les prenant pas si jeunes, ne les gardant pas si longtemps, et ne les tenant point si serrées, on remédierait aux grands inconvénients qu'il propose; et la sœur Bourgeoys n'en sera plus effrayée si elle écoute vos raisons. Si vous pouvez introduire dans votre mission l'usage des jupes pour les sauvagesses, et celui des caleçons pour les enfants sauvages, vous vous rendrez illustre." D'après ces avis, nos Mères embrassèrent avec confiance la charge qu'on leur proposait, et elles ne négligèrent rien pour entrer dans les vues du monarque. Bientôt la bénédiction dont leurs travaux furent couronnés, justifia pleinement les espérances qu'on avait conçues de leur zèle. Non seulement toutes les filles sauvagesses adoptèrent l'usage de nos vêtements et s'appliquèrent aux petits ouvrages qu'on leur apprenait, mais plusieurs se livrèrent avec ferveur aux exercices de piété qu'elles voyaient pratiquer à leurs

maîtresses. Notre Mère Bourgeoys voulut que les sœurs gardassent auprès d'elles, comme pensionnaires, celles qui montraient plus de dispositions à la vertu, afin qu'étant soustraites à l'influence de leurs parents, elles s'accoutumassent plus aisément à la manière de vivre des Français; elle espérait d'ailleurs que ces enfants, une fois formées, contribueraient efficacement, par leurs bons exemples, à aider les sœurs à la formation des autres. En effet, deux Iroquoises, l'une de la tribu des Sonnoutouans, l'autre de celle des Onnontagués, s'attachèrent à notre institut, et rendirent de très grands services pour l'instruction des filles de leur nation.

En 1685, M. de Belmont fit construire un fort de pieux pour mettre le village à l'abri des attaques des ennemis; les années suivantes, il fit faire plusieurs autres ouvrages de fortification, en sorte que jamais les ennemis ne purent pénétrer dans le village de la mission. Tous ces ouvrages étaient construits en bois; ils furent brûlés par l'imprudence d'un sauvage de la mission, tombé en ivresse, neuf ans après leur construction. La chapelle Notre-Dame des Neiges fut aussi consumée dans cet incendie. M. de Belmont fit alors construire à ses frais le fort de pierre, dont on voit encore les restes, et donna à nos sœurs l'usage de deux tours, l'une pour se loger, l'autre pour faire leurs écoles. Ce fut là qu'elles exercèrent leurs fonc-

tions jusqu'à ce que la mission eût été transférée au Sault-au-Récollet.

Dans la relation de sa visite à la Montagne, Mgr de Saint-Vallier s'exprime comme suit : "Les sœurs de la Congrégation ont, dans la mission de la Montagne, une école d'environ quarante filles sauvages, qu'on habille et qu'on élève à la française. On leur apprend en même temps les mystères de la foi, le travail des mains, le chant et les prières de l'Eglise, non seulement en leur langue, mais encore dans la nôtre, pour les faire peu à peu à notre air et à nos manières. On voit plusieurs de ces filles qui, depuis quelques années, ont conçu le dessein de se consacrer tout à fait à Dieu avec les sœurs de la Congrégation, dont elles suivent déjà fidèlement les règles et les observances. Mais on n'a pas encore jugé à propos de leur faire contracter aucun engagement; et on ne le leur permettra qu'après les avoir longtemps éprouvées.

Sault Saint-Louis ou Caughnawaga.

En 1683, notre Fondatrice ouvrit une maison d'école pour les sauvages du Sault Saint-Louis. Cette école ne se soutint pas longtemps; mais plusieurs élèves du Sault suivirent nos Mères à la Montagne. Voici ce qu'écrivait de cette mission Mgr de Saint-Vallier : "La mission Saint-François-Xaxier du Sault est établie à trois lieues de Montréal; les fondements en furent jetés, il y a quelques années, à la prairie de la Madeleine où

les Français ont une église; les sauvages qui la commencèrent ont vécu et sont morts en odeur de sainteté. Leur nombre s'augmentant de jour en jour, il fallut aller s'établir au Sault; c'est là qu'on a vu dans la personne de Catherine Tega-Kouita la première vierge chrétienne que la nation Iroquoise ait donnée à l'église de Jésus-Csrist; et Dieu fait plusieurs prodiges au tombeau de cette bienheureuse fille. Deux autres ont eu le bonheur et l'avantage de la suivre, en faisant vœu de virginité à son imitation; ce sont deux anges sur la terre. Elles vivent comme si elles n'avaient point de corps, et emploient tout leur temps au travail ou aux exercices de piété. Les Agniers ont un grand nombre de parents au Sault, qui sont d'une grande utilité pour conserver la paix dans la colonie."

Catherine TegaKouita était morte en 1680, à l'âge de vingt-quatre ans, laissant une réputation de vertu extraordinaire. "Nous ne pouvons douter, dit M. Faillon, que ce prodige de grâce n'ait été encore un effet de la bonne odeur de vertu que la sœur Bourgeoys et ses filles répandaient à Ville-Marie: car, Catherine eut le dessein de faire vœu de virginité dès qu'elle eût vu les religieuses de Montréal, expression qui semble ne désigner que les sœurs de la Congrégation, puisque celles de Saint-Joseph gardaient la clôture." "Aussitôt qu'elle eût vu des religieuses à Montréal, lisons-

nous dans l'"*Hôtel-Dieu*" de Québec, et qu'elle eût appris comment elles s'étaient consacrées à Dieu, elle importuna le missionnaire du Sault pour obtenir la permission de faire vœu de chasteté; ce qu'il lui accorda, après avoir éprouvé son désir et s'être assuré de la solidité de sa résolution."

Parmi les sauvagesses élevées à la Montagne se trouvait Marie, fille de Hoandoron, le meurtrier de M. Lemaître. Ce sauvage, touché de la grâce, se repentit de son crime, et fut baptisé par le Père Frémin. Bien assuré de trouver dans les prêtres du Séminaire autant de bienfaiteurs et de pères, il alla se mettre sous leur conduite à la mission de la Montagne. Ils lui témoignèrent, en effet, une sincère et généreuse charité, jusque-là qu'ayant fait instruire et élever sa fille, ils la marièrent avec un de leurs serviteurs, Abraham Boté, natif de Dieppe en Normandie. Dans les registres de la mission de la Montagne, on trouve les noms de plusieurs des premières élèves de la Congrégation, signés par elles-mêmes, comme marraines, ou comme contractant mariage.

II.

L'Enfant Jésus de la Pointe-aux-Trembles.

En 1665, dès qu'on eut appris que le roi allait envoyer des troupes pour défendre le pays contre

les sauvages, plusieurs colons s'éloignèrent de la ville et allèrent s'établir sur des terres non concédées, qui furent appelées Côtes, et distinguées entre elles par le nom de quelque saint. Ainsi, on appela Côte Seint-Martin les terres situées au-dessous du domaine Sainte-Marie ; Côte Saint-François, la Longue-Pointe; Côte Sainte-Anne, après la Longue-Pointe; et Côte Saint-Jean, la Pointe-aux-Trembles. Son nom actuel lui vient d'une langue de terre garnie de Trembles, espèce de peuplier, qu'on y voyait autrefois, et que les eaux du fleuve ont fait disparaître. Dès qu'il y eut des colons à la Côte Saint-Jean, les Messieurs de Saint-Sulpice eurent soin de s'y rendre, à certains jours, pour administrer les sacrements, et offrir le saint sacrifice dans la maison de quelqu'un des colons, notamment dans celle de François Lebeaux. En 1669, M. de Queylus, concédant des terres sur la Côte Saint-Jean, à Jean Oury, mit pour condition que les Seigneurs pourraient en reprendre à leur choix ce qui serait nécessaire pour y bâtir une chapelle et un moulin. En 1671, le moulin fut construit de pierre, en forme de tour, avec des meurtrières, pour faire feu de là sur les assaillants. On éleva aussi une chapelle au bas de l'île de Montréal; et le prêtre qui allait y administrer les sacrements était en même temps missionnaire à Repentigny, à l'île Sainte-Thérèse, à La Chenaye et à Verchères. Le

18 novembre 1674, les habitants de la Pointe-aux-Trembles se réunirent sous la présidence de M. Frémont, P. S. S., afin d'aviser aux moyens de bâtir "une chapelle tant désirée et si nécessaire pour y offrir le saint sacrifice de la messe plus décemment qu'on ne l'a pu jusqu'à présent." On choisit pour marguilliers, François Lebeaux, de la Côte Saint-Jean, et Laurent Archambault, de la Côte Sainte-Anne; on les chargea de faire construire la chapelle sous le titre "de l'Enfant Jésus", au moyen de cotisations volontaires que chacun promit, selon ses facultés. Cette chapelle étant achevée, fut bénite le 13 mars 1678 par M. Lefebvre, supérieur du Séminaire, assisté de M. Séguenot, curé de la Pointe-aux-Trembles, et de M. Jean Cavelier de la Salle.

Sur demande de M. Séguenot, qui desservait cette paroisse depuis quatre ans, notre Mère envoya deux de ses sœurs en 1678 pour l'instruction des enfants de la Pointe-aux-Trembles, ainsi que des Côtes voisines; elles furent d'abord logées dans une maison d'emprunt, près de l'église. En 1686, M. Tronson engageait M. Séguenot à ne rien négliger pour y former d'une manière solide l'établissement des sœurs. "Deux filles de la Congrégation pour maîtresses d'école, lui écrivait-il, une maison propre pour les loger, et un fonds suffisant pour assister vos pauvres, vous seraient à la vérité d'un grand secours; il faut faire ce que l'on pourra pour vous le procurer."

En effet, les Messieurs du Séminaire ne tardèrent pas à faire construire une maison où nos sœurs furent logées convenablement, 1690. De plus, M. Dollier de Casson leur donna une somme d'argent pour favoriser les progrès de leur établissement. Cette mission eut tout le succès qu'on pouvait espérer.

III.

Les saints Anges de La Chine.

L'endroit appelé aujourd'hui Lachine appartenait dans le principe au Séminaire, et portait le nom de Côte Saint-Sulpice. Cette Côte fut donnée en seigneurie, 1660, à M. de la Salle, frère d'un des Messieurs Sulpiciens, qui y commença des défrichements et des constructions. En 1668, des Iroquois de Sonnonthouan s'arrêtèrent chez M. de la Salle, et lui parlèrent d'une grande rivière qui aboutissait à la mer, Mississippi. L'espérance de trouver par ce fleuve une route vers la Chine, en Asie, excita le zèle de M. de la Salle, et il résolut d'aller faire un voyage dans cette direction; car les difficultés que les Français éprouvaient pour arriver à la Chine, en côtoyant l'Afrique et passant par le Cap de Bonne-Espérance, leur faisaient désirer depuis longtemps de trouver un passage par l'Amérique.

Plusieurs personnes avaient encouragé M. de la Salle; mais un grand nombre aussi doutaient du succès de cette tentative.

"L'entreprise est aussi difficile que douteuse, écrivait le secrétaire de M. Talon. Dieu veuille qu'ils y réussissent!"

Le 9 janvier 1669, M. de la Salle rétrocéda la plus grande partie de son fief au Séminaire pour la somme de mille quatre-vingts livres; mais il s'en réserva quatre cent vingt arpents pour lesquels il obtint de Jean Milot deux mille six cents livres, dont il avait besoin pour ses découvertes. Il fit une autre vente à MM. Jacques LeBer et Charles Lemoyne, consistant en une pièce de terre et les bâtiments construits sur icelle, pour 660 livres. Le 6 juillet 1666, jour même où il signa le contrat de vente à MM. LeBer et Lemoyne, il laissait sa maison de Saint-Sulpice, et partait en canot d'écorce pour les pays de l'ouest. Il était accompagné de M. Dollier de Casson et de M. de Galinée, prêtres du Séminaire, comme chapelains; ces derniers avaient en vue d'évangéliser les nations sauvages du Misssissippi. L'expédition se composait de quatre canots et de quatorze hommes équipés par la Salle, trois canots et sept hommes engagés par le Séminaire, aussi deux canots conduits par les Iroquois qui avaient hiverné chez la Salle et qui servaient de guides. Les hardis voyageurs arrivèrent au village indien Tenaoutoua,

près de Niagara, le 24 septembre 1669. Là M. de la Salle, pour raison de maladie abandonna ses compagnons de voyage et rebroussa chemin, envoyant de l'avant ses hommes qui arrivèrent à la Côte Saint-Sulpice à l'automne de 1669, quelques mois seulement après en être partis : par ironie, ce lieu fut nommé *la petite chine*, puis Lachine. M. Dollier de Casson, fait entendre que le retour des *Chinois* causa quelques risées dans le public. M. de Queylus avait donné ce fief au Sieur de la Salle, afin que le village qu'il se proposait d'y établir fût comme un avant-poste pour Ville-Marie, et un lieu de refuge pour les habitants des alentours.

Vers le même temps, le Séminaire donna naissance à une autre œuvre relative à l'éducation des enfants sauvages; jusque alors on les avait gardés à Ville-Marie. Les Messieurs jugèrent qu'ils réussiraient peut-être mieux à les former à la vie civile s'ils les plaçaient à la campagne, loin de la dissipation que la ville pouvait leur offrir. Dans ce dessein, ils formèrent un établissement au-dessus de la Chine, nommé Gentilly, sur le bord du fleuve, où ils firent défricher des terres; et comme la chapelle en fut dédiée au mystère de la Présentation de Marie, cette maison fut appelée La Présentation. Dès qu'il y eut des colons établis à la Côte Saint-Sulpice, le Séminaire fit en sorte de leur procurer des secours spirituels. La messe

se disait dans la maison d'un particulier, et les Messieurs desservants logeaient à la *Présentation;* ce furent, successivement, MM. de Fénelon, d'Urfé, Barthélemy, Lefebvre, Bailly, Trouvé, Frémont. En 1671, un pieux colon, nommé Jean Chevalier, qui désirait vivement voir construire une chapelle à Lachine, donna la quatrième partie des biens qui lui étaient échus, à Dieppe, pour être employés à cette construction. M. Guyotte, envoyé à la Présentation en 1675, fit bâtir la chapelle l'hiver suivant, de concert avec René Cuillerier, premier marguiller du lieu, agissant au nom de la Fabrique. La bâtisse, en bois, fut faite par Pierre Gaudin, et bénite par M. Guyotte le jeudi saint 1676. A la demande des paroissiens, elle fut dédiée sous le vocable des Saints Anges. En juin 1676, Mgr de Laval, faisant sa visite, érigea la paroisse de Lachine sans nommer de curé, y laissant Messire Guyotte pour la desservir. Il fut remplacé le 10 novembre 1680 par Messire Pierre Rémy, à titre de curé. Celui-ci employa toutes les ressources de son zèle pour former à Lachine un établissement de nos sœurs. Les habitants avaient construit un presbytère en bois qui n'avait point encore été habité par le curé, toujours résidant à la Présentation; il leur proposa d'en renouveler la toiture, d'en refaire la cheminée, et de le donner aux sœurs; proposition qui fut agréée. "Par ce moyen, dit M. Rémy,

les habitants espèrent avoir pour leurs filles une école qui ne saurait jamais être mieux faite que par les sœurs de la Congrégation, tant pour la bonne éducation qu'elles donnent avec bénédiction partout où elles sont établies, que pour les autres secours spirituels qu'elles rendent, particulièrement pour les ornements des autels et la décoration des églises." Il fait ensuite observer que cet établissement sera tout à l'avantage de la paroisse, les sœurs de la Congrégation ne demandant rien à personne, ni aux particuliers, ni aux fabriques, vivant de leur travail et des secours que la Providence leur fournit.

Comme tous les établissements que nos sœurs formèrent dans ces premiers temps de la colonie, la mission de Lachine prit naissance au milieu de la pauvreté et des privations. Il paraît que notre Fondatrice s'y rendit elle-même; c'est ce que semble insinuer M. Rémy lorsque, parlant de cette mission, il dit qu'elle fut commencée par la sœur Bourgeoys, avec permission de Mgr de Laval, et de l'agrément de M. Dollier de Casson, supérieur du Séminaire. Du moins, y plaça-t-elle l'une de ses coopératrices les plus ferventes dans la personne de sa nièce : sœur Catherine Sommillard. La bénédiction de Dieu parut visiblement sur cette œuvre naissante par les fruits abondants qu'elle ne cessa de produire jusqu'en 1689, époque où cet endroit fut saccagé par les sauvages.

"Dans la nuit du 4 au 5 août, écrit M. Girouard, M. P. P., au milieu d'une tempête de pluie et de grêle, 1,500 Iroquois traversaient le lac Saint-Louis et descendaient en silence sur toute la côte de Lachine. La nuit était tellement noire et orageuse que les soldats en garnison ne virent rien, n'entendirent rien, et par conséquent ne tirèrent pas le coup de canon d'usage à l'approche de l'ennemi. Selon leur habitude, les Iroquois ne s'approchèrent pas des forts, mais longtemps avant le jour, ils avaient réussi à se placer autour de presque toutes les maisons sans même être soupçonnés des habitants endormis. Au signal donné, ils jettent à la fois et de tous les points le cri de guerre, et commencent un massacre général. Les maisons sont enfoncées. Ils égorgent les hommes qui se présentent, et mettent le feu aux habitations de ceux qui résistent, afin de les forcer de sortir, et épuiser ensuite sur eux toutes les cruautés que leur instinct féroce peut leur inspirer. Tout fut détruit, moins les forts. Cependant, toute la population ne perdit pas la vie; la garnison des forts ne fut pas même attaquée. Grâce à l'orgie à laquelle les trois quarts des sauvages se livrèrent dès leurs premières prises, la grande majorité des habitants put s'échapper; quelques-uns se rendirent aux forts; d'autres prirent les bois, poursuivis par les sauvages, qui arrivèrent en face de la ville au point du jour."

Nos sœurs, dont la maison était renfermée dans l'enceinte du fort, ne souffrirent aucun mal de cette boucherie, non plus que leurs pensionnaires et leurs orphelines. Mais, comme il n'y avait plus de sécurité à demeurer en ce lieu, sœur Sommillard fit conduire ses élèves à Montréal, où il fut décidé qu'on les remettrait à leurs parents.

M. Rémy n'abandonna pas ses paroissiens désolés; et, dès qu'il le put, il rappela nos sœurs. Elles y retournèrent en 1692; et, quoique M. Rémy leur fût toujours extrêmement dévoué, il paraît qu'elles eurent à souffrir extraordinairement, la misère du temps obligeant ce bon père de secourir presque tous les habitants de la paroisse. Vint un jour où il ne leur fut plus possible de vivre en cet endroit; elles se retirèrent à Montréal, où elles demeurèrent seize mois. Durant cet intervalle, les habitants sentirent plus vivement que jamais le besoin de sœurs missionnaires, pour former leurs jeunes filles à la piété et aux bonnes mœurs; en conséquence, ils tinrent une assemblée de paroisse pour aviser aux moyens de leur venir en aide, afin qu'elles pussent subsister convenablement. "Rien ne peut être plus avantageux à cette paroisse, disent-ils dans leur requête, que d'y voir cette mission bien établie, ferme, et en état de se soutenir. Dans le cours des années qu'elle y a été, on voyait les petites filles recevoir une éducation soignée, et toute autre que celle que

peuvent leur donner leurs parents, tout occupés à leurs affaires domestiques, et d'ailleurs, hors d'état de leur procurer les soins que leur prodiguent les sœurs de la Congrégation établies dans les paroisses de la campagne. Hélas ! depuis qu'elles sont sorties de celle-ci, on voit les enfants dans l'ignorance des mystères de la religion; plusieurs ne savent aucune prière, et n'ont aucune connaissance sur la lecture. Ce qui est plus déplorable encore, faute d'être surveillées sur leurs mœurs, elles s'adonnent le plus souvent à de méchantes inclinations qui ne peuvent que les porter au mal. Un autre avantage dont jouissait encore cette paroisse lorsque les sœurs de la Congrégation y étaient en mission, c'est que, par leur économie, leurs soins et leur zèle, elles se chargeaient, avec l'aide de quelques personnes charitables, de pauvres petites orphelines qu'elles élevaient dans la crainte de Dieu, tandis que, maintenant qu'elles ne sont plus parmi nous, ces pauvres enfants se trouvent obligées d'aller servir dans des maisons où on a plus de soin de les envoyer garder des bestiaux que de leur donner aucune sorte d'éducation. Ainsi, le rétablissement de la mission que nous demandons n'a pour but que la gloire de Dieu et le bien solide de cette paroisse; car des enfants élevées par des maîtresses si pieuses, se trouvant par la suite engagées dans le mariage, procureront elles-mêmes aux enfants que Dieu leur don-

nera une éducation semblable à celle qu'elles auront recue." Ces motifs ayant été pris en considération, les sœurs retournèrent à Lachine, où M. Rémy ne cessa de leur accorder bonté et protection, jusqu'à dresser son testament en leur faveur, comme suit: "Je donne et lègue aux sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, missionnaires établies à mon ancienne cure des Saints-Anges de Lachine, un arpent de terre attenant à l'église nouvelle, que j'ai fait bâtir en pierre, presque toute à mes dépens. Je leur donne et lègue le dit emplacement, et la grande maison de pierre à double étage que j'ai fait bâtir sur ce terrain, et où elles demeurent à présent avec leurs pensionnaires." La chapelle de bois construite par M. Guyotte subsista de 1676 à 1701, époque où l'on bâtit la grande église en pierre, dans le fort Rémy. A l'époque de la bâtisse de cette église, M. Rémy, curé fixe de Lachine, fit un traité officiel avec les marguilliers de la paroisse, dont nous allons copier quelques extraits:

(1703) "Le dit Sieur Rémy, établi depuis trente-trois ans au Séminaire de Ville-Marie en cette île, et depuis vingt-trois ans qu'il dessert la dite paroisse de Lachine, a toujours eu désir d'employer une partie de son bien qu'il a en l'ancienne France, duquel il reçoit le revenu en ce pays, pour contribuer de sa part à la bâtisse d'une église de pierre au dit lieu de la Chine; il aurait offert pour

cet effet aux dits marguilliers la somme de seize cents Livres, argent du pays, pour aider à faire parachever l'église de pierre que le dit Sieur curé et marguilliers firent commencer à bâtir au mois de juillet de l'année dernière, mil sept cent deux, laquelle somme il a commencé de payer, et promet de parachever aux charges suivantes, savoir: Les marguilliers ayant dit avoir une parfaite connaissance d'une fondation faite à la fabrique de la dite église de Lachine de la somme de deux mille livres du pays, dont la somme de mille livres en capital, faisant cinquante livres de rente annuelle, avait été destinée pour être employée à faire brûler une lampe à perpétuité, jour et nuit, dans la dite église, devant le très Saint Sacrement de l'autel qui repose dans la dite église, et les autres mille livres pour contribuer à entretenir un chantre et un maître d'école dans la dite paroisse de Lachine; que mon dit Sieur Rémy a fait brûler jour et nuit la dite lampe au désir de la dite fondation, et a payé de ses deniers les dites cinquante livres de l'entretien de la dite lampe, et les autres cinquante livres au Sieur Jean-Baptiste Pottier, chantre et maître d'école, depuis le neuvième octobre 1680, jour que la susdite fondation fut faite, jusqu'au cinquième août mil six cent quatre-vingt-neuf, que Lachine fut brûlée et détruite; que Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Québec, dans le cours de la visite qu'il fit en la

paroisse de Lachine, il fit faire, le dix-huit mai mil six cent quatre-vingt-quatorze, une assemblée publique au dit lieu de Lachine, en laquelle mon dit Seigneur évêque aurait dit qu'en reconnaissance des biens que mon dit Sieur Rémy aurait faits à la fabrique de la dite église, la dite fabrique ferait dire, à ses frais et dépens, tous les ans, à perpétuité, dans la dite église de La Chine, six basses messes pour le repos des âmes de mon dit Sieur Rémy, de ses père et mère, parents et alliés; savoir, une pendant l'octave de la Toussaint, deux pendant le temps de l'Avent, et les trois autres pendant le temps du Carême, pour suppléer aux pieuses intentions qu'auraient eues mon dit Sieur Rémy en faisant cette fondation, qui étaient pour le soulagement et la délivrance des âmes du purgatoire, et pour honorer à perpétuité le très Saint Sacrement de l'autel. De plus, les dits marguilliers promettent que, quand le cas arrivera, par force majeure ou autrement, que l'on fera un fort à l'entour de la nouvelle église qui est à présent commencée de pierre, de remplacer à la mission des filles de la Congrégation Notre-Dame de Montréal établies au dit lieu de La Chine depuis seize ans, pareille quantité de terre que mon dit Sieur Rémy et les marguilliers de la dite paroisse leur ont donnée, et sur lequel sont leurs bâtiments, cour et jardin, par donation du 26 septembre 1701, contenant quatre perches et demie

de largeur, sur dix perches et demie de profonfondeur, laquelle quantité de terre les dits Sieurs marguilliers remplaceront aux dites filles de la Congrégation dans le nouveau fort, afin qu'elles y puissent faire bâtir leur maison et autres bâtiments nécessaires, et y faire leur cour et jardin autant que le terrain leur pourra permettre, et de faire leur jardin au dehors du fort en cas que le susdit terrain ne fut pas assez spacieux pour le faire au-dedans. En conséquence de quoi, mon dit Sieur Rémy s'engage de satisfaire à la promesse qu'il a faite de donner la somme de seize cents livres pour aider à construire la nouvelle église de pierre.

Et, à l'égard des cent quatre pieds de bois de celui qui était destiné pour la construction de la dite église, mon dit Sieur Rémy promet d'en tenir compte à la dite fabrique. Et le dit Brault, marguillier, promet de tenir compte sur le dit bois de deux cents pieds de cèdre de neuf pieds de long, qu'on devait remplacer aux dites sœurs de la Congrégation, pour leur tenir lieu de trois cents pieds de cèdre qu'elles ont fournis de ceux de leur clôture pour entourer le cimetière de la dite paroisse.

Les partis, pour l'exécution des présentes, ont élu leurs domiciles, savoir, mon dit Sieur Rémy à la maison presbytérale de Lachine, size dans le dit fort Rémy; et à Ville-Marie, au Séminaire de la

dite ville, rue Notre-Dame. Et les dits Sieurs marguilliers, anciens et modernes, la maison du dit Sieur Millot, sise près le dit fort Rémy, et au dit Ville-Marie, la maison du dit Sieur René Cuillerier, size rue Saint-Paul.

Fait et passé au dit fort Rémy de Lachine, maison presbytérale de mon dit Sieur le curé, l'an 1703, 16 juin.

ADHÉMAR.

Le successeur de M. Rémy, à Lachine, fut M. de Villermola, qui fut aussi bien dévoué pour notre couvent. Cette paroisse se ressentit longtemps des désastres qu'elle avait subis.

IV.

LA VISITATION DE CHAMPLAIN.

La Seigneurie de Champlain, ainsi nommée du fondateur de Québec, comprenait deux lieues et un quart de front; une lieue et un quart depuis Batiscan jusqu'au fief de l'arbre à la Croix, une demi-lieue depuis l'arbre à la Croix jusqu'au fief Marsolet, et une demi-leue depuis le fief Marsolet jusqu'au Cap de la Madeleine. Elle fut concédée par M. de Mésy, le 8 avril 1664, à Etienne Pezard, écuyer, Sieur de la Touche, capitaine de la garnison des Trois-Rivières, en considération des services qu'il avait rendus et qu'il continuait

de rendre à Sa Majesté. Dès avant la Concession de cette Seigneurie, en 1660, nos Mères firent des missions passagères en cet endroit, et Mgr de Laval écrivait en 1661 : "Nous avons envoyé à Trois-Rivières des maîtresses pour prendre soin des petites filles, afin qu'elles leur enseignent tout ce qu'il est nécessaire aux chrétiens de savoir, en attendant que le temps et l'occasion favorable se présentent pour établir dans ce lieu des religieuses de Sainte-Ursule." Trois-Rivières était alors en souffrance sous le rapport spirituel, les prêtres n'étant pas assez nombreux pour répondre à tous les besoins. En 1666, M. l'Intendant Talon insistait auprès de la Cour pour que M. de Bretonvilliers envoyât un plus grand nombre de ses prêtres. Vers le même temps, Mgr Chigi, légat du Pape Alexandre VII, parlant du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris disait : "On y voit accourir des clercs, non seulement des provinces voisines, mais de plusieurs points de l'Europe, qui se montrent autant d'ouvriers très fervents et très habiles, d'où il résulte que la vigne du Seigneur répand une plus suave odeur, et donne des fruits en plus grande abondance." Le premier ouvrier apostolique qui répandit le suave parfum de la vigne du Seigneur dans les Trois-Rivières fut M. Frémont. Peu à peu, les paroisses de Champlain, de Batiscan, eurent aussi leurs pasteurs, de la Compagnie de Saint-Sulpice; et c'est grâce au

concours de ces saints prêtres que notre Mère réalisa son établissement en ce lieu où, depuis assez longtemps, nos sœurs faisaient des missions à certaines époques. En 1676, elles étaient résidantes à Champlain; c'est ce que nous apprend notre Fondatrice elle-même lorsque, signant un acte passé par les citoyens de Montréal, elle ajoute à son nom les paroles suivantes: "tant pour moi que pour les autres sœurs de notre Congrégation, qui sont à Champlain et ailleurs." Sœur Raisin, qui avait depuis longtemps fait des missions de ce côté-là, fut fondatrice de l'établissement quand il prit une forme fixe. Elle était très considérée, tellement que notre Mère Bourgeoys, dans une de ses visites, dut prier qu'on retranchât quelque chose des marques de respect rendues aux sœurs, le tout, s'il était possible, afin que ses filles ne fussent pas exposées à perdre l'esprit de leur état, qui est la petitesse et la simplicité. Fidèles à de si sages principes, les sœurs de Champlain ne cessèrent d'édifier la paroisse jusqu'à l'interruption de leur œuvre en 1683. A cette époque, toute l'attention se portait vers la civilisation des sauvages; on imaginait facile une tâche prouvée depuis très difficile, et presque impossible. Le gouverneur Frontenac avait reproché à quelques missionnaires de se donner tout entiers à la conversion de ces barbares, et de ne pas mettre assez de soin à les franciser. "En rendant les sauvages

sujets de Jésus-Christ, avait-il dit, songez à les rendre aussi sujets du roi." Le ministre Colbert engageait M. Tronson à ne rien négliger pour la civilisation des indigènes et pour l'établissement de petites écoles sauvages. Pour seconder les vues de la cour de France, qui lui avait accordé une si bienveillante protection, aussi bien que pour réaliser le désir de ses supérieurs ecclésiastiques, notre vénérable Mère résolut d'ouvrir une seconde mission sauvage. C'était l'année de l'incendie; la perte si lamentable de l'assistante et de la dépositaire rendait nécessaire à la communauté la présence de sœur Raisin, l'une des premières compagnes de notre Mère; il n'y avait guère de sujet disponible propre à la remplacer; la maison de Ville-Marie était dans une grande privation de ressources temporelles, et celle de Champlain elle-même avait peine à subsister. Tous ces motifs furent cause que la mission de Champlain fut transférée au Sault Saint-Louis. En 1697, M. Louis Geoffroy, P. S. S., arrivé au pays en 1683, ayant été nommé curé de Champlain, ne vit rien de plus utile à sa paroisse que d'y rétablir la maison des sœurs; laquelle, pendant leur absence, avait servi de chapelle, en attendant qu'on eût fait bâtir, d'abord un sanctuaire à Notre-Dame de Bon-Secours, puis une église neuve, la première menaçant de tomber en ruines. Ceci est attesté par les registres du lieu. "10 juin

"1685, curé, Monsieur François Dupré, Louis "Ango des Maizerets, prêtre, chanoine, Grand-"Archidiacre, et Vicaire-Général de Monseigneur "l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de "Québec, ayant visité l'église paroissiale de la "Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, "située en la Seigneurie de Champlain, et assem-"blé les marguilliers et habitants de la dite pa-"roisse, à l'issue de la grand'messe, au son de la "cloche, nous avons dressé les articles suivants: "Nous avons permis, sur la demande qui nous a "été faite, de célébrer la messe *dans la Congréga-"tion.* Sur ce qui nous a été représenté par Mon-"sieur le curé, les marguilliers et habitants, qu'il "y avait une dévotion au concours du peuple à "une image de Notre-Dame, appelée de Bon-Se-"cours, commencée depuis plusieurs années; et "nous ayant demandé notre approbation et per-"mission pour y bâtir une petite chapelle. Ac-"quiesçant à leur pieux désir, Nous avons ap-"prouvé la susdite dévotion; et leur avons permis "et permettons de faire construire la dite cha-"pelle en l'honneur de Notre-Dame de Bon-Se-"cours; et au dit Sieur curé de la bénir et y célé-"brer la messe, quand elle sera en état de le faire "avec décence."

L'image de Notre-Dame de Bon-Secours vénérée à Champlain pouvait bien être celle en honneur à Ville-Marie, avant que Mère Bourgeoys eût reçu

la statue miraculeuse de Monsieur de Fancamp. Le nom de M. Frémont, comme missionnaire à Trois-Rivières, nous explique que cette dévotion, qui était sienne par excellence, ait pris racine si tôt en cet endroit.

V.

La Sainte-Famille de l'Ile d'Orléans.

L'île d'Orléans, visitée par Cartier le 7 septembre 1535, fut nommée par lui, île *de Bacchus*, parce qu'il la trouva toute garnie de vignes sauvages. Un siècle plus tard, elle fut nommée d'*Orléans*, en honneur du frère du roi de France. En 1636, la compagnie des Cent associés fit don de cette île à plusieurs de ses membres, parmi lesquels M. de Lauzon.

En 1657, les Messieurs de Saint-Sulpice, fondateurs du Séminaire de Ville-Marie, firent halte sur cette île avant de se rendre à Québec. Cette même année, M. de Lauzon vendit sa part de propriété dans cette île, se réservant la Seigneurie de Lirec, qui comprenait la paroisse "Sainte-Famille," et une partie de celle de Saint-Pierre; en 1666, il vendit cette Seigneurie à Mgr de Laval. En 1675, Mgr de Laval voulant doter son Séminaire de Québec de terres productives situées dans un climat moins sévère que celui de l'île d'Orléans, échangea la propriété qu'il avait dans cette île

pour la partie de l'île Jésus que possédait M. François Berthelot, secrétaire de l'artillerie; celui-ci donna à Mgr de Laval vingt-cinq mille francs de retour, et peu après, le roi érigea son fief de l'île d'Orléans en comté noble, appelé "de Saint-Laurent." Les églises Saint-Pierre, Saint-Jean, Saint-Laurent, datent de 1675; le rapport de 1676 dit: "L'île (d'Orléans) est peuplée de plus de mille personnes qui composent quatre grandes paroisses, dans lesquelles il y a une église, (Saint-Pierre); deux seront achevées dans le courant de la présente année, (Saint-Jean et Saint-Paul ou Saint-Laurent); la quatrième, l'année prochaine, (Sainte-Famille)." Celle de Saint-François ne fut bâtie que plus tard.

M. François Lamy, venu de France en 1673, fut le premier desservant des deux paroisses nord de l'île, Sainte-Famille et Saint-Pierre; en 1675, il fut nommé curé en titre de la Sainte-Famille, et desservit la paroisse Saint-François; en 1684, par lettres de Mgr de Laval, en date du 3 novembre, il fut rendu inamovible au poste de la Sainte-Famille; ce fut alors qu'il demanda pour sa paroisse des sœurs de la Congrégation. M. de Saint-Vallier, ayant visité le pays en qualité de grand-vicaire, l'année 1685, entra dans les vues de M. Lamy, et demanda à notre vénérable Mère deux filles pour l'île d'Orléans. Quoiqu'elle fût au fort de ses travaux pour le rétablissement de

la communauté, après l'incendie qui avait eu lieu deux ans auparavant, elle ne balança pas un moment à accepter ce nouveau champ de labeur. Deux sœurs, Anne Meyrand et Marie Barbier, furent envoyées "sur les ailes de la Providence," dans un des temps les plus fâcheux de l'année, c'est-à-dire à la fin de l'automne. Elles eurent beaucoup à souffrir de bien des manières, et pensèrent même mourir de froid; mais leurs souffrances étaient une source de bénédictions, qui fécondait admirablement leurs œuvres. "Ce n'est que grâce sur grâce, a écrit une de ces ferventes missionnaires; Dieu en soit béni éternellement!"

Il régnait alors dans l'île d'Orléans un certain esprit d'indévotion et de libertinage qui menaçait d'avoir les suites les plus funestes. Non seulement les jeunes filles se rassemblaient dans les maisons particulières pour discourir sur des sujets frivoles avec des personnes de l'autre sexe, mais elles tenaient encore ces sortes de discours à la porte de l'église, et quelquefois jusque dans l'église même, sans que la sainteté du lieu leur inspirât plus de retenue. Aussi, les sœurs eurent-elles à essuyer bien des moqueries et des contradictions; mais, par la constance de leur charité, de leur patience et de leur douceur, elles triomphèrent en peu de temps de tous les obstacles. Presque toutes les jeunes filles renoncèrent à leur vie dissipée pour s'attacher aux exercices de la

vie chrétienne; plusieurs même, dégoûtées tout à fait du monde, se consacrèrent à Dieu dans la Congrégation.

Le 9 novembre 1685, M. Lamy avait acheté, au nom de diverses personnes dévotes qui avaient dessein de fonder un établissement d'écoles pour l'instruction de la jeunesse au comté de Saint-Laurent, une terre de trois arpents de front, sur la moitié de l'île en profondeur, avec les bâtiments. En 1687, il ajouta un arpent de plus sur la même profondeur, et fit donation du tout aux sœurs missionnaires de l'île; ''voyant, dit-il, l'établissement qu'ont fait au dit comté les dames de la Congrégation Notre-Dame, voulant de sa part coopérer à leur dessein pieux, et leur donner moyen de fortifier leur établissement.'' L'acte de cette donation, du 5 septembre 1692, porte les signatures suivantes:

''Sœur Marguerite Bourgeoys, supérieure,

Louise Richard, assistante de la communauté, et préposée par la dite communauté pour faire la fonction de supérieure particulière à la Sainte-Famille,

Sœur Elisabeth Guyon.

Au nom de leur communauté générale, elles acceptent les dites deux terres et habitation.''

Fait à Québec, en la maison du Bureau de Messieurs les Fermiers de ce pays, le 5 septembre 1692,

en présence de Louis Rouer, Ecr, Sieur de Villeray, premier conseiller au Conseil Souverain de ce pays.

CHAMBALON, *N. R.*

M. Berthelot, voulant favoriser l'établissement de cette maison, si utile à ses censitaires, donna aussi un arpent de terre où fut construite, en 1688, une maison en bois, en attendant que M. Lamy en eût fait bâtir une en pierre. Il fit encore d'autres dons en argent, comme le prouve l'attestation suivante:

"Par-devant Pierre Duquet, notaire, furent présents: M. de Villeray, conseiller au Conseil Souverain, faisant pour Messire François Berthelot, Comte et Seigneur de l'île Saint-Laurent, Secrétaire des commandements de Madame la Dauphine, d'une part; et Maître François Lamy, curé de la Sainte-Famille, dans la dite île; et encore sœur Marguerite Bourgeoys, supérieure des filles de la Congrégation de Notre-Dame, demeurant ordinairement à Ville-Marie, en l'île de Montréal, faisant et stipulant aussi en cette partie pour sœur Anne Meyrand et Thérèse Rémy, filles de la Congrégation et demeurant en la dite île de Saint-Laurent, d'autre part.

Le Sieur Lamy ayant proposé au Sieur de Villeray le dessein qu'il avait de bâtir une maison pour loger quelqu'une des filles de la Congréga-

tion, afin de travailler à l'éducation des jeunes filles de la dite île, le dit Sieur de Villeray, au nom et sous le bon plaisir du dit seigneur Berthelot, aurait loué et agréé ce dessein; et en conséquence, au dit nom, accordé un arpent de terre, tant pour bâtir la maison que rendre l'emplacement convenable, et même payé, par avance, la somme de 333 livres.

Depuis, étant passé en France l'année dernière, et ayant rendu compte au seigneur de ce qui s'était passé à cet égard, et lui ayant fait connaître le bien et utilité qui reviendrait de cette entreprise, qui était déjà beaucoup avancée, en ce que la maison était commencée par les soins du dit Sieur Lamy, et que même deux des dites filles étaient actuellement demeurant en la dite île, et y exerçant leurs fonctions, et que ce serait procurer un grand avantage de faciliter cet établissement pour l'éducation des jeunes filles de la dite île. En consequence de quoi, le dit seigneur Berthelot aurait non seulement permis au Sieur de Villeray de donner encore une somme de six cents livres pour aider à parachever la maison, mais même il aurait employé ses offices auprès de Mgr le chancelier, à ce qu'il lui plût permettre que, sur les aumônes à faire par MM. les intéressés dans les Fermes générales des Gabelles, il fut pris une somme pour aider à la subsistance des dites filles. En conséquence de quoi, mon dit

Seigneur le chancelier aurait donné les mains à ce qu'il leur fût donné jusqu'à la somme de cinq cents livres, argent de France, laquelle somme aurait été remise entre les mains du Sieur de Villeray, pour être distribuée aux dites filles." (1687).

Sept ans plus tard, par un acte fait au châtelet de Paris, le 3 mai 1694, M. Berthelot fit à nos Mères la remise des droits seigneuriaux, à condition qu'elles fissent célébrer tous les ans deux messes à son intention. L'acceptation de cette remise fut faite le 13 octobre de la même année, comme suit :

Furent présentes :

Sœur Marie Gagnon, supérieure des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, en l'île et comté de Saint-Laurent, et sœur Marie-Ursule Gariépy, assistante, tant en leur nom qu'au nom de leur communauté; lesquelles ont agréé l'acte de remise et décharge faite par Maître François Berthelot, seigneur de la dite Ile et comté Saint-Laurent, à leur dite communauté par Richard et Lange, notaires royaux au châtelet de Paris, le 3 mai 1694, par lequel le dit seigneur remet aux dites sœurs de la Sainte-Famille le droit d'indemnité qui lui est dû en qualité de seigneur de la dite île et comté de Saint-Laurent, tant pour raison de la donation qui leur a été faite le 5 septembre 1692 par Maître François Lamy, que pour raison de la donation

faite à la dite communauté par la sœur Guyon le 12 juillet dernier. Les dites sœurs, tant en leur nom que pour et au nom de leur communauté remercient très humblement le dit seigneur Berthelot des libéralités dont il a bien voulu les favoriser; en reconnaissance desquelles libéralités, et pour marque de la seigneurie directe du dit comté sur les dits héritages à elles données, (ainsi que le désire le dit seigneur Berthelot), les dites sœurs s'obligent de faire dire et célébrer à leurs frais, en l'église paroissiale de la Sainte-Famille, deux messes basses, à perpétuité; l'une, le troisième lundi d'après Pâques, l'autre le jour de Saint-François d'Assise, à l'intention du dit seigneur Berthelot. Et, pour qu'il en soit fait mémoire perpétuelle à leur dite communauté, elles promettent de faire notifier ces présentes sur les registres où elles ont accoutumé d'écrire les noms de leurs bienfaiteurs, sous l'obligation et hypothèque de tous les biens de leur communauté.

Sieur René Hubert, huissier au Conseil,

Charles Rageot, greffier en la prévôté de Québec,

Marie Gagnon,

Ursule Gariépy.

CHAMBALON, notaire.

Les principales familles de l'Ile d'Orléans qui ont fourni des membres à la Congrégation pendant les premières années de son existence sont : les Asselin, Guyon, Gagnon, Letourneau, Gosselin, Tibierge. Quelques-unes s'attachèrent à l'institut comme filles données ; elles ne portaient point le costume des sœurs, mais simplement une robe grise uniforme. C'est à l'occasion de ces dernières que notre vénérable Mère donna, le 8 septembre 1692, la déclaration suivante, qui fut signée par sœur Charly, assistante, et sœur Richard, dépositaire :

"Quoiqu'il ne soit point fait mention des sœurs "qui ont été reçues à la robe grise dans les con- "trats de donation faits par M. Lamy, et autres, "nous entendons qu'elles soient nourries et entre- "tenues sur le bien du lieu où elles auront été "reçues."

VI.

Chateau-Richer. — Notre-Dame de la Visitation.

Notre-Dame du Château-Richer est une des trois paroisses qui furent formées à la Côte Beaupré pendant que M. de Queylus exerçait à Québec les fonctions de Grand Vicaire, en 1658. Les deux autres étaient : Sainte-Anne, et l'Ange-Gardien.

M. de Queylus fit d'abord construire l'église de Sainte-Anne où, depuis lors jusqu'à nos jours, on n'a cessé d'aller en pèlerinage; puis, il fit jeter les fondements de l'église du Château-Richer, qu'il dédia à Notre-Dame de la Visitation. "A l'exemple de M. Olier, dit M. Faillon, M. de Queylus s'efforça de mettre en honneur diverses pratiques de piété dont il avait vu les salutaires effets dans la paroisse Saint-Sulpice, à Paris, notamment les saluts du Très Saint Sacrement tous les jeudis de l'année et tous les samedis de l'avent, ainsi que la dévotion envers sainte Anne. M. Olier honorait d'un culte spécial la glorieuse sainte Anne, qui eut des rapports si intimes avec la Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph; il l'avait prise pour son avocate dans ses affaires temporelles; et, faisant le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, en Bretagne, il s'était associé à la confrérie instituée en son honneur dans cette célèbre église. Il eut toujours singulièrement à cœur de répandre le culte de cette grande Sainte parmi les paroissiens de Saint-Sulpice; et, en 1647, ayant fait construire à l'extrémité du faubourg Saint-Germain une église succursale pour la commodité de ceux qui étaient trop éloignés de l'église paroissiales, il l'avait placée sous le vocable de sainte Anne. M. de Queylus suivit son exemple, en mettant sous l'invocation de sainte Anne l'église dont il favorisa la construction à la Côte de Beaupré,

pour l'avantage de plusieurs habitants trop éloignés de l'église paroissiale de Québec. Le 8 mars, accompagné d'un maçon, il alla marquer la place de cette église au bord du fleuve Saint-Laurent. Le 23, il délégua M. Vignal, particulièrement dévoué à Sainte-Anne, pour bénir l'endroit de l'église; et la première pierre en fut posée par M. d'Ailleboust, exerçant alors les fonctions de gouverneur-général.

Peu après, M. de Queylus posa la première pierre d'une autre église à la Côte Beaupré, qu'il dédia à la très sainte Vierge sous le titre de sa Visitation, au lieu appelé Château-Richer; elle fut commencée dans l'été, et achevée l'année suivante. Les églises Sainte-Anne, et du Château, furent les premières qu'il y eut dans toute l'étendue de cette côte. Pendant quelque temps, M. le curé du Château desservit, avec sa paroisse, celle de l'Ange Gardien."

Ce fut en 1689 que notre vénérable Mère fonda son établissement du Château-Richer, alors que les sœurs missionnaires avaient à s'imposer toutes sortes de privations pour subsister dans les paroisses, où l'on manquait de toutes les commodités de la vie. "Il y a encore beaucoup à souffrir partout, écrivait Mgr de Saint-Vallier, et la plupart portent avec une grande résignation les souffrances inséparables de leur état dans un pays où peu de gens sont à leur aise. Le peuple est aussi

dévot que le clergé m'a paru saint; on y remarque je ne sais quoi des dispositions qu'on admirait autrefois dans les chrétiens des premiers siècles, la simplicité, la dévotion et la charité s'y montrent avec éclat. Il y a huit cures aux environs de Québec, qui sont gouvernées par quatre prêtres; l'un est attaché à Sainte-Anne, lieu de pèlerinage où l'on va toute l'année; l'autre dessert Château-Richer et l'Ange-Gardien; le troisième partage ses soins entre la Sainte-Famille et Saint-François; et le dernier est chargé lui seul de Saint-Jean, de Saint-Paul et de Saint-Pierre. Tous ces lieux m'ont paru pauvres."

Quand nos Mères se rendirent à Château-Richer, cette paroisse était desservie par M. Charles-Amador Martin, deuxième prêtre canadien ordonné à Québec, théologien distingué; c'est lui que Mgr de Laval chargea de composer le chant pour la messe et l'office de la Sainte-Famille. Son père, nommé Abraham, a donné son nom aux plaines voisines de Québec.

En 1692, nos sœurs de cette localité eurent pour pasteur M. Guillaume Gauthier, ex-chanoine, qui avait résigné son canonicat.

La seigneurie de Beaupré comprenant deux lieues et un quart, appartenait au Séminaire de Québec, qui l'avait acquise de Mgr de Laval. Les principales familles étaient les Guyon, Roussin, Bouchard, Gagnon, Caron, Racine, Côté, Drouin, Huot, Paré, Laberge, Poulin.

VII.

Basse-ville de Québec. — Notre-Dame des Victoires.

Nous plaçons la fondation de l'établissement de Québec à la Basse-Ville, en 1692, bien que notre Mère ait eu une école à la Haute-Ville quatre ans auparavant; parce que cette classe ne pouvait être considérable, vu que les religieuses Ursulines résidaient en cet endroit depuis une cinquantaine d'années, et devaient y donner satisfaction; d'ailleurs, chez nos sœurs la classe n'était que secondaire dans ce quartier, le but de Monseigneur en les y appelant ayant été d'ouvrir une maison de Providence, laquelle fut ensuite remplacée par un hôpital. Dès que nos Mères se virent déchargées de ces œuvres pour se donner tout entières aux fonctions de l'institut, elles transportèrent leur école à la Basse-Ville. Ceci n'était point du goût de plusieurs messieurs du Séminaire de Québec, qui eussent voulu les garder sur la hauteur. "Personne à la communauté ne fut de cet avis, écrit notre vénérable Mère, les Ursulines étant déjà établies à la Haute-Ville pour l'instruction des enfants." Nos Mères comprenaient que ces religieuses, s'étant placées les premières à la Haute-Ville, y avaient le premier droit; par le sentiment de délicatesse qui les animait en tout, et qui les faisait s'étudier sans cesse à n'être point à charge, elles craignaient qu'un second établisse-

ment ne fût préjudiciable au premier, ce qui leur eût fait une peine très grande et eut été de nature à paralyser leur zèle. Outre cette considération, il y avait celle du bien public, lequel demandait que la Congrégation allât se fixer dans la Basse-Ville pour donner aux enfants de ce quartier le bienfait de l'instruction, qu'un trop grand éloignement leur eût fait négliger, principalement dans la mauvaise saison.

Mgr de Saint-Vallier, étant revenu d'un voyage en France cette année 1692, approuva les raisons de nos Mères et autorisa leur établissement à la Basse-Ville; ce qui fut aussi agréé de Mgr de Laval, car tous deux agissaient de concert, ainsi que l'a si bien exprimé M. de la Colombière dans son panégyrique du premier de ces évêques: "Ne vous souvient-il pas, mes frères, d'avoir vu ces deux prélats, l'un arrivant de France où il était allé pour le bien de son diocèse, l'autre sortant de son désert où il priait sans relâche pour le bien du même diocèse, entrer en communauté de zèle et de travaux? Il me semble que je les entends s'entretenir ensemble, et s'entre-dire l'un à l'autre ce que l'épouse dit à l'époux dans le Cantique: *Veni, dilecti mi, egrediamur in agrum.* (Cant. VII, 2.)

Venez, mon bien-aimé, entrons dans le champ de ce vaste diocèse au service duquel nous nous sommes tous deux dévoués. Ne pourrions-nous

pas trouver quelque ouverture pour percer les ténèbres dans lesquelles vivent tant de nations nouvellement découvertes? N'y aurait-il point ici des sujets propres pour aller porter le flambeau de la foi dans ces régions reculées, au Mississipi? *Commoremur in Villis;* mais prenons garde qu'en secourant les extrémités du corps, le cœur ne soit abandonné; voyons si, dans les paroisses de la colonie française, les âmes sont bien nourries, si elles font quelque progrès dans le christianisme; établissons dans chacune, autant qu'on le pourra, des sœurs de la Congrégation, qui travaillent avec grâce et avec succès à l'éducation des petites filles."

C'était donc sous le bienveillant patronage des deux premiers évêques de Québec que nos Mères travaillaient dans leur diocèse, et la bénédiction de ces vertueux prélats ne fit point défaut dans le changement de localité. Les deux villes, haute et basse, avaient chacune des avantages et des inconvénients particuliers; cela se balançait. Dans l'une, froid extrême en hiver; été, température agréable; dans l'autre, froid modéré en hiver; été, chaleur suffocante. Dans l'une, paix et tranquillité, mais difficulté à se procurer les besoins de la vie; dans l'autre, agitation et remuement continuel, mais facilité à se procurer toutes choses, jusque-là que le blé, le bois, et autres provisions, étaient déposés des bateaux à la porte des mai-

sons. Dans l'une, commodité pour les fonctions libérales; dans l'autre, avantage pour les affaires de commerce. Dans l'une, six églises, dans l'autre, une seule, mais c'était une église à miracles. Quand nos Mères se rendirent à la Basse-Ville, on arborait encore en certaines occasions, sur le clocher de cette église, le pavillon qui s'était détaché de la flotte de Phipps, deux ans auparavant, lorsqu'il se faisait repousser de Québec, et que de jeunes canadiens avaient été chercher au milieu de la rivière; ce drapeau était conservé comme trophée de victoire et souvenir de reconnaissance envers la très sainte Vierge, libératrice du pays. Quant aux familles, elles étaient à peu près les mêmes dans les deux villes, pour le nombre et pour la qualité, car les mêmes noms se trouvent dans l'une et dans l'autre aux recensements de l'époque. Nous citerons celles qui ont des rapports avec l'histoire de notre institut.

Basse-Ville.

Nicolas Dupont sieur de Neuville,
Paul Denis, sieur de Saint-Simon,
R.-Louis Chartier de Lotbinière,
Mathieu Damours, Conseiller du Roi,
Frs M. d'Auteuil, Procureur-Général,
Chs de Monseignat, sieur de l'Argenterie,
Jean Le Mire, syndic de Québec,
Denis Le Maître,
Noël Pinquet,

François Genaple,
Timothée Roussel,
Pierre Moreau de la Taupine.

Basse-Ville.

Chs Aubert, sieur de la Chenaye,
Michel Guyon, sieur du Rouvray,
Jean Juchereau de la Ferté,
François de Chavigny,
Jacques de la Lande,
François Hazeur,
Pierre Soumende,
Isaac Hervieux,
Pierre de Grandville,
Hyppolite Tibierge,
Jean Amyot,
Major Frs Prévost.

Ce fut notre vénérable Mère elle-même qui, après avoir dégagé ses filles de tous leurs embarras de la Haute-Ville, les installa dans le local qu'elle avait acheté, fait réparer et diviser, suivant les besoins de l'œuvre. Cette propriété était un carré de cent cinquante pieds, contenant deux bâtisses en pierre, à deux étages, séparées l'une de l'autre par un terrain de cinquante pieds, qui servait de cour; l'un de ces logements, n'ayant aucune vue sur la cour, et dont l'entrée donnait sur la rue Saint-Pierre, fut loué à un marchand; l'autre, approprié pour les classes, n'avait point d'entrée sur la rue, on y pénétrait par une porte

pratiquée dans le mur qui joignait les deux bâtisses. De la rue Saint-Pierre entrant dans la cour, on avait du côté droit, le long du magasin, un hangar pour viandes et autres provisions; plus loin, vers le fleuve, une étable. Et à gauche, tout le long du terrain jusqu'au fleuve, se trouvait la maison des sœurs, au coin de laquelle était un puits.



CHAPITRE IV.

ŒUVRES DIVERSES.

> J'ai étendu mes rameaux comme le térébinthe... Mes rameaux sont des rameaux d'honneur et de grâce.
>
> (Eccl. xxiv, 12.)

L'œuvre principale que notre vénérée Mère eut toujours en vue fut la sanctification des âmes. Dès son jeune âge, comme Marie en Israël, elle rassemblait les petites filles et s'en faisait la maîtresse pour les initier aux sublimes mystères de notre sainte religion. Mais, de même que la très sainte Vierge n'a jamais refusé de se trouver là où la charité réclamait son secours, notre chère Fondatrice se prêta volontiers à toutes sortes de bonnes œuvres. Faire le bien, telle était sa devise, comme elle fut celle de notre bien-aimé Sauveur, qui a passé sur la terre en répandant partout des bienfaits. Sur le vaisseau qui la porte dans un autre hémisphère, elle se fait aumônière et infirmière des pauvres soldats malades. Arrivée à Ville-Marie, elle est l'âme de tous les pèlerinages de piété. Nous la voyons encore préparer des ménages chrétiens en recevant chez elle les filles à marier. En attendant qu'il y ait assez de petites

filles pour former une école, elle fait de sa maison un asile ouvert à toutes les infortunes.

Nous ne finirions pas si nous voulions énumérer toutes les bonnes œuvres passagères qu'elle a exécutées; car chacun de ses pas était un acte de charité, chacune de ses paroles une manne spirituelle qui gagnait les cœurs au bon Dieu. Disons un mot des œuvres fixes qu'elle a fondées, ou auxquelles elle a contribué, soit que ces œuvres ait été interrompues, soit qu'elles existent encore.

Premier monument de la dévotion envers la très sainte Vierge dans ce pays:

Notre-Dame de Bon-Secours.

Ce fut par une faveur spéciale de la très sainte Vierge, au jour d'une de ses fêtes, que notre Mère Bourgeoys, alors jeune fille, se donna tout à Dieu. Au nom d'une ville nommée Marie, elle s'enflamma d'amour pour le Canada sauvage. Sur une parole de la Vierge immaculée, elle prit la résolution de fuir vers un lointain rivage. *Va je ne t'abandonnerai pas!* tel fut le premier fondement de cette confiance inébranlable qui la caractérisa toujours; telle est aussi la cause de notre espérance, car ces paroles, elles s'appliquaient, ce nous semble, non seulement à la personne de notre vénérable Mère, mais à son institut tout entier. Une si forte assurance de la protection de Marie devait être un aiguillon continuel à la plus vive

reconnaissance dans un cœur comme celui de notre Fondatrice; aussi, l'un de ses premiers soins en arrivant dans ce pays fut-il d'y faire construire une église en honneur de la très sainte Vierge.

Au printemps de l'année 1657, elle se mit à l'œuvre sur permission du Révérend Père Pijart, jésuite. Déjà la première pierre était posée, les maçons travaillaient aux fondements, on avait fait graver l'inscription nécessaire, le nouveau temple était qualifié "NOTRE-DAME DE BON-SECOURS," quand les Messieurs du Séminaire arrivèrent à Montréal, et firent suspendre l'entreprise; parce qu'eux-mêmes voulaient faire bâtir une église en l'honneur de la très sainte Vierge, et qu'il convenait de concerter les deux plans ensemble, afin de procurer plus efficacement le bien de la colonie.

Lorsque notre Mère revint de son premier voyage en France, l'année 1659, elle trouva que tous les matériaux préparés pour l'église avaient été dissipés; par suite de cet accident, et vu l'état chancelant où se trouvait alors la colonie, elle dut différer pendant plusieurs années l'exécution de son grand projet. "Enfin, en 1670, dit-elle, je ne voyais aucun moyen de construire cette église: car nous avions fait bâtir la grande maison, qui avait coûté beaucoup." Lors de son second voyage en France (1670-72,) notre Mère visita plusieurs ecclésiastiques, et leur apprit la promesse

qu'elle avait faite de bâtir une église à l'honneur de la très sainte Vierge. Ils furent charmés de ce pieux dessein; et M. Macé, P. S. S., lui donna cent livres pour l'aider à l'exécuter. Monsieur de Fancamp lui ayant offert de payer les frais de son retour, elle refusa cette offre, et lui dit qu'elle recevrait volontiers de sa charité une grande statue, pour la placer dans l'église qu'elle avait promis de faire bâtir. Edifié d'une demande si conforme à sa tendre piété envers Marie, et ravi de contribuer par ce moyen à la faire honorer en Canada, Monsieur de Fancamp s'adresse aussitôt aux sculpteurs pour avoir une statue; mais on ne put en trouver dans tout Paris une seule telle qu'il la désirait. Alors, deux anciens associés de Montréal, les MM. Leprêtre, offrirent à M. de Fancamp une petite statue miraculeuse qu'ils possédaient. Il régnait alors à Paris une maladie épidémique qui emportait en très peu de temps ceux qui en étaient atteints; et, le soir même que M. de Fancamp reçut en dépôt la statue, qui était le vendredi saint, il fut subitement atteint de cette maladie avec des symptômes si dangereux que les médecins en furent alarmés, et qu'il n'y avait plus à attendre que la mort. "Pénétré de crainte, rapporte M. de Fancamp, je m'adressai à la très sainte Vierge, à l'occasion de cette image que j'avais pour lors devant les yeux, et je lui dis avec confiance: "Vous allez à Montréal pour y faire

paraître les largesses de vos miséricordes; voulez-vous donc en partant laisser son pauvre fondateur? S'il vous plaisait de me guérir pour obtenir le temps de faire pénitence, je publierais partout vos bontés, je procurerais de tout mon pouvoir le bâtiment de votre chapelle; et, pour le commencer, je vous donne 30 pistoles.'' Après ces paroles, je demeurai sans douleur ni crainte, et je me trouvai incontinent guéri.'' La guérison de M. de Fancamp fut aussi durable qu'elle avait été subite; il remit donc à notre Mère la statue, avec la somme qu'il avait vouée, en y joignant une attestation de guérison qu'il signa de sa main le dernier jour d'avril 1672. De retour à Montréal, notre Mère plaça d'abord sa précieuse statue dans la salle de communauté; puis, sur demande de M. Perrot, curé de Montréal, et pour l'avantage des fidèles, elle la déposa dans le petit appentis en bois qu'elle avait fait bâtir avant son départ pour la France. Cette translation eut lieu en juin, dans l'octave du très saint Sacrement, 1673. ''La sœur Bourgeoys avait fait faire un petit bâtiment de bois, dit sœur Morin, mais si dévot que le peuple y allait comme à un asile assuré dans tous ses besoins. Il s'y fit plusieurs guérisons, qu'on a crues miraculeuses, tant pour l'âme par la force et le courage qu'on y a obtenues de Dieu pour sortir du péché, que pour le corps par la guérison de plusieurs maladies considérables.''

Les travaux de la bâtisse furent différés encore deux ans pour qu'on pût, durant cet intervalle, se procurer les fonds nécessaires. Enfin, l'année 1675, une partie des fonds étant déjà réunis, on résolut de construire la chapelle. Les 300 livres données par M. de Fancamp avaient été employées par notre Mère à acheter des marchandises en France pour les revendre avec bénéfice à Ville-Marie, et avaient produit 600 livres; elle reçut d'autres dons, et amassa ainsi pour cette bonne œuvre un fonds de plus de 2,000 livres, auquel elle ajouta cent louis provenant des économies de la communauté. Ensuite, pour entrer dans les vues des donateurs, elle demanda au curé et aux marguilliers de Ville-Marie de vouloir que la nouvelle chapelle fût une annexe de leur paroisse, et d'en diriger eux-mêmes la construction. Ils acceptèrent ces offres; et M. Souart, au nom de M. de Bretonvilliers, donna l'emplacement pour la bâtir. Le 29 juin 1675, fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul, à l'issue des vêpres, on se rendit processionnellement au lieu destiné pour la chapelle, et M. Souart y planta la croix. Le lendemain, qui était un dimanche, on fît une semblable procession pour la pose de la première pierre, sous laquelle on mit une médaille de la très sainte Vierge, avec une plaque de plomb portant l'inscription suivante:

D. O. M.

Deo omnipotenti maximo

et

Beatæ Mariæ Virgini, sub titulo assumptionis.

c'est-à-dire :

A Dieu tout puissant et très grand !

A la Bienheureuse Vierge Marie, sous le titre de son Assomption.

Enfin, on dressa de cette cérémonie un procès-verbal, qui fut signé par les MM. du Séminaire, les marguilliers, Marguerite Bourgeoys, Anne Hyoux, Elisabeth de la Bertache, Marguerite Prud'homme. L'ouvrage, conduit par notre Mère, fut promptement achevé. Quoique alors, toute la ville fut intéressée à la bâtisse de l'église paroissiale, la chapelle "Bon-Secours" fut bien plus tôt finie ; ce fut la première église en pierre dans toute l'île de Montréal. Quand tout fut terminé, nos Mères firent donation à la fabrique des cent livres qu'elles avaient fournies pour la bâtisse, mettant pour condition que l'église "Bon-Secours" serait une annexe inséparable de la paroisse Notre-Dame. Peu après elles adressèrent une requête à Mgr de Québec pour le prier d'annexer ce sanctuaire à Notre-Dame, à perpétuité, et pour solliciter la faveur de continuer leurs soins à l'orner, et à recueillir les aumônes pour en faire

achever l'intérieur. "Ce qu'elles offrent de faire, ajoutent-elles, pour rendre à la sainte Vierge, leur mère, tout l'honneur et service qui leur est possible." Mgr accorda l'effet de cette requête le 6 novembre 1678, ordonnant expressément que, pour aucune raison, la chapelle de Bon-Secours ne pourrait être séparée de la paroisse de Ville-Marie, suivant les intentions de la sœur Bourgeoys, de ses sœurs, et de tous ceux qui leur avaient envoyé pour ce dessein des aumônes de France. Il imposa pour charge au curé d'y faire célébrer la sainte messe le jour de la Visitation, et d'y aller en procession le jour de l'Assomption. "Monsieur Dollier, dit notre Mère, a donné, pour servir à cette chapelle, la rétribution des messes qui s'y diraient pendant trois ans. Sœur Marguerite ayant rendu ses comptes quelques jours avant qu'elle fût brûlée dans notre incendie, il s'est trouvé qu'il y avait eu plus de mille messes, quoiqu'il y eût alors peu de prêtres."

"L'obligation de la Grand'messe le jour de la Visitation, dit-elle encore, a été bien balancée au Séminaire de Québec; j'ai su cela plus tard. La cloche a été fondue à Québec; c'était un canon cassé que j'avais obtenu de M. de Maisonneuve, M. Souart en a payé la façon; elle pèse un peu moins de cent livres."

Parlant du concours qui avait lieu à la nouvelle église, sœur Morin dit: "On y dit tous les jours

la sainte messe, et même plusieurs fois le même jour, pour satisfaire à la dévotion et à la confiance des peuples, qui sont grandes envers Notre-Dame de Bon-Secours. On y va aussi en procession pour les besoins et les calamités, avec bien du succès. C'est la promenade des personnes dévotes de la ville, qui y vont tous les soirs en pèlerinage; et il y a peu de bons catholiques qui, de tous les endroits du Canada, ne fassent des vœux et des offrandes à cette chapelle, dans tous les périls où ils se trouvent. Je dis ceci pour faire connaître que l'origine de cette dévotion est due à la piété et au zèle de la sœur Bourgeoys pour faire honorer la très digne Mère de Dieu; car elle n'avait rien pour faire ces choses, et, dans toutes ses entreprises, elle n'a manqué de rien. C'est une personne capable de toutes les œuvres utiles à la gloire de Dieu; les affaires spirituelles et temporelles réussissent toujours entre ses mains, parce que c'est l'amour de Notre-Seigneur qui la fait agir et qui lui donne l'intelligence."

Nulle part plus que dans l'œuvre de "Bon-Secours," on constate le pouvoir merveilleux de la communion spirituelle des saints entre eux, quand elle ne rencontre point d'obstruction humaine. Monsieur Olier avait une grande dévotion à Notre-Dame de Bon-Secours, ayant été guéri miraculeusement dans un sanctuaire érigé sous ce titre, à Tournon, et que les habitants du lieu appelaient

leur Sauvegarde. Notre Mère Bourgeoys ne connaissait point M. Olier, et il ne paraît pas qu'elle ait eu de dévotion spéciale à Notre-Dame de Bon-Secours pendant qu'elle était en France, son pèlerinage de dévotion dans ses voyages ayant été celui de Notre-Dame des Neiges. Comment se fait-il donc que cette église ait été mise par elle sous l'invocation de Notre-Dame de Bon-Secours avant l'arrivée des Messieurs de Saint-Sulpice à Montréal? Ne sent-on point là l'action invisible, mais puissante, du Séraphique Monsieur Olier? Rendant compte de ses sentiments à son directeur, en 1642, ce saint prêtre disait: "Je ne tairai pas que la très sainte Vierge m'avait dit qu'Elle voulait que je fusse *son chapelain*. Il me semblait que cette sainte Maîtresse me voulait retiré dans quelque lieu à l'écart, vaquant à la prière, et La servant en quelque petite chapelle qui lui serait dédiée. Il me vient souvent à l'esprit que la miséricorde de Dieu me fera cette grâce que de m'envoyer au Montréal en Canada, où l'on doit bâtir la première chapelle à Dieu sous le titre de la très sainte Vierge, et que je serai le *chapelain* de cette divine Dame. Oh! que Dieu soit béni à tout jamais de ses desseins si saints, et qu'Il conduit avec tant d'amour, de sagesse et de puissance!" C'était dans la personne de ses disciples que M. Olier devait jouir de cet avantage; et Dieu qui lui en avait inspiré le désir, se plut à en procurer

l'accomplissement par une conduite pleine de douceur et de sagesse, en portant Mgr de Laval à annexer cette chapelle à la paroisse de Ville-Marie, après que ce prélat venait d'unir la paroisse elle-même au Séminaire de Montréal; car, en vertu de cette double union, le Séminaire saint-Sulpice étant personnellement chargé de la desserte de la chapelle, un ecclésiastique de cette maison a constamment exercé jusqu'ici les fonctions de *chapelain de Notre-Dame de Bon-Secours.*

Monsieur Tronson, second successeur de M. Olier, avait la dévotion de se servir, pour sceller les actes relatifs à la seigneurie de Montréal, d'un sceau particulier, qui exprimait cette tendre et filiale piété envers Marie, dont il fut lui-même l'un des plus dignes héritiers. Sur ce sceau, il avait fait représenter saint Jean l'Evangéliste à l'autel communiant la très sainte Vierge; et, tout autour, on lisait cette inscription: "Virgo virginem virgine communicat;" c'est-à-dire, "Le disciple vierge donne en communion à la Vierge, Jésus, la pureté des vierges." L'un des premiers ecclésiastiques qui exercèrent la fonction de chapelain de Notre-Dame de Bon-Secours fut M. Frémont, grand zélateur de la dévotion envers Marie. "Je n'ai pu lire qu'avec joie dans votre dernière lettre, lui écrivait M. Tronson, ce que vous m'y marquez du désir que vous avez d'aimer la très sainte Vierge, et de l'emploi que vous avez

dans sa chapelle de Bon-Secours. Je ne doute pas que ce ne vous soit là une source de beaucoup de grâces, et que vous n'éprouviez combien cette mère de miséricorde se rend charitable à ceux qui La servent. Vous savez que c'est une des principales dévotions de la maison, et que c'est ce que nos très honorés Pères, Monsieur Olier et Monsieur de Bretonvilliers, nous ont laissé pour héritage."

A l'occasion de ravages commis par les Iroquois dans l'île de Montréal, M. Tronson écrivait à M. Frémont: "Puisque vous êtes persuadé que Dieu ne permet que les Iroquois attaquent le Canada qu'afin qu'on ait recours à Lui et à sa très sainte Mère plus que jamais, je ne doute pas que vous ne profitiez de la lumière qu'Il vous donne, et que vous ne vous acquittiez fidèlement d'un si saint et si juste devoir; comme les prêtres doivent être le supplément de la religion des peuples, il faut que vous redoubliez vos prières pour attirer le secours du ciel et obtenir miséricorde."

"Vous avez raison, lui écrivait-il dans une autre circonstance, d'attribuer à la très sainte Vierge la conservation du Canada. Continuez de bien implorer son secours: vous savez que c'est particulièrement sous ses auspices que l'on a entrepris l'établissement de Montréal. Ainsi, c'est son ouvrage, qu'il lui faut surtout recommander, afin qu'elle y soit glorifiée avec son Fils, *et que ses ennemis* soient confondus."

ASSOCIATION DES CONGREGANISTES EXTERNES,

aujourd'hui désignée sous le nom de

CONGRÉGATION "NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE."

De toutes les œuvres, celle que notre vénérable Mère affectionnait entre toutes, celle qu'elle fit toujours marcher de pair avec l'éducation chrétienne des enfants et qu'elle ne voulut jamais abandonner, ce fut l'association des congréganistes. A peine avait-elle ouvert ses écoles qu'elle songea à établir, sur le modèle de ce qu'elle avait vu pratiquer à Troyes, la congrégation externe.

Cette société était composée de jeunes filles très vertueuses, vivant dans leurs familles, et se réunissant chez les sœurs, les jours de dimanches et de fêtes pour vaquer à certains exercices de piété. On les envoyait quelquefois, deux à deux, exercer quelques fonctions de charité, "de toute espèce," dit M. Montgolfier.

La Congrégation externe fut commencée à Ville-Marie le jour de la Visitation, 2 juillet 1658. Toutes les semaines, notre vénérée Mère présidait elle-même l'assemblée de ses chères congréganistes; dans ces réunions, elle leur adressait de touchantes et ferventes instructions sur les moyens de se sanctifier dans le monde, et surtout de porter dans leurs familles la bonne odeur de Jésus-Christ. Par ce moyen, non seulement elle les préserva des

dangers auxquels leur innocence aurait pu être exposée, mais elle alluma encore parmi elles une sainte émulation de ferveur, qui fut l'occasion d'un grand nombre de vocations pour notre institut. L'une de ses plus zélées congréganistes, admise plus tard à la profession, demeura si frappée tout le reste de sa vie de ces entretiens spirituels, qu'étant chargée elle-même de les faire dans la suite, elle en écrivait en ces termes : "C'est un emploi sublime et propre des apôtres; c'est la continuation de l'ouvrage du Sauveur. Je ne m'en suis jamais acquittée qu'avec frayeur et confusion." Dans toutes les paroisses où notre Mère fonda par la suite des écoles, elle établit aussi la congrégation externe. Celle de Ville-Marie est connue sous le nom de NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE, parce qu'elle a longtemps tenu ses assemblées dans la chapelle de ce nom, construite dans notre enclos.

Quelques personnes ayant témoigné le désir de voir supprimer les assemblées des congréganistes, sous prétexte qu'on en retirait peu de fruit, notre vénérée Fondatrice déclara qu'elle les continuerait toujours, et pria instamment ses sœurs de ne jamais consentir à cette suppression, ajoutant que, quand ces assemblées ne devraient produire d'autre bien que d'empêcher une seule âme de commettre un péché, elle se croirait abondamment payée de ses peines. Son désir fut exactement

rempli, si bien que la direction des congréganistes fut alors confiée à sœur Barbier, assistante, qui avait toujours eu un grand attrait pour cet emploi.

CONFRERIE DE LA SAINTE-FAMILLE.

En recevant le domaine de l'île de Montréal, la compagnie Notre-Dame, dirigée par M. Olier, s'était engagée à y établir trois communautés destinées à reproduire la vie de Jésus, Marie, Joseph. Les Hospitalières choisies par M. de la Dauversière devaient honorer saint Joseph; le Séminaire Saint-Sulpice devait répandre la vie de Notre-Seigneur, et notre vénérée Mère fut la personne suscitée du ciel pour représenter la très sainte Vierge. Ces trois communautés donnèrent naissance, par leur concours simultané, à une dévotion qui s'étendit bientôt dans tout le Canada, et qui est encore aujourd'hui une source de bénédictions; ce fut la confrérie de la Sainte-Famille, institution qui eut pour but d'offrir aux familles chrétiennes les exemples de Jésus, Marie, Joseph, pour former leur conduite sur ce modèle; les hommes se proposant d'imiter saint Joseph; les femmes, la très sainte Vierge; et les enfants, l'Enfant Jésus.

Le 27 janvier 1663, M. de Maisonneuve avait organisé la milice de la Sainte-Famille, formée de cent quarante braves défenseurs du pays; et

le 31 juillet de la même année eut lieu l'établissement de la confrérie, dont le Père Chaumonot, Jésuite, fut le premier directeur. "Pour l'érection de cette société, écrit-il, je m'étais entendu avec M. Souart, P. S. S., mon directeur, qui m'avait donné son approbation. Mais, comme nous ne pouvions réussir, si nous n'avions aussi celle de Monseigneur l'évêque, et même des indulgences de notre Saint Père le Pape, je proposai à M. Souart, à madame D'Ailleboust, à la supérieure de l'Hôtel-Dieu, à ma sœur Marguerite Bourgeoys, car en cette affaire nous agissions de concert, de recommander une si grande entreprise à saint Ignace." Tous ayant applaudi à cette proposition, le Père Chaumonot dressa un acte par lequel ils promirent de faire chacun neuf communions, et de procurer que toutes les personnes qui seraient reçues dans la confrérie de la Sainte-Famille récitassent, immédiatement après leur réception, neuf fois "*Gloria Patri.*" Dieu se plut à autoriser cette dévotion par des événements providentiels tout à fait merveilleux. Monseigneur de Laval, voyant les heureux fruits que produisait cette dévotion à Montréal, désira qu'elle fût établie dans sa ville épiscopale; et Madame d'Ailleboust, sur les instances qui lui furent faites, passa à Québec dans ce dessein, en compagnie de sœur Aimée Châtel. Monseigneur approuva les règlements de cette confrérie; le 14 mars 1664, il l'érigea canoniquement dans sa cathédrale; et, au mois de juin 1665, il publia une indulgence plénière

accordée par le Pape Alexandre VII. On voit dans la Bulle que la confrérie se composait alors d'hommes aussi bien que de femmes, et de personnes de tous les rangs de la société. L'indulgence accordée par le pape Alexandre fut renouvelée en 1668 par Sa Sainteté Innocent XI. Par un mandement du 4 novembre 1684, la fête de la Sainte-Famille, qui avait d'abord été fixée au second dimanche après l'Epiphanie, fut transférée au troisième dimanche après Pâques. "Les grandes bénédictions, dit Sa Grandeur, qu'il a plu à la divine Majesté de verser sur cette église naissante par les mérites de la sainte Famille Jésus, Marie, Joseph, et des Saints Anges, nous donnant sujet de bénir Dieu de l'heureux succès des assemblées que nous avons établies, Nous désirons de graver de plus en plus, et d'accroître dans les cœurs, l'amour et la dévotion envers cette Famille auguste; et pour cela, Nous ordonnons que tous les ans on en célébrera la fête dans toute l'étendue de notre diocèse, comme il s'est pratiqué depuis plusieurs années, et qui sera de première classe, avec octave. Mais la saison extrêmement froide dans laquelle on l'a célébrée jusqu'à présent ayant presque toujours détourné une grande partie des fidèles de venir à l'église ce jour-là, et les ayant portés à Nous supplier souvent de la transférer à un temps plus commode, Nous ordonnons qu'au lieu du second dimanche après l'Epiphanie que Nous avions assigné, la fête de la Sainte-Famille sera célébrée dorénavant le troisième dimanche après

Pâques. Nous enjoignons à tous les ecclésiastiques de notre diocèse qui sont obligés au bréviaire et qui disent la sainte messe, de réciter l'office et la messe de cette même fête tels que nous les avons approuvés, jusqu'à ce que Nous en ayons ordonné autrement. Nous leur enjoignons aussi d'inspirer à toutes les personnes qui leur sont commises le respect, la vénération, et l'amour qu'elles doivent avoir pour la plus aimable des familles, de la protection de laquelle elles doivent attendre toutes sortes de secours et de bénédictions, Dieu ayant pris plaisir à rendre cette dévotion recommandable par un grand nombre d'effets miraculeux qu'Il a opérés par son moyen."

Conformément à ce mandement, le pape Innocent XI, par une Bulle du 7 mai 1685, transféra au troisième dimanche après Pâques l'indulgence plénière en faveur de ceux qui, ce jour-là, visiteraient la chapelle de l'église cathédrale de Québec, érigée sous l'invocation de la Sainte-Famille.

OUVROIR DE LA PROVIDENCE.

1663.

Outre les exercices spirituels de la congrégation externe, notre Mère procura de plus aux jeunes filles du pays un nouveau moyen de persévérer dans la vertu; ce fut de leur apprendre d'honnêtes états, qui les missent à même de subsister du produit de leur travail. Dans ce dessein, elle

établit un ouvroir, appelé La Providence, où les grandes filles étaient instruites et formées par ses soins; elle fournit pour cet usage une maison située vers la pointe Saint-Charles, et désigna sœur Crolo pour apprendre à ces filles à travailler. On commençait et on finissait la journée par la prière; durant l'ouvrage, on chantait de pieux cantiques. Le catéchisme se faisait trois fois la semaine. On donnait le dîner gratuitement à toutes, et le souper aux plus pauvres. Notre Mère plaça, parmi les ouvrières de la Providence, quelques-unes des filles envoyées par le roi; et quand elles en étaient dignes, elle les admettait dans sa pieuse congrégation externe, ce qui lui donnait occasion de les voir tous les dimanches; elle les gardait ordinairement jusqu'à leur mariage. C'est ce qui explique pourquoi, dans un certain nombre de contrats, il est dit que "la future demeurait chez la sœur Bourgeoys," et dans d'autres, on marque que le contrat de mariage a été "fait et passé à la congrégation."

Cet utile établissement attira l'attention de M. de Denonville, gouverneur général du Canada, (1685-1689), et il s'empressa de le recommander à la protection du ministre de la marine: "J'ai trouvé à Ville-Marie, en l'île de Montréal, lui écrivait-il, un établissement des sœurs de la Congrégation sous la conduite de la sœur Bourgeoys, qui fait de grands biens à toute la colonie; et, en

outre, un établissement de filles de "La Providence," qui travaillent toutes ensemble. Elles pourront commencer quelque manufacture de ce côté-là, si vous avez la bonté de leur faire quelque gratification."

Dans la visite que Monseigneur de Saint-Vallier fit à Montréal en 1685, Sa Grandeur fut frappée de l'esprit de ferveur qui régnait dans la maison de Providence. Voulant procurer un semblable établissement à sa ville épiscopale, et jugeant que les "sœurs de la Congrégation, dont Dieu se plaisait à bénir visiblement toutes les entreprises, étaient seules capables de le former et de lui donner le même esprit, il écrivit à la sœur Bourgeoys pour lui offrir d'en prendre la conduite." Pour cet effet, Sa Grandeur acheta, le 13 novembre 1686, une maison, avec cour et jardin, dans la Haute-Ville, près la grande place Notre-Dame; et notre Mère y envoya sœur Barbier avec sœur Catherine Charly. Monseigneur ne fut point trompé dans son attente; car jamais peut-être on ne vit d'une manière plus sensible la bénédiction de Dieu sur une œuvre, qu'on eut lieu de l'admirer dès le commencement de celle dont nous parlons. Par le zèle des deux sœurs missionnaires, il s'établit dans cette maison de Providence un esprit d'innocence, de ferveur, et de simplicité digne des communautés les plus parfaites. La dévotion envers la Sainte-Famille y fut introduite

dès le commencement; chaque jour donnait lieu à quelque nouvelle pratique pour honorer l'Enfant Jésus, la très sainte Vierge, et saint Joseph, en sorte que cette dévotion, qui avait été jusque alors comme réservée aux mères de famille, devint bientôt commune à toutes les jeunes personnes sans distinction.

Depuis plusieurs années, l'amour de la parure ayant pénétré dans toutes les classes de la société, un grand nombre de filles affectaient dans leurs habits un luxe beaucoup au-dessus de leur condition, et ne respectaient pas toujours les règles de la décence. Monseigneur de Laval, pour arrêter cet abus, avait défendu aux prêtres de son diocèse de recevoir à la participation des sacrements toutes celles qui seraient vêtues d'une manière extravagante. Toutefois, le luxe n'avait fait que s'accroître de plus en plus; et en 1686, il régnait partout avec plus de licence que jamais. Ce que les efforts de Mgr de Laval n'avaient pu opérer, nos Mères l'obtinrent de leurs filles de Providence sans le leur avoir imposé; car le 12 juin, veille de la fête du très Saint Sacrement, à la suite de certains avis qui leur avaient été donnés sur la manière de célébrer cette grande fête, elles prirent de concert la résolution de s'interdire tous objets superflus; s'en dépouillant à l'instant, elles allèrent les suspendre devant l'image de la très sainte Vierge, dans leur oratoire, pour les offrir comme

en sacrifice. Le lendemain on les vit, avec autant de surprise que d'édification, assister à l'office divin et à la procession générale, toutes vêtues de la manière la plus simple et la plus modeste; cet exemple fut bientôt suivi par toutes les jeunes filles du diocèse. Nos sœurs eurent la conduite de l'ouvroir jusque vers 1694; mais son objet n'entrait pas assez dans les fonctions propres de l'institut pour qu'elles pussent le continuer d'une manière fixe et perpétuelle, surtout lorsque le Séminaire cessa de contribuer à son entretien. "Je ne suis nullement d'avis, écrivait M. Tronson, qu'on fasse tant de nouveaux établissements. Mes vues seraient de mettre les filles de la Providence à la Congrégation, ou à l'Hôpital-Général, pour ne point trop multiplier les communautés. C'était le parti qu'on se proposait de prendre lorsque Mgr de Saint-Vallier exprima le désir de conserver la Providence; et comme le Séminaire ne devait plus y contribuer de ses aumônes, Monseigneur voulut obliger nos sœurs à en faire toutes les dépenses. Elles lui représentèrent avec respect l'impuissance où elles étaient d'y suffire, à cause des grandes charges qu'elles avaient déjà; mais, quoi qu'elles pussent lui dire, il insista toujours. Notre vénérable Mère, par un effet de sa grande confiance en Dieu, aurait volontiers continué cette bonne œuvre si ses sœurs fussent entrées dans ses vues. Mais la chose ayant été mise en délibéra-

tion, toutes furent d'avis de la refuser comme étant d'une dépense trop onéreuse, à laquelle leur communauté ne pouvait absolument suffire. On fit connaître le résultat de la délibération au prélat, qui se montra très sensible à ce refus; dans sa première émotion, il menaça les sœurs d'interdire leur pensionnat, de les interdire elles-mêmes de leurs fonctions; il leur donna même à entendre qu'il pourrait les empêcher de recevoir aucune prétendante, ce qui était leur dire qu'il avait le pouvoir de supprimer leur communauté.

Toutes ces fâcheuses circonstances occasionnèrent de grandes peines de cœur à notre vénérée Mère, et lui firent comprendre, une fois de plus, qu'elle ne devait attendre que de Dieu seul la conservation de sa communauté. Néanmoins, Mgr de Saint-Vallier, après mûre réflexion, abandonna son projet et laissa supprimer la maison de Providence, qui existait à Ville-Marie depuis environ trente et un ans; celle de Québec n'avait duré que trois ans, Mgr de Saint-Vallier ayant changé de vues à l'égard des sœurs qui dirigeaient cet établissement, comme nous allons le voir ci-après.

HOPITAL-GENERAL DE QUEBEC.
1689.

En 1686, Monseigneur de Saint-Vallier avait fondé la maison de Providence à Québec. Charmé du succès de cet établissement, il conçut le dessein, en 1689, d'une autre fondation qui pût être d'une utilité plus générale à la classe indigente. C'était un hôpital où l'on renfermerait les pauvres mendiants pour les y employer à divers ouvrages, afin d'empêcher l'oisiveté de ceux qui négligeaient de travailler, quoi qu'ils fussent encore en état de se rendre utiles. Ayant vu par expérience les bénédictions que Dieu se plaisait à verser sur les travaux de notre sainte Fondatrice, il lui écrivit au printemps de l'année 1689 pour l'engager à faire le voyage de Québec, afin qu'il pût conférer de cette affaire avec elle. Cette bonne Mère n'eut pas plus tôt appris les désirs du prélat qu'incontinent elle se mit en chemin à pied, car la navigation n'était pas encore libre. Dans ce voyage, elle eut à endurer des fatigues incroyables, étant obligée de marcher tantôt dans les neiges, tantôt dans les glaces, et quelquefois dans l'eau. Rendue à Québec, elle apprit de Mgr de Saint-Vallier le dessein qu'il avait de substituer l'Hôpital-Général à la maison de Providence. Quoiqu'elle vît bien qu'une œuvre de cette nature était peu compatible avec la fin de son institut, notre Mère entra néanmoins aveuglément dans les

vues de son évêque; on la vit pour cela se livrer à des travaux durs et humiliants, portant elle-même sur ses épaules, de la Basse-Ville à la Haute, les meubles et ustensiles nécessaires au nouvel établissement. Bien plus, après avoir employé à ce pénible travail les quatre premiers jours de la semaine sainte, elle passa la nuit entière du jeudi au vendredi, à genoux et immobile, devant le très Saint Sacrement. Enfin, pour seconder les desseins du prélat, elle fit venir à Québec sœur Anne Meyrand, et envoya sœur Marie Barbier tenir sa place à l'île d'Orléans. Sœur Meyrand étant décédée deux ans après cette fondation, fut remplacée dans la direction de l'Hôpital par sœur Marie-Ursule Gariépy, qui y demeura jusqu'à l'installation des Mères de l'Hôtel-Dieu, en 1693.

Ainsi notre chère Fondatrice fut l'instrument dont la divine Providence se servit pour donner commencement à l'Hôpital-Général de Québec, où tant de personnes devaient trouver des ressources assurées contre la misère, et des moyens abondants de sanctification.

MADEMOISELLE LE BER,
SOLITAIRE CONTEMPLATIVE,
Adoratrice perpétuelle du très Saint Sacrement, Ouvrière de Notre-Seigneur.

Les historiens de notre vénérable Mère mettent avec raison au nombre de ses œuvres importantes celles que créa de concert evec elle, mademoiselle Le Ber, la sainte recluse de Ville-Marie.

1° Mademoiselle Le Ber a inauguré la vie contemplative dans le Nouveau Monde, ses austères exemples ayant devancé de deux siècles sur notre continent ceux des Carmélites, ces bonnes filles de sainte Thérèse qui firent difficulté de recevoir notre vénérable Mère. Elles ne savaient pas ce qu'elles perdaient, mais le ciel savait ce que la terre allait y gagner. En effet, qu'a pour nous de surprenant ou d'extraordinaire tout ce que peut nous offrir l'ancien Monde, quand nous le comparons à ce qui s'est effectué aux premiers jours de notre colonie? M. de Belmont le disait très bien dans son panégyrique de Mademoiselle Le Ber, et nous allons citer ses propres paroles:

"La vie tout extraordinaire de cette célèbre recluse va donner à notre ville un avantage qui égalera ces derniers temps aux premiers âges de l'Eglise, et élèvera ce nouveau monde de l'Amérique par-dessus l'ancien. Oui, je ne crains pas de le dire, à peine trouvera-t-on dans l'étendue de la chrétienté de l'Ancien Monde une fille qui ait eu le courage de renouveler, comme elle l'a fait, la vie sublime des anciens anachorètes. Les Chartreux, les Trappistes, vivent, il est vrai, dans la solitude; mais ils en sortent quelquefois, et prennent dans l'exercice de la promenade un agréable délassement. Et celle-ci s'est renfermée, pour toute sa vie, dans un étroit espace de dix ou douze pieds, où elle n'a rien voulu voir que les

quatre murs de sa petite cellule, toujours ces mêmes murs sans se lasser jamais. Oh! qu'une telle persévérance est héroïque pour la faiblesse humaine!

Notre cité, Messieurs, a produit ce trésor si précieux et si rare. Oui, la vie de notre anachorète a été un miracle continuel; et ce miracle était réservé à notre Eglise naissante, pour nos jours uniquement, à moins d'un second miracle."

2° Mademoiselle Le Ber a été la première adoratrice perpétuelle du très Saint Sacrement dans notre ville, et c'est surtout cette dévotion envers le très Saint Sacrement qui occasionna ses rapports intimes avec notre vénérée Mère. Le Saint Sacrement, c'est le *tout* de l'âme religieuse. Qui aurait le courage d'embrasser les obligations étroites des vœux, sans l'espérance en Jésus Hostie? Qui pourrait persévérer jusqu'à la fin dans la voie du renoncement et des sacrifices, sans cette manne fortifiante? Puisque nous, avec des épreuves ordinaires, sentons si impérieusement le besoin du Consolateur Suprême, que ne devait-ce pas être de notre vénérable Fondatrice, au milieu de ses croix accablantes et sans nombre? Combien ardemment ne devait-elle pas soupirer après le divin Hôte des tabernacles! Pauvre Mère ! si le soir d'une dure journée, elle eût pu se reposer un peu au pied de l'autel! ! !

De son côté, Mademoiselle Le Ber, recluse chez son père, soupirait sans cesse après le voisinage du divin Prisonnier d'amour. Les désirs de ces deux saintes âmes se rencontrent dans le cœur du Bon Maître, et Il réunit leurs deux volontés : l'une possède un terrain avec certains matériaux, l'autre, l'argent nécessaire pour édifier et embellir le temple.... tout est mis en commun.... l'édifice se construit, une cellule y est ménagée pour la pieuse recluse. Notre-Seigneur établit sa résidence perpétuelle à la Congrégation, et Mademoiselle Le Ber s'y fait constante adoratrice.

3° Mademoiselle Le Ber jeta les premiers fondements de l'Œuvre des tabernacles; et en cela encore, elle se fit la coopératrice de notre vénérée Mère. Pendant que celle-ci vaquait à l'entretien des églises "Notre-Dame" et "Bon-Secours," celle-là pourvoyait les missions pauvres de linges d'autel, d'ornements, de vases sacrés, pour que le saint sacrifice fût offert, et les saintes espèces consacrées avec le plus de respect possible. "Quel autel n'a-t-elle pas orné? s'écrie M. le Belmont, quelle paroisse n'a-t-elle pas enrichie de l'ouvrage de ses mains?" Puis, s'adressant à la très sainte Vierge, il continue ainsi : "C'est dans une habitation faite sur le modèle de votre maison de Lorette que votre fidèle disciple s'occupait comme vous à confectionner des vêtements à Jésus; je veux dire, des linges destinés à son Corps adorable et des

ornements pour parer ses autels. C'est à votre école et sous vos yeux, ô aimable Maîtresse, que cette vierge votre novice se fit une main si savante en broderie que les beaux ouvrages qu'elle nous a laissés, en ornements sacrés, charment également et les yeux et les cœurs. Ce sont vos enseignements, ô Vierge sainte, qui lui ont appris à répandre sur les ornements l'or et l'argent avec tant de goût, à faire des fleurs plus belles que celles de la nature, à inspirer enfin la dévotion et le zèle à tous ceux qui aiment la beauté de la maison de Dieu."

Mademoiselle Le Ber n'entra à la Congrégation qu'àprès la démission de notre Fondatrice; mais longtemps auparavant, elle lui était unie de prières et d'œuvres.

Marguerite Bourgeoys, notre Mère, que vos œuvres sont belles! et que Celui qui vous a faite ce que vous êtes est riche en miséricorde! qu'Il soit à jamais béni, loué, exalté, aimé, ce très Bon Maître! ! ! Et vous, notre Mère, veillez sur votre famille; faites-y régner la charité avec la vérité.

Ainsi soit-il.



CHAPITRE V.

NECROLOGIES DES SŒURS DECEDEES PENDANT LE GOUVERNEMENT DE NOTRE VENERABLE MERE.

Honorez de votre bien le Seigneur, et donnez-Lui les prémices de tous vos fruits.

(PROV., III, 9.)

De 1659 à 1681, il n'y avait pas eu un seul décès dans l'institut. Mais durant les douze années qui suivirent, notre Mère vit successivement expirer seize de ses meilleurs sujets: deux de ses premières compagnes, sœur Raisin, sœur Hyoux; trois des six qu'elle avait amenées à son deuxième voyage, sœur Constantin, sœur du Rosoy, sœur Marguerite Soumillard; une autre Française entrée un peu plus tard, sœur Meyrand; une fille de la Providence, sœur Pachot ou Pacaud; une indigène, sœur Atontinon; et huit jeunes Canadiennes-Françaises, qui donnaient les plus belles espérances : sœur Marie Denis, sœur Marie Charly, sœur Françoise Charly, sœur Cadieux, sœur Bourbault, sœur Létourneau, sœur Joussette. Suit la nécrologie de chacune d'elles, au rang de décès.

1er *décès*. — SŒUR CONSTANTIN.

Madeleine Constantin, née à Paris en 1646, fut l'une des six compagnes que notre vénérable Mère emmena avec elle dans son second voyage; elle était alors âgée de vingt-six ans. Ayant été présentée à Monseigneur de Laval avant son départ de Paris, ce prélat l'accueillit avec bonté, et approuva qu'elle se joignît à la Congrégation. Son noviciat commença dès lors; car, voyageant avec notre pieuse Mère, pouvait-elle faire autre chose que de s'initier à ce qu'il y a de plus sanctifiant? La statue miraculeuse présidait à tous les exercices, et leur était un gage de protection céleste. Parties du Hâvre le jour de la Visitation, après avoir été mettre leur traversée sous la protection de Notre-Dame des Neiges, elles arrivèrent pour la fête de l'Assomption à Québec (1672); ce qui ne contribua pas peu à exciter dans les nouvelles institutrices la confiance en la protection de la très sainte Vierge. Sœur Constantin participa, avec ses compagnes, aux nombreux sacrifices et à l'augmentation de besogne occasionnés par les diverses bâtisses, notamment celle de "Notre-Dame de Bon-Secours." Notre Fondatrice nous apprend que les économies de ses sœurs en faveur de cette église formèrent bientôt cent louis.

Sœur Madeleine Constantin décéda à l'âge de 35 ans; elle en avait passé neuf à la Congrégation.

Suit la copie de son acte mortuaire:

"Le 5 septembre 1681, dans la maison de la Congrégation Notre-Dame, à Ville-Marie, en l'île de Montréal, Madeleine Constantin, associée à la Congrégation, est décédée en la communion de notre Mère, la sainte Eglise. Son corps a été inhumé dans l'église paroissiale de Ville-Marie. Elle s'était confessée à M. Bailly, P. S .S., et avait reçu le saint Viatique par ses mains; elle a reçu l'Extrême-Onction par les miennes.

Marguerite Bourgeoys,
Geneviève du Rosoy.

Jean Frémont, curé.

2e *décès*. — Sœur MARIE CHARLY.

Marie Charly était la deuxième fille de M. André Charly, dit Saint-Ange, et de Marie Du-Mesnil, protégée de M. de la Dauversière. Baptisée le 14 juillet 1662, elle suivit dès l'âge le plus tendre les classes de la Congrégation; et en 1679, âgée de dix-sept ans, on l'admit au nombre des postulantes. C'était la sixième canadienne reçue par notre Fondatrice; l'avaient précédée dans notre congrégation les deux demoiselles Gariépy, Marie Barbier, Marie Denis, Madeleine Bourbault; sa sœur Catherine, plus jeune qu'elle de quatre ans, la suivit de près au noviciat. Anne-Françoise, dernière de la famille, et Madame de Montenon

entrèrent longtemps après. Marie Charly se trouvait du même âge que Mlle Le Ber, dont elle était l'amie intime; nous citerons ce que dit à ce sujet l'historien de la recluse. "Toutes les sœurs de la Congrégation offraient à la jeune demoiselle Le Ber autant de modèles de perfection; l'une d'elles cependant, Marie Charly, la touchait plus encore que les autres. C'était une âme d'élite qui, par les attraits de grâce qu'elle éprouvait et par sa fidélité à y correspondre, semblait marcher à grands pas dans la voie du dégagement parfait où Mademoiselle Le Ber était attirée elle-même; et comme, par les entretiens qu'elles avaient ensemble, Mademoiselle Le Ber se sentait toujours plus saintement élevée à Dieu et plus étroitement unie à Lui, elle se lia avec elle d'une amitié très sainte. Mais pour la faire entrer dans un dépouillement total, Dieu voulut la détacher même d'une si sainte amie, qu'Il retira de ce monde malgré son jeune âge; déjà elle était parvenue au comble de la vie parfaite, c'était un fruit mûr pour le ciel. Les touchants exemples de patience, de douceur, et d'obéissance que cette digne fille de la sœur Bourgeoys donna dans sa maladie, la joie inexprimable qu'elle fit paraître de quitter le monde pour aller se perdre dans le sein de Dieu, les empressements de son âme, sa sainte impatience de voler au-devant du divin Epoux, enfin la douce et profonde joie qu'elle

goûta en s'endormant du sommeil des bienheureux, toutes ces circonstances furent pour mademoiselle Le Ber comme un parfum du ciel qui pénétra et embauma délicieusement son âme. La vue du corps de cette sainte défunte, que la mort semblait avoir embelli, le calme parfait, l'expression de béatitude céleste qui brillait sur son visage, fortifièrent encore dans Mademoiselle Le Ber ces impressions, et excitèrent dans son cœur un saint désir de marcher sur les traces de son amie, afin de mériter à son tour la grâce d'une si précieuse mort."

Sœur Marie Charly décéda le 25 avril 1683, âgée de vingt ans, neuf mois, dix jours, et de religion quatre ans.

3e *décès*. — SŒUR GENEVIEVE DU ROSOY.

Geneviève du Rosoy, née à Paris, fut une des six compagnes que notre vénérable Mère s'adjoignit lors de son deuxième voyage. Comme elle comptait déjà vingt-neuf ans, elle fut dès lors chargée de l'emploi d'économe, charge qui ne devait pas être trop commode pour la nature avec une supérieure telle que la sienne, qui voulait ne rien avoir ni rien recevoir. Mais, si sœur Du Rosoy n'eut pas de satisfaction naturelle dans son emploi, elle y trouva beaucoup mieux ; c'est-à-dire qu'elle eut à s'exercer dans l'abandon filial à Dieu, si consolant et si puissant.

"De retour à Ville-Marie, dit M. Montgolfier, la sœur Bourgeoys fut charmée qu'on ne pût lui présenter à son premier dîner qu'un petit morceau de lard salé avec du pain. Pleine de confiance, elle ne laissa pas de charger la sœur Du Rosoy de préparer à souper pour la communauté. Mais, que voulez-vous que je prépare? lui dit celle-ci; je ne vois rien dans la maison. Pourquoi vous défiez-vous ainsi de la Providence? lui répondit la sœur Bourgeoys, allez toujours à votre office; Dieu y pourvoira. En effet, dès cette après-midi, plusieurs personnes étant venues les visiter, leur apportèrent en présent diverses espèces de provisions, en sorte que le jour même il y eut abondance de tout."

Sœur du Rosoy remplit la fonction d'économe ou dépositaire depuis son arrivée en 1672 jusqu'à 1677; en cette qualité, elle fut une des plus zélées coopératrices de notre Mère dans la bâtisse "Notre-Dame de Bon-Secours."

"Quand on maçonnait les marches de la porte de la chapelle, lisons-nous dans les écrits autographes de notre Fondatrice, nous avions un engagé qui ne voulait point aller servir les maçons. Ma sœur Geneviève avait alors un abcès dans la tête qui la faisait beaucoup souffrir, jusqu'à l'empêcher de se baisser, et à l'obliger même de se mettre à genoux lorsqu'elle voulait balayer sa chambre; néanmoins, elle alla incontinent au tra-

vail, et servit les maçons environ trois heures avec la force d'un homme, sans faire réflexion à son état. Or, il est à remarquer que, depuis ce moment, elle cessa pendant un an entier d'éprouver aucune douleur à la tête."

En 1677, sœur Du Rosoy fut nommée maîtresse générale des pensionnaires et des externes. En 1679, elle fut élue assistante.... et en 1683, on jetait les yeux sur elle pour remplacer notre Fondatrice dans l'emploi de Supérieure. Mais cela n'entrait point dans les desseins de Dieu. Pendant qu'on fondait sur cette sœur les plus belles espérances, elle fut soudain réduite à néant. "L'incendie éclata tout à coup dans la nuit du 6 au 7 décembre 1683, et anéantit en peu de temps, non seulement la maison entière, mais encore tous les meubles et les effets qui y étaient. L'embrasement fut même si soudain et si violent que deux d'entre les sœurs, l'une et l'autre très utiles à la communauté, savoir, la sœur Du Rosoy, assistante, et la sœur Soumillard, nièce de la sœur Bourgeoys, périrent au milieu des flammes; et que même, peu s'en fallut que toutes les autres n'y fussent enveloppées." (Mémoires). Sœur Du Rosoy avait alors quarante ans; il y avait onze ans qu'elle faisait partie de l'institut. Elle occupait le deuxième rang par office, et le sixième par droit d'ancienneté, n'y ayant avant elle que notre Mère, nos sœurs Crolo, Raisin, Hyoux, de la Bertache.

4e *décès.* — Sœur MARGUERITE SOUMILLARD.

A son premier départ de la France, 1653, notre Mère était allée avec son oncle, M. Cossard, chez un notaire de Paris; et là, elle avait fait un acte d'abandon de toutes les prétentions qu'elle pouvait avoir dans la succession de ses parents, en faveur de son jeune frère et de sa jeune sœur. Celle-ci, nommée Marie Bourgeoys, épousa M. Orson Sommillard, huissier royal de la cour souveraine de Troyes, et mourut quelques années après son mariage, laissant trois filles: Louise, Marguerite, Catherine. Ces orphelines s'attachèrent à leur tante Marguerite lors de son second voyage en France; on en nomme deux parmi les six compagnes qu'elle s'adjoignit alors; mais la petite troupe était composée de onze filles, et Louise Sommillard comptait parmi les cinq autres. Son mariage avec François Fortin eut lieu à Montréal deux ans après ce voyage, "en présence et du consentement de leurs parents et amis, savoir:

De la part du dit François Fortin.

Monsieur François Dollier de Casson, P. S. S., de Paris, supérieur de MM. les Ecc. de V.-M.; Philippe de Carion, Ecr, sieur Du Fresnoy, lieutenant au régiment de l'Estrade; Paul Moreau, Ecr, du dit lieu.

Et de la part de la dite Louise Sommillard: Marguerite et Catherine Sommillard, ses sœurs; Marguerite Bourgeoys, sa tante maternelle, supérieure des sœurs de la C. N. D. de Montréal;

Monsieur Gabriel Souard, P. S. S., ancien curé de la paroisse de Montréal;

Monsieur Gilles Perrot, P. S. S., curé de la paroisse; Zacharie Dupuy, Ecr, major de l'île, Jeanne Groisard, son épouse; sieur Jacques Le Ber, marchand; Demoiselle Anne-Angélique Artus de Sailly.

Fait et passé en la maison neuve des sœurs de la Congrégation l'an 1674, 8 juillet."

Marguerite Sommillard avait dix-neuf ans lorsqu'elle fut reçue au nombre des sœurs en 1671, vingt-deux ans lors du mariage de sa sœur. En 1679, elle fut élue dépositaire; et, avec sœur Du Rosoy, elle était sur les rangs pour la supériorité dans le cas où notre Fondatrice voudrait absolument s'en démettre. Mais il plut à Dieu de trancher le fil de ses jours de la manière la plus tragique: elle périt avec sœur Du Rosoy dans le fatal incendie de 1683, âgée de 31 ans. Dans cette calamité, disent les historiens, la sœur Bourgeoys regrettait surtout la perte de ses sœurs, à cause du bien qu'elles auraient pu opérer dans l'exercice de leurs fonctions; elle les pleurait avec des larmes d'autant plus amères qu'elle se regardait comme

la cause de ce triste accident. "C'est, disait-elle, une juste punition du ciel pour la faiblesse que j'ai eue lorsque j'ai consenti qu'on ait bâti cette grande maison! !"

Dieu qui, à chaque grande épreuve, attache une grande récompense, pouvait-Il manquer de suivre cet ordre divin à l'égard d'une âme aussi attachée à son bon plaisir que l'était notre Mère? Non, sans doute; et il nous est donné de voir en partie la réalisation des divines promesses à son égard. Ce fut un 7 décembre qu'elle subit cette épreuve, l'une de ses plus sensibles, et c'est un 7 décembre que le chef de l'Eglise l'a proclamée Vénérable (Léon XIII — 1878.).

Marguerite Sommillard, vous qui eûtes l'avantage d'être sa nièce, de porter son nom, de la suivre et de l'aider dans ses travaux; vous que Dieu a choisie comme une victime d'agréable odeur pour mériter des flots de grâces à l'institut, brillez maintenant dans le diadème de votre illustre tante, et priez pour nous .

5[e] *décès.* — SŒUR FRANCOISE LEMOYNE.

Après le terrible incendie de 1683, quatre ans s'écoulèrent sans que la Congrégation eût à enregistrer un seul décès. Le 25 septembre 1687, notre communauté de la terre inscrivit son cinquième départ pour la patrie; notre communauté

du ciel accueillit avec bonheur une nouvelle sœur pour l'éternité. C'était Françoise Lemoyne, fille du Sieur Jacques Lemoyne de Sainte-Hélène, et de Mathurine Godé, veuve de Jean de Saint-Père. Françoise, aînée de dix enfants, naquit le 29 septembre 1659, jour ou notre mère Fondatrice reprit le soin de la sacristie de la paroisse après un an d'absence. Elle fut une des premières élèves de la Congrégation, et se distingua entre toutes, comme le prouve cet extrait d'une lettre de notre Mère à M. Rémy, en 1679: "Pour ce qui est de la réception des novices, faites comme vous voudrez; ce peut-être un prétexte pour faire attendre quelques-unes. Mais je ne crois pas qu'on doive tant retarder Françoise Lemoyne, car ce sera un bon sujet."

L'acte de sa réception comme postulante, daté du 24 mars 1680, est ainsi conçu: "Par devant le greffier et tabellion de l'île de Montréal, en la Nouvelle-France, Fut présent Jacques Lemoyne, marchand de Montréal, lequel, pour satisfaire aux bons et pieux désirs que Françoise Lemoyne, sa fille, lui a témoignés depuis quelque temps de se vouloir donner et consacrer au service de Dieu et de la très sainte Vierge en la Congrégation de Notre-Dame, où elle demeure depuis quelques années; ce, en la présence et du consentement de Charles Lemoyne, Ecr, Seigneur de Longueuil, et de Sieur Jacques Le Ber, marchand, bourgeois,

tous deux oncles de la dite Françoise Lemoyne, donne et destine à la dite Congrégation, pour servir et faciliter à la dite fille le moyen de prendre l'habit et y être reçue pour commencer son noviciat, le 25 mars 1680, la somme de 400 livres pour lui servir de dot, en quatre payements égaux, dont le premier dans trois ans, savoir, une année après les deux de probation qu'elle commencera demain, 25, et continuer les paiements les années consécutives. En outre, le dit Sieur Lemoyne promet de fournir à sa dite fille les hardes dont elle aura besoin pendant son noviciat, suivant le mémoire ci-attaché; comme aussi deux habits, un noir, l'autre gris, lequel gris sera fourni par le dit Sieur Lemoyne, son père, et le noir par la dame Le Ber, sa tante. Le tout agréé par M. Pierre Rémy, P. S. S., supérieur de la Congrégation.

Signé: Geneviève Du Rosoy, assistante, faisant les fonctions de supérieure de la C. N. D., en l'absence de sœur Marguerite Bourgeoys.

Anne Hyoux, maîtresse de probation,

Marguerite Sommillard, économe,

Jacques Lemoyne,

Charles Lemoyne,

Le Ber,

Rémy, supérieur,

Maugne, greffier.

Sœur Françoise Lemoyne était dans sa vingt-unième année quand elle entra dans l'institut; elle y vécut sept ans, et mourut à l'âge de 28 ans. Deux de ses sœurs la suivirent dans notre Congrégation: sœur du Saint-Esprit et sœur Saint-Charles.

6e *décès*. — Sœur MARIE DENIS.

Deux jours seulement après le décès de sœur Françoise Lemoyne, le 27 septembre 1687, une autre sœur fut enlevée à l'institut. C'était Marie Denis, quatrième canadienne reçue à la Congrégation. Elle appartenait à une famille remarquable du pays. Son père, Simon Denis, Sieur de la Trinité, de Saint-Vincent de Tours, avait épousé Jeanne Dubreuil, du même endroit, qui lui avait donné deux enfants. Etant devenu veuf après le traité de Saint-Germain en Laye, 1632, il se joignit à quelques-uns de ses concitoyens qui allaient se fixer en Acadie, où son frère, Nicolas, Sieur du Fronsac, occupait un poste important, étant propriétaire et gouverneur de toute la partie qui s'étend depuis Canso jusqu'au Cap des Rosiers. Vers ce même temps, il épousa Françoise du Tartre, qui lui donna quatorze enfants. Quelques années après leur établissement en Acadie, les Denis durent laisser leur poste de Saint-Pierre, au Cap Breton, à la suite de troubles occasionnés par M. d'Aulnay Charnisay; Nicolas se

retira à Miramichi, et Simon vint à Québec. C'était en 1651; il était âgé de 52 ans, et sa femme de 32. L'aîné de leurs enfants, né de Jeanne Dubreuil, était dans sa 21e année; il se maria peu après avec Catherine Leneuf de la Potherie. La première du second lit n'avait que sept ans; elle épousa plus tard Michel Leneuf de la Potherie. Les huit derniers de la famille naquirent à Québec, et toutes les demoiselles Denis reçurent leur éducation au pensionnat des Ursulines. Voici ce que nous trouvons dans les relations de ces religieuses: "Mademoiselle Catherine Denis, ainsi que sa sœur, était au pensionnat lors de l'arrivée des premières hospitalières de Ville-Marie, 1659, et elle voulait absolument les suivre; mais comme la terreur régnait alors à Ville-Marie, son père exigea d'elle une longue épreuve. D'ailleurs, M. Denis, quoique membre du Conseil souverain, n'était que médiocrement pourvu des biens de la fortune. Il dut donc attendre de la Providence quelque secours pour faciliter à ses filles l'accomplissement des desseins de Dieu sur elles. La bonne Providence ne trompa pas son attente; car les Messieurs de Saint-Sulpice défrayèrent les dépenses de leur entrée en religion."

La seconde des filles nommée Catherine, entra à l'Hôtel-Dieu de Montréal; la cinquième, Marie, fut membre de notre communauté; et la sixième, Gabrielle, filleule de M. de Queylus, après avoir

fait profession à l'Hôtel-Dieu de Québec, alla joindre les fondatrices de l'Hôpital-Général, sous le nom de l'Annonciation. Les demoiselles Denis qui s'établirent dans le monde furent, outre Mme Leneuf mentionnée ci-dessus, Mme Michel Cressé, de Nicolet, Mme Pécaudy de Contrecœur, Mme Louis de Gannes, Mme Pierre de Boucherville. L'un des garçons mourut diacre à l'âge de 67 ans. Les autres furent Sieurs de la Ronde, de Saint-Simon, de Vitré. C'est un fils de M. Denis de la Ronde, nommé Joseph, religieux récollet, qui sauva le très Saint Sacrement de l'incendie de l'Hôtel-Dieu en 1695, et le transporta à la Congrégation, où Il n'avait pas encore résidé, et où Il résida toujours depuis. Sœur Denis, de l'Hôtel-Dieu, mourut âgée de 90 ans, après avoir rempli les charges d'assistante, de dépositaire, de maîtresse des novices. Notre sœur Marie Denis mourut à 31 ans, et ne comptait que huit années de religion.

7e *décès.* — Sœur AGATHE PACAUD-CHAPACOU.

Le même jour que décéda sœur Denis, 27 septembre 1687, la comunauté fit une autre perte dans la personne de Agathe Chapacou, connue sous le nom de sœur Pacaud, ou Pachot. Née à Québec le 8 janvier 1666, de Simon-Jean Chapacou et de Vincente Pacaud, elle s'était jointe aux premières

filles de la Providence fondées par notre vénérable Mère. Lorsqu'elle décéda, en 1687, elle était âgée de vingt et un ans. C'était le troisième décès dans l'espace de deux jours.

8e *décès.* — SŒUR MADELEINE BOURBAULT.

Cette sœur était née en 1662, à Charlesbourg, de Simon Bourbault et de Françoise Letartre. Elle fut une des premières canadiennes reçues à la Congrégation, fit son noviciat avec nos sœurs Lemoyne, Charly, Denis, Barbier, Gariépy, et prit part aux rudes épreuves occasionnées par l'incendie, ainsi qu'au laborieux travail nécessité pour la nouvelle bâtisse. En 1685, sœur Bourbault avait été désignée pour aller commencer la mission de Sainte-Famille, dans l'île d'Orléans; mais on lui substitua sœur Barbier. Lorsqu'elle décéda, le 27 septembre 1688, elle était âgée de vingt-six ans. C'était l'anniversaire du jour ou deux tombes s'étaient fermées ensemble dans l'enceinte de la Congrégation.

9e *décès.* — SŒUR CATHERINE JOUSSETTE.

Monsieur Mathurin Joussette, dit La Loire, de la province d'Anjou, fut un des premiers colons de Ville-Marie, et un des premiers miliciens de la Sainte-Famille. De son mariage avec Catherine

Lothier, venue de Paris, il eut douze enfants dont huit moururent en bas âge; les quatre survivants furent: Louise, qui épousa, d'abord Claude Maugne, notaire royal, puis Jean de la Salle; Jeanne, madame Jacques Goguet; Agathe, notre sœur Saint-Gabriel; et Catherine, celle dont il est ici question.

Elle naquit le 31 août 1665; son parrain fut le Sieur de Saint-Père; et sa marraine demoiselle Catherine Gauchet de Belleville, cousine de M. Souart. Catherine Joussette fut une des premières pensionnaires formées à la Congrégation, une des premières canadiennes reçues au noviciat, une de celles par conséquent qui furent victimes de la terrible catastrophe de 1683. Elle était maîtresse des pensionnaires, à la Sainte-Famille de l'Ile d'Orléans, quand il plut à Dieu de l'enlever à notre communauté, 20 janvier 1690, n'étant âgée que de vingt-quatre ans. Sœur Barbier, directrice de la mission, fit transporter ses restes mortels à l'Hôtel-Dieu de Québec.

10e *décès.* — SŒUR ANNE MEYRAND.

Elle était née à Besançon, en Franche-Comté, l'année 1659. Nous ne savons pas précisément à quelle époque elle se joignit à l'institut; mais nous voyons qu'en 1685, n'étant âgée que de 26 ans, elle fut désignée pour fonder la mission de la

Sainte-Famille. "On m'envoya quérir à la Montagne, écrit ma sœur Barbier, par la sœur Anne Meyrand dont je devais être la compagne. Elle me dit en entrant: "Dieu ne vous veut point ici; il faut souffrir toutes sortes de privations. Cette cabane, que je vois si bien ornée, me fait mal au cœur pour vous." L'année suivante, 1686, on enleva à sœur Meyrand sa compagne de fondation, sœur Barbier, laquelle venait d'être désignée pour aller fonder La Providence de Québec. Ce fut alors que sœur Barbier annonça à sœur Meyrand qu'elle aurait de grandes peines intérieures; chose qui s'est réalisée. Toutes deux, après leur séparation, se communiquaient leurs vues de zèle, et il régnait entre les deux maisons une sainte émulation de ferveur. "Nos filles sont parfaitement conformes aux vôtres pour la toilette, écrivait sœur Meyrand à la directrice de la Providence le 12 juin 1687; voici comment la chose s'est passée. Pendant l'espace de quatre à cinq jours, nous leur avons demandé d'examiner, dans leurs petites réflexions, et dans leurs visites au très Saint Sacrement, si elles n'avaient rien qui fut opposé à l'esprit du saint Enfant Jésus. Après y avoir pensé, elles nous ont dit qu'elles ne connaissaient rien qui pût y être contraire, sinon quelques ornements de tête, dont elles souhaitaient de tout leur cœur de se priver. Jugez combien volontiers nous avons adhéré à cette bonne ins-

piration.'' La compagne de sœur Meyrand était alors sœur Thérèse Rémy, nièce de M. Rémy, curé de Lachine, ancien supérieur de notre Congrégation. En 1689, La Providence ayant été supprimée, sœur Barbier fut renvoyée à l'Ile d'Orléans, cette fois comme directrice de la mission; et sœur Meyrand, d'après le désir exprès de Mgr de Saint-Vallier, fut appelée à Québec pour y fonder l'Hôpital-Général. Au mois de mai 1691, sœur Meyrand n'étant pas bien, fut rappelée à Ville-Marie, et remplacée par sœur Ursule Gariépy. On jetait les yeux sur elle pour succéder à notre vénérable Mère dans la charge de supérieure; mais sa mort, arrivée le 2 septembre de la même année, fit renoncer à l'élection. Cette digne sœur n'était âgée que de trente-deux ans quand elle fut ravie à l'affection de sa communauté. Sœur Barbier rapporte que dans un temps où elle était violemment tentée et désolée, elle eut une vision de sœur Anne, qui lui dit: "Quoi! vous aimiez tant la croix, et voilà que vous perdez cœur!'' M. Glandelet dit de sœur Meyrand qu'elle était très intérieure, très zélée, très vertueuse.

11ᵉ *décès*. — Sœur MARIE RAISIN.

Cette digne émule de notre vénérable Mère naquit comme elle à Troyes, en Champagne, l'année 1641. Fille unique d'un riche avocat, elle n'avait qu'un frère, et l'avenir lui apparaissait souriant

de tous les avantages temporels. Mais qu'est-ce que cela, se disait fréquemment cette âme élevée? mon cœur est fait pour quelque chose de plus grand: tout sacrifier, tout quitter pour Dieu!... Mademoiselle Raisin était dans ces pieuses dispositions, et elles comptait un peu plus de dix-huit ans, quand notre Fondatrice fit son premier voyage en France. "Etant arrivée à Troyes, dit-elle, je voulus emmener trois jeunes personnes d'une assez forte santé pour nous soulager dans nos emplois. M. Raisin me dit de faire prier Dieu, pour qu'il Lui plût inspirer à de vertueuses filles de me suivre, ne pensant pas que la sienne, qui était jeune, songeât à ce voyage. Il partit ensuite pour Paris. Cependant, Mlle Raisin, sa fille, pressait fort pour s'engager avec moi; mais je ne crus pas devoir l'accepter, ne voulant emmener personne que du consentement des parents; elle me suivit néanmoins jusqu'à Paris, espérant que son père céderait à ses instances. Quand nous fûmes rendues dans cette ville, elle se présenta à son père pour avoir son congé. Il n'avait que cette fille avec un fils; il ne voulut point d'abord lui accorder son consentement, il refusa même de la voir. Mais elle le fait prier, elle pleure, elle fait tout son possible. Enfin, après beaucoup de prières, elle obtient l'effet de sa demande, et son père lui fait faire un contrat semblable aux deux autres passés à Troyes. Mlle Raisin, après avoir dit un

éternel et magnanime adieu à sa famille bien-aimée, partit avec notre vénérable Fondatrice pour la Rochelle, où devait avoir lieu l'embarquement. C'est là que nos premières Mères firent connaissance avec les premières religieuses de Saint-Joseph; là que fut formé le premier anneau de cette chaîne spirituelle qui unit l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie à la Congrégation Notre-Dame; chaîne sacrée dont l'origine mystique émane de M. Olier, et dont le dernier anneau ira, après une succession non interrompue de plusieurs siècles, se joindre au même M. Olier dans la Jérusalem éternelle, afin de vérifier ces paroles: "Il y en a trois qui rendent sans cesse témoignage dans le ciel, c'est le Père, le Fils, le Saint-Esprit." Il y en a trois qui ont rendu témoignage de l'Auguste Trinité dans l'ancien monde, Jésus, Marie, Joseph. Et il y en a trois qui rendent témoignage de la Trinité terrestre dans le Nouveau Monde; ce sont les instituts de M. Olier, de Marguerite Bourgeoys, de M. de la Dauversière. Mlle Raisin fut charmée de se trouver en rapport avec des amies aussi dignes que les Mères de Brésoles, Macé, Maillet. Quand M. de la Dauversière entonna son "*Nunc dimittis*," notre Fondatrice, avec ses quatre compagnes, s'unit aux religieuses de Saint-Joseph, qui étaient tombées à genoux, et toutes participèrent à la bénédiction que ce saint vieillard légua à ses filles spirituelles. Mais pour les chrétiens,

en général, spécialement pour ceux qui font profession de se conformer à l'essence du christianisme, l'épreuve suit de près la consolation; et, en justice, elle doit toujours la dominer, puisque les récompenses sont pour l'autre vie. On leur avait promis le passage gratis, on le leur refusa; elles furent sur le point d'être laissées sur la grève; une maladie pestilentielle s'étant déclarée sur le vaisseau, presque tous les passagers, au nombre de deux cents, en furent atteints. Sœur Raisin ressentit toute la violence de l'épidémie; néanmoins, grâce aux bons soins qui lui furent prodigués, de la part de notre vénérable Mère, ainsi que des bonnes religieuses hospitalières, elle se remit avant d'arriver à Québec.

Son partage à Ville-Marie fut le soin des missions ambulantes; car, dans les recencements, elle est qualifiée "maîtresse d'école de la C. N. D." en des lieux où nous n'avons jamais eu de mission fixe; l'année 1666, elle était à Trois-Rivières. Cette même année, elle alla passer quelques mois chez les Mères Ursulines de Québec. En 1670, elle fut élue assistante de notre Fondatrice. Vers 1676, elle alla résider à Champlain. En 1685, elle fut élue assistante de la communauté pour la seconde fois, et remplit cette charge jusqu'à 1688. Ce fut alors qu'ayant été instituée légataire universelle des biens de sa famille, elle en fit donation entière à notre communauté, "à la charge,

est-il dit dans l'acte, que les dites donataires soient tenues de nourrir et entretenir la dite donatrice pendant sa vie, après lequel voyage fini, elle veut que le tout soit laissé à la dite Congrégation." 7 mars 1688. Sœur Raisin décéda le 5 octobre 1691, âgée de cinquante ans. Elle avait vécu dix-neuf ans sous le beau ciel de la France, et trente et un ans dans nos froides régions, alors sauvages. Qu'elle jouisse maintenant, et à jamais, du fruit de ses sacrifices!

12e *décès.* — Sœur BARBE ATONTINON D'ONOTAIS, *Iroquoise.*

Barbe Atontinon naquit en 1656, au village d'Onnontagué; elle avait vingt ans lorsque s'ouvrit la mission de la Montagne en 1676. C'est là qu'elle fut baptisée et qu'elle demeura trois ans, se distinguant parmi ses compagnes par une vraie piété et d'excellentes dispositions à la vertu. Après beaucoup d'épreuves, elle fut admise au noviciat, en 1679. "Elle vint à la maison, dit notre Mère, pour entrer en communauté; elle y a été reçue, a pris l'habit, et a fait les promesses comme on les faisait pour lors. Elle y a demeuré douze ans, et est morte bien chrétiennement, âgée d'environ trente-cinq ans." Sœur Atontinon fut inhumée à l'église paroissiale, chapelle de l'Enfant Jésus, le 29 septembre 1691.

13e *décès.* — SŒUR MARIE-ANNE-FRANÇOISE CHARLY, *dite La Nativité.*

C'était la septième et dernière enfant de M. André Charly dit Saint-Ange, marguillier de Ville-Marie, et de dame Marie Du Mesnil. Elle naquit le 2 décembre 1675, seize ans après la naissance de sa sœur aînée, dame de Montenon; celle-ci s'étant faite religieuse après la mort de son mari, prit le nom de Sainte-Françoise, en honneur de sa jeune sœur. Marie et Catherine, deuxième et troisième de la famille précédèrent Anne-Françoise au noviciat. Lors de son décès, arrivé le 4 septembre 1692, elle ne comptait que dix-sept printemps.

14e *décès.* — SŒUR MADELEINE CADIEUX *(Cabassier).*

Le père de sœur Madeleine était M. Pierre Cabassier, sergent royal, substitut du procureur du roi, et fils d'un notaire de Toulouse. Il épousa à Montréal le 23 juillet 1669 Jeanne Guiberge, dont il eut huit enfants. Ayant été tué par les Anglais au combat de Laprairie le 11 août 1691, avec Nicolas Barbier, Jean Le Ber, etc., Madame Cabassier épousa un M. Cadieux, d'où vient que notre sœur est connue sous ce nom. Madeleine, seconde de la famille, naquit le 15 décembre 1674. Quand elle eût grandi, elle se joignit aux filles de la Providence dirigées par ma sœur Crolo; et,

après s'être distinguée dans cette maison, elle fut admise au nombre des compagnes de notre vénérable Mère. Elle décéda dans notre communauté le 16 janvier 1693, âgée de dix-huit ans, un mois, un jour.

15e *décès.* — Sœur FRANCOISE LETOURNEAU.

Le grand-père de ma sœur Létourneau nommé David, s'établit à Château-Richer en 1638, avec ses deux fils, Jean et David. Ce dernier, père de notre sœur, épousa le 6 juin 1664 Françoise Chapelain, qui lui donna quinze enfants. Françoise Létourneau occupait le centre de sa famille; il y en avait sept avant elle, et il y en eut sept après elle. Une de ses sœurs, nommés Marguerite, l'avait précédée dans notre Congrégation; elle lui survécut sous le nom de sœur Saint-Pierre. Deux s'allièrent aux Gaulin, de la Sainte-Famille, et une nièce Gaulin se fit religieuse dans notre Congrégation sous le nom de Sainte-Françoise. Sœur Létourneau décéda à la Sainte-Famille. "Par M. Lamy, lisons-nous dans les registres de cette paroisse, fut inhumée dans l'église de la Sainte-Famille le corps de Françoise Létourneau, de la Congrégation de Notre-Dame, décédée le 1er février 1693 au couvent, après avoir reçu les sacrements. Première personne enterrée dans l'église."

16e *décès.* — SŒUR ANNE HYOUX, *dite Sainte-Claire.*

Cette chère sœur, née en France 1638, suivit notre Mère Bourgeoys en Canada lors de son premier voyage en 1659, comme celle-ci nous l'apprend : "A Paris, M. Blondel me donna sa nièce pour la conduire à Montréal. C'est la sœur Hyoux, qui a été la première reçue en forme à la communauté." M. Blondel, dont il est ici parlé, était connu de M. Olier et de M. de la Dauversière ; ce fut lui qui, en 1656, accepta au nom des religieuses hospitalières de La Flèche, dont il était procureur, la conduite de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Dans l'acte qui fut passé alors, il est nommée Pierre Blondel, bourgeois, de Paris.

Bien que Mlle Hyoux soit venue avec les trois premières compagnes de notre Fondatrice, elle n'est pas ordinairement mentionnée avec elles, et voici pourquoi : "Sœurs Crolo, Raisin, Châtel, après avoir fait passer leur contrat d'engagement par main de notaire, avaient été reçues par Mgr de Laval, sans aucune cérémonie, dans l'église Saint-Germain-des-Prés ; pendant que sœur Hyoux, donnée à notre Fondatrice immédiatement avant son départ de Paris, ne fut reçue par Mgr que lors de sa visite pastorale à Ville-Marie, en 1676. C'est ce qui fait dire à notre Mère qu'elle a été la première reçue *en forme.* Cela n'empêche pas qu'elle ne se soit livrée aux œuvres de

l'institut dès 1659; en effet nous lisons que "sœur Hyoux se donna à la communauté dès son arrivée en Canada."

On parle de sœur Anne Hyoux comme ayant fondé la mission de la "Sainte-Famille;" c'est une erreur. On l'a confondue avec sœur Anne Meyrand, car à l'époque mentionnée, 1685, sœur Hyoux exerçait l'emploi de maîtresse de probation. Précédemment, elle avait été maîtresse des classes à Ville-Marie. En 1688, elle fut élue assistante et occupa ce poste jusqu'à 1691.

Ce fut le 19 mai 1693 que cette chère sœur décéda, âgée de cinquante-cinq ans, dont elle avait passé trente-quatre dans l'exercice de nos fonctions.

Bien qu'elle soit décédée avant l'imposition des noms de religion, elle est désignée sous celui de Sainte-Claire, sans doute parce que son nom de baptême était porté par sœur Anne Meyrand; ce qui prouve qu'alors les sœurs n'étaient point désignées par leur nom de famille, mais par un de leurs prénoms. Pour une même raison, la quatrième des demoiselles Charly, troisième entrée en religion, était désignée sous le nom de la Nativité. Ceci est confirmé par notre vénérable Mère, qui, dans ses écrits, parle de sœur Marguerite, sœur Geneviève ,etc., etc. Sœur Hyoux est la dernière décédée pendant la supériorité de Notre Mère.

TABLE DES MATIERES
de ce premier volume.

CAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIEME.

CHAPITRE TROISIEME.

CHAPITRE QUATRIEME.

CHAPITRE CINQUIEME.

ERRATA

Page	ligne	au lieu de	lisez
65	17	ces	ses
66	5	circonstance	circonstances
98	20	Bréhaut	Bréhant
103	14	générale	général
104	1	revenant	arrivant
108	25	destination	distinction
117	4	Perret	Perrette
120	10	Onen	Ouen
122	22	venant	venait
170	24	afin de l'imiter au règlement.	afin de l'imiter autant qu'il est possible; qu'on se rende exacte au règlement.

23 NOV. 1989	05 JAN. 1994
15 NOV. 1989	02 FEV. 1994
30 NOV. 1989	10 JAN. 1994
23 NOV. 1989	OCT 18 1997
14 MARS 1990	OCT 05 1997
01 MARS 1990	MAI MAY 12 2000
28 OCT. 1990	MAY MAI 11 2000
16 OCT. 1990	MAR 14 2001
03 JAN 1994	MAR 08 2001